

ANNEXE E

DESSINS TECHNIQUES TYPIQUES

324

PR8.5.1.19

Projet Oléoduc Énergie Est de
TransCanada – section québécoise

6211-18-018

E.1 Table de concordance du pipeline de conversion

Numéro de dessin déposé en mars 2015 (RS-2)	Titre de dessin (RS-2) Déposé en mars 2015	Numéro de dessin (RS-5)	Rév.	Titre du dessin (RS-5)	Modification	Justification de la révision
STDS-03-ML-05-001	Mesures typiques de contrôle de l'érosion et des sédiments	STDS-03-ML-05-001	01	Mesures types de contrôle de l'érosion et des sédiments	Aucune modification	s.o.
STDS-03-ML-05-102	Franchissement temporaire sur pont en bois	s.o.	s.o.	s.o.	Dessin retiré pour RS-5	Dessin périmé. Éléments intégrés dans STDS-03-ML-05-101
STDS-03-ML-05-104	Franchissement temporaire sur pont de neige/glace	STDS-03-ML-05-104	01	Pont temporaire en neige/glace	Révision du titre du dessin	Clarification
STDS-03-ML-05-105	Franchissements de cours d'eau types à ciel ouvert (1 de 2)	STDS-03-ML-05-105	00	Méthode type de franchissement de cours d'eau - Tranchée ouverte (Feuillet 1 de 2)	Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste.	Clarification
STDS-03-ML-05-105	Franchissements de cours d'eau types à ciel ouvert (2 de 2)	STDS-03-ML-05-105	00	Méthode type de franchissement de cours d'eau - Tranchée ouverte (Feuillet 2 de 2)	Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste.	Clarification
STDS-03-ML-05-111	Franchissements de cours d'eau avec canal sur appuis	STDS-03-ML-05-111	01	Méthode de franchissement de cours d'eau - Buse (Feuillet 1 de 3)	Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste.	Clarification
Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant	Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant	STDS-03-ML-05-111	01	Méthode de franchissement de cours d'eau - Buse (Feuillet 2 de 3)	Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste.	Clarification
Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant	Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant	STDS-03-ML-05-111	01	Méthode de franchissement de cours d'eau - Buse (Feuillet 3 de 3)	Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste.	Clarification
STDS-03-ML-05-112	Franchissements de cours d'eau avec barrage et pompe	STDS-03-ML-05-112	01	Méthode de franchissement de cours d'eau - Barrage et pompage (Feuillet 1 de 3)	Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste.	Clarification
Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant	Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant	STDS-03-ML-05-112	01	Méthode de franchissement de cours d'eau - Barrage et pompage (Feuillet 2 de 3)	Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste.	Clarification
Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant	Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant	STDS-03-ML-05-112	01	Méthode de franchissement de cours d'eau - Barrage et pompage (Feuillet 3 de 3)	Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste.	Clarification
STDS-03-ML-05-113	Franchissements de cours d'eau types avec une pelle à benne traînante	STDS-03-ML-05-113	01	Méthode type de franchissement de cours d'eau - Pelle à benne traînante	Aucune modification	s.o.
STDS-03-ML-05-131	Berme de rétention de sol	STDS-03-ML-05-131	01	Berme de rétention du sol	Aucune modification	s.o.
STDS-03-ML-05-132	Contrôle des sédiments – construction de clôture anti-érosion	STDS-03-ML-05-132	01	Contrôle des sédiments - Barrière à sédiments	Aucune modification	s.o.
STDS-03-ML-05-137	Contrôle des sédiments – barrage de retenue/filtre	STDS-03-ML-05-137	01	Contrôle des sédiments - Digue de retenue/filtrante	Aucune modification	s.o.
STDS-03-ML-05-301	Récupération du bois – Qualité et défauts	STDS-03-ML-05-301	01	Récupération du bois - Qualités et défauts	Aucune modification	s.o.
STDS-03-ML-05-302	Récupération du bois de qualité marchande	STDS-03-ML-05-302	01	Récupération du bois marchand	Aucune modification	s.o.
STDS-03-ML-05-312	Remise en place typique des matériaux excavés pour contrôle de l'accès	STDS-03-ML-05-312	01	Contrôle d'accès - Remise en place type des débris ligneux	Aucune modification	s.o.
STDS-03-ML-05-313	Remise en place typique des matériaux excavés pour contrôler l'érosion	STDS-03-ML-05-313	01	Contrôle de l'érosion - Remise en place type des débris ligneux	Aucune modification	s.o.

Numéro de dessin déposé en mars 2015 (RS-2)	Titre de dessin (RS-2) Déposé en mars 2015	Numéro de dessin (RS-5)	Rév.	Titre du dessin (RS-5)	Modification	Justification de la révision
STDS-03-ML-05-402	Fossé de conservation de sol arable et construction d'été du côté des déblais	STDS-03-ML-05-402	01	Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée et du côté déblais (en période d'été)	Aucune modification	s.o.
STDS-03-ML-05-410	Fossé de conservation de sol arable et décapage de l'aire de travail	STDS-03-ML-05-410	00	Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée et du côté travail (Feuillet 1 de 2)	Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste.	Clarification
Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant	Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant	STDS-03-ML-05-410	00	Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée et du côté travail (Feuillet 2 de 2)	Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste.	Clarification
STDS-03-ML-05-411	Fossé de conservation de sol arable – construction d'hiver	STDS-03-ML-05-411	01	Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée (en période hivernale) (Feuillet 1 de 2)	Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste.	Clarification
Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant	Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant	STDS-03-ML-05-411	01	Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée (en période hivernale) (Feuillet 2 de 2)	Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste.	Clarification
STDS-03-ML-05-412	Conservation de sol arable – franchissements de pipeline étrangers – construction d'hiver	STDS-03-ML-05-412	01	Préservation du sol arable - Croisement d'un pipeline existant (en période hivernale) (Feuillet 1 de 2)	Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste.	Clarification
Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant	Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant	STDS-03-ML-05-412	01	Préservation du sol arable - Croisement d'un pipeline existant (en période hivernale) (Feuillet 2 de 2)	Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste.	Clarification
STDS-03-ML-05-421	Conservation de sol arable pour le nivellement des flancs de coteau sur les terres agricoles	STDS-03-ML-05-421	01	Préservation du sol arable - Installation en pente - Milieu agricole	Aucune modification	s.o.
STDS-03-ML-05-424	Manutention des sols pour le franchissement de lignes électriques inclinées (feuille 1 de 2)	STDS-03-ML-05-424	01	Manutention du sol - Rampe de traversée d'un pipeline existant (Feuillet 1 de 2)	Aucune modification	s.o.
STDS-03-ML-05-424	Manipulation des sols pour le franchissement de lignes électriques inclinées (feuille 2 de 2)	STDS-03-ML-05-424	01	Manutention du sol - Rampe de traversée d'un pipeline existant (Feuillet 2 de 2)	Aucune modification	s.o.
STDS-03-ML-05-431	Décapage secondaire et compactage de la tranchée pour le déplacement des déblais (nettoyage d'été de la construction hivernale)	STDS-03-ML-05-431	01	Remise en place des déblais - Décapage additionnel du sol arable (Feuillet 1 de 2)	Révision du titre du dessin Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste.	Clarification
Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant	Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant	STDS-03-ML-05-431	01	Remise en place des déblais - Décapage additionnel du sol arable (Feuillet 2 de 2)	Révision du titre du dessin Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste.	Clarification
STDS-03-ML-05-443	Essouchement et conservation de sol arable pour les terres boisées	STDS-03-ML-05-443	01	Préservation de la couche de surface - Essouchement - Milieu boisé (Feuillet 1 de 2)	Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste.	Clarification
Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant	Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant	STDS-03-ML-05-443	01	Préservation de la couche de surface - Essouchement - Milieu boisé (Feuillet 2 de 2)	Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste.	Clarification
STDS-03-ML-05-445	Sol gelé – Terres forestières – Préparation de l'emprise – aucun décapage requis – perturbation minimale de la surface	STDS-03-ML-05-445	00	Préparation de l'emprise - Perturbations minimales de surface - Milieu boisé - Sol gelé	Révision du titre du dessin	Clarification
STDS-03-ML-05-446	Sol non gelé – Terres forestières – Préparation de l'emprise – décapage requis	STDS-03-ML-05-446	00	Préservation de la couche de surface - Milieu boisé - Sol non gelé	Révision du titre du dessin	Clarification
STDS-03-ML-05-603	Remise en état des rives – mur en grumes	STDS-03-ML-05-603	01	Remise en état des rives - Palissade de rondins de bois	Aucune modification	s.o.

Numéro de dessin déposé en mars 2015 (RS-2)	Titre de dessin (RS-2) Déposé en mars 2015	Numéro de dessin (RS-5)	Rév.	Titre du dessin (RS-5)	Modification	Justification de la révision
STDS-03-ML-05-604	Remise en état des rives – couche de broussailles dans une pente transversale	STDS-03-ML-05-604	01	Remise en état des rives - Lit de plançons ou de boutures transversal à la pente	Aucune modification	s.o.
STDS-03-ML-05-606	Remise en état des rives – installation d'une grille géotextile végétalisée	STDS-03-ML-05-606	01	Remise en état des rives - Lit de branches avec géotextile	Aucune modification	s.o.
4930-03-ML-05-500	Fossé de conservation de sol arable de l'aire de parcours naturel, du côté des déblais et de la voie de travail (feuille 1 de 2)	4930-03-ML-05-500	0A	Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée, du côté déblais et de la voie de circulation - Prairies naturelles (Feuille 1 de 2)	Aucune modification	s.o.
4930-03-ML-05-501	Fossé de conservation de sol arable de l'aire de parcours naturel, du côté des déblais et de la voie de travail (feuille 2 de 2)	4930-03-ML-05-501	0A	Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée, du côté déblais et de la voie de circulation - Prairies naturelles (Feuille 2 de 2)	Aucune modification	s.o.
4930-03-ML-05-502	Conservation de sol arable – décapage pleine largeur – trois lots de terre (feuille 1 de 2)	STDS-03-ML-05-426	0A	Préservation du sol arable - Décapage sur la pleine largeur - 3 couches (Feuille 1 de 2)	Révision du titre du dessin Révision du numéro de dessin	Le dessin est maintenant un dessin typique standard
4930-03-ML-05-503	Conservation de sol arable – décapage pleine largeur – trois lots de terre (feuille 2 de 2)	STDS-03-ML-05-426	00	Préservation du sol arable - Décapage sur la pleine largeur - 3 couches (Feuille 2 de 2)	Révision du titre du dessin	Le dessin est maintenant un dessin typique standard
4930-03-ML-05-504	Compactage de la tranchée pour le déplacement des déblais (feuille 1 de 2)	4930-03-ML-05-504	0A	Compactage de la tranchée (Feuille 1 de 2)	Révision du titre du dessin	Clarification
4930-03-ML-05-505	Compactage de la tranchée pour le déplacement des déblais (feuille 2 de 2)	4930-03-ML-05-505	0A	Compactage de la tranchée (Feuille 2 de 2)	Révision du titre du dessin	Clarification
4930-03-ML-05-506	Fossé de conservation du sol arable et décapage des déblais – trois lots de terre (feuille 1 de 2)	4930-03-ML-05-506	0A	Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée et du côté déblais - 3 couches (Feuille 1 de 2)	Aucune modification	s.o.
4930-03-ML-05-507	Fossé de conservation du sol arable et décapage des déblais – trois lots de terre (feuille 2 de 2)	4930-03-ML-05-507	0A	Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée et du côté déblais - 3 couches (Feuille 2 de 2)	Aucune modification	s.o.
4930-03-ML-05-509	Mesures d'atténuation en milieu humide – franchissement du côté des déblais	4930-03-ML-05-509	0A	Milieus humides - Milieu humide du côté déblais - Mesures d'atténuation	Aucune modification	s.o.
4930-03-ML-05-510	Mesures d'atténuation en milieu humide – franchissement de l'aire de travail	4930-03-ML-05-510	0A	Milieus humides - Milieu humide du côté travail - Mesures d'atténuation	Aucune modification	s.o.
4930-03-ML-05-511	Mesures d'atténuation en milieu humide – franchissement d'eau libre (feuille 1 de 2)	4930-03-ML-05-511	0A	Milieus humides - Franchissement en eau libre - Mesures d'atténuation (Feuille 1 de 2)	Révision du titre du dessin	Clarification
4930-03-ML-05-512	Mesures d'atténuation en milieu humide – franchissement d'eau libre (feuille 2 de 2)	4930-03-ML-05-512	0A	Milieus humides - Franchissement en eau libre - Mesures d'atténuation (Feuille 2 de 2)	Révision du titre du dessin	Clarification
4930-03-ML-05-513	Clôture temporaire pour contrôler l'érosion	4930-03-ML-05-513	0A	Clôture temporaire pour le contrôle de l'érosion éolienne	Aucune modification	s.o.
4930-03-ML-05-516	Station de nettoyage de l'équipement type	4930-03-ML-05-516	0A	Station type de nettoyage d'équipement	Aucune modification	s.o.
4930-03-ML-05-526	Décapage secondaire et compactage de la tranchée pour le déplacement des déblais (nettoyage d'été de la construction hivernale)	STDS-03-ML-05-431	01	Remise en place des déblais - Décapage additionnel du sol arable (Feuille 1 de 2)	Révision du titre du dessin Révision du numéro de dessin	Le dessin est maintenant un dessin typique standard
4930-03-ML-05-527	Décapage secondaire et compactage de la tranchée pour le déplacement des déblais (nettoyage d'été de la construction hivernale)	STDS-03-ML-05-431	01	Remise en place des déblais - Décapage additionnel du sol arable (Feuille 2 de 2)	Révision du titre du dessin Révision du numéro de dessin	Le dessin est maintenant un dessin typique standard
4930-03-ML-05-528	Conservation de sol arable – largeur de lame	STDS-03-ML-05-404	01	Préservation du sol arable - Décapage sur une largeur restreinte	Révision du numéro de dessin	Le dessin est maintenant un dessin typique standard

Numéro de dessin déposé en mars 2015 (RS-2)	Titre de dessin (RS-2) Déposé en mars 2015	Numéro de dessin (RS-5)	Rév.	Titre du dessin (RS-5)	Modification	Justification de la révision
4930-03-ML-05-529	Conservation de sol arable – décapage pleine largeur (feuille 1 de 2)	STDS-03-ML-05-401	01	Préservation du sol arable - Décapage sur la pleine largeur (Feuille 1 de 2)	Révision du numéro de dessin	Le dessin est maintenant un dessin typique standard
4930-03-ML-05-530	Conservation de sol arable – décapage pleine largeur (feuille 2 de 2)	STDS-03-ML-05-401	01	Préservation du sol arable - Décapage sur la pleine largeur (Feuille 2 de 2)	Révision du numéro de dessin	Le dessin est maintenant un dessin typique standard
4930-03-ML-05-531	Protection contre l'érosion des rives de franchissement	STDS-03-ML-05-608	01	Franchissement de cours d'eau - Protection des rives contre l'érosion	Révision du numéro de dessin	Le dessin est maintenant un dessin typique standard
4930-03-ML-05-532	Franchissement de pipeline par des véhicules – ponceau avec matériaux de remblayage indigène (feuille 1 de 2)	STDS-03-ML-05-103	01	Traverse de véhicules - Ponceau avec matériaux d'origine (Feuille 1 de 2)	Révision du numéro de dessin	Le dessin est maintenant un dessin typique standard
4930-03-ML-05-533	Franchissement de pipeline par des véhicules – ponceau avec matériaux de remblayage indigène (feuille 2 de 2)	STDS-03-ML-05-103	01	Traverse de véhicules - Ponceau avec matériaux d'origine (Feuille 2 de 2)	Révision du numéro de dessin	Le dessin est maintenant un dessin typique standard
4930-03-ML-05-534	Franchissements temporaires sur pont en acier (feuille 1 de 3)	STDS-03-ML-05-101	01	Pont temporaire à portée libre (Feuille 1 de 3)	Révision du numéro et du titre du dessin	Le dessin est maintenant un dessin typique standard
4930-03-ML-05-535	Franchissements temporaires sur pont en acier (feuille 2 de 3)	STDS-03-ML-05-101	01	Pont temporaire à portée libre (Feuille 2 de 3)	Révision du numéro et du titre du dessin	Le dessin est maintenant un dessin typique standard
4930-03-ML-05-536	Franchissements temporaires sur pont en acier (feuille 3 de 3)	STDS-03-ML-05-101	01	Pont temporaire à portée libre (Feuille 3 de 3)	Révision du numéro et du titre du dessin	Le dessin est maintenant un dessin typique standard
4930-03-ML-05-537	Berme de dérivation type (feuille 1 de 2)	STDS-03-ML-12-221	01	Berme de dérivation type (Feuille 1 de 2)	Révision du numéro de dessin	Le dessin est maintenant un dessin typique standard
4930-03-ML-05-538	Berme de dérivation type (feuille 2 de 2)	STDS-03-ML-12-221	01	Berme de dérivation type (Feuille 2 de 2)	Révision du numéro de dessin	Le dessin est maintenant un dessin typique standard
4930-03-ML-05-539	Berme de dérivation type avec chenal d'écoulement muni d'un revêtement intérieur imperméable	STDS-03-ML-12-222	01	Berme de dérivation type avec chenal d'écoulement (Feuille 1 de 2)	Révision du numéro et du titre du dessin	Le dessin est maintenant un dessin typique standard
4930-03-ML-05-540	Berme de dérivation type avec chenal d'écoulement muni d'un revêtement intérieur imperméable	STDS-03-ML-12-222	01	Berme de dérivation type avec chenal d'écoulement (Feuille 2 de 2)	Révision du numéro et du titre du dessin	Le dessin est maintenant un dessin typique standard
4930-03-ML-05-543	Mesures d'atténuation en milieu humide – franchissement type (feuille 1 de 2)	4930-03-ML-05-543	0A	Milieus humides - Franchissement type - Mesures d'atténuation (Feuille 1 de 2)	Aucune modification	s.o.
4930-03-ML-05-544	Mesures d'atténuation en milieu humide – franchissement type (feuille 2 de 2)	4930-03-ML-05-544	0A	Milieus humides - Franchissement type - Mesures d'atténuation (Feuille 2 de 2)	Aucune modification	s.o.
Non déposé antérieurement	Non déposé antérieurement	STDS-03-ML-12-202	01	Bouchon de tranchée type en bentonite (Feuille 1 de 2)	Dessin ajouté pour RS-5	Options d'atténuation additionnelles
Non déposé antérieurement	Non déposé antérieurement	STDS-03-ML-12-202	01	Bouchon de tranchée type en bentonite (Feuille 2 de 2)	Dessin ajouté pour RS-5	Options d'atténuation additionnelles
Non déposé antérieurement	Non déposé antérieurement	STDS-03-ML-12-203	01	Bouchon de tranchée type en bentonite avec Nudrain ou l'équivalent (Feuille 1 de 2)	Dessin ajouté pour RS-5	Options d'atténuation additionnelles
Non déposé antérieurement	Non déposé antérieurement	STDS-03-ML-12-203	01	Bouchon de tranchée type en bentonite avec Nudrain ou l'équivalent (Feuille 2 de 2)	Dessin ajouté pour RS-5	Options d'atténuation additionnelles
Non déposé antérieurement	Non déposé antérieurement	STDS-03-ML-12-204	01	Bouchon type en mousse de polyuréthane	Dessin ajouté pour RS-5	Options d'atténuation additionnelles

Numéro de dessin déposé en mars 2015 (RS-2)	Titre de dessin (RS-2) Déposé en mars 2015	Numéro de dessin (RS-5)	Rév.	Titre du dessin (RS-5)	Modification	Justification de la révision
Non déposé antérieurement	Non déposé antérieurement	STDS-03-ML-12-211	01	Drain d'évacuation type avec gravier (Feuille 1 de 3)	Dessin ajouté pour RS-5	Options d'atténuation additionnelles
Non déposé antérieurement	Non déposé antérieurement	STDS-03-ML-12-211	01	Drain d'évacuation type avec gravier (Feuille 2 de 3)	Dessin ajouté pour RS-5	Options d'atténuation additionnelles
Non déposé antérieurement	Non déposé antérieurement	STDS-03-ML-12-211	01	Drain d'évacuation type avec gravier (Feuille 3 de 3)	Dessin ajouté pour RS-5	Options d'atténuation additionnelles
Non déposé antérieurement	Non déposé antérieurement	STDS-03-ML-12-212	01	Drain d'évacuation type (Feuille 1 de 3)	Dessin ajouté pour RS-5	Options d'atténuation additionnelles
Non déposé antérieurement	Non déposé antérieurement	STDS-03-ML-12-212	01	Drain d'évacuation type (Feuille 1 de 3)	Dessin ajouté pour RS-5	Options d'atténuation additionnelles
Non déposé antérieurement	Non déposé antérieurement	STDS-03-ML-12-212	01	Drain d'évacuation type (Feuille 1 de 3)	Dessin ajouté pour RS-5	Options d'atténuation additionnelles
Non déposé antérieurement	Non déposé antérieurement	STDS-03-ML-12-223	01	Berme de Dérivation Typique	Dessin ajouté pour RS-5	Options d'atténuation additionnelles

E.2 Liste des dessins typiques du du pipeline de conversion

Numéro de dessin	Rév.	Titre du dessin
STDS-03-ML-05-001	01	Mesures types de contrôle de l'érosion et des sédiments
STDS-03-ML-05-104	01	Pont temporaire en neige/glace
STDS-03-ML-05-105	00	Méthode type de franchissement de cours d'eau - Tranchée ouverte (Feuillet 1 de 2)
STDS-03-ML-05-105	00	Méthode type de franchissement de cours d'eau - Tranchée ouverte (Feuillet 2 de 2)
STDS-03-ML-05-111	01	Méthode de franchissement de cours d'eau - Buse (Feuillet 1 de 3)
STDS-03-ML-05-111	01	Méthode de franchissement de cours d'eau - Buse (Feuillet 2 de 3)
STDS-03-ML-05-111	01	Méthode de franchissement de cours d'eau - Buse (Feuillet 3 de 3)
STDS-03-ML-05-112	01	Méthode de franchissement de cours d'eau - Barrage et pompage (Feuillet 1 de 3)
STDS-03-ML-05-112	01	Méthode de franchissement de cours d'eau - Barrage et pompage (Feuillet 2 de 3)
STDS-03-ML-05-112	01	Méthode de franchissement de cours d'eau - Barrage et pompage (Feuillet 3 de 3)
STDS-03-ML-05-113	01	Méthode type de franchissement de cours d'eau - Pelle à benne traînante
STDS-03-ML-05-131	01	Berme de rétention du sol
STDS-03-ML-05-132	01	Contrôle des sédiments – Barrière à sédiments
STDS-03-ML-05-137	01	Contrôle des sédiments – Digue de retenue/filtrante
STDS-03-ML-05-301	01	Récupération du bois – Qualité et défauts
STDS-03-ML-05-302	01	Récupération du bois marchand
STDS-03-ML-05-312	01	Contrôle d'accès - Remise en place type des débris ligneux
STDS-03-ML-05-313	01	Contrôle de l'érosion - Remise en place type des débris ligneux
STDS-03-ML-05-402	01	Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée et du côté déblais (en période d'été)
STDS-03-ML-05-410	00	Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée et du côté travail (Feuillet 1 de 2)
STDS-03-ML-05-410	00	Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée et du côté travail (Feuillet 2 de 2)
STDS-03-ML-05-411	01	Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée (en période hivernale) (Feuillet 1 de 2)
STDS-03-ML-05-411	01	Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée (en période hivernale) (Feuillet 2 de 2)
STDS-03-ML-05-412	01	Préservation du sol arable - Croisement d'un pipeline existant (en période hivernale) (Feuillet 1 de 2)

Numéro de dessin	Rév.	Titre du dessin
STDS-03-ML-05-412	01	Préservation du sol arable - Croisement d'un pipeline existant (en période hivernale) (Feuille 2 de 2)
STDS-03-ML-05-421	01	Préservation du sol arable - Installation en pente - Milieu agricole
STDS-03-ML-05-424	01	Manutention du sol - Rampe de traversée d'un pipeline existant (Feuille 1 de 2)
STDS-03-ML-05-424	01	Manutention du sol - Rampe de traversée d'un pipeline existant (Feuille 2 de 2)
STDS-03-ML-05-431	01	Remise en place des déblais - Décapage additionnel du sol arable (Feuille 1 de 2)
STDS-03-ML-05-431	01	Remise en place des déblais - Décapage additionnel du sol arable (Feuille 2 de 2)
STDS-03-ML-05-443	01	Préservation de la couche de surface - Essouchement - Milieu boisé (Feuille 1 de 2)
STDS-03-ML-05-443	01	Préservation de la couche de surface - Essouchement - Milieu boisé (Feuille 2 de 2)
STDS-03-ML-05-445	00	Préparation de l'emprise - Perturbations minimales de surface - Milieu boisé - Sol gelé
STDS-03-ML-05-446	00	Préservation de la couche de surface - Milieu boisé - Sol non gelé
STDS-03-ML-05-603	01	Remise en état des rives – Palissade de rondins de bois
STDS-03-ML-05-604	01	Remise en état des rives – Lit de plançons ou de boutures transversal à la pente
STDS-03-ML-05-606	01	Remise en état des rives – Lit de branches avec géotextile
4930-03-ML-05-500	0A	Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée, du côté déblais et de la voie de circulation - Prairies naturelles (Feuille 1 de 2)
4930-03-ML-05-501	0A	Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée, du côté déblais et de la voie de circulation - Prairies naturelles (Feuille 2 de 2)
STDS-03-ML-05-426	0A	Préservation du sol arable - Décapage sur la pleine largeur - 3 couches (Feuille 1 de 2)
STDS-03-ML-05-426	00	Préservation du sol arable - Décapage sur la pleine largeur - 3 couches (Feuille 2 de 2)
4930-03-ML-05-504	0A	Compactage de la tranchée (feuille 1 de 2)
4930-03-ML-05-505	0A	Compactage de la tranchée (feuille 2 de 2)
4930-03-ML-05-506	0A	Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée et du côté déblais - 3 couches (Feuille 1 de 2)
4930-03-ML-05-507	0A	Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée et du côté déblais - 3 couches (Feuille 2 de 2)
4930-03-ML-05-509	0A	Milieus humides - Milieu humide du côté déblais - Mesures d'atténuation
4930-03-ML-05-510	0A	Milieus humides - Milieu humide du côté travail - Mesures d'atténuation

Numéro de dessin	Rév.	Titre du dessin
4930-03-ML-05-511	0A	Milieus humides - Franchissement en eau libre - Mesures d'atténuation (Feuille 1 de 2)
4930-03-ML-05-512	0A	Milieus humides - Franchissement en eau libre - Mesures d'atténuation (Feuille 2 de 2)
4930-03-ML-05-513	0A	Clôture temporaire pour le contrôle de l'érosion éolienne
4930-03-ML-05-516	0A	Station de nettoyage d'équipement
STDS-03-ML-05-431	01	Remise en place des déblais - Décapage additionnel du sol arable (Feuille 1 de 2)
STDS-03-ML-05-431	01	Remise en place des déblais - Décapage additionnel du sol arable (Feuille 2 de 2)
STDS-03-ML-05-404	01	Préservation du sol arable - Décapage sur une largeur restreinte
STDS-03-ML-05-401	01	Préservation du sol arable - Décapage sur la pleine largeur (Feuille 1 de 2)
STDS-03-ML-05-401	01	Préservation du sol arable - Décapage sur la pleine largeur (Feuille 2 de 2)
STDS-03-ML-05-608	01	Franchissement de cours d'eau - Protection des rives contre l'érosion
STDS-03-ML-05-103	01	Traverse de véhicules - Ponceau avec matériaux d'origine (Feuille 1 de 2)
STDS-03-ML-05-103	01	Traverse de véhicules - Ponceau avec matériaux d'origine (Feuille 2 de 2)
STDS-03-ML-05-101	01	Pont temporaire à portée libre (Feuille 1 de 3)
STDS-03-ML-05-101	01	Pont temporaire à portée libre (Feuille 2 de 3)
STDS-03-ML-05-101	01	Pont temporaire à portée libre (Feuille 3 de 3)
STDS-03-ML-12-221	01	Berme de dérivation type (Feuille 1 de 2)
STDS-03-ML-12-221	01	Berme de dérivation type (Feuille 2 de 2)
STDS-03-ML-12-222	01	Berme de dérivation type avec chenal d'écoulement (Feuille 1 de 2)
STDS-03-ML-12-222	01	Berme de dérivation type avec chenal d'écoulement (Feuille 2 de 2)
STDS-03-ML-12-202	01	Bouchon de tranchée type en bentonite (Feuille 1 de 2)
STDS-03-ML-12-202	01	Bouchon de tranchée type en bentonite (Feuille 2 de 2)
STDS-03-ML-12-203	01	Bouchon de tranchée type en bentonite avec Nudrain ou l'équivalent (Feuille 1 de 2)
STDS-03-ML-12-203	01	Bouchon de tranchée type en bentonite avec Nudrain ou l'équivalent (Feuille 2 de 2)
STDS-03-ML-12-204	01	Bouchon type en mousse de polyuréthane
STDS-03-ML-12-211	01	Drain d'évacuation type avec gravier (Feuille 1 de 3)
STDS-03-ML-12-211	01	Drain d'évacuation type avec gravier (Feuille 2 de 3)

Numéro de dessin	Rév.	Titre du dessin
STDS-03-ML-12-211	01	Drain d'évacuation type avec gravier (Feuille 3 de 3)
STDS-03-ML-12-212	01	Drain d'évacuation type (Feuille 1 de 3)
STDS-03-ML-12-212	01	Drain d'évacuation type (Feuille 2 de 3)
STDS-03-ML-12-212	01	Drain d'évacuation type (Feuille 3 de 3)
STDS-03-ML-12-223	01	Berme de Dérivation Typique

ID

REVISIONS

00

DESSIN REMPLACE A15K-18-388 (APR. 26 /02)

01

EMISSON GÉNÉRALE - REVISE POUR SPÉC. 2015



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

MESURES TYPES DE CONTRÔLE DE L'ÉROSION ET DES SÉDIMENTS

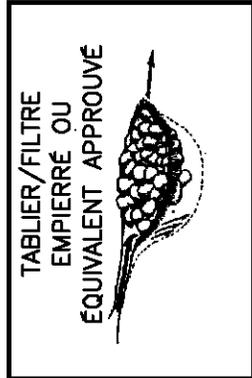
ÉCHELLE

AUCUNE

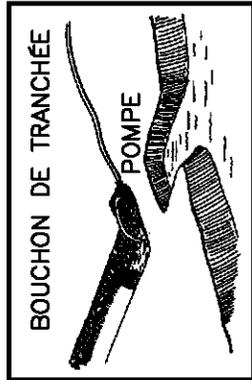
N° DE DWG

STDS-03-ML-05-001

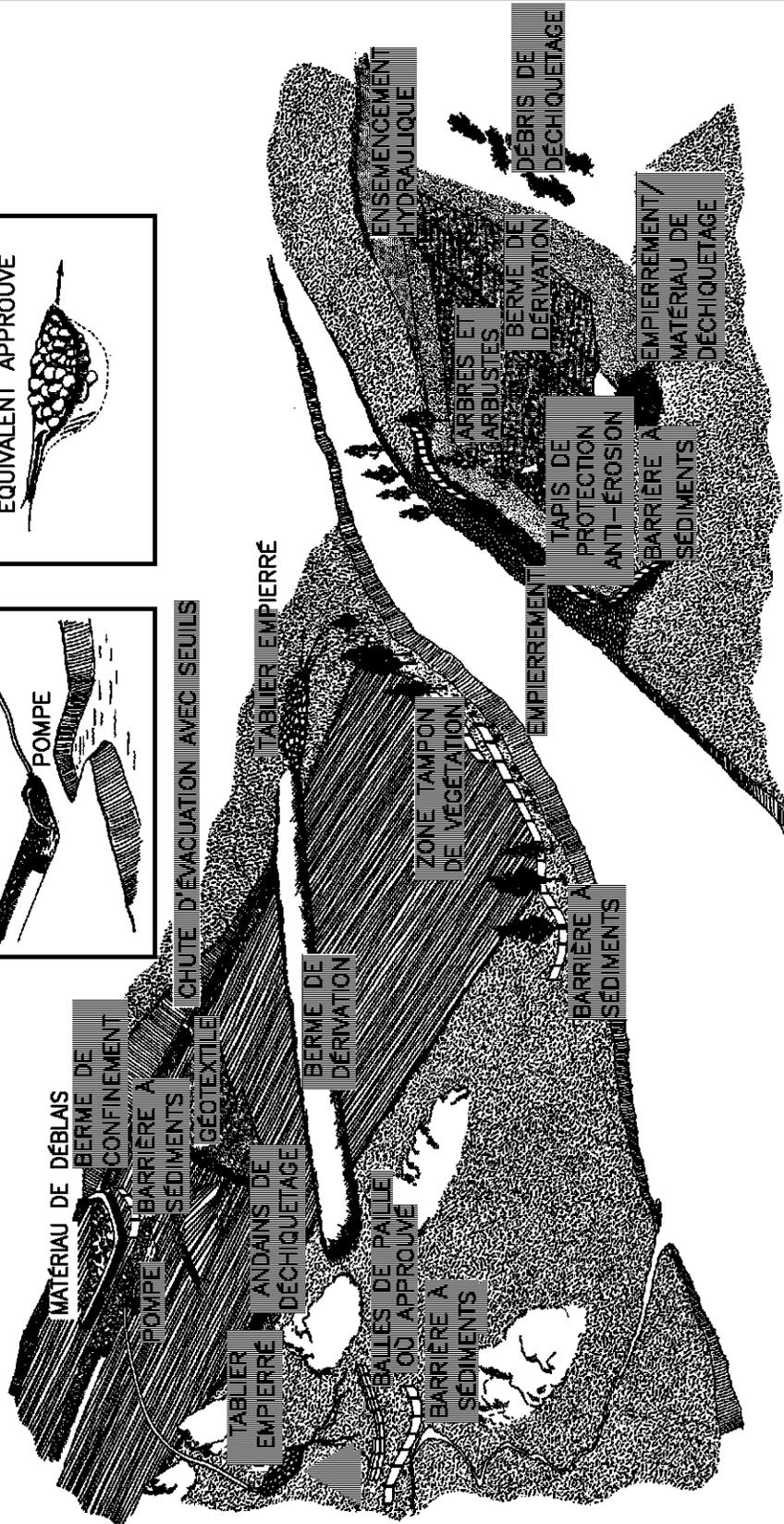
REV 01



TABLIER/FILTRE EMPIÉRÉ OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ



BOUCHON DE TRANCÉE POMPE



MATÉRIAU DE DÉBLAIS

BERME DE CONFINEMENT

POMPE BARRIÈRE À SÉDIMENTS

GEOTEXTILE

CHUTE D'ÉVACUATION AVEC SEUILS

TABLIER ANDAINS DE DÉCHIQUETAGE

BERME DE DÉRIVATION

BALLES DE PAILLE LOD APPROUVÉ

BARRIÈRE À SÉDIMENTS

TABLIER EMPIÉRÉ

ZONE TAMPON DE VÉGÉTATION

BARRIÈRE À SÉDIMENTS

EMPIÈREMENT

BARRIÈRE À SÉDIMENTS

BARRIÈRE À SÉDIMENTS

ENSEMENCEMENT HYDRAULIQUE

ARBRES ET ARBUSTES

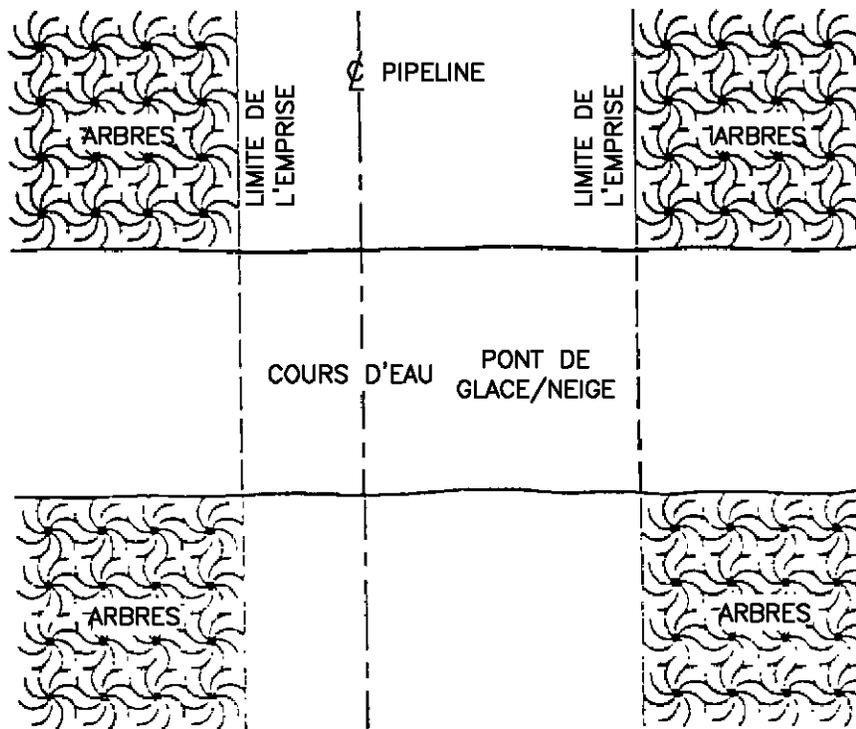
BERME DE DÉRIVATION

TAPIS DE PROTECTION ANTI-ÉROSION

BARRIÈRE À SÉDIMENTS

EMPIÈREMENT/MATÉRIAU DE DÉCHIQUETAGE

DÉBRIS DE DÉCHIQUETAGE



VUE EN PLAN

NOTES :

1. AMÉNAGER UN PONT DE GLACE/NEIGE LORS DES TRAVAUX HIVERNAUX LORSQU'UNE ÉPAISSEUR DE GLACE SÉCURITAIRE PEUT ÊTRE MAINTENUE.
2. LOCALISER LES PONTS AUX ENDROITS OÙ LA PENTE DE LA BERGE EST DOUCE AFIN D'Y RÉDUIRE LES COUPES DANS LES RIVES. UTILISER LA NEIGE ET LA GLACE POUR METTRE EN PLACE LE TABLIER D'APPROCHE DE LA TRAVERSÉE PLUTÔT QUE DE CREUSER DANS LA BERGE.
3. INONDER LA SURFACE GLACÉE D'EAU ET COUVRIR AVEC DE LA NEIGE AFIN D'AUGMENTER LA CAPACITÉ PORTANTE. BRISER LE PONT DE GLACE AVEC DES MOYENS PHYSIQUES EN PRÉVISION DU DÉGEL PRINTANNIER.
4. LES PONTS DE GLACE/NEIGE DEVRAIENT COMPORTER UNE BORDURE MINIMALE DE 150 mm AFIN D'ÉVITER QUE DU MATÉRIAU TOMBE DANS LE COURS D'EAU FRANCHI. LA BORDURE DOIT ÊTRE MAINTENUE DURANT TOUTE LA DURÉE DE LA CONSTRUCTION.
5. LES PONTS DE GLACE NE DEVRAIENT PAS INTERFÉRER NI ENTRAVER L'ÉCOULEMENT DU COURS D'EAU.
6. MAINTENIR LE COUVERT DE GLACE ET Y ENLEVER LES DÉBRIS RÉGULIÈREMENT.
7. RESTAURER ET STABILISER LES BERGES ET LES APPROCHES AVANT LES CRUES PRINTANIÈRES, SI REQUIS.

ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015

01

DESSIN REMPLACÉ ASK-18-368

00

RÉVISIONS

ID

TEMPS - FICHER DE CONCEPTION



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

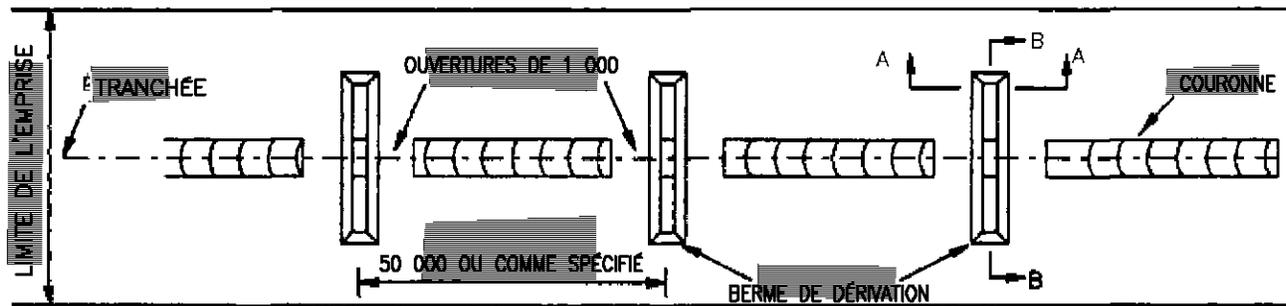
PONT TEMPORAIRE EN NEIGE/GLACE

ÉCHELLE AUCUNE

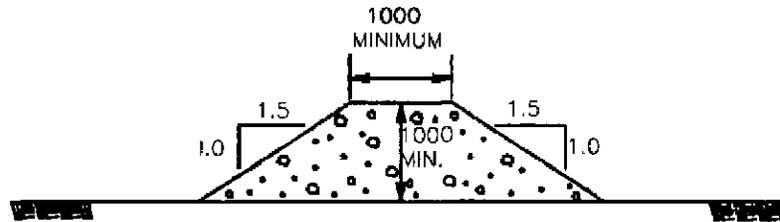
N° DE DWG

STDS-03-ML-05-104

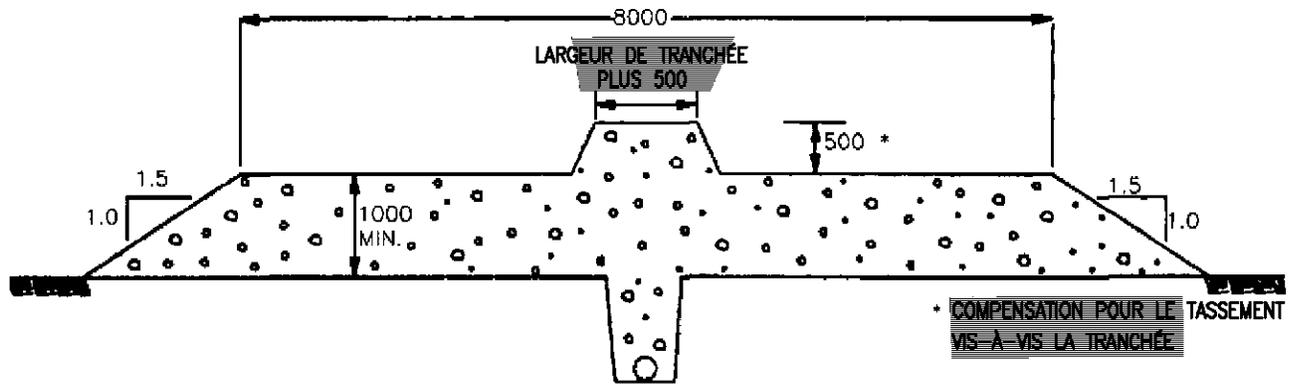
RÉV 01



PLAN (PAS À L'ÉCHELLE)



SECTION A



SECTION B

NOTES:

1. TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MILLIMÈTRES.
2. LES BERMES DE DÉRVATION DOIVENT ÊTRE FAITES DE SOL MINÉRAL D'ORIGINE COMPACTÉ NOMINALEMENT PAR COUCHES DE 300 mm EN UTILISANT DE L'ÉQUIPEMENT LOURD. LA MATIÈRE ORGANIQUE, LA NEIGE, LA GLACE OU TOUT AUTRE MATÉRIAU DÉLÉTÈRE NE DEVRONT PAS ÊTRE INCORPORÉS DANS LE REMBLAIS DE LA BERME.
3. LES BERMES DE DÉRVATION DEVRONT ÊTRE PLACÉES PERPENDICULAIREMENT À LA LIGNE CENTRALE DE LA CONDUITE.
4. SECTEURS D'APPLICATION : LES BERMES DE DÉRVATION SONT UTILISÉES POUR CONTRÔLER LE RUISSELLEMENT DE SURFACE LE LONG DE L'EMPRISE DU PIPELINE EN TERRAIN MARÉCAGEUX.
5. LA LOCALISATION FINALE ET L'ESPACEMENT DES BERMES DE DÉRVATION SERONT DÉTERMINÉS AU MOMENT DE LA CONSTRUCTION PAR LE REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE.
6. DES BOUDINS SYNTHÉTIQUES PEUVENT ÊTRE UTILISÉS À LA PLACE DES BERMES DE DÉRVATION.



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

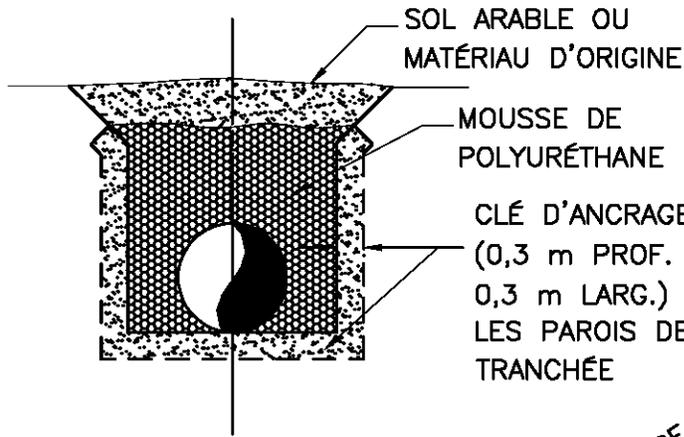
BERME DE DÉRVATION TYPIQUE

ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

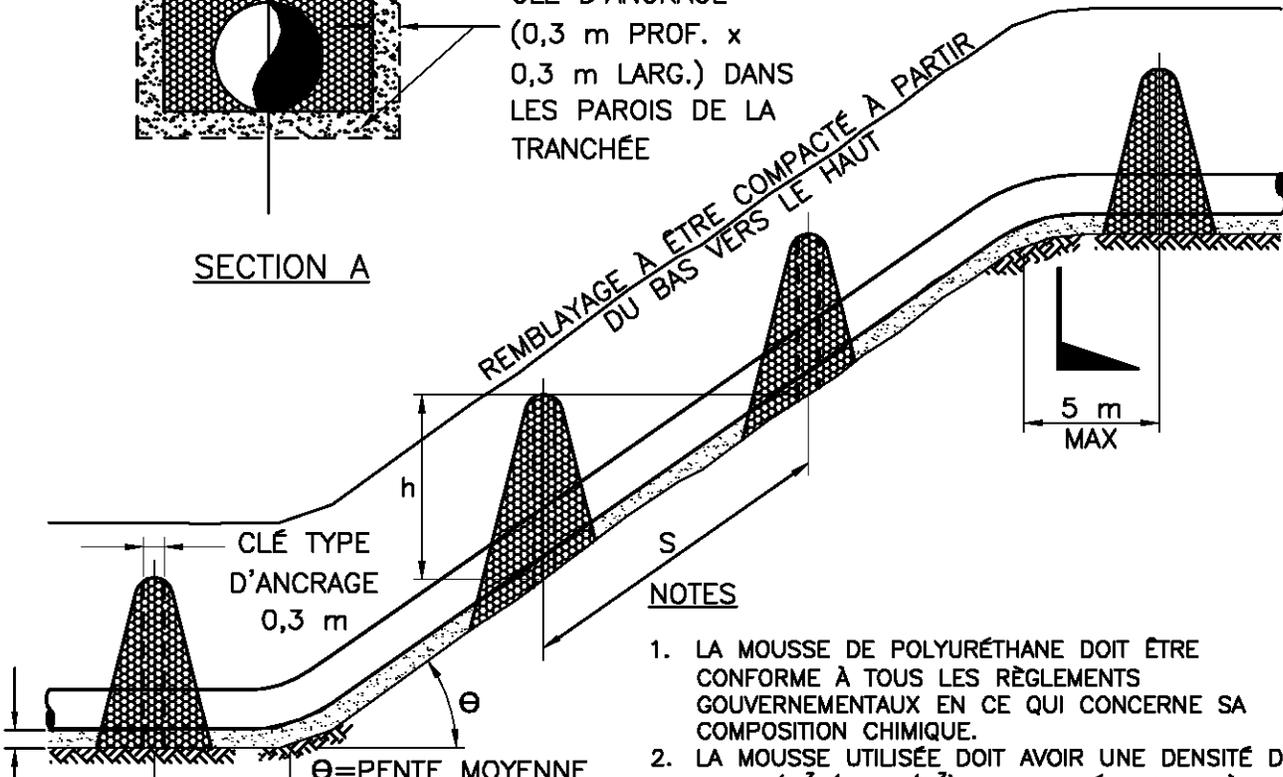
STDS-03-ML-12-223

RÉV 01



SECTION A

REMBLAYAGE À ÊTRE COMPACTÉ À PARTIR
DU BAS VERS LE HAUT



NOTES

1. LA MOUSSE DE POLYURÉTHANE DOIT ÊTRE CONFORME À TOUS LES RÈGLEMENTS GOUVERNEMENTAUX EN CE QUI CONCERNE SA COMPOSITION CHIMIQUE.
2. LA MOUSSE UTILISÉE DOIT AVOIR UNE DENSITÉ DE 32 kg/m³ (2 lbs/pi³) ET UNE RÉSISTANCE À LA COMPRESSION MINIMALE DE 0,207 MPA (30 psi) OU ÉQUIVALENTE.
3. DES PANNEAUX DE STYROMOUSSE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS SI DES FORMES SONT REQUISES.
4. DANS LES VALLÉES, LES AIRES DE DRAINAGE OU LES ZONES OÙ L'EAU PEUT S'ÉCOULER LE LONG DE LA TRANCHÉE ET ENLEVER LE COUSSINAGE OU LE REMBLAI AUTOUR DE LA CONDUITE, AJUSTER L'ESPACEMENT OU LES BOUCHONS DE FAÇON À CE QUE LE DESSUS DU BOUCHON SOIT APPROXIMATIVEMENT À LA MÊME ÉLÉVATION QUE LA BASE DU PROCHAIN BOUCHON EN AMONT.
5. L'ESPACEMENT ET LA CONFIGURATION DES BOUCHONS PEUVENT ÊTRE CHANGÉS, TEL QUE DEMANDÉ PAR LA COMPAGNIE. LA PROFONDEUR DE L'EXCAVATION VARIE SELON LES CONDITIONS DU SITE.
6. SE RÉFÉRER AUX SPÉCIFICATIONS DU PROJET LORSQUE DES MATÉRIAUX DE PROTECTION DE LA CONDUITE (COUSSINS DE MOUSSE DE POLYURÉTHANE, SUPPORTS DE CONDUITE, MATELAS DE PROTECTION, ETC.) SONT REQUIS.

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015

00 DESSIN REMPLACEMENT SK-1391A (2/2)

ID

REVISIONS



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

BOUCHON TYPE EN MOUSSE DE POLYURÉTHANE

ÉCHELLE

AUCUNE

N° DE DWG

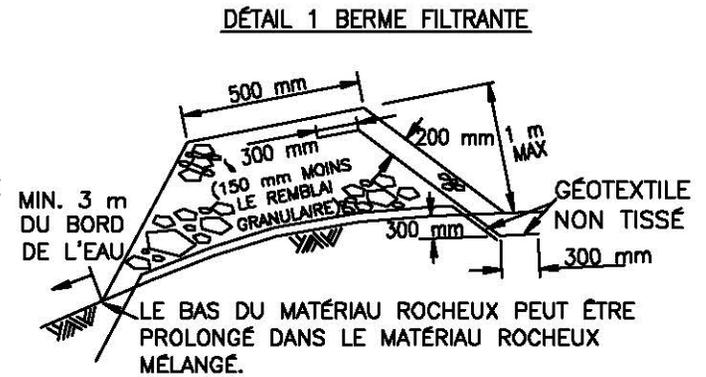
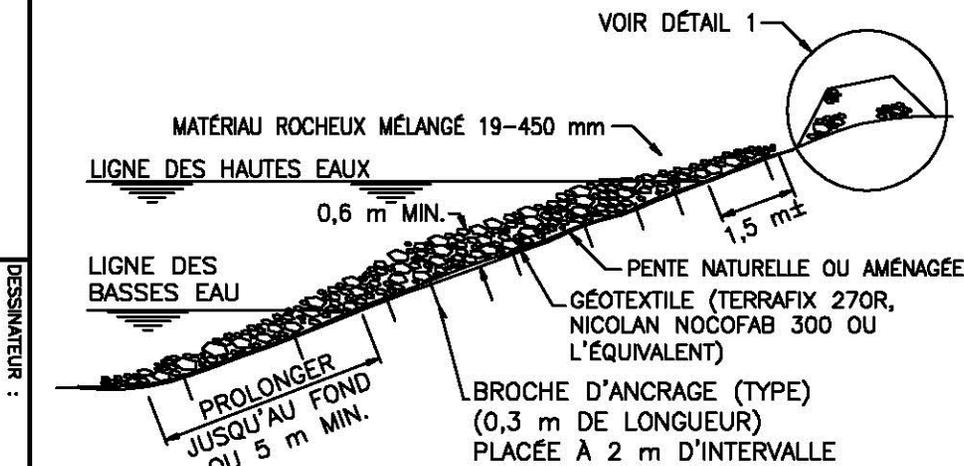
STDS-03-ML-12-204

RÉV 01



TC_A4_EE_FR.DWG 210X280

DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR : NE PAS FAIRE DE RÉVISIONS MANUELLES



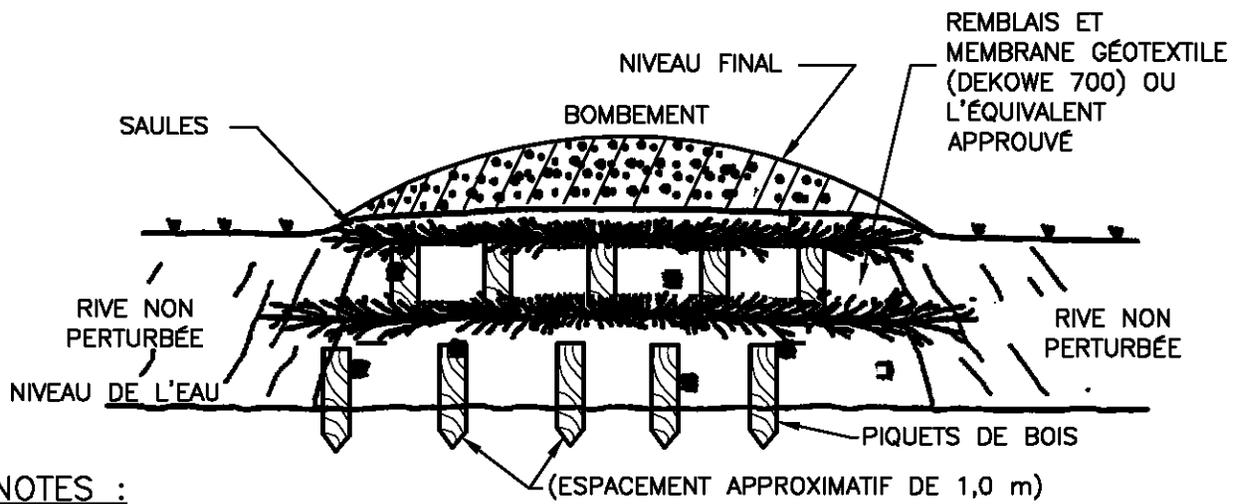
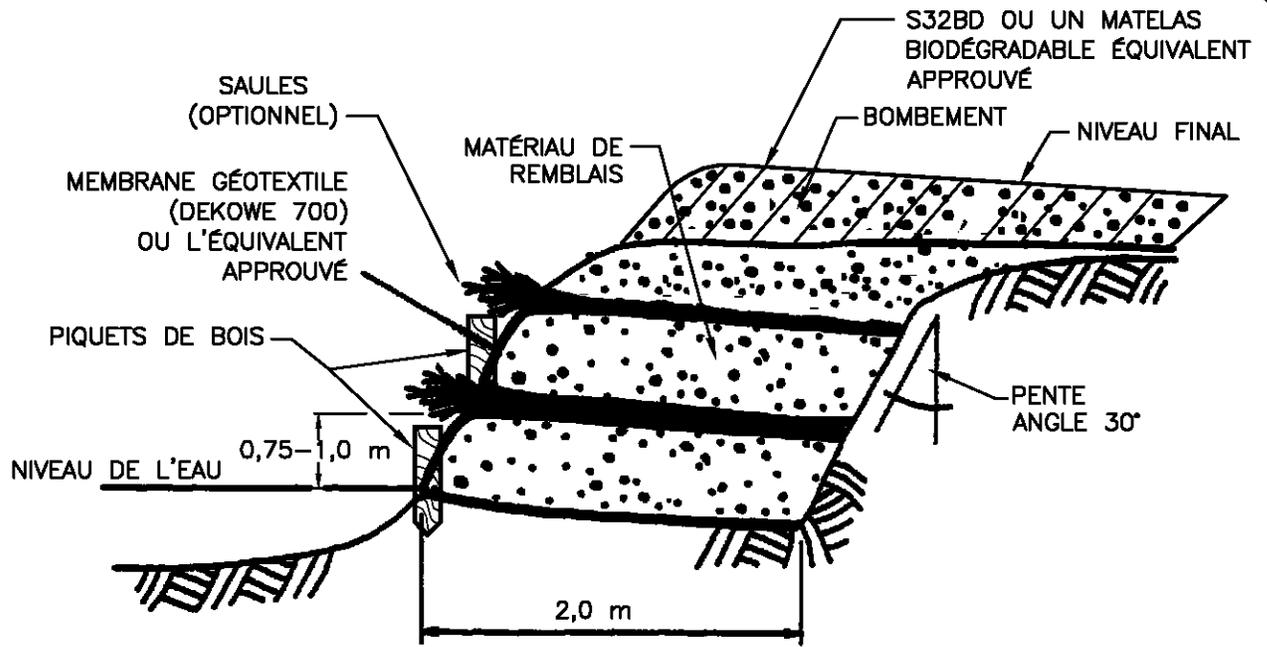
NOTES :

1. ENLEVER TOUTES LES SOUCHES ET LES MATIÈRES ORGANIQUES ET AMÉNAGER LA RIVE AVEC UNE PENTE DE 2 HORIZONTAL : 1 VERTICAL, SI POSSIBLE.
2. INSTALLER LA MEMBRANE GÉOTEXTILE SOUS LE MATÉRIAU ROCHEUX MÉLANGÉ SELON LES DIRECTIVES DE LA COMPAGNIE.
3. LA DIMENSION DES MATÉRIEAUX GRANULAIRES ROCHEUX DOIT ÊTRE ADAPTÉE SELON LA PENTE DE LA RIVE ET LA VITESSE DU COURANT.
4. PLACER LE MATÉRIAU ROCHEUX MÉLANGÉ À UNE PROFONDEUR D'ENVIRON 1,5 À 2 FOIS LE DIAMÈTRE ÉQUIVALENT MOYEN DES ROCHES LES PLUS GROSSES.
5. ANCRER LES CÔTÉS DU MATÉRIEL ROCHEUX ET LE GÉOTEXTILE AU CONTOUR NATUREL DU SOL DE FAÇON À ÉVITER L'ÉROSION.
6. LE MATÉRIAU ROCHEUX MÉLANGÉ DOIT ÊTRE INSTALLÉ JUSQU'À 0,5 m AU-DESSUS DE LA LIGNE DES HAUTES EAUX.
7. UNE BERME FILTRANTE DOIT ÊTRE AMÉNAGÉE À LA DEMANDE DU REPRÉSENTANT DE LA COMPAGNIE, SI REQUIS.
8. LA PROTECTION DE LA RIVE NE DOIT PAS MODIFIER LES CONDITIONS ORIGINALES D'ÉCOULEMENT DE L'EAU OU LA LARGEUR DU PROFIL DE LA RIVE, À MOINS D'ÊTRE D'ABORD APPROUVÉ PAR LA COMPAGNIE.

NOTES :

1. LE GÉOTEXTILE DOIT ÊTRE DU TYPE NON TISSÉ, TEL QUE MIRAFI P250 OU TERRAFIX 300R.
2. LA BERME FILTRANTE DOIT ÊTRE AMÉNAGÉE SUR UNE PENTE STABLE SEULEMENT.
3. LE GÉOTEXTILE DE LA BERME FILTRANTE EST INDÉPENDANT DU GÉOTEXTILE REQUIS POUR LA RIVE.
4. LE CHEVAUCHEMENT DES GEOTEXTILES EST DE 300 mm MINIMUM.

VERIFIÉ PAR :	CONCEPTEUR DE :	NOM :	DATE :	DESSINATEUR :	CROQUIS STANDARD
TITRE :					
FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU					
PROTECTION DES RIVES CONTRE L'ÉROSION					
ECHELLE :	AUCUNE	N° DE DWG :	STDS-03-ML-05-608	RÉV :	01



NOTES :

1. EN CONSTRUCTION HIVERNALE, DES GÉOGRILLES VÉGÉTALISÉES DOIVENT ÊTRE INSTALLÉES CONJOINTEMENT AVEC LE REMBLAYAGE DE LA TRANCHEE ET DE LA REMISE EN ÉTAT DE LA RIVE.
2. DU REMBLAI NON GELÉ OU DU MATÉRIEL GRANULAIRE LIBRE DOIT ÊTRE UTILISÉ POUR MINIMISER LES ESPACES D'AIR. CELA PERMETTRA UN MEILLEUR CONTACT ENTRE LE SOL ET LE GÉOTEXTILE AFIN DE MINIMISER LE DÉCAPAGE NATUREL DURANT LES CRUES PRINTANIÈRES ET D'AUGMENTER LE TAUX DE SURVIE DES SAULES.
3. DES PANNEAUX DE CONTREPLAQUÉ (8 X 2 PIEDS) ET DES PIQUETS DE BOIS SONT NÉCESSAIRES POUR RECONSTRUIRE LES RIVES VERTICALES. LES COUCHES NE DOIVENT PAS EXCÉDER 1,0 m DE HAUTEUR (0,75 m OPTIONNEL) ET DOIVENT S'ANCRER DANS LA RIVE D'AU MOINS 2,0 m.
4. LES SAULES DOIVENT ÊTRE RÉCOLTÉS TOUT JUSTE AVANT L'INSTALLATION, PRÉFÉRABLEMENT LE JOUR PRÉCÉDENT, MAIS PAS PLUS DE 2 JOURS AVANT.
5. LE TAUX DE PLANTATION DOIT ÊTRE D'ENVIRON UNE BOUTURE PAR 15,0 cm.

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015
 00 DESSIN REMPLACE A4-SKCH-09-001
 RÉVISIONS ID



DESSINATEUR :

 NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR : _____
 VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD			
N° DE FIA STDS	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03	
TITRE REMISE EN ÉTAT DES RIVES LIT DE BRANCHES AVEC GÉOTEXTILE			
ÉCHELLE AUCUNE	N° DE DWG	STDS-03-ML-05-606	RÉV 01

TEMPS - FICHER DE CONCEPTION

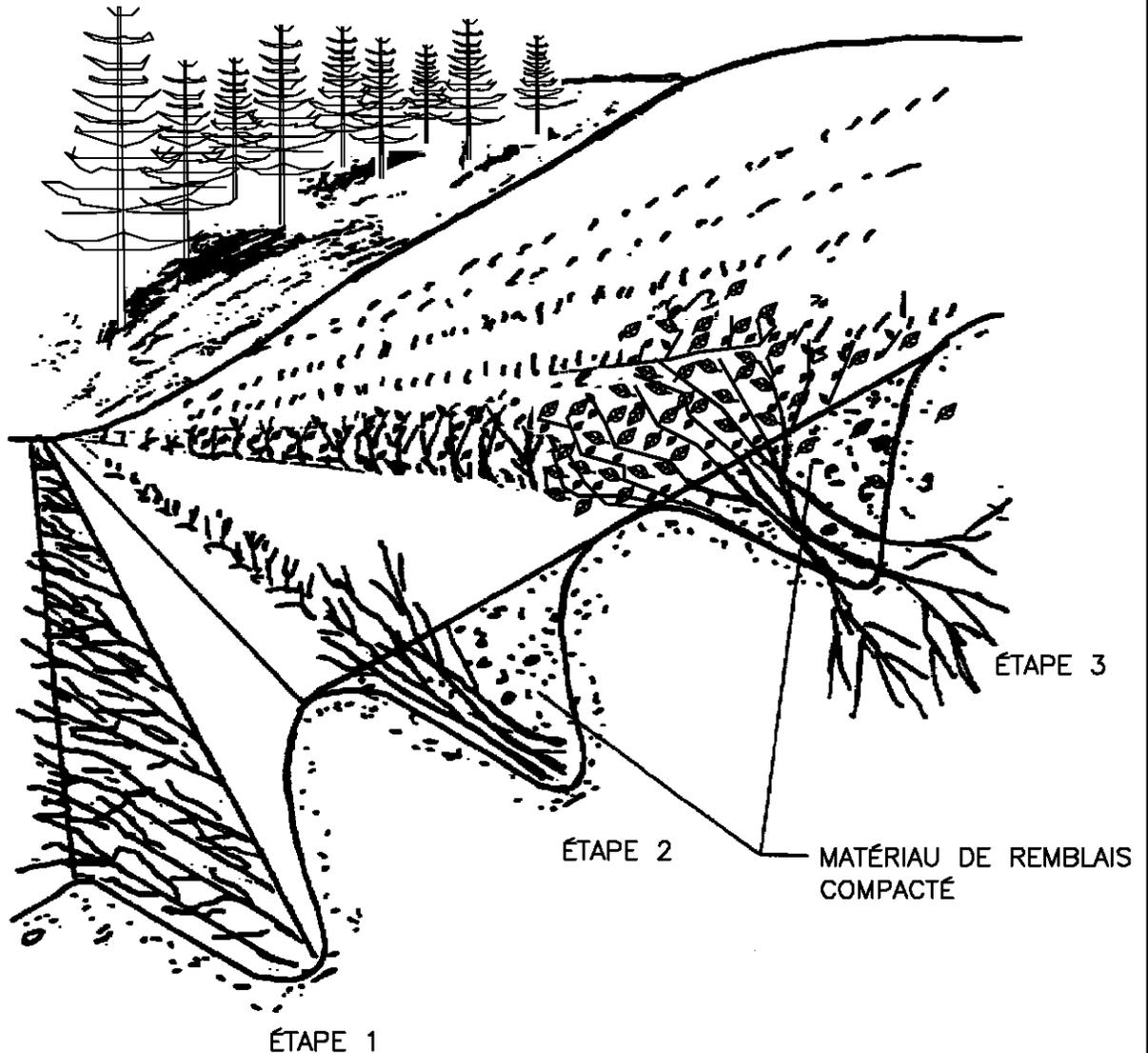
ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2010

01

REPLACEMENT R80004.PPL 2002/04/24

00

RÉVISIONS



ÉTAPE 1. EXCAVER UNE TRANCHÉE EN TRAVERS DE LA PENTE. REMPLIR AVEC DES PLANÇONS OU DES BOUTURES.

ÉTAPE 2. RECOUVRIR LES PLANÇONS OU LES BOUTURES AVEC LES DÉBLAIS DE TRANCHÉE ET COMPACTER.

ÉTAPE 3. CROISSANCE POTENTIELLE APRÈS 2-3 ANNÉES DE CROISSANCE.

SE RÉFÉRER AU CROQUIS STDS-03-ML-05-606 POUR LES DÉTAILS D'INSTALLATION DES SAULES.



DESSINATEUR :

NOM DATE

VERIFIÉ PAR :

VERIFICATEUR DE CONCEPTION :

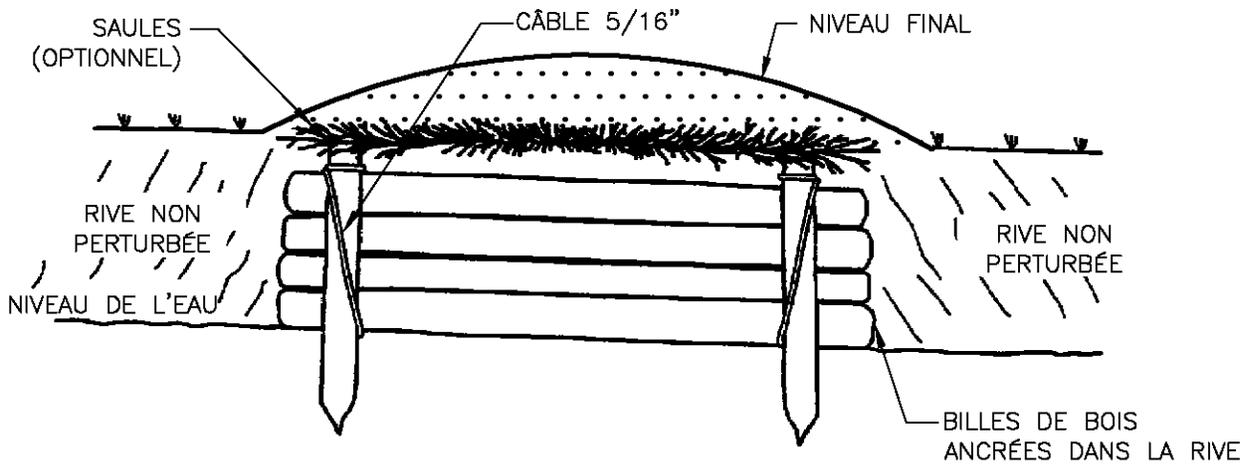
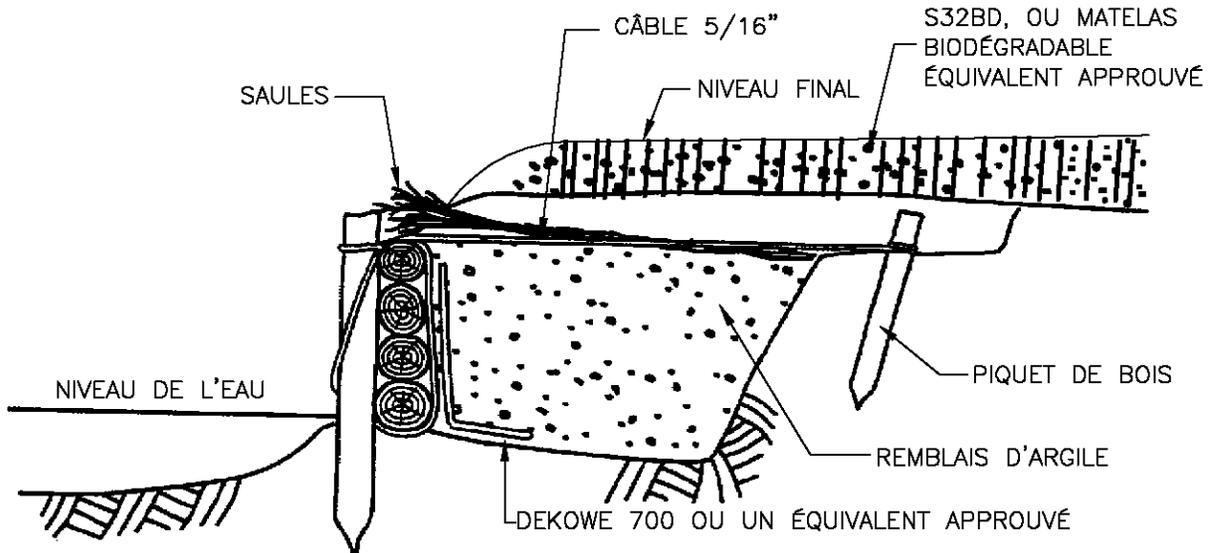
CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS CHAINAGE : N° DE DISCIPLINE 03

TITRE
REMISE EN ÉTAT DES RIVES
LIT DE PLANÇONS OU DE BOUTURES
TRANSVERSAL À LA PENTE

ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG STDS-03-ML-05-604 RÉV 01

ID --- TEMPS --- FICHER DE CONCEPTION ---



NOTES :

1. LA PALISSADE DE RONDINS DE BOIS DOIT ÊTRE CONSTRUITE EN UTILISANT DES CONIFÈRES.
2. DU REMBLAI NON GELÉ OU DU MATÉRIAU GRANULAIRE LIBRE DOIT ÊTRE UTILISÉ COMME MATÉRIAU DE REMBLAIS.
3. DES ANCRAGES DE TIRANTS OU DES PILIERS D'ANCRAGE DOIVENT ÊTRE UTILISÉS POUR SÉCURISER LE CÂBLE DANS LA RIVE.
4. SE RÉFÉRER AU CROQUIS STDS-03-ML-05-606 POUR LES DÉTAILS D'INSTALLATION DES SAULES.

ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015

01

REMPPLACE RB0003.PPL 2002/04/24

00

RÉVISIONS

ID

TEMPS - FICHER DE CONCEPTION



DESSINATEUR : _____

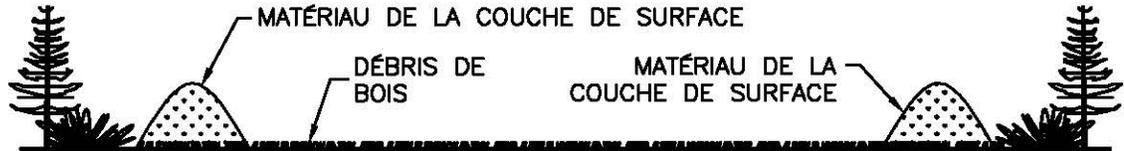
NOM _____ DATE _____

VÉRIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

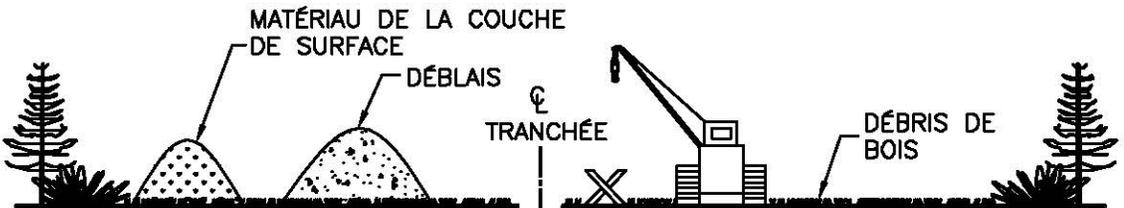
CROQUIS STANDARD			
N° DE FIA	STDS	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
TITRE			
REMISE EN ÉTAT DES RIVES PALISSADE DE RONDINS DE BOIS			
ÉCHELLE	AUCUNE	N° DE DWG	STDS-03-ML-05-603
			RÉV 01



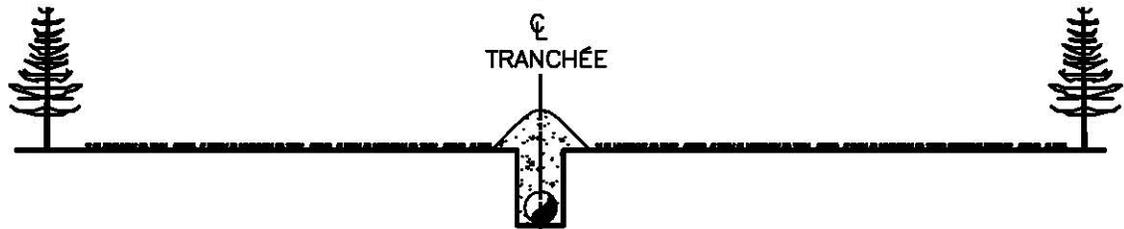
1. ENLEVER LES ARBRES ET LE BOIS MARCHAND DE LA ZONE D'EMPRISE ET L'EMPILER OU LE TRANSPORTER À L'UTILISATEUR FINAL. SI APPROUVÉ, EMPILER LES DÉBRIS DE BOIS LE LONG DES LIMITES DE L'EMPRISE. RAMASSER TOUS LES RÉSIDUS DE BOIS NON MARCHANDS EN VUE DE LES BRÔLER.



2. UTILISER UN ÉQUIPEMENT APPROPRIÉ (EX. : GODET AVEC MANCHON) POUR ENLEVER LES SOUCHES ET LES RACINES.
3. ENLEVER LA COUCHE DE SURFACE ET L'ENTREPOSER SUR UN ESPACE DE TRAVAIL TEMPORAIRE OU TOUT AUTRE ENDROIT APPROUVÉ EN VUE DE SA RÉUTILISATION LORS DE LA REMISE EN ÉTAT.



4. CREUSER LA TRANCHÉE ET METTRE EN FOUILLE LA CONDUITE.



5. REMBLAYER ET COMPLÉTER AVEC UN AMAS VIS-À-VIS LA TRANCHÉE AVEC L'ENSEMBLE DU MATÉRIAU D'EXCAVATION.
6. REPLACER LA COUCHE DE SURFACE UNIFORMÉMENT SUR L'AIRE OÙ IL SE TROUVAIT LORS DE LA PRÉPARATION DE L'EMPRISE. REPLACER LES DÉBRIS DE BOIS SUR L'ENSEMBLE DE L'EMPRISE, LORSQU'APPROUVÉ.

NOTE :

S'APPLIQUE AUX TERRES PUBLIQUES (DE LA COURONNE) ET/OU AUX ENDROITS DÉSIGNÉS COMME NON AGRICOLES.

ID REVISIONS 00 ÉMISSION GÉNÉRALE 2015-06-03



DESSINATEUR :

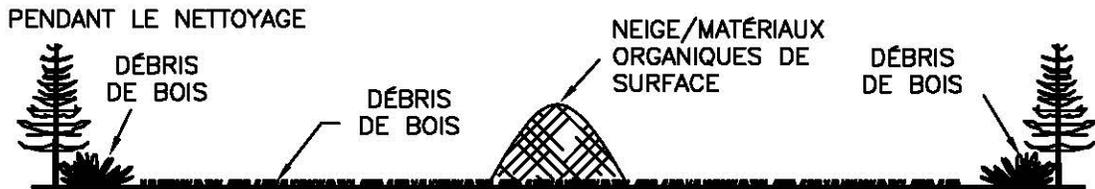
NON DATE

VÉRIFIÉ PAR : _____
VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

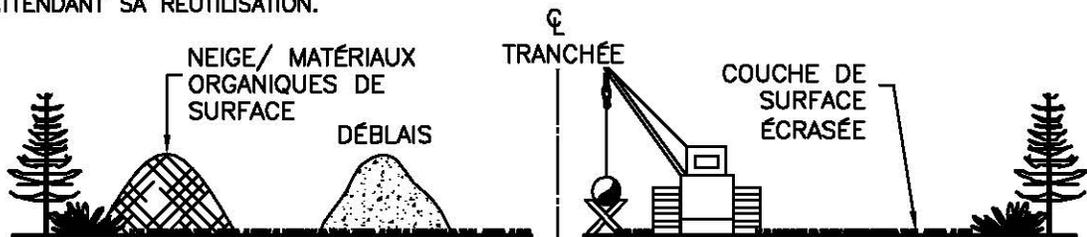
CROQUIS STANDARD	
N° DE FIA STDS	CHAÎNAGE : _____
N° DE DISCIPLINE 03	
TITRE	
PRÉSERVATION DE LA COUCHE DE SURFACE MILIEU BOISÉ – SOL NON GELÉ	
ÉCHELLE AUCUNE	N° DE DWG STDS-03-ML-05-446
	RÉV 00



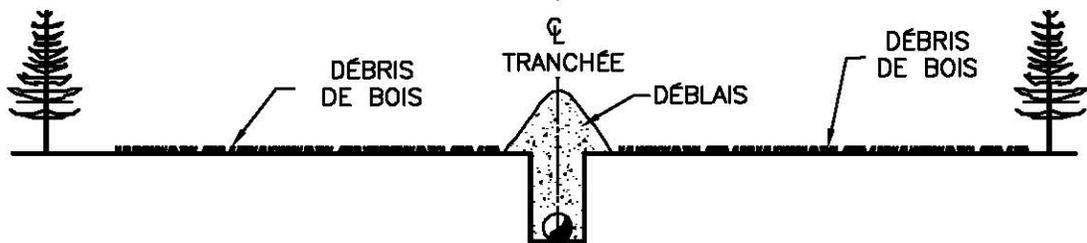
1. ENLEVER LES ARBRES ET LE BOIS MARCHAND DE L'EMPRISE ET L'EMPILER OU LE TRANSPORTER À L'UTILISATEUR FINAL. EMPILER LES DÉBRIS DE BOIS LE LONG DES LIMITES DE L'EMPRISE. RAMASSER TOUS LES RÉSIDUS DE BOIS NON MARCHANDS EN VUE DE LES BRÔLER.



2. UTILISER UN ÉQUIPEMENT APPROPRIÉ (EX. : DÉCHIQUETEUR) POUR DÉCHIQUETER LES PIÈCES DE BOIS NON MARCHAND ET LES RACINES DE FAÇON À NIVELER LA SURFACE AVEC LE MOINS DE PERTURBATIONS POSSIBLE. L'ÉPAISSEUR DES DÉBRIS DE BOIS SUITE AU DÉCHIQUETAGE NE DOIT PAS EXCÉDER 5 cm.
3. NIVELER LE RESTE DE LA COUCHE DE SURFACE POUR EN FAIRE UNE SURFACE DE TRAVAIL. UN MÉLANGE DE NEIGE ET DE MATÉRIEAUX ORGANIQUES DE SURFACE PEUT ÊTRE UTILISÉ POUR FAIRE UN AMAS AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE PROPOSÉE POUR LIMITER L'EFFET DU GEL À CET ENDROIT.
4. AUX ENDROITS OÙ UN NIVELLEMENT EST REQUIS, ENLEVER LA COUCHE DE MATÉRIEAUX ORGANIQUES DE SURFACE ET L'ENTREPOSER À L'INTÉRIEUR DE L'ESPACE DE TRAVAIL TEMPORAIRE OU AUTRE LIEU INDICÉ EN ATTENDANT SA RÉUTILISATION.



5. CREUSER LA TRANCHÉE ET METTRE LA CONDUITE EN PLACE.



6. REMBLAYER ET COMPLÉTER AVEC UN AMAS VIS-À-VIS LA TRANCHÉE AVEC L'ENSEMBLE DU MATÉRIEL D'EXCAVATION.
7. LORS DE LA PRÉPARATION DE LA ZONE D'EMPRISE, RÉPANDRE LA NEIGE ET LA COUCHE DE MATÉRIEAUX ORGANIQUES DE SURFACE UNIFORMÉMENT SUR LA SURFACE D'OÙ ELLES PROVIENNENT. REPLACER LES DÉBRIS DE BOIS UNIFORMÉMENT SUR L'EMPRISE, SUIVANT LES APPROBATIONS REÇUES.

NOTE : S'APPLIQUE AUX TERRES PUBLIQUES (DE LA COURONNE) ET/OU AUX ENDROITS DÉSIGNÉS COMME NONAGRIQUES. SAUF SI DU NIVELLEMENT EST REQUIS, LE DÉCAPAGE DE LA COUCHE DE MATÉRIEAUX ORGANIQUES DE SURFACE NE DOIT PAS ÊTRE FAIT LORSQUE LA PROCÉDURE RELATIVE À LA PERTURBATION MINIMALE DES COUCHES DE SURFACE EST APPLIQUÉE.

ID REVISIONS 00 ÉMISSION STANDARD 2015-06-03

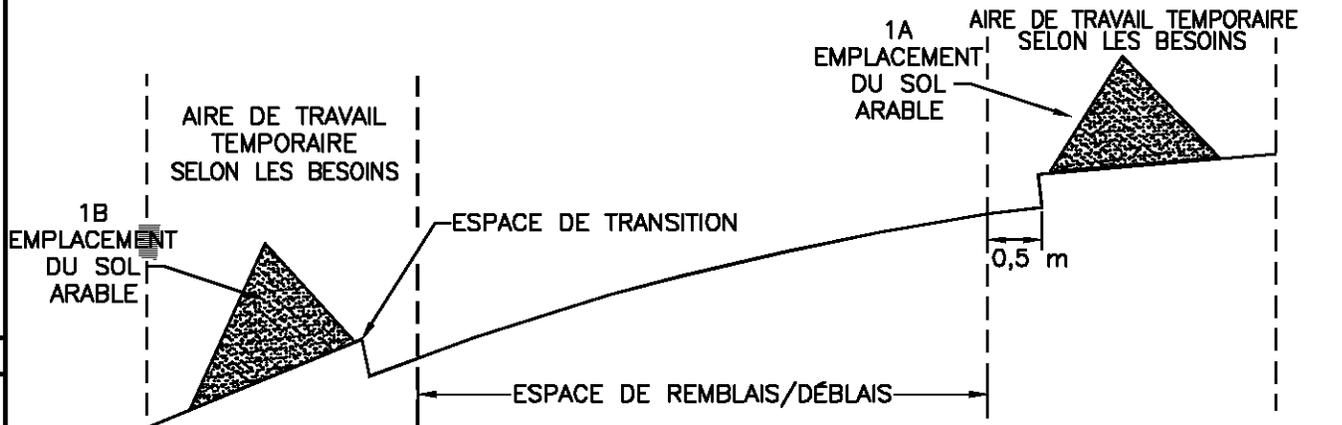


DESSINATEUR : _____

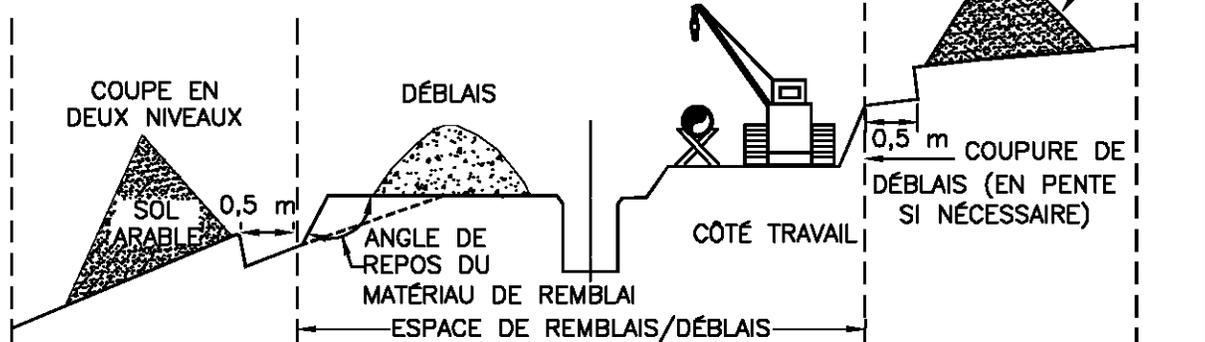
 NOM DATE
 VÉRIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

CROQUIS STANDARD

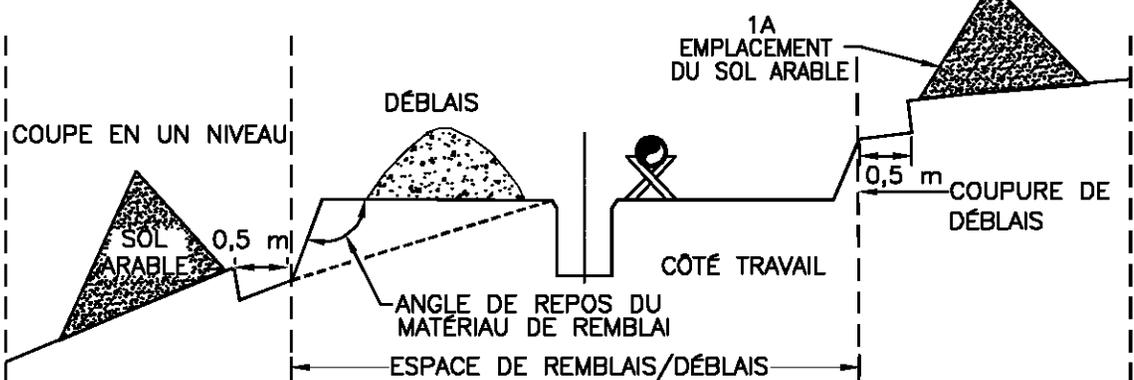
N° DE FIA STDS	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
TITRE PRÉPARATION DE L'EMPRISE PERTURBATIONS MINIMALES DE SURFACE MILIEU BOISÉ - SOL GELÉ		
ÉCHELLE AUCUNE	N° DE DWG STDS-03-ML-05-445	RÉV 00



1. DÈS QUE POSSIBLE, ENLEVER LE SOL ARABLE SUR LA PLEINE LARGEUR DE L'EMPRISE EN AJOUTANT UNE LARGEUR SUPPLÉMENTAIRE VERS LE BAS ET VERS LE HAUT DE LA PENTE POUR PERMETTRE UN ANGLE DE REPOS SUFFISANT POUR LE SOL ARABLE ET PERMETTRE UN ESPACE DE TRANSITION. PLACER LE SOL ARABLE SUR LA PORTION ÉLEVÉE DE LA PARTIE DÉCAPÉE, DANS L'AIRE DE TRAVAIL TEMPORAIRE, LORSQUE POSSIBLE.



2. PROCÉDER À LA COUPE DE DÉBLAIS (UN OU DEUX ÉTAGES) EN MAINTENANT UNE DISTANCE DE 0,5 m ENTRE LA BASE DE L'AMAS DE SOL ARABLE ET LE HAUT DE LA PENTE, ET AUSSI ENTRE LA PORTION DE REMBLAI ET LE BAS DE L'AMAS DE SOL ARABLE DU BAS DE LA PENTE. PLACER LE SOL INERTE DE SURFACE EN SURPLUS DANS UN ESPACE AUTORISÉ À L'INTÉRIEUR D'UNE AIRE DE TRAVAIL TEMPORAIRE. LES ESPACES RECEVANT LE SOL INERTE DÉGAGÉ OU EN SURPLUS DOIVENT ÊTRE DÉCAPÉS DU SOL ARABLE À LA SATISFACTION DE LA COMPAGNIE. PROCÉDER À L'EXCAVATION DE LA TRANCHEE ET MAINTENIR LA SÉPARATION DES MATÉRIEAUX. S'ASSURER QUE L'ÉPAISSEUR MINIMALE DE RECOUVREMENT DE LA CONDUITE EST RESPECTÉE ET QUE LA CONDUITE EST MISE EN FOUILLE DANS LE SOL NATUREL SELON LES SPÉCIFICATIONS DE LA COMPAGNIE.



3. REMETTRE EN PLACE LES REMBLAIS EN SUIVANT LA TOPOGRAPHIE ORIGINALE, SAUF INDICATION CONTRAIRE APPROUVÉE PAR LA COMPAGNIE. PROCÉDER À LA DÉCOMPACTION ET REMETTRE LE SOL ARABLE UNIFORMÉMENT SUR LA SURFACE DÉCAPÉE. PRÉPARER LA SURFACE EN VUE DE LA REMISE EN ÉTAT FINAL SELON LES DIRECTIVES DE LA COMPAGNIE.

ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015
01

DESSIN REMPLACÉ SK-1891
00

RÉVISIONS
00



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR : VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

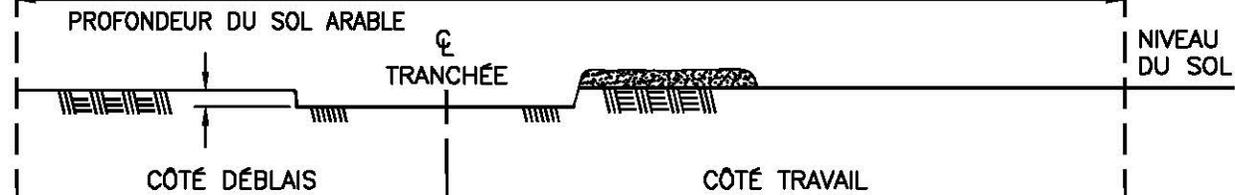
CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS CHAÎNAGE : N° DE DISCIPLINE 03

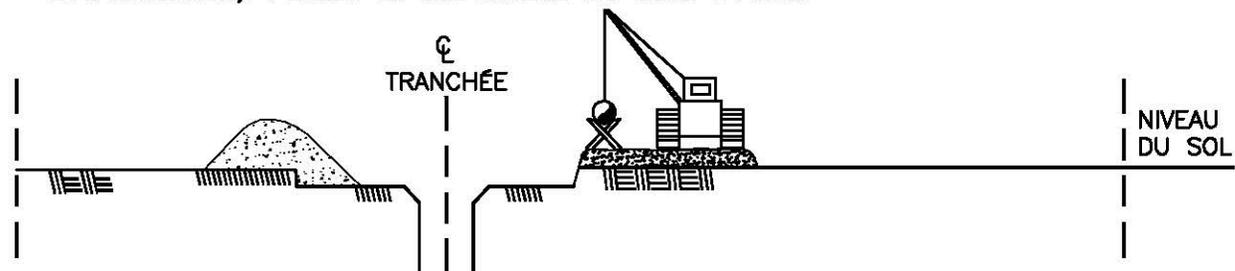
TITRE PRÉSERVATION DU SOL ARABLE
INSTALLATION EN PENTE
MILIEU AGRICOLE

ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG STDS-03-ML-05-421 RÉV 01

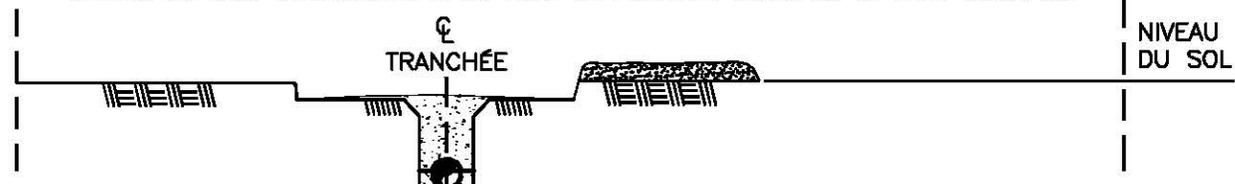
EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION (INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



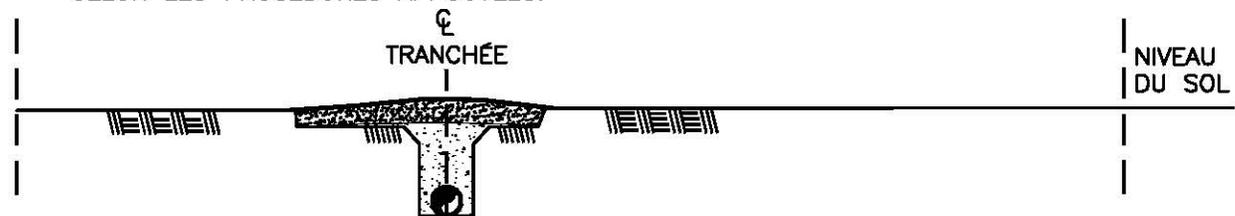
1. ENLEVER LE SOL ARABLE SUR UNE LARGEUR DE LAME DE PART ET D'AUTRE DE LA LIGNE CENTRALE DE LA TRANCHÉE (LES LARGEURS PEUVENT VARIER SELON L'AUTORISATION). PLACER LE SOL ARABLE DU CÔTÉ TRAVAIL.



2. EXCAVER LA TRANCHÉE ET EMPILER LES SOLS DU CÔTÉ DÉBLAIS DE FAÇON À CE QUE L'AMAS DE SOL CHEVAUCHE À LA FOIS LA PORTION DÉCAPÉE ET NON DÉCAPÉE.



3. METTRE EN FUILLE LA CONDUITE. REPRENDRE LE SOL INERTE DÉPOSÉ SUR LA COUCHE DE SURFACE OU SUR LE SOL GELÉ, REMBLAYER LA TRANCHÉE ET COMPACTER SELON LES PROCÉDURES APOUVEES.



4. REMETTRE EN PLACE LE SOL ARABLE ET PRÉPARER LA SURFACE EN VUE DE LA REMISE EN ÉTAT FINAL, CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DE LA COMPAGNIE.

NOTES :

UN DÉCAPAGE SECONDAIRE POURRAIT ÊTRE REQUIS POUR S'ASSURER QUE LA MISE À NIVEAU FINALE DU SOL RESPECTE LES DEMANDES DES PROPRIÉTAIRES ET LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES. SI LA PRÉSENTE MÉTHODE EST UTILISÉE COMME PROCÉDURE HIVERNALE DE MANUTENTION DES SOLS, REMBLAYER LA TRANCHÉE SEULEMENT. NE PAS REMETTRE EN PLACE LE SOL ARABLE AVANT L'ÉTÉ SUIVANT OU APRÈS UNE PÉRIODE DÉTERMINÉE PAR LA COMPAGNIE.

SUITE AU COMPACTAGE DE LA TRANCHÉE, DISTRIBUER LE SOL INERTE RESTANT RÉSULTANT DE LA PRÉSENCE DE LA CONDUITE SUR TOUTE LA LARGEUR DE LA ZONE DÉCAPÉE. S'ASSURER QUE LA HAUTEUR DE LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE N'EXCÈDE PAS 10 cm.

APPLICATIONS :

1. ENDROITS IDENTIFIÉS PAR LA COMPAGNIE.
2. PRÈS DE PIPELINES PARALLÈLES OU NON.

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015

00 DESSIN REMPLACE SK-1405

REVISIONS



DESSINATEUR :

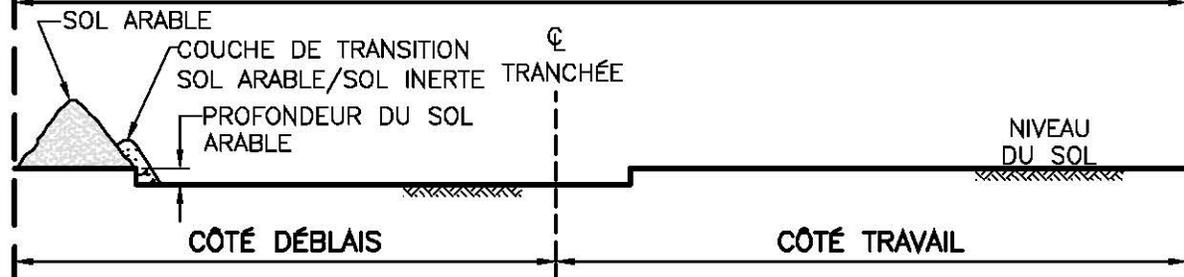
NON DATE

VÉRIFIÉ PAR : _____
VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD			
N° DE FIA	STDS	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
TITRE PRÉSERVATION DU SOL ARABLE DÉCAPAGE SUR UNE LARGEUR RESTREINTE			
ÉCHELLE	AUCUNE	N° DE DWG	STDS-03-ML-05-404
			REV 01

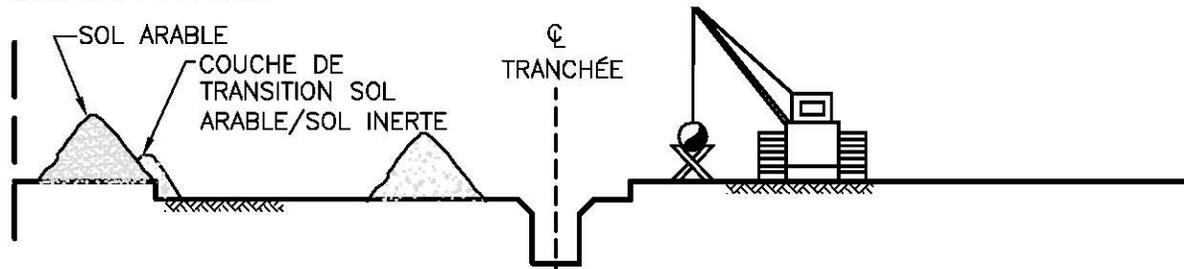
TEMPS - FICHER DE CONCEPTION

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION (INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)

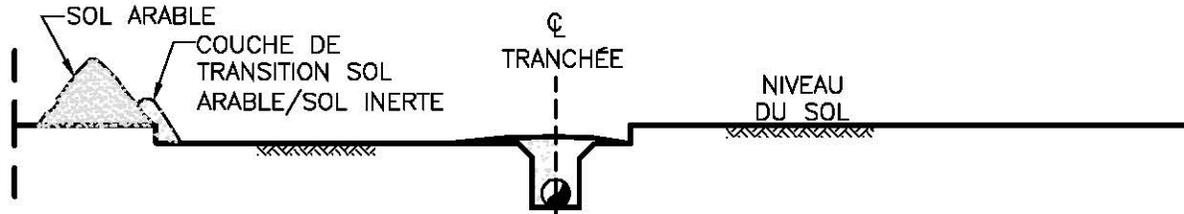


1. ENLEVER LA COUCHE DE TRANSITION SOL ARABLE/SOL INERTE ET L'ENTREPOSER AUX ABORDS DE L'EMPRISE. APPLIQUER DES STABILISATEURS DE SOL ARABLE SUR LES AMAS DE SOL ARABLE, SI REQUIS.

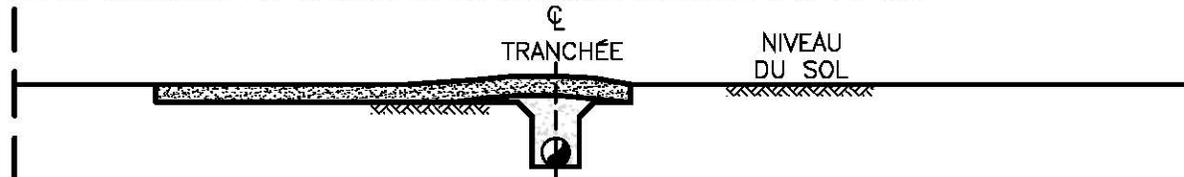
UNE ATTENTION SPÉCIALE EST NÉCESSAIRE AFIN D'ASSURER LA SÉPARATION DU SOL ARABLE ET DU SOL INERTE VIS-À-VIS LES CHANGEMENTS DE DIRECTION ET LES CROISEMENTS D'AUTRES PIPELINES.



2. UNE FOIS LE SOL ARABLE MIS EN AMAS, S'ASSURER DE MAINTENIR LA SÉPARATION DES AMAS DE SOL ARABLE ET DE SOL INERTE.



3. METTRE EN FOUILLE LA CONDUITE. REMBLAYER ET COMPACTER LA TRANCHEE SELON LE PROTOCOLE DE COMPACTAGE D'OMENT APPROUVÉ. DÉCOMPACTER LES ZONES DE COMPACTATION ET DISTRIBUER LE SOL INERTE SUR TOUTE LA SURFACE DÉCAPÉE EN S'ASSURANT QUE LA HAUTEUR DE LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCHEE N'EXCÈDE PAS 10 cm.



4. REMETTRE EN PLACE LA COUCHE DE TRANSITION SOL ARABLE/SOL INERTE UNIFORMÉMENT, SUIVI DE LA REMISE EN PLACE DU SOL ARABLE DE FAÇON HOMOGÈNE SUR TOUTE LA SURFACE DÉCAPÉE. PRÉPARATION DE LA SURFACE POUR LA REMISE EN ÉTAT FINAL, CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DE LA COMPAGNIE.

APPLICATION :

1. TERRAINS AGRICOLES

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISE POUR SPEC. 2016
00 DESSIN REMPLACEMENT SK-1406
REVISIONS



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

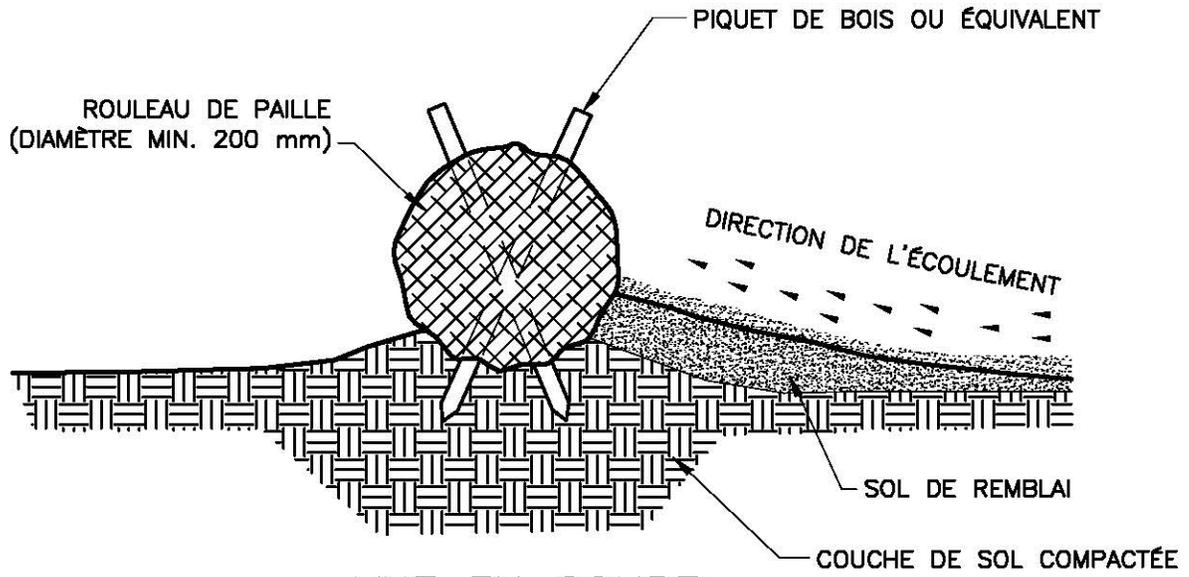
VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

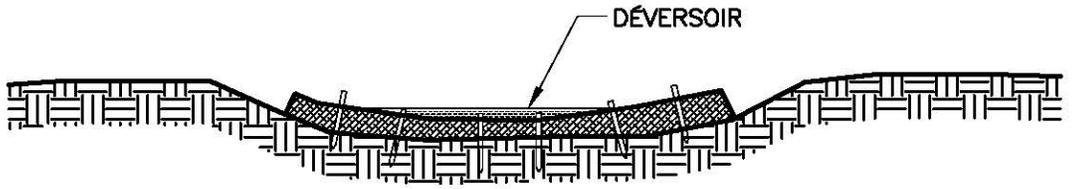
N° DE FIA **STDS** CHAÎNAGE : N° DE DISCIPLINE **03**

TITRE **PRÉSERVATION DU SOL ARABLE
DÉCAPAGE DE LA TRANCHEE ET DU CÔTÉ DÉBLAIS (EN PÉRIODE D'ÉTÉ)**

ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG **STDS-03-ML-05-402** RÉV **01**



VUE EN COUPE
ÉCHELLE : PAS À L'ÉCHELLE



PROFIL
ÉCHELLE : PAS À L'ÉCHELLE

NOTES :

1. UN SYSTÈME DE CONTRÔLE DES SÉDIMENTS PEUT ÊTRE UTILISÉ POUR CONTRÔLER L'ÉROSION OÙ IL N'Y A PAS DE LIT DE COURS D'EAU DÉFINI/DÉPRESSION OU LORSQU'IL Y A UN LIT DE COURS D'EAU DÉFINI/DÉPRESSION DANS LES ZONES D'ÉCOULEMENT FAIBLE. SI DES VOLUMES D'EAU IMPORTANTS SONT ENVISAGÉS, UNE DIGUE DE RETENUE PLUS ÉLABORÉE PEUT ÊTRE REQUISE (EX. : SACS DE SABLE, ENROCHEMENT PROPRE).
2. LA PORTION CENTRALE DES SACS DE SABLE, DES ROULEAUX DE PAILLE, DE LA BORDURE DE GÉOTEXTILE, DE LA BARRIÈRE À SÉDIMENTS OU DE L'ENROCHEMENT PROPRE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ, DEVRA ÊTRE PLUS BASSE QUE LES PORTIONS ADJACENTES AFIN DE PERMETTRE UNE ÉVACUATION NATURELLE EN CAS DE DÉBOREMENT.
3. INSTALLER LES SYSTÈMES DE CONTRÔLE DES SÉDIMENTS (ROULEAUX DE PAILLE, BORDURE DE GÉOTEXTILE, BARRIÈRE À SÉDIMENTS, ENROCHEMENT, SACS DE SABLE) SELON LES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU FABRICANT ET LE REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE. LE SYSTÈME DE CONTRÔLE PEUT ÊTRE UTILISÉ DANS DES PARTIES PARALLÈLES OU PERPENDICULAIRES À LA VOIE DE CIRCULATION (EN FONCTION DE LA PENTE).

01 EMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015
 00 EMISSION STANDARD, REMPLACE A-SK-18-382
 REVISIONS

TEMPS
 FICHER DE CONCEPTION



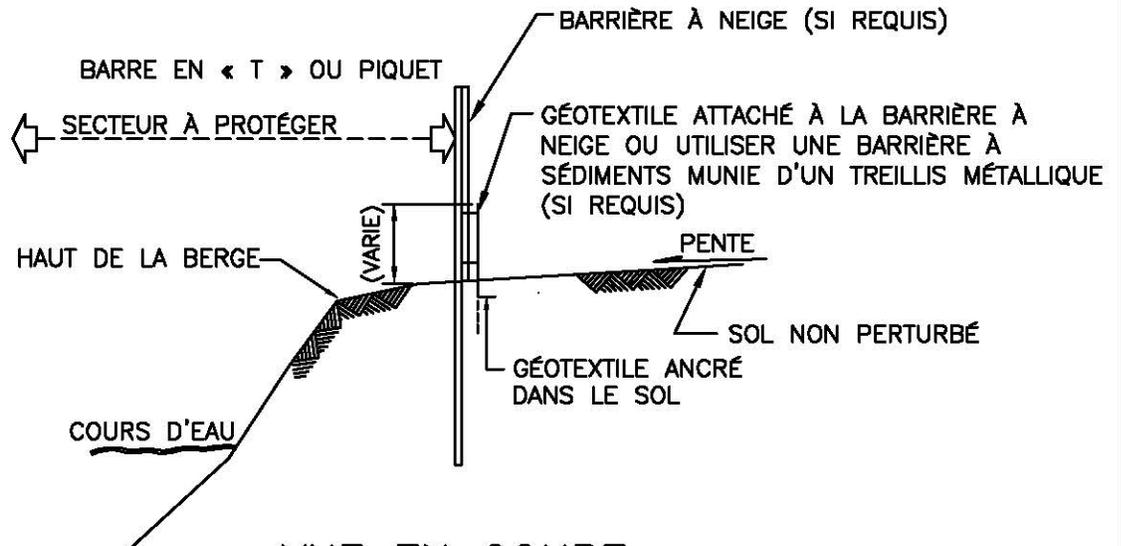
DESSINATEUR :

NOM _____ DATE _____

VERIFIÉ PAR : _____ VERIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA	STDS	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
TITRE CONTRÔLE DES SÉDIMENTS DIGUE DE RETENUE/FILTRANTE			
ÉCHELLE AUCUNE		N° DE DWG STDS-03-ML-05-137	RÉV 01



VUE EN COUPE
DE LA BARRIÈRE À
SÉDIMENTS

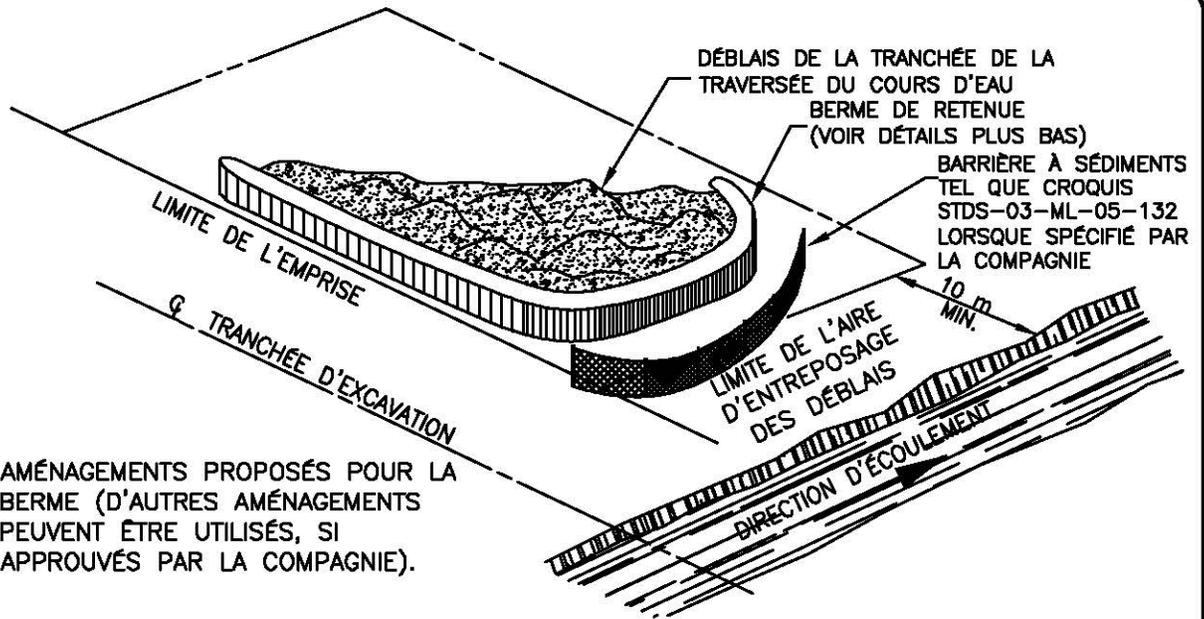
NOTES :

1. INSTALLER LES BARRIÈRES À SÉDIMENTS SELON LES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU FABRICANT, À MOINS QUE LA COMPAGNIE N'EN DÉCIDE AUTREMENT.
2. LES BARRIÈRES À SÉDIMENTS DOIVENT ÊTRE ANCRÉES DANS LE SOL, SAUF AVIS CONTRAIRE DE LA COMPAGNIE.
3. LES BARRIÈRES À SÉDIMENTS DOIVENT ÊTRE UTILISÉES DANS LES AIRES OÙ DE L'ÉCOULEMENT EN NAPPE OU DE RELATIVEMENT PETITS VOLUMES D'EAU PEUVENT SURVENIR.
4. LES BARRES EN « T » OU PIQUETS SONT INSTALLÉS À CHAQUE 3 m OU MOINS SELON LES CONDITIONS DU MILIEU.
5. LORSQUE POSSIBLE, LA VÉGÉTATION RIVERAINE DOIT DEMEURER NON PERTURBÉE.
6. LES BARRIÈRES À SÉDIMENTS SONT INSPECTÉES ET ENTRENUES SUR UNE BASE RÉGULIÈRE ET LES SÉDIMENTS INTERCEPTÉS SONT RETIRÉS.
7. UTILISER UN GÉOTEXTILE TISSÉ COMME LE MIRAFI 600X OU 700X, LE TERRAFIX 400W OU ÉQUIVALENT. UN MATÉRIEL BIODÉGRADABLE PEUT ÊTRE UTILISÉ LORSQU'APPROUVÉ PAR LA COMPAGNIE.
8. SI UNE DEMANDE PARTICULIÈRE OU UNE ÉTUDE NÉCESSITE DE RENFORCER L'INSTALLATION, DES CÂBLES DE SOUTIEN RELIÉS À LA BARRIÈRE À SÉDIMENTS PEUVENT ÊTRE UTILISÉS À LA PLACE DE LA BARRIÈRE À NEIGE.

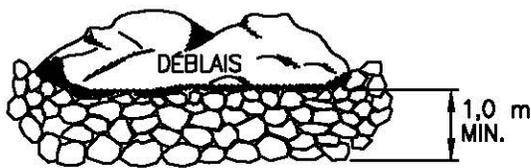
00 REVISIONS ID
 01 EMISSION STANDARD, REMPLACE A-SK-18-381
 01 EMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015

TEMPS
 FICHER DE CONCEPTION

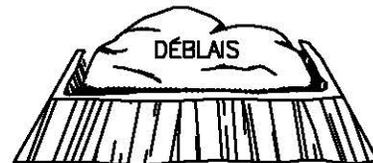
	DESSINATEUR :	CROQUIS STANDARD		
	NON _____ DATE _____	N° DE FIA STDS	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
	VÉRIFIÉ PAR :	VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :	TITRE CONTRÔLE DES SÉDIMENTS BARRIÈRE À SÉDIMENTS	
		ÉCHELLE AUCUNE	N° DE DWG STDS-03-ML-05-132	RÉV 01



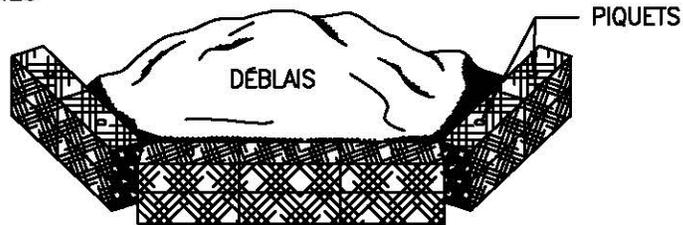
DÉTAILS : AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS POUR LA BERME (D'AUTRES AMÉNAGEMENTS PEUVENT ÊTRE UTILISÉS, SI APPROUVÉS PAR LA COMPAGNIE).



1. ANDAIN OU MURET DE GROSSES ROCHES/DÉBLAIS DE ROCHES



2. BERME DE TERRE



3. BALLES DE PAILLES (EMPILÉES) (SI APPROUVÉ PAR LA COMPAGNIE)

NOTES :

1. LES BERMES DE CONFINEMENT SONT UTILISÉES LORSQUE LES DÉBLAIS PEUVENT REJOINDRE LE COURS D'EAU DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT.
2. LES DÉBLAIS DE TRANCÉE CONTENANT DES DÉBRIS OU SALETÉS BOUEUSES DOIVENT ÊTRE TRANSPORTÉS AILLEURS ET NON ENTREPOSÉS EN VUE DE LEUR UTILISATION COMME REMBLAI, TEL QUE SPÉCIFIÉ PAR LA COMPAGNIE.
3. LES MATÉRIAUX UTILISÉS POUR LES BERMES DOIVENT SE SITUER À UN MINIMUM DE 10 m DU HAUT DU TALUS, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE PAR LA COMPAGNIE.
4. LES BERMES DOIVENT ÊTRE CONSTRUITES AVEC UNE HAUTEUR ET LARGEUR SUFFISANTES POUR ASSURER UN CONFINEMENT ADÉQUAT PENDANT LA PÉRIODE DE CONSTRUCTION.
5. LES BERMES DOIVENT ÊTRE MAINTENUES EN PLACE.
6. DES DÉPLACEMENTS SUCCESSIFS OU ÉTAGÉS DE SOL PEUVENT ÊTRE NÉCESSAIRES LORSQUE LES QUANTITÉS SONT EXCESSIVES.
7. LORSQUE POSSIBLE, LA VÉGÉTATION DU LITTORAL DOIT ÊTRE MAINTENUE EN PLACE.
8. LES BERMES DE CONFINEMENT DOIVENT ÊTRE DÉMANTELÉES ET LE SITE RÉAMÉNAGÉ SELON LES CONDITIONS INITIALES LORSQUE LES TRAVAUX DE TRAVERSÉE DU COURS D'EAU SONT TERMINÉS.

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015
00 ÉMISSION STANDARD, REMPLACE A-SK-18-327
RÉVISIONS

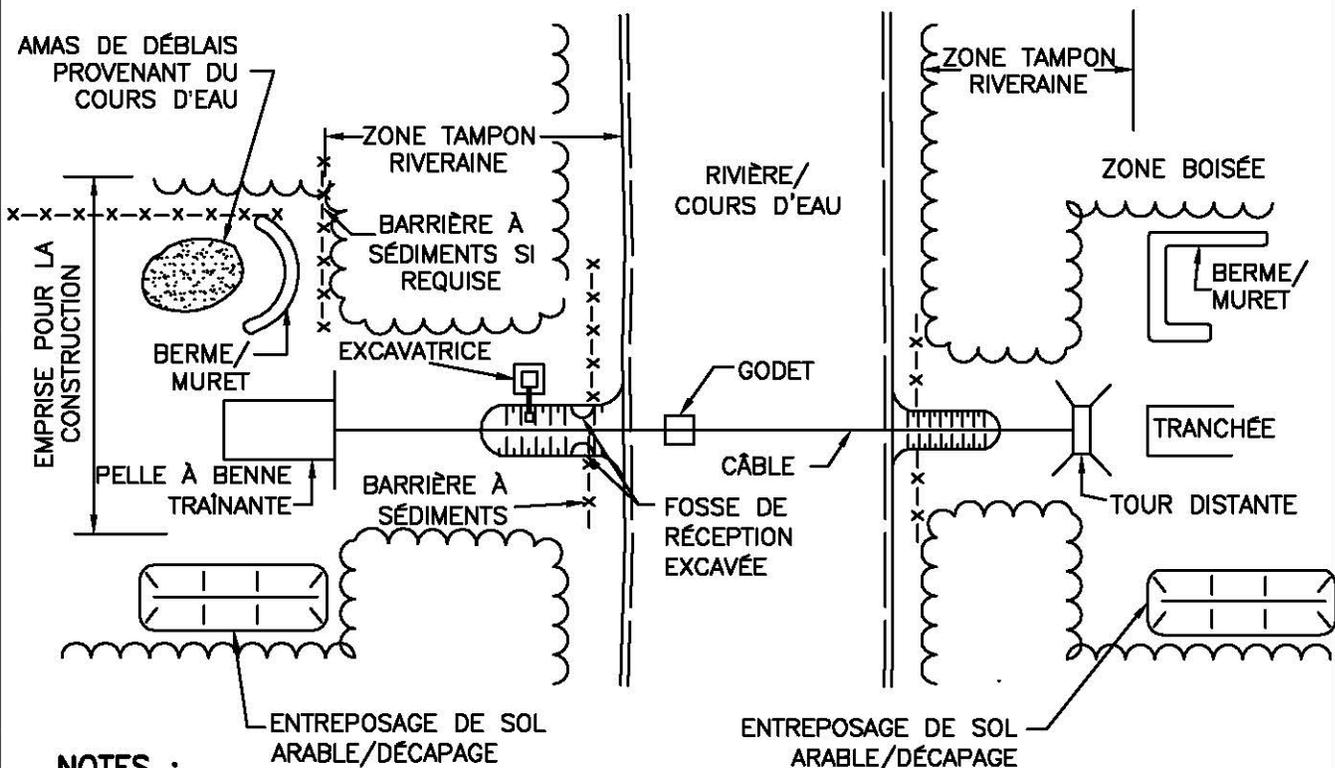


DESSINATEUR :

NON DATE
VÉRIFIÉ PAR : VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
TITRE		
BERME DE RETENUE DU SOL		
ÉCHELLE AUCUNE	N° DE DWG STDS-03-ML-05-131	RÉV 01



NOTES :

1. CÉDULER LES ACTIVITÉS DANS LE COURS D'EAU ET LA FENÊTRE DE RÉALISATION APPROPRIÉE, LORSQUE POSSIBLE.
2. LA LARGEUR DE L'EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION VARIE SELON LA LOCALISATION ET LES EXIGENCES DU PROJET (EX. : DIAMÈTRE DU TUYAU, COMPOSITION DES DÉBLAIS DE LA TRANCHÉE, STABILITÉ DE LA TRANCHÉE ET DES AIRES CORRESPONDANTES D'ENTREPOSAGE DES DÉBLAIS, DES SECTIONS DE LA CONDUITE, BESOINS EN BALLASTS DE CONTRÔLE, ETC.)
3. LES DÉBLAIS SONT RETIRÉS DE LA FOSSE DE RÉCEPTION À L'AIDE D'UNE EXCAVATRICE ET SONT DÉPLACÉS VERS L'AIRE D'ENTREPOSAGE AVEC UN BOUTEUR, UNE CHARGEUSE OU PAR CAMIONS.
4. INSTALLER DES BARRIÈRES À SÉDIMENTS OU L'ÉQUIVALENT APPROUVÉ, LORSQU'EXIGÉ PAR LA COMPAGNIE, AU TRAVERS DE L'EMPRISE ADJACENTE À LA RIVE AFIN DE RÉDUIRE L'INTRODUCTION POTENTIELLE DE PARTICULES FINES DE SOL DANS LE COURS D'EAU PAR RUISSELLEMENT.
5. LES DÉBLAIS SONT UTILISÉS COMME MATÉRIAU DE REMBLAI SUITE À L'INSTALLATION DE LA CONDUITE, EN APPLIQUANT LA PROCÉDURE DE MANUTENTION INVERSE ET EN UTILISANT UNE PELLE À BENNE TRAINANTE.
6. REMETTRE EN ÉTAT LE COURS D'EAU À SON PROFIL APPROXIMATIF D'AVANT CONSTRUCTION. RÉTABLIR, STABILISER ET REMETTRE EN ÉTAT LES RIVES ET LES APPROCHES À LEURS PENTES ET PROFILS ORIGINAUX, SI POSSIBLE.

NOTE :

L'ENTREPRENEUR DOIT SOUMETTRE UN PLAN DÉTAILLÉ DE TRAVERSÉE DU COURS D'EAU À LA COMPAGNIE AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX DANS LE LIT DU COURS D'EAU.

00 ÉMISSION STANDARD, REMPLACE A-SK-18-427 01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015



DESSINATEUR : _____

NON _____ DATE _____

VÉRIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
TITRE MÉTHODE TYPE DE FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU PELLE À BENNE TRAINANTE		
ÉCHELLE AUCUNE	N° DE DWG STDS-03-ML-05-113	RÉV 01

NOTES :

1. S'APPLIQUE AUX MILIEUX HUMIDES EN MILIEU AGRICOLE QUI NE PRÉSENTENT PAS DE SURFACE EN EAU LIBRE OU DES CONDITIONS DE SOL SATURÉS QUI POURRAIENT EMPÊCHER LA PRÉSERVATION DU SOL ARABLE/COUCHE DE SURFACE OU DES ESPÈCES FLORISTIQUES D'INTÉRÊT POUR LA CONSERVATION LORSQUE D'AUTRES PROCÉDURES SONT SPÉCIFIÉES. S'APPLIQUE ÉGALEMENT LORSQUE LA MANUTENTION DU SOL ET LES PROCÉDURES POUR LES TRAVERSÉES DE MILIEUX HUMIDES DU CÔTÉ DÉBLAIS OU DU CÔTÉ TRAVAIL NE SONT PAS APPLICABLES.
2. LES BARRIÈRES À SÉDIMENTS OU L'ÉQUIVALENT DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS EN PÉRIPHÉRIE DES ZONES PERTURBÉES DE L'EMPRISE EN MILIEU HUMIDE, LORSQU'APPLICABLE ET SELON LES DIRECTIVES DE LA COMPAGNIE. L'OBJECTIF EST D'ÉVITER LA MIGRATION DE SOL/SÉDIMENTS À L'EXTÉRIEUR DE LA ZONE DE CONSTRUCTION.
3. SI LES CONDITIONS DE TERRAIN RENCONTRÉES DANS LA ZONE CÔTÉ TRAVAIL PRÉSENTENT UN POTENTIEL D'ORNIÉRAGE ET DE COMPACTION, INSTALLER DES MATELAS OU UN GÉOTEXTILE BIODÉGRADABLE RECOUVERT D'ARGILE.
4. RESTREINDRE L'ENLÈVEMENT DE LA VÉGÉTATION UNIQUEMENT AUX ENDROITS SUR LA TRANCHÉE. RESTREINDRE L'ENLÈVEMENT DE LA VÉGÉTATION AUX ENDROITS OÙ DES MATELAS OU DES MEMBRANES GÉOTEXTILE RECOUVERTES D'ARGILE SERONT INSTALLÉS.
5. DANS LES ENDROITS MOINS SENSIBLES ET SEULEMENT AUX ENDROITS APPROUVÉS PAR LA COMPAGNIE, LA COUCHE DE SURFACE PEUT ÊTRE DÉCAPÉE DANS LA ZONE CÔTÉ TRAVAIL JUSQU'AU SOL SOLIDE (EX. : ASSISE ROCHEUSE OU AUTRE) AFIN DE FACILITER LA CONSTRUCTION DANS LE MILIEU HUMIDE.
6. AUX ENDROITS OÙ DE L'EAU EST DÉTECTÉE, LES DÉBLAIS DE TRANCHÉE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS COMME BERME/BARRIÈRE DE CONFINEMENT, SI NÉCESSAIRE, POUR FACILITER LA CONSTRUCTION DANS LE MILIEU HUMIDE.
7. LOCALISER TOUTES LES AIRES SUPPLÉMENTAIRES (COMME LES AIRES D'ENTREPOSAGE, LES SUPERFICIES NIVELÉES/REMBLAYÉES POUR LES RAMPES, LES AIRES SUPPLÉMENTAIRES D'ENTREPOSAGE DES DÉBLAIS) À L'EXTÉRIEUR DES LIMITES DU MILIEU HUMIDE.
8. LE POMPAGE DE L'EAU DOIT ÊTRE RÉALISÉ SUR DES SUPERFICIES STABLES ET BIEN VÉGÉTALISÉES, TEL QU'APPROUVÉ PAR LA COMPAGNIE. LES AIRES DE REJET SERONT SUIVIES ET L'EMPLACEMENT DU POINT DE REJET SERA DÉPLACÉ SI LA FILTRATION NATURELLE N'EST PLUS POSSIBLE ET SI DE LA SÉDIMENTATION SE PRODUIT.
9. EXCAVER LA TRANCHÉE, METTRE EN FOUILLE LA CONDUITE ET REMBLAYER LA CONDUITE.
10. ENLEVER LES MATELAS ET LES GÉOTEXTILES RECOUVERTS D'ARGILE DURANT LE NETTOYAGE ET UTILISER L'ÉQUIPEMENT APPROPRIÉ POUR MINIMISER L'ARRACHAGE DE LA COUCHE DE SURFACE ET L'ACCUMULATION DE SOL SUR LES SUPERFICIES NON DÉCAPÉES.
11. RÉTABLIR LE PROFIL DE SURFACE LORSQUE POSSIBLE. LAISSER DES BRÈCHES D'UNE LARGEUR MINIMALE DE 1 m DANS LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE DE FAÇON À S'ASSURER QUE LE RELIEF N'AFECTE PAS LE DRAINAGE APRÈS LE NETTOYAGE.
12. INSTALLER DES MESURES DE CONTRÔLE DE L'ÉROSION, TEL QUE SPÉCIFIÉ PAR LA COMPAGNIE.
13. SE RÉFÉRER ÉGALEMENT AUX MESURES D'ATTÉNUATION RELATIVES AUX MILIEUX HUMIDES PRÉSENTÉES DANS LE PLAN DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (PPE).

REVISIONS 0A EMISSION POUR RÉVISION 2015-06-16

ID

TEMPS FICHER DE CONCEPTION



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

N° DE FIA 4930

CHAÎNAGE :

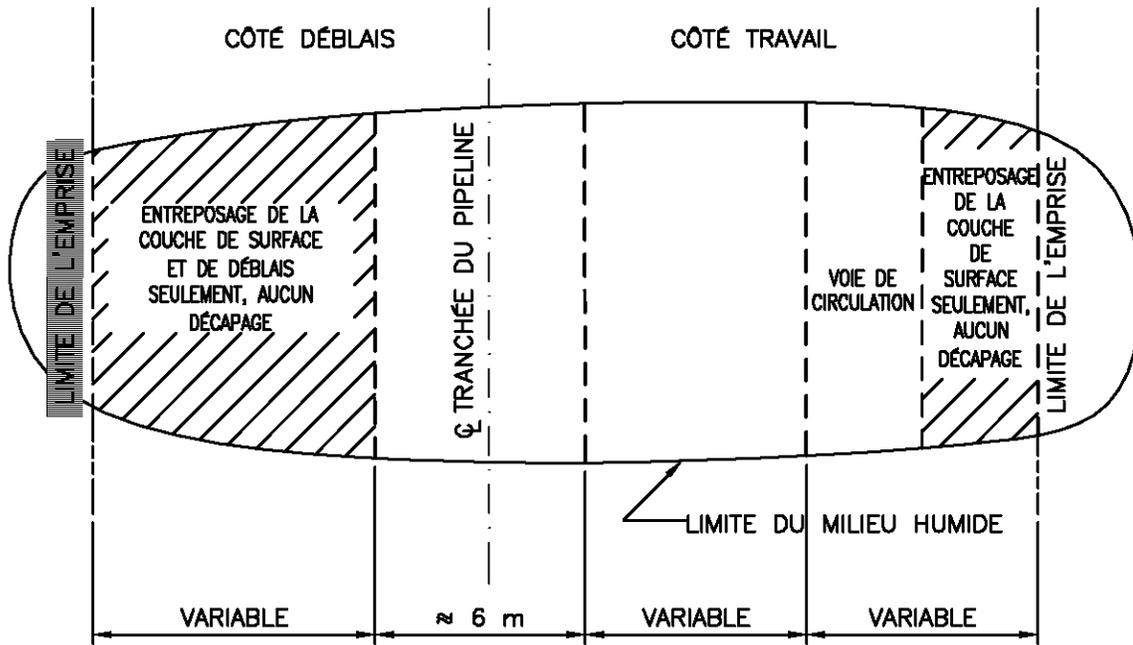
N° DE DISCIPLINE 03

TITRE MILIEUX HUMIDES - FRANCHISSEMENT TYPE
MESURES D'ATTÉNUATION
(FEUILLET 2 DE 2)

ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG 4930-03-ML-05-544

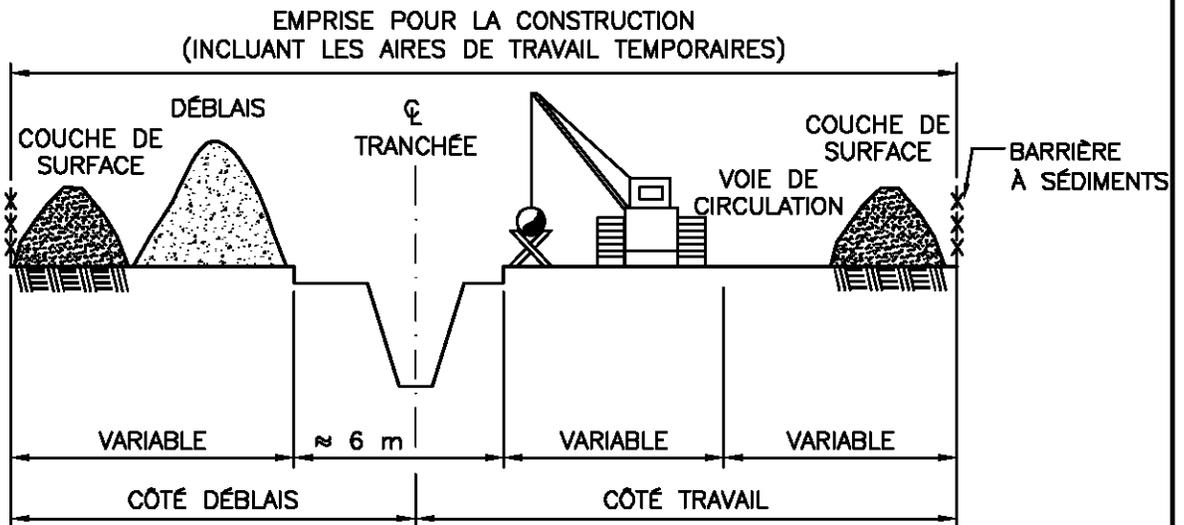
RÉV 0A



VUE EN PLAN



DÉSIGNE LA SUPERFICIE OÙ AUCUN DÉCAPAGE NI VOIE DE CIRCULATION NE SONT PERMIS.



VUE EN COUPE

REVISIONS DA EMISSION POUR REVISION 2015-08-16

ID

TEMPS FICHER DE CONCEPTION



DESSINATEUR : _____

NOM : _____ DATE : _____

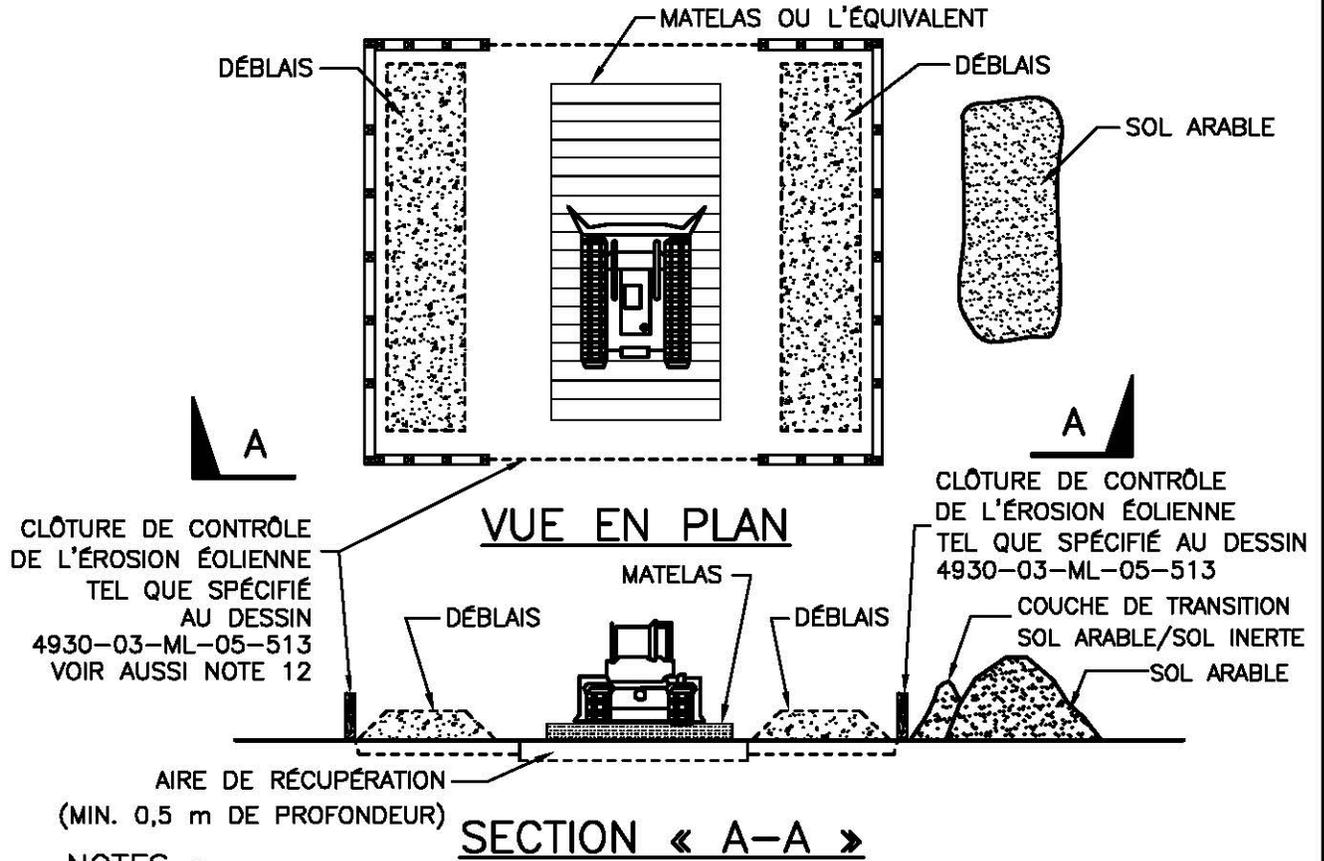
VERIFIE PAR : _____ VERIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

N° DE FIA 4930 CHAINAGE : _____ N° DE DISCIPLINE 03

TITRE MILIEUX HUMIDES - FRANCHISSEMENT TYPE
MESURES D'ATTÉNUATION
(FEUILLET 1 DE 2)

ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG 4930-03-ML-05-543 RÉV OA



NOTES :

1. TOUS LES ÉQUIPEMENTS DEVRONT ÊTRE NETTOYÉS AUX STATIONS DE NETTOYAGE TEL QU'INDIQUÉ DANS LES DOCUMENTS DE CONSTRUCTION ET TEL QU'EXIGÉ PAR LA COMPAGNIE.
2. DÉCAPER ET ENTREPOSER LE SOL ARABLE ET LE SOL INERTE TEL QUE MONTRÉ, OU SELON TOUTE AUTRE CONFIGURATION APPROUVÉE PAR L'INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT. EXCAVER L'AIRE DE RÉCUPÉRATION (MIN. 0,5 m DE PROFONDEUR) À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DE NETTOYAGE AFIN DE CONFINER LES DÉBRIS.
3. DES PELLES ET AUTRES OUTILS MANUELS OU À AIR COMPRIMÉ DEVRONT ÊTRE UTILISÉS POUR ENLEVER LE PLUS DE SOL POSSIBLE DES ÉQUIPEMENTS SUR CHENILLES.
4. SI LES CONDITIONS SONT BOUEUSES, DES EFFORTS ET DES ÉQUIPEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SERONT REQUIS POUR ENLEVER L'EXCÈS DE SOL SUR L'ÉQUIPEMENT.
5. LE NETTOYAGE DEVRA ÊTRE RÉALISÉ SUR DES MATELAS DE CONSTRUCTION OU AUTRES SURFACES SURÉLEVÉES POUR ÉVITER LA FIXATION DE SOL QUI A ÉTÉ ENLEVÉ PRÉCÉDEMMENT.
6. LES MATELAS DEVRONT ÊTRE NETTOYÉS APRÈS CHAQUE PIÈCE D'ÉQUIPEMENT NETTOYÉE.
7. LE SOL RAMASSÉ DURANT LE NETTOYAGE DEVRA ÊTRE CONFINÉ SUR LE SITE AFIN DE S'ASSURER QUE LES DÉBRIS NE MIGRERONT PAS À L'EXTÉRIEUR DU SITE À LA SUITE DE L'ÉROSION PAR LE VENT OU PAR L'EAU. SI LE PROPRIÉTAIRE N'APPROUVE PAS LA DISPOSITION DE SOL SUR LE SITE, LE SOL DEVRA ÊTRE ACHÉMINÉ VERS UN SITE DE DÉPÔT AUTORISÉ.
8. LE SOL CONTAMINÉ AVEC DE L'HUILE OU DE LA GRAISSE DOIT ÊTRE ENLEVÉ ET DISPOSÉ CONFORMÉMENT AUX PLANS ENVIRONNEMENTAUX RELATIFS À LA GESTION DES DÉCHETS ET DES SOLS CONTAMINÉS.
9. LE SOL RECUEILLI DURANT LE PROCESSUS DE NETTOYAGE DEVRA ÊTRE NIVELÉ DANS L'AIRE DE RÉCUPÉRATION APRÈS AVOIR ENLEVÉ LES MATELAS.
10. RECOUVRIR AVEC LE SOL INERTE PROVENANT DE L'EXCAVATION DES AIRES DE RÉCUPÉRATION, NIVELER LE TERRAIN ET PROCÉDER AU DÉCOMPACTAGE DU SOL.
11. REPLACER LE SOL ARABLE AU-DESSUS DE LA ZONE DÉCAPÉE ET PROCÉDER À LA REMISE EN ÉTAT FINAL DU SITE SELON LES EXIGENCES DE LA COMPAGNIE.
12. LES BARRIÈRES DE CONTRÔLE DE L'ÉROSION DOIVENT ÊTRE FERMÉES AUX POINTS D'ENTRÉE ET DE SORTIE LORS DU NETTOYAGE.

REVISIONS 0A EMISSION POUR REVISION 2015-06-16

TEMPS FICHER DE CONCEPTION



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

N° DE FIA 4930

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

STATION TYPE DE NETTOYAGE D'ÉQUIPEMENT

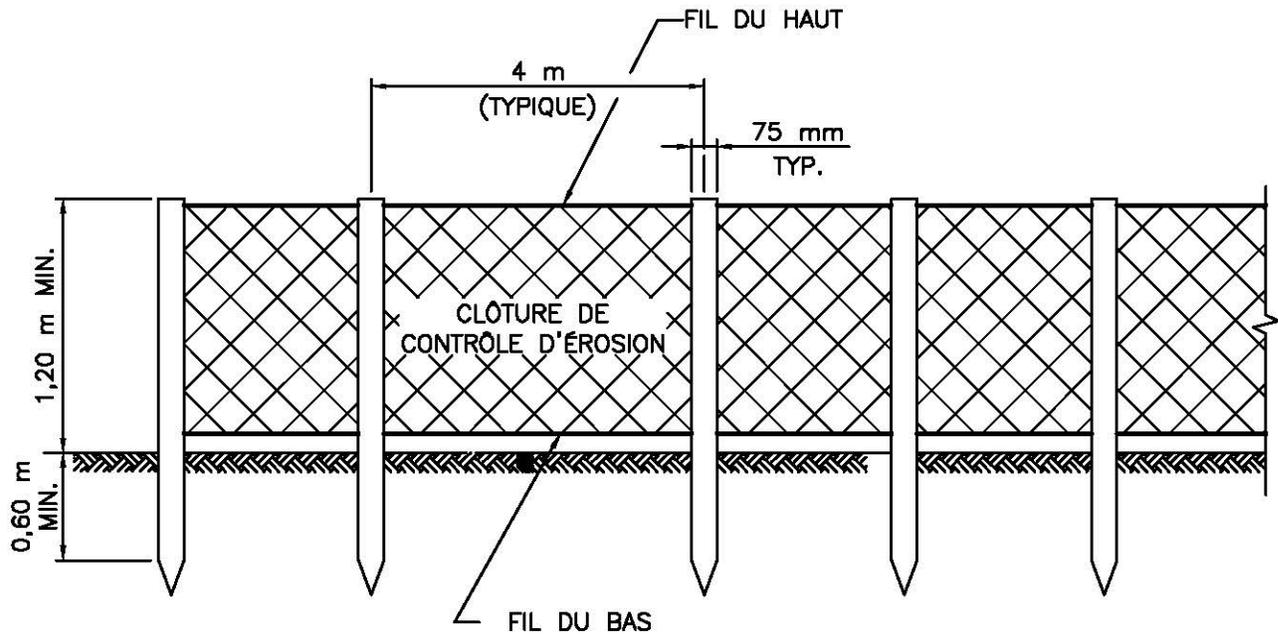
ÉCHELLE

AUCUNE

N° DE DWG

4930-03-ML-05-516

RÉV 0A



NOTES :

1. POTEAUX DE BOIS DE 75 mm DE DIAMÈTRE OU POTEAUX DE MÉTAL EN « T ».
2. LES PIQUETS DEVRONT ÊTRE FORÉS OU ENFONCÉS DANS LE SOL JUSQU'À UNE PROFONDEUR MINIMALE DE 600 mm. DE L'ÉQUIPEMENT INAPPROPRIÉ POUR L'ENFONCEMENT DES POTEAUX, COMME DES EXCAVATRICES, NE DEVRAIT PAS ÊTRE UTILISÉ.
3. LES FILS DU HAUT ET DU BAS SONT COMPOSÉS DE FIL MÉTALLIQUE 2 BRINS TORSADÉS OU DE FIL À TENSION ÉLEVÉE ET PEUVENT ÊTRE SUBSTITUÉS SEULEMENT SUR APPROBATION DE LA COMPAGNIE.
4. LA BARRIÈRE DE CONTRÔLE DE L'ÉROSION (ORANGE) DOIT ÊTRE FIXÉE AVEC DES ATTACHES APPROPRIÉES (RÉSISTANTES AUX UV) AUX POTEAUX AVEC UN ESPACEMENT DE 300 mm, ET AUX FILS DU HAUT ET DU BAS AVEC UN ESPACEMENT DE 300 mm.
5. LOCALISATION ET LONGUEUR TELLES QUE DÉTERMINÉES PAR UN REPRÉSENTANT DE LA COMPAGNIE.
6. D'AUTRES MATÉRIAUX POUR LES CLÔTURES DE CONTRÔLE DE L'ÉROSION PEUVENT ÊTRE APPROUVÉS À LA DISCRÉTION DE LA COMPAGNIE.

ID REVISIONS 0A ÉMISSION POUR RÉVISION 2015-06-16

TEMPS FICHER DE CONCEPTION



DESSINATEUR : _____

NOM _____ DATE _____

VERIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

N° DE FIA 4930	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
TITRE		
CLÔTURE TEMPORAIRE POUR LE CONTRÔLE DE L'ÉROSION ÉOLIENNE		
ÉCHELLE AUCUNE	N° DE DWG 4930-03-ML-05-513	RÉV 0A

NOTES :

1. S'APPLIQUE AUX MILIEUX HUMIDES, PEU IMPORTE L'UTILISATION DES SOLS, OÙ L'EAU LIBRE OU DES CONDITIONS DE SOLS SATURÉS EN EAU SONT DÉTECTÉES QUI POURRAIENT CONSTITUER UN OBSTACLE À LA PRÉSERVATION DU SOL ARABLE/COUCHE DE SURFACE OU DES ESPÈCES FLORISTIQUES D'INTÉRÊT POUR LA CONSERVATION LORSQUE D'AUTRES PROCÉDURES SONT SPÉCIFIÉES. S'APPLIQUE ÉGALEMENT AUX ENDROITS OÙ LA MANUTENTION DES MATÉRIAUX ET LES PROCÉDURES DANS LE CAS OÙ LES MILIEUX HUMIDES TRAVERSANT LE CÔTÉ DÉBLAIS OU LE CÔTÉ TRAVAIL NE PEUVENT ÊTRE APPLIQUÉES.
2. LES BARRIÈRES À SÉDIMENTS OU L'ÉQUIVALENT DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS EN PÉRIPHÉRIE DES ZONES PERTURBÉES DE L'EMPRISE À L'INTÉRIEUR DU MILIEU HUMIDE, AUX ENDROITS APPLICABLES ET TEL QUE DEMANDÉ PAR LA COMPAGNIE. LE BUT EST D'ÉVITER LA MIGRATION DE SÉDIMENTS/SOL EN DEHORS DES LIMITES DE L'EMPREINTE DE CONSTRUCTION. SE RÉFÉRER AU DESSIN STDS-03-ML-05-132.
3. SI LES CONDITIONS DU SOL SONT TELLES QU'IL Y A UN POTENTIEL DE CRÉER DE L'ORNIÉRAGE ET DE LA COMPACTION À L'INTÉRIEUR DU CÔTÉ TRAVAIL, INSTALLER DES MATELAS OU UN GÉOTEXTILE BIODÉGRADABLE RECOUVERT D'ARGILE, SI APPROUVÉ PAR LA COMPAGNIE.
4. LIMITER L'ENLÈVEMENT DE LA VÉGÉTATION SEULEMENT AUX ENDROITS SITUÉS AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE. RESTREINDRE LES LARGEURS DÉVÉGÉTALISÉES AUX ENDROITS OÙ LES MATELAS OU LES GÉOTEXTILES BIODÉGRADABLES RECOUVERTS D'ARGILE SERONT INSTALLÉS DANS LA MESURE DU POSSIBLE.
5. DANS LES ENDROITS MOINS SENSIBLES ET SEULEMENT AUX ENDROITS APPROUVÉS PAR LA COMPAGNIE, LES MATÉRIAUX DE SURFACE PEUVENT ÊTRE DÉCAPÉS SUR LE CÔTÉ TRAVAIL JUSQU'AU SOL SOLIDE (PAR EXEMPLE JUSQU'AU ROC) POUR FACILITER LA CONSTRUCTION DANS LE MILIEU HUMIDE.
6. AUX ENDROITS OÙ L'EAU EST DÉTECTÉE, LES DÉBLAIS DE LA TRANCHÉE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS COMME BERME/BARRIÈRE DE CONFINEMENT, SI NÉCESSAIRE, POUR FACILITER LA CONSTRUCTION DANS LE MILIEU HUMIDE.
7. LOCALISER TOUTES LES AIRES SUPPLÉMENTAIRES DE TRAVAIL (TELLES QUE LES AIRES D'ENTREPOSAGE, LES SUPERFICIES NIVELÉES/REMBLAYÉES POUR LES RAMPES, LES AIRES SUPPLÉMENTAIRES D'ENTREPOSAGE DES DÉBLAIS) À L'EXTÉRIEUR DES LIMITES DU MILIEU HUMIDE, SAUF INDICATION CONTRAIRE APPROUVÉE PAR LA COMPAGNIE.
8. L'EAU DOIT ÊTRE POMPÉE VERS DES ENDROITS STABLES OU VÉGÉTALISÉS, TEL QU'APPROUVÉ PAR LA COMPAGNIE. LES SURFACES DE REJETS DEVRONT ÊTRE SUIVIES ET LE POINT DE REJET DEVRA ÊTRE DÉPLACÉ SI LA FILTRATION NATURELLE N'EST PLUS POSSIBLE ET SI DE LA SÉDIMENTATION SURVENAIT.
9. EXCAVER LA TRANCHÉE, METTRE EN FOUILLE LA CONDUITE ET REMBLAYER LA TRANCHÉE.
10. ENLEVER LES MATELAS OU LES GÉOTEXTILES RECOUVERTS D'ARGILE PENDANT LE NETTOYAGE ET UTILISER DE L'ÉQUIPEMENT APPROPRIÉ POUR MINIMISER L'ARRACHAGE DE LA COUCHE DE SURFACE ET LES DÉPÔTS DE SOL SUR DES SUPERFICIES NON DÉCAPÉES.
11. RECONSTITUER LE PROFIL DU SOL DANS LA MESURE DU POSSIBLE. LAISSER DES BRÈCHES D'UN MINIMUM DE 1 m DE LARGEUR DANS LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE DE FAÇON À S'ASSURER QUE LES TRAVAUX DE NIVELLEMENT N'AFFECTENT PAS LE DRAINAGE SUITE AU NETTOYAGE.
12. APPLIQUER DES MESURES DE CONTRÔLE DE L'ÉROSION, TEL QUE SPÉCIFIÉ PAR LA COMPAGNIE.
13. SE RÉFÉRER AUSSI AUX MESURES D'ATTÉNUATION POUR LES MILIEUX HUMIDES FOURNIES DANS LE PLAN DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (PPE).

REVISIONS 0A EMISSION POUR RÉVISION 2015-06-16



DESSINATEUR :

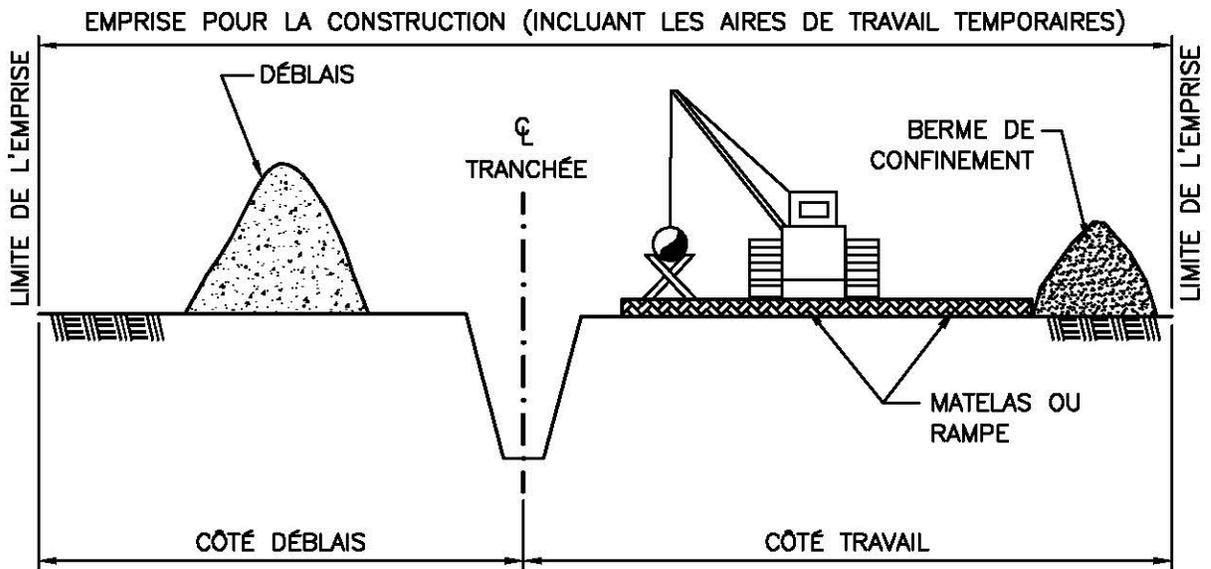
NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR : _____
VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

N° DE FIA 4930	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
TITRE MILIEUX HUMIDES - FRANCHISSEMENT EN EAU LIBRE MESURES D'ATTÉNUATION (FEUILLET 2 DE 2)		
ÉCHELLE AUCUNE	N° DE DWG 4930-03-ML-05-512	RÉV 0A

TEMPS - FICHER DE CONCEPTION



VUE EN COUPE

REVISIONS 0A ÉMISSION POUR RÉVISION 2015-06-16



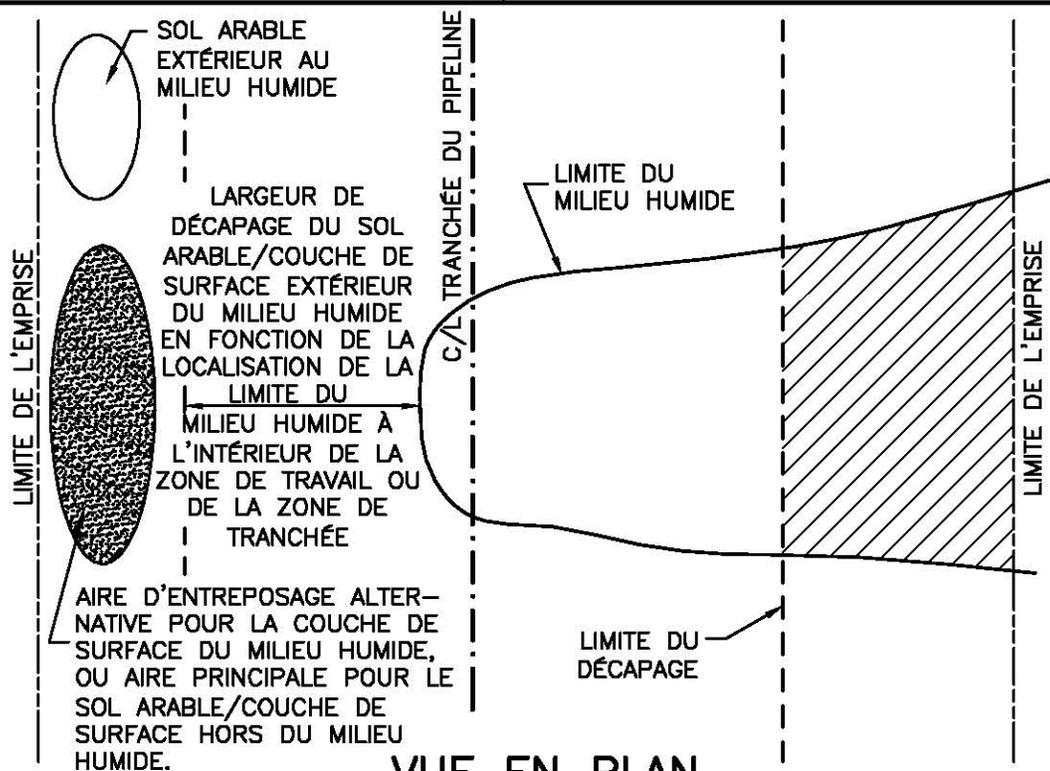
DESSINATEUR :

 NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR : _____
 VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

N° DE FIA 4930	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
TITRE MILIEUX HUMIDES - FRANCHISSEMENT EN EAU LIBRE MESURES D'ATTÉNUATION (FEUILLET 1 DE 2)		
ÉCHELLE AUCUNE	N° DE DWG 4930-03-ML-05-511	RÉV 0A



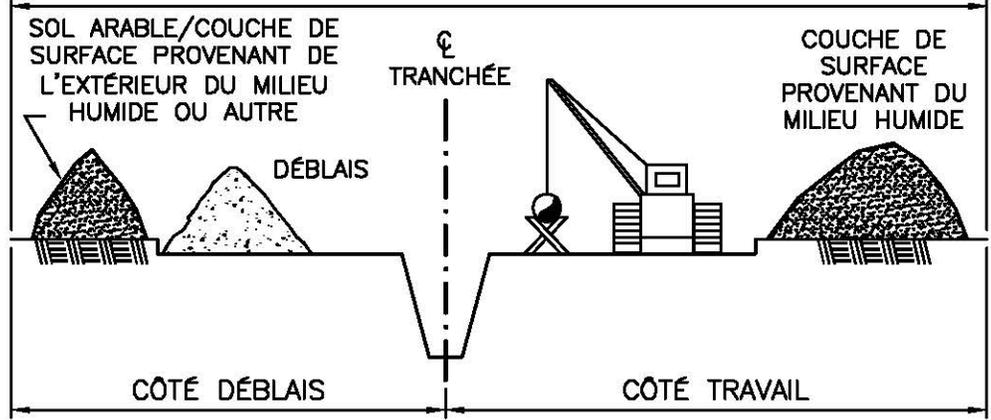
VUE EN PLAN



INDIQUE LES ENDROITS OÙ AUCUN DÉCAPAGE N'EST REQUIS.

1. VOIR LES NOTES SUR LE DESSIN 4930-03-ML-05-544.
2. SI LA COUCHE DE SURFACE EST ENTREPOSÉE À L'INTÉRIEUR DU MILIEU HUMIDE, CELLE-CI DEVRA ÊTRE PLACÉE SUR LE DESSUS DE LA VÉGÉTATION/SOL NON DÉCAPÉ.
3. SI LA COUCHE DE SURFACE EST ENTREPOSÉE EN DEHORS DU MILIEU HUMIDE, CELLE-CI DEVRA ÊTRE PLACÉE ET MAINTENUE SUR UN GÉOTEXTILE/ÉQUIVALENT, OU À UN ENDROIT OÙ LE SOL ARABLE/COUCHE DE SURFACE A ÉTÉ DÉCAPÉ.

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION (INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



VUE EN COUPE

REVISIONS DA EMISSION POUR RÉVISION 2015-06-18



DESSINATEUR :

NON DATE

VÉRIFIÉ PAR : VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

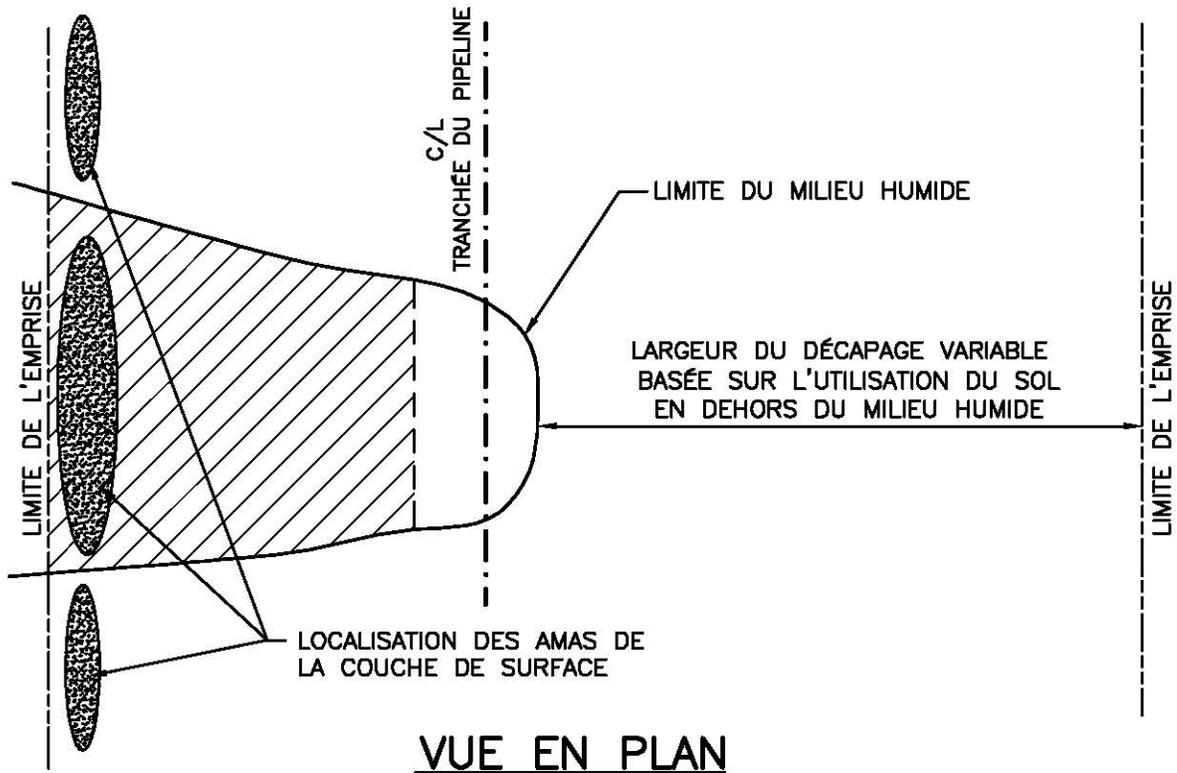
INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

N° DE FIA 4930 CHAÎNAGE : N° DE DISCIPLINE 03

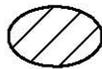
TITRE MILIEUX HUMIDES MILIEU HUMIDE DU CÔTÉ TRAVAIL MESURES D'ATTÉNUATION

ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG 4930-03-ML-05-510 RÉV 0A

TEMPS FICHER DE CONCEPTION

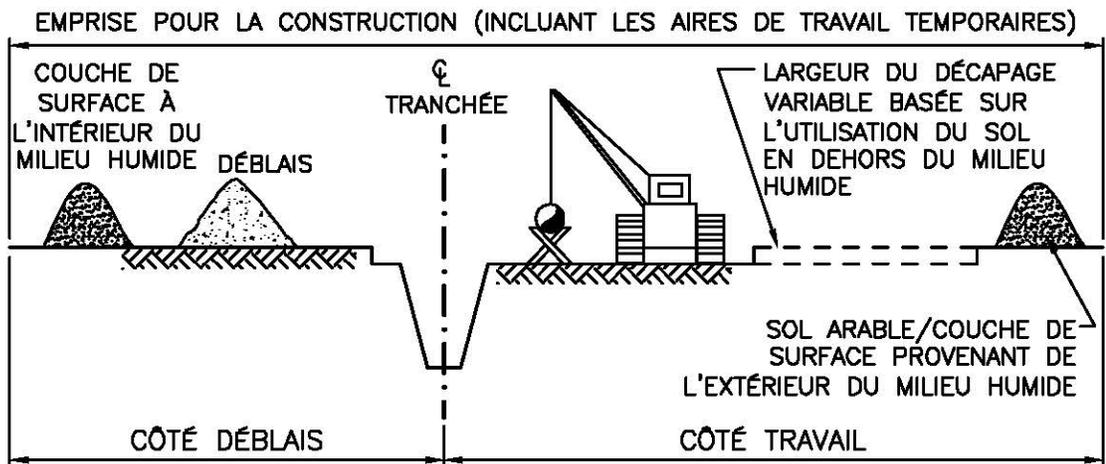


VUE EN PLAN



INDIQUE LES ENDROITS OÙ AUCUN DÉCAPAGE N'EST REQUIS.

1. VOIR LES NOTES SUR LE DESSIN 4930-03-ML-05-544.
2. SI LA COUCHE DE SURFACE EST ENTREPOSÉE À L'INTÉRIEUR DU MILIEU HUMIDE, CELLE-CI DEVRA ÊTRE PLACÉE SUR LE DESSUS DE LA VÉGÉTATION/SOL NON DÉCAPÉ.
3. SI LA COUCHE DE SURFACE EST ENTREPOSÉE EN DEHORS DU MILIEU HUMIDE, CELLE-CI DEVRA ÊTRE PLACÉE ET MAINTENUE SUR UN GÉOTEXTILE/ÉQUIVALENT, OU À UN ENDROIT OÙ LE SOL ARABLE/COUCHE DE SURFACE A ÉTÉ DÉCAPÉ.



VUE EN COUPE

REVISIONS DA ÉMISSION POUR RÉVISION 2015-06-18



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

N° DE FIA 4930

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

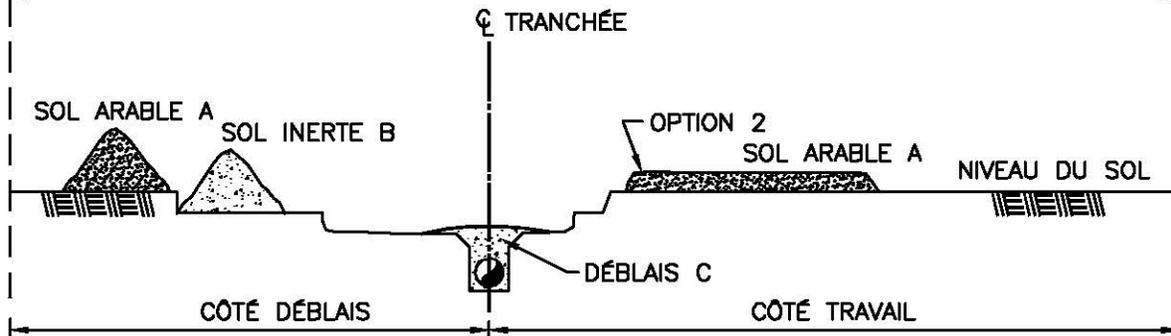
MILIEUX HUMIDES
MILIEU HUMIDE DU CÔTÉ DÉBLAIS
MESURES D'ATTÉNUATION

ÉCHELLE AUCUNE

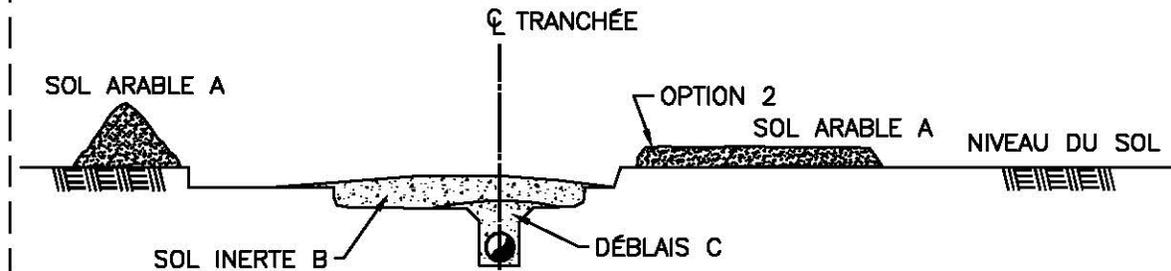
N° DE DWG 4930-03-ML-05-509

REV 0A

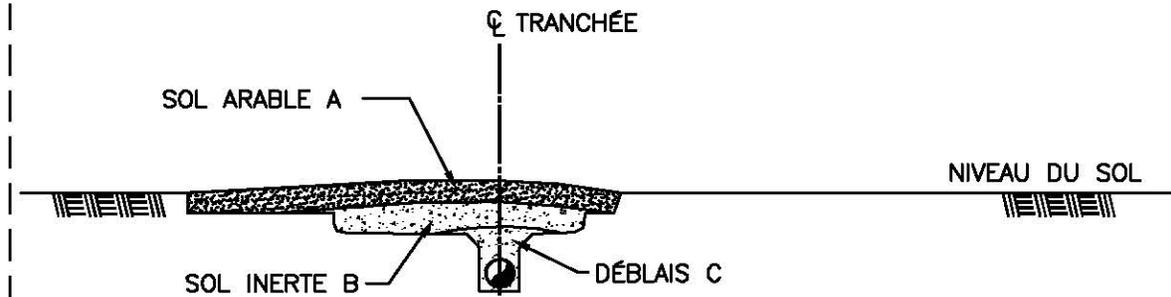
EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION (INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



3. REEMPLIR LA TRANCHÉE ET COMPACTER SELON LA PROCÉDURE APPROUVÉE. REMETTRE EN PLACE DANS LA TRANCHÉE LES HORIZONS DE SOL EN SUIVANT LEUR SÉQUENCE ORIGINALE.



4. DÉCOMPACTER LE SOL AUX ENDROITS IDENTIFIÉS ET ÉPANDRE LE MATÉRIAU B UNIFORMÉMENT AU-DESSUS DE LA ZONE DÉCAPÉE.



5. REPLACER LE SOL ARABLE UNIFORMÉMENT AU-DESSUS DE LA ZONE DÉCAPÉE ET PRÉPARER LA SURFACE POUR LA REMISE EN ÉTAT FINAL, TEL QUE SPÉCIFIÉ PAR LA COMPAGNIE.

NOTES :

- LORS DE LA CONSTRUCTION HIVERNALE, REEMPLIR SEULEMENT LES DÉBLAIS C DANS LA TRANCHÉE ET FAIRE UNE COURONNE CENTRÉE SUR LA TRANCHÉE. AU MOMENT APPROPRIÉ EN CONDITIONS ESTIVALES, COMPACTER LES REMBLAIS C ET B SELON LA PROCÉDURE APPROUVÉE. NETTOYER LA ZONE ET REPLACER LE SOL ARABLE, TEL QU'INDIQUÉ SUR LA FIGURE.
- APRÈS AVOIR COMPACTÉ LA TRANCHÉE, ÉPANDRE LE RESTE DU SOL DÉPLACÉ PAR LA CONDUITE AU-DESSUS DE LA ZONE DÉCAPÉE AFIN DE S'ASSURER QUE LA HAUTEUR DE LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE N'EXCÈDE PAS 10 cm.

APPLICATION : CONSTRUCTION HIVERNALE (SOLS GELÉS) ET AUX ENDROITS SPÉCIFIÉS PAR LA COMPAGNIE.

REVISIONS 0A EMISSION POUR REVISION 2015-06-16



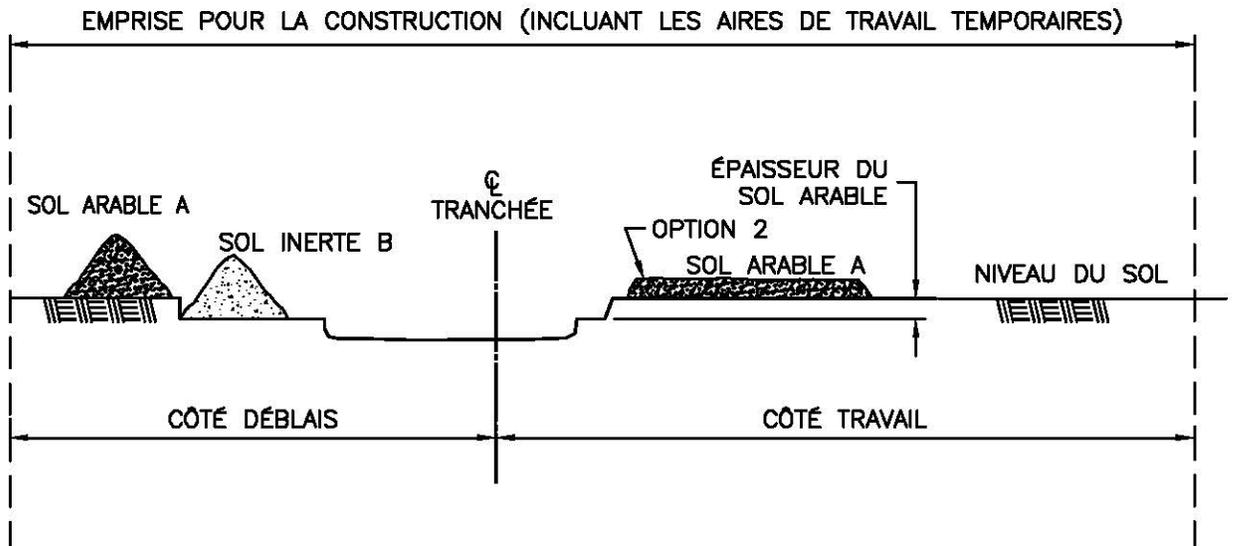
DESSINATEUR :

NON DATE

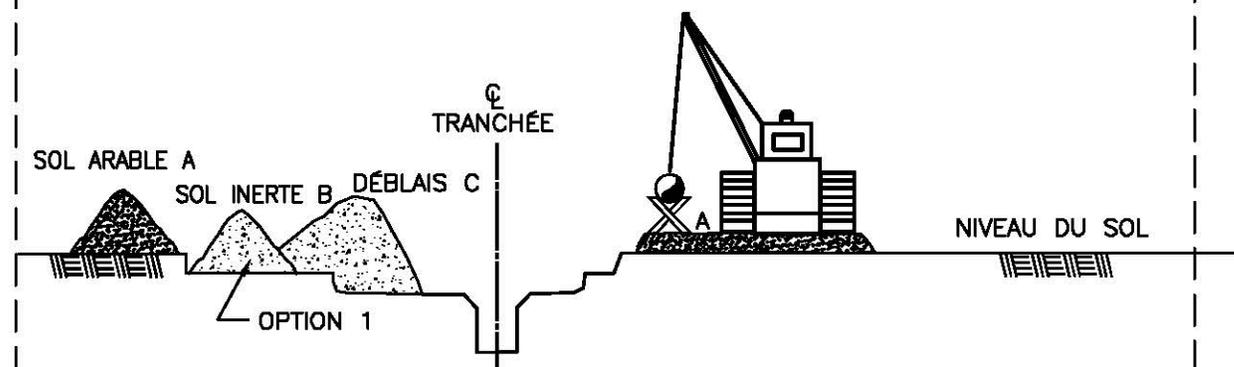
VÉRIFIÉ PAR : _____
VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

N° DE FIA 4930	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
TITRE PRÉSERVATION DU SOL ARABLE DÉCAPAGE DE LA TRANCHÉE ET DU CÔTÉ DÉBLAIS - 3 COUCHES (FEUILLET 2 DE 2)		
ÉCHELLE AUCUNE	N° DE DWG 4930-03-ML-05-507	RÉV 0A



1. ENLEVER LE SOL ARABLE A AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE ET DE LA ZONE DE DÉBLAIS. ENTREPOSER LE SOL ARABLE EN AMAS À LA LIMITE EXTÉRIÈRE DE L'EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION. LE SOL ARABLE DOIT ÊTRE ENTREPOSÉ SUR LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES. AUX ENDROITS OÙ LA COUCHE DE SOL ARABLE EST PLUS ÉPAISSE, LE SOL ARABLE PEUT ÊTRE SÉPARÉ DU CÔTÉ DE LA ZONE DE TRAVAIL DE L'EMPRISE, OU IL PEUT ÊTRE PLACÉ ET APLANI VIS-À-VIS LA ZONE OÙ LES CONDUITES SONT ALIGNÉES, SOUDÉES ET MISES EN FOUILLE (AUX ENDROITS APPROUVÉS). ENLEVER L'HORIZON B ET L'ENTREPOSER DU CÔTÉ DES DÉBLAIS. APPLIQUER DES STABILISATEURS DE SOL ARABLE SUR LES AMAS DE SOL ARABLE, SI REQUIS.



2. EXCAVER LA TRANCHÉE. S'ASSURER QUE LES HORIZONS DE SOL B ET C SONT ENTREPOSÉS DANS DES AMAS SÉPARÉS. MÊME SI LES BASES DES DIFFÉRENTS AMAS PEUVENT SE CHEVAUCHER, IL DOIT ÊTRE POSSIBLE DE DISTINGUER VISUELLEMENT ET EN TOUT TEMPS LES DIFFÉRENTS AMAS DE SOL. L'ENTREPOSAGE DOIT PERMETTRE DE REPLACER LES HORIZONS DE SOL DANS LEUR SÉQUENCE ORIGINALE SANS MÉLANGER LES DIFFÉRENTS HORIZONS DE SOL.

REVISIONS 0A EMISSION POUR RÉVISION 2015-06-16

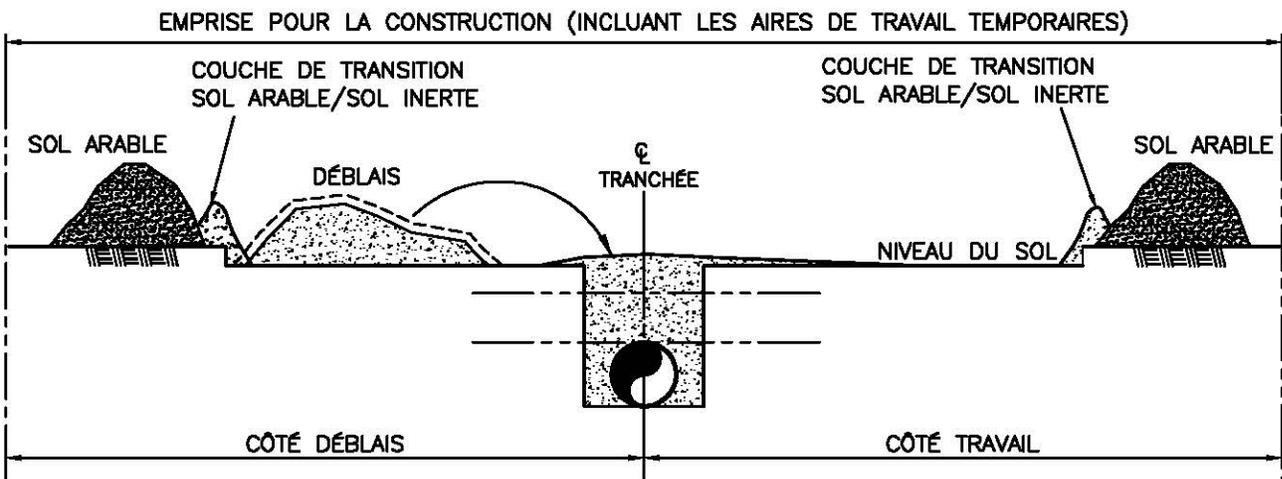


DESSINATEUR : _____
 NOM _____ DATE _____
 VÉRIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

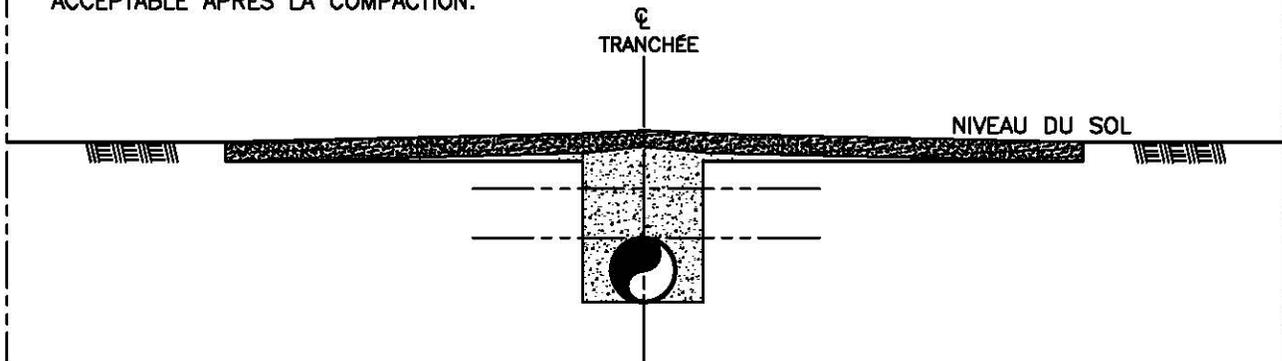
INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

N° DE FIA 4930	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
TITRE PRÉSERVATION DU SOL ARABLE DÉCAPAGE DE LA TRANCHÉE ET DU CÔTÉ DÉBLAIS - 3 COUCHES (FEUILLET 1 DE 2)		
ÉCHELLE AUCUNE	N° DE DWG 4930-03-ML-05-506	RÉV 0A

TEMPS - FICHER DE CONCEPTION



- REMETTRE EN PLACE LE RESTE DES DÉBLAIS ET COMPACTER AVEC UN ÉQUIPEMENT APPROUVÉ EN RÉALISANT LE NOMBRE DE PASSAGES ADEQUATS POUR OBTENIR UNE COMPACTION APPROPRIÉE. UNE COURONNE D'UNE HAUTEUR MAXIMALE DE 0,1 m AU-DESSUS DE LA TRANCÉE SEULEMENT EST ACCEPTABLE APRÈS LA COMPACTION.



- REMETTRE EN PLACE LA COUCHE DE TRANSITION SOL ARABLE/SOL INERTE EN UNE COUCHE UNIFORME, SUIVIE PAR LA REMISE EN PLACE DU SOL ARABLE DE FAÇON UNIFORME AU-DESSUS DE LA ZONE DÉCAPÉE ET PRÉPARER LA SURFACE SELON LA PROCÉDURE DE REMISE EN ÉTAT APPROUVÉE.

NOTES :

- CETTE PROCÉDURE S'APPLIQUE À TOUTES LES SURFACES, SANS ÉGARD À LA LARGEUR DÉCAPÉE, ET ELLE EST AUSSI REQUISE POUR LES SECTIONS ÉLARGIES DE LA TRANCÉE, EN UTILISANT DE L'ÉQUIPEMENT APPROPRIÉ COMME UNE NIVELEUSE, DE L'ÉQUIPEMENT SUR CHENILLES, DE L'ÉQUIPEMENT DE TYPE BOMAG OU L'ÉQUIVALENT, OU TOUT AUTRE ÉQUIPEMENT VIBRATOIRE.
- DANS LE CAS DE SECTIONS ÉLARGIES DE TRANCÉES TRÈS PROFONDES, DES DÉBLAIS ADDITIONNELS DEVRONT ÊTRE ENLEVÉS DE LA TRANCÉE. TOUTEFOIS, UNE COUVERTURE MINIMALE DE SOL DOIT ÊTRE MAINTENUE AU-DESSUS DE LA CONDUITE, TEL QUE SPÉCIFIÉ PAR L'INGÉNIEUR.
- L'INTERFACE DE NIVELLEMENT AVEC LE SOL VIERGE ET LE SOL INERTE DOIT ÊTRE COMPACTÉE PAR COUCHE AVEC DES BOUTEURS.
- SE RÉFÉRER AU FEUILLET 1 DU PLAN STDS-03-ML-05-431 ET AU FEUILLET 2 DU PLAN STDS-03-ML-04-431 POUR LE DÉCAPAGE D'UNE ZONE ADDITIONNELLE POUR LE DÉPLACEMENT DU SOL INERTE.

REVISIONS 0A ÉMISSION POUR RÉVISION 2015-06-16



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :
EM

VÉRIFICATEUR DE
CONCEPTION :

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

N° DE FIA 4930

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

COMPACTAGE DE LA TRANCÉE
(FEUILLET 2 DE 2)

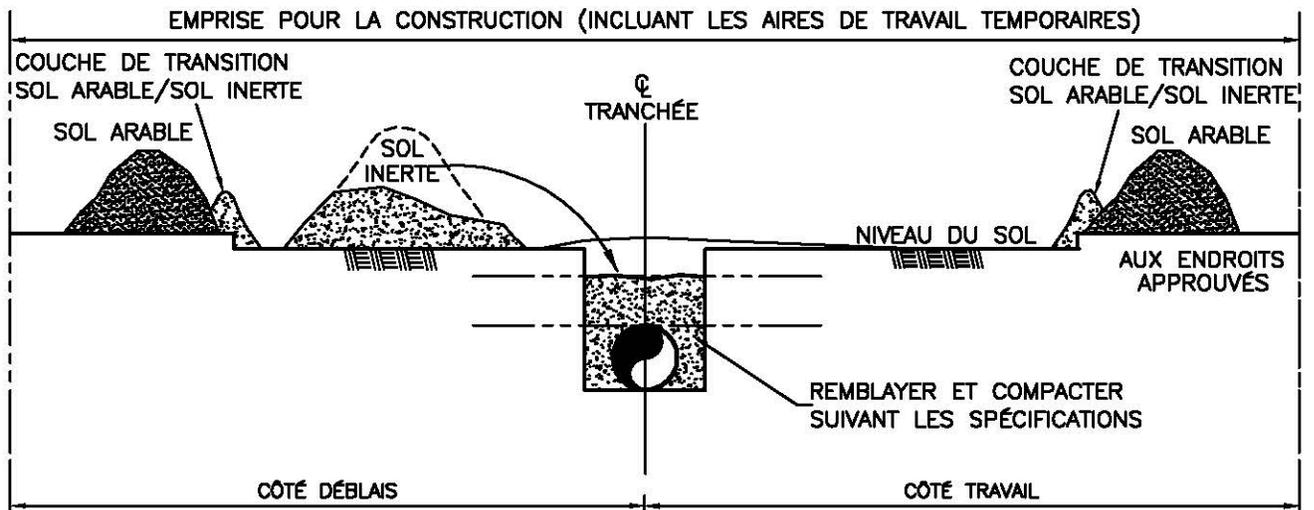
ÉCHELLE

AUCUNE

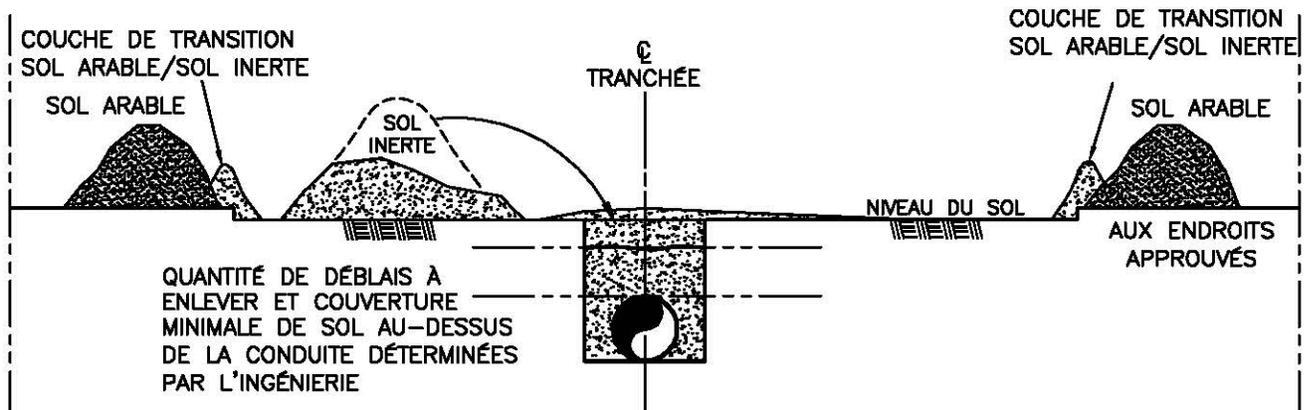
N° DE DWG

4930-03-ML-05-505

RÉV 0A



1. REMBLAYER LE SOL INERTE JUSQU'À LA PROFONDEUR SPÉCIFIÉE AU-DESSUS DE LA CONDUITE. UNE ÉPAISSEUR MINIMALE DE SOL INERTE DOIT ÊTRE MAINTENUE AU-DESSUS DE LA CONDUITE, TEL QUE DÉTERMINÉ PAR L'INGÉNIERIE.



2. COMMENCER LE COMPACTAGE DE LA TRANCÉE EN UTILISANT UN ÉQUIPEMENT APPROUVÉ. PLUSIEURS PASSAGES PEUVENT ÊTRE REQUIS ET LE NOMBRE DE PASSAGES SERA DÉTERMINÉ SUR PLACE. REMETTRE EN PLACE LES DÉBLAIS PAR COUCHES D'UNE ÉPAISSEUR MAXIMALE DE 0,3 m, SUIVI PAR LE COMPACTAGE AVEC UN ÉQUIPEMENT APPROUVÉ.

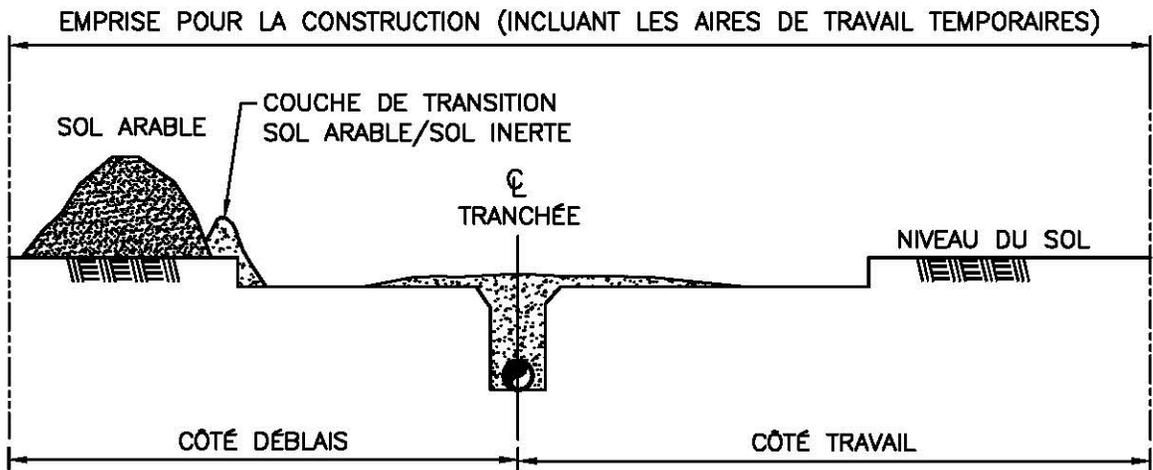
REVISIONS DA ÉMISSION POUR RÉVISION 2015-08-16



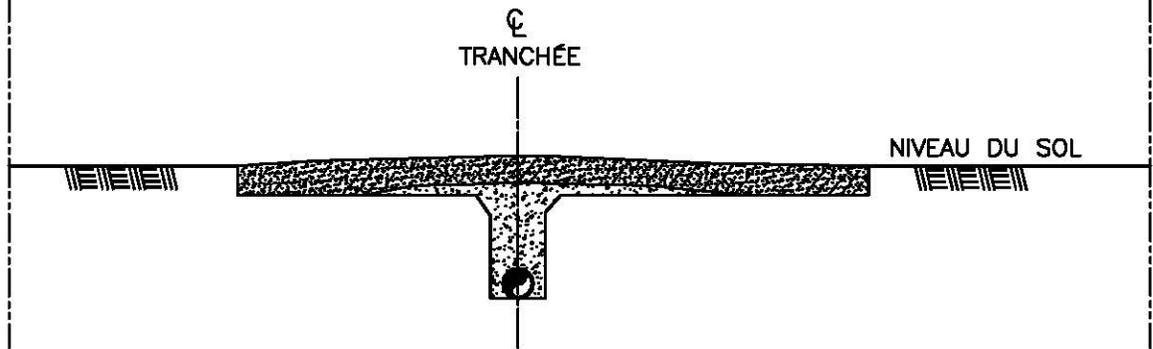
DESSINATEUR :
 NOM _____ DATE _____
 VÉRIFIÉ PAR : EM
 VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST
 N° DE FIA 4930 CHAINAGE : N° DE DISCIPLINE 03
 TITRE COMPACTAGE DE LA TRANCÉE (FEUILLET 1 DE 2)
 ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG 4930-03-ML-05-504 RÉV 0A

TEMPS FICHER DE CONCEPTION



3. REMBLAYER ET COMPACTER LA TRANCÉE SELON LA PROCÉDURE APPROUVÉE.



4. REMETTRE EN PLACE LA COUCHE DE TRANSITION SOL ARABLE/SOL INERTE EN PREMIER, SUIVIE PAR LA REMISE EN PLACE DU SOL ARABLE DE FAÇON UNIFORME AU-DESSUS DE LA SURFACE DÉCAPÉE ET PRÉPARATION DE LA SURFACE POUR LA REMISE EN ÉTAT FINAL TEL QUE SPÉCIFIÉ PAR LA COMPAGNIE.

NOTE :

APRÈS LE COMPACTAGE DE LA TRANCÉE, ÉPANDRE LE RESTE DES DÉBLAIS DÉPLACÉS PAR LA CONDUITE AU-DESSUS DE LA ZONE DÉCAPÉE AFIN DE S'ASSURER QUE LA HAUTEUR DE LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCÉE N'EXCÈDE PAS 10 cm.

APPLICATION : PRAIRIES NATURELLES, AUTRES SUPERFICIES LORSQUE DEMANDÉ PAR LA COMPAGNIE.

REVISIONS CA EMISSION POUR REVISION 2015-06-16

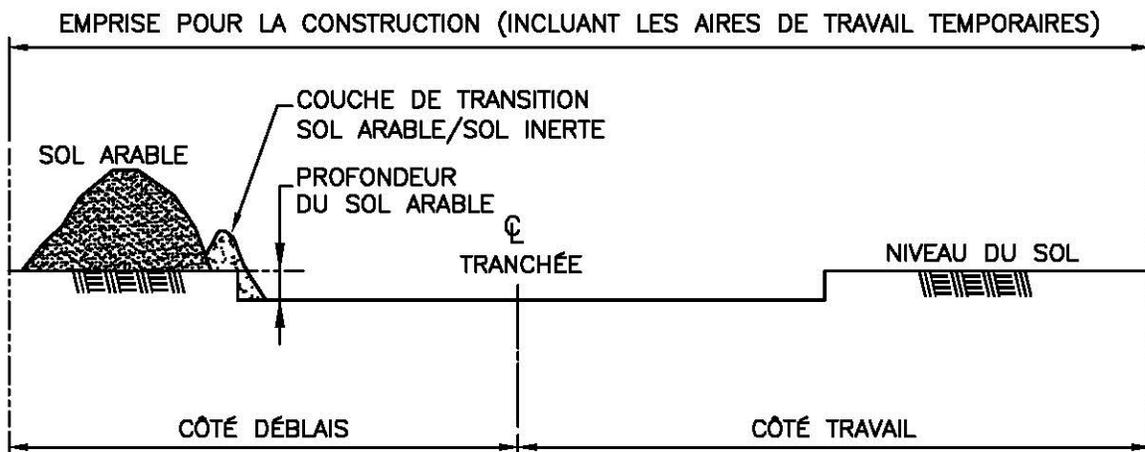


DESSINATEUR :

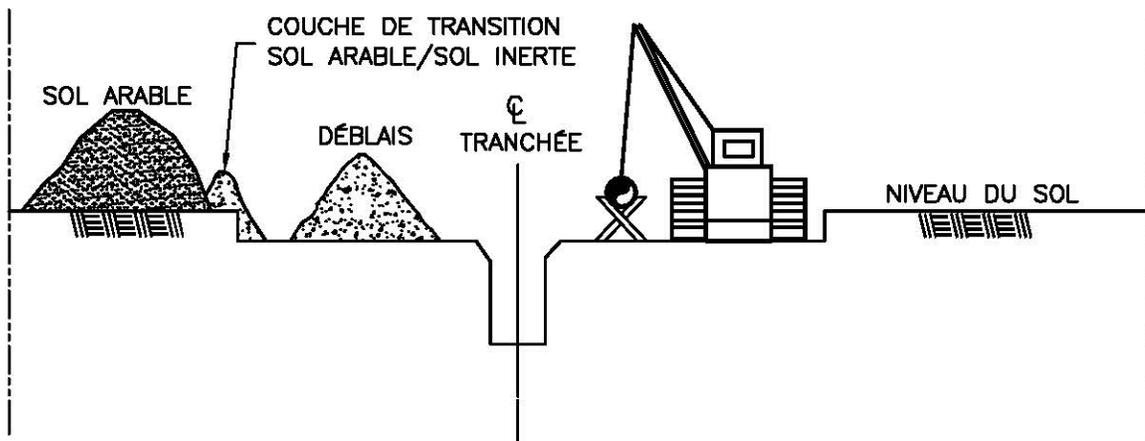
NON DATE

VERIFIÉ PAR : VERIFICATEUR DE CONCEPTION :

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST		
N° DE FIA 4930	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
TITRE		
PRÉSERVATION DU SOL ARABLE		
DÉCAPAGE DE LA TRANCÉE, DU CÔTÉ DÉBLAIS ET DE LA VOIE DE CIRCULATION		
PRAIRIES NATURELLES (FEUILLET 2 DE 2)		
ÉCHELLE AUCUNE	N° DE DWG 4930-03-ML-05-501	REV CA



1. ENLEVER LA COUCHE DE SOL ARABLE ET LA COUCHE DE TRANSITION SOL ARABLE/SOL INERTE VIS-À-VIS LA ZONE DE DÉBLAIS, LA TRANCHEE ET LA VOIE DE CIRCULATION. ENTREPOSER LE SOL ARABLE EN AMAS SUR L'ESPACE DE TRAVAIL TEMPORAIRE. APPLIQUER DES STABILISATEURS DE SOL ARABLE SUR LES AMAS DE SOL ARABLE, SI REQUIS.



2. EXCAVER LA TRANCHEE ET METTRE EN FOUILLE LA CONDUITE.

REVISIONS 0A EMISSION POUR REVISION 2015-06-16

ID

TEMPS FICHER DE CONCEPTION



DESSINATEUR :

NOM DATE

VERIFIE PAR :

VERIFICATEUR DE CONCEPTION :

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

N° DE FIA 4930

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

PRÉSERVATION DU SOL ARABLE

DÉCAPAGE DE LA TRANCHEE, DU CÔTÉ DÉBLAIS ET DE LA VOIE DE CIRCULATION
PRAIRIES NATURELLES (FEUILLET 1 DE 2)

ÉCHELLE

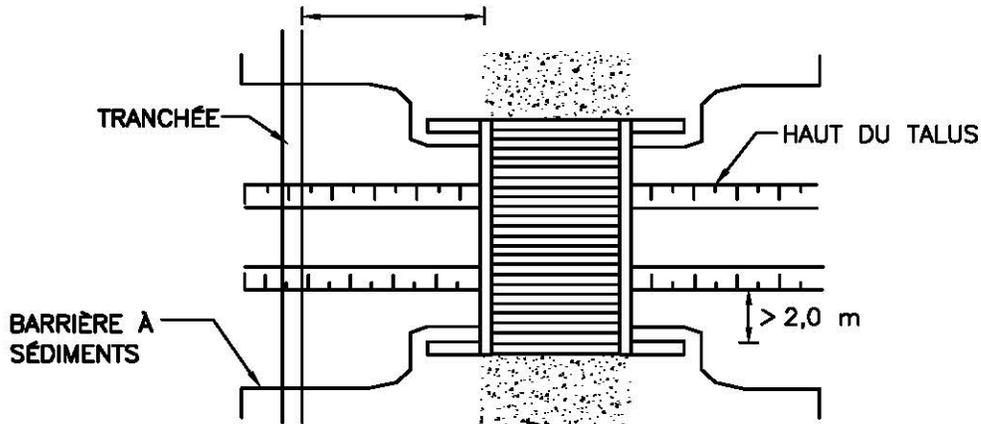
AUCUNE

N° DE DWG

4930-03-ML-05-500

REV 0A

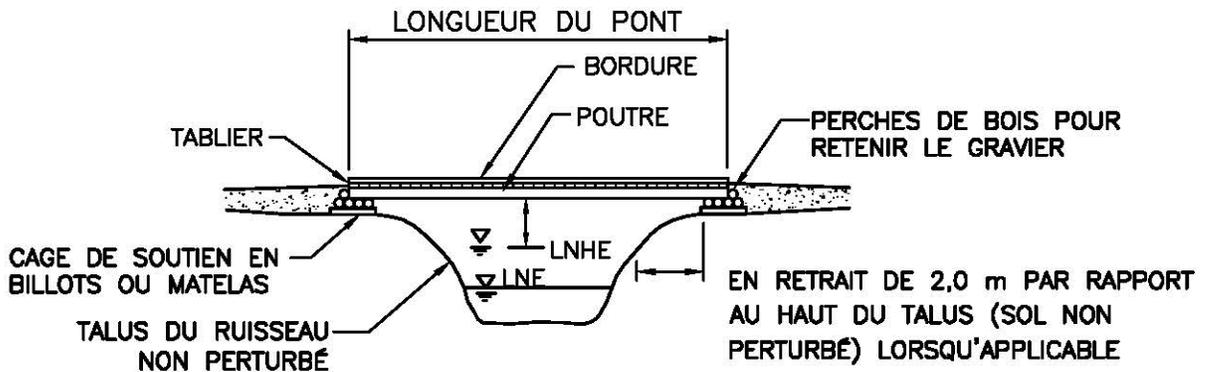
LOCALISER DE FAÇON À CE QUE
L'EXCAVATION DE LA TRANCHÉE NE
NUISE PAS AU PONT



UTILISER DE LA PIERRE CONCASSÉE OU
DU GRAVIER GROSSIER POUR FORMER
DES APPROCHES STABLES EN RETRAIT
DE LA LIMITE DES HAUTES EAUX OU
TOUT AUTRE MATÉRIAU APPRUVÉ PAR
LE REPRÉSENTANT DE LA COMPAGNIE.

PLAN

ÉCHELLE : PAS À L'ÉCHELLE



PROFIL DU PONT

ÉCHELLE : PAS À L'ÉCHELLE

EMISSON GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015

01

DESIGN REF: A88-18-387, A2-94-18-434, A2-94-18-435

00

REVISIONS

ID



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE
CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS CHAÎNAGE : N° DE DISCIPLINE 03

TITRE PONT TEMPORAIRE À PORTÉE LIBRE
(FEUILLET 1 DE 3)

ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG STDS-03-ML-05-101 RÉV 01

EMISSON GÉNÉRALE -- RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015

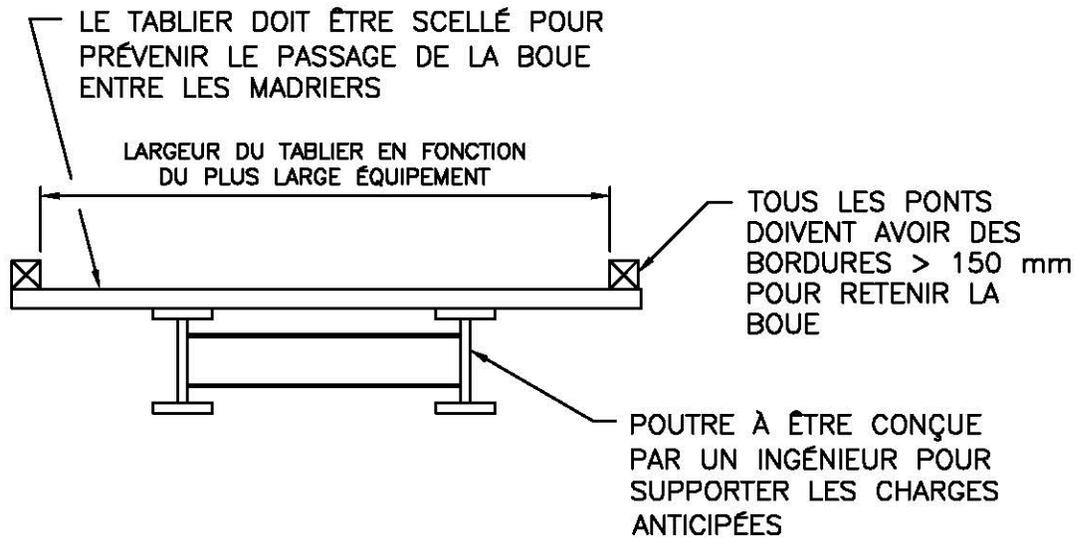
01

DESIGN REPLACEMENT 18-18-307, 12-94-18-434, 12-94-18-435

00

RÉVISIONS

ID



SECTION D'UN PONT EN MÉTAL TYPE
ÉCHELLE : PAS À L'ÉCHELLE



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR : _____
VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD			
N° DE FIA	STDS	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
TITRE PONT TEMPORAIRE À PORTÉE LIBRE (FEUILLET 2 DE 3)			
ÉCHELLE	AUCUNE	N° DE DWG	STDS-03-ML-05-101
			REV 01

SÉQUENCE DÉTAILLÉE DE CONSTRUCTION – PONT TEMPORAIRE

DE FAÇON GÉNÉRALE, LA PRÉSENTE SÉQUENCE POUR LA CONSTRUCTION ET LES MESURES D'ATTÉNUATION À METTRE EN PLACE SERA SUIVIE POUR TOUS LES PONTS TEMPORAIRES À PORTÉE LIBRE :

1. MESURER LA LONGUEUR APPROXIMATIVE DU PONT REQUISE ENTRE LES DEUX BERGES. UN RETRAIT MINIMAL DE 2 m À PARTIR DU HAUT DU TALUS DOIT ÊTRE PRÉSERVÉ COMME « ZONE NON PERTURBÉE », LORSQU'APPLICABLE.
2. INSTALLER LE PONT DE FAÇON À CE QU'IL LIMITE LA PERTURBATION DES BERGES ET DE LA VÉGÉTATION, ET CE, À L'INTÉRIEUR DE LA PLUS PETITE ZONE DE PERTURBATION. LES POUTRES DEVRONT ÊTRE CONÇUES POUR SUPPORTER LES CHARGES ANTICIPÉES SUR LE PONT. DES BORDURES D'AU MOINS 150 mm DE HAUTEUR DEVRONT ÊTRE INSTALLÉES EN BORDURE DU TABLIER POUR RETENIR LA BOUE SUR LE PONT. LES ATTACHES UTILISÉES POUR FIXER LES COMPOSANTES DEVRONT ÊTRE ASSEZ RÉSISTANTES POUR LES MAINTENIR EN PLACE DURANT TOUTE LA DURÉE D'UTILISATION DU PONT. LES CAGES DE SOUTIEN SERONT REMPLIES AVEC DE LA ROCHE OU DES PIERRES. DES EMPIERREMENTS DE PROTECTION SERONT PLACÉS AUTOUR DES CAGES DE SOUTIEN ET SUR LES PENTES JUSQU'À L'EAU, AUX ENDROITS OÙ LE TRAVAIL À L'INTÉRIEUR DU COURS D'EAU EST PERMIS PAR LA COMPAGNIE.
3. DES MEMBRANES IMPERMÉABLES COMME DES TOILES, DES GÉOTEXTILES ET/OU DES CONTREPLAQUÉS POURRAIENT ÊTRE REQUISE AFIN D'ÉVITER QUE LA TERRE ET LES DÉBRIS ENTRENT DANS LE COURS D'EAU.
4. LES APPROCHES MENANT AU PONT DOIVENT ÊTRE SURÉLEVÉES ET STABLES, DE FAÇON À CE QUE LE POIDS DES ÉQUIPEMENTS SOIT SUPPORTÉ À UNE DISTANCE SUFFISANTE PAR RAPPORT À L'EAU AFIN D'ÉVITER QUE LA BOUE ENTRE DANS LE COURS D'EAU À PARTIR DES ÉQUIPEMENTS SUR CHENILLES. CECI PEUT REQUÉRIR L'UTILISATION DE MATÉRIAUX COMME DU GRAVIER, DE LA PIERRE OU DES BILLES DE BOIS. SI LE TERRAIN DOIT ÊTRE NIVELÉ POUR OBTENIR UN NIVEAU SATISFAISANT, DES FOSSÉS LATÉRAUX ET DES PENTES STABLES DOIVENT ÊTRE AMÉNAGÉS, ET CE, SEULEMENT AUX ENDROITS APPROUVÉS PAR LA COMPAGNIE. LES MESURES DE CONTRÔLE DE L'ÉROSION ET DE SÉDIMENTATION DEVRONT ÊTRE APPLIQUÉES AFIN DE GARDER LES SÉDIMENTS SUR LE SOL (EX. : SEUILS, FILTRES EN TISSU, EMPIERREMENT, ENSEMENCEMENT ET PAILLIS, TRAPPES À SÉDIMENTS, ETC.).
5. LORSQUE LE PONT EST EN COURS D'UTILISATION, TOUTE ACCUMULATION DE BOUE SUR LE TABLIER DU PONT OU LES APPROCHES POUVANT AFFECTER LA QUALITÉ DE L'EAU SERA ENLEVÉE ET DISPOSÉE À PLUS DE 30 m DU COURS D'EAU.
6. LES PONTS TEMPORAIRES DEVRONT ÊTRE ENLEVÉS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE LORSQU'ILS NE SERONT PLUS REQUIS. LE DÉMANTÈLEMENT NE DOIT PAS SE FAIRE EN DEHORS DE LA PÉRIODE PRÉVUE POUR LES TRAVAUX. AUX ENDROITS APPROUVÉS PAR LA COMPAGNIE, LE SURPLUS DE GRAVIER SERA ÉPANDU SUR L'EMPRISE COMME COUCHE DE GRAVIER, SI DU GRAVELAGE EST REQUIS, OU DÉPLACÉ À PLUS DE 30 m DE L'EAU POUR EN DISPOSER. LES MATÉRIAUX DU PONT SERONT ENLEVÉS DE LA ZONE DE TRAVERSÉE. LE LIT DU COURS D'EAU ET LES BERGES SERONT RESTAURÉS ET PROTÉGÉS AVEC DU MATÉRIEL RÉSISTANT À L'ÉROSION ET COMPATIBLE AVEC LA VITESSE D'ÉCOULEMENT.

DIMENSIONNEMENT DE L'OUVERTURE POUR L'EAU

IL EST IMPORTANT QUE LE DIMENSIONNEMENT DE L'OUVERTURE POUR L'EAU SOIT FAIT DE FAÇON À CE QUE LA STRUCTURE DU PONT PUISSE RÉSISTER AU COURANT LORS D'INONDATIONS POUVANT RAISONNABLEMENT SURVENIR PENDANT LA DURÉE D'UTILISATION DU PONT.

- (a) INSTALLER UN PONT DONT LA PORTÉE SERA DU HAUT DU TALUS AU HAUT DU TALUS (TEL QUE MONTRÉ) ET AVEC UN DÉGAGEMENT AU-DESSUS DES LIMITES NATURELLES DES HAUTES EAUX.
- (b) UNE ANALYSE HYDRAULIQUE POURRAIT ÊTRE REQUISE POUR DÉTERMINER LA DIMENSION THÉORIQUE DE L'OUVERTURE. SE RÉFÉRER AUX DESSINS APPLICABLES POUR LES EXIGENCES.

GÉNÉRAL

1. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA CONCEPTION ET DE L'INSTALLATION DES PONTS TEMPORAIRES À PORTÉE LIBRE OU AUTRE STRUCTURE CONFORME AUX CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES ET AUX DESSINS ET EXIGENCES DE LA COMPAGNIE, LORSQU'APPLICABLE.
2. DES MATELAS PEUVENT ÊTRE UTILISÉS À LA PLACE DES CAGES DE SOUTIEN EN BOIS POUR SUPPORTER ADÉQUATEMENT LE PONT ET RETENIR LE MATÉRIEL DE RAMPES D'APPROCHE.

EMISSIION GÉNÉRALE – RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015

01

DESIGN REFINANCE 486-18-307, 42-94-18-434, 42-94-18-455

00

REVISIONS

ID



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

PONT TEMPORAIRE À PORTÉE LIBRE
(FEUILLET 3 DE 3)

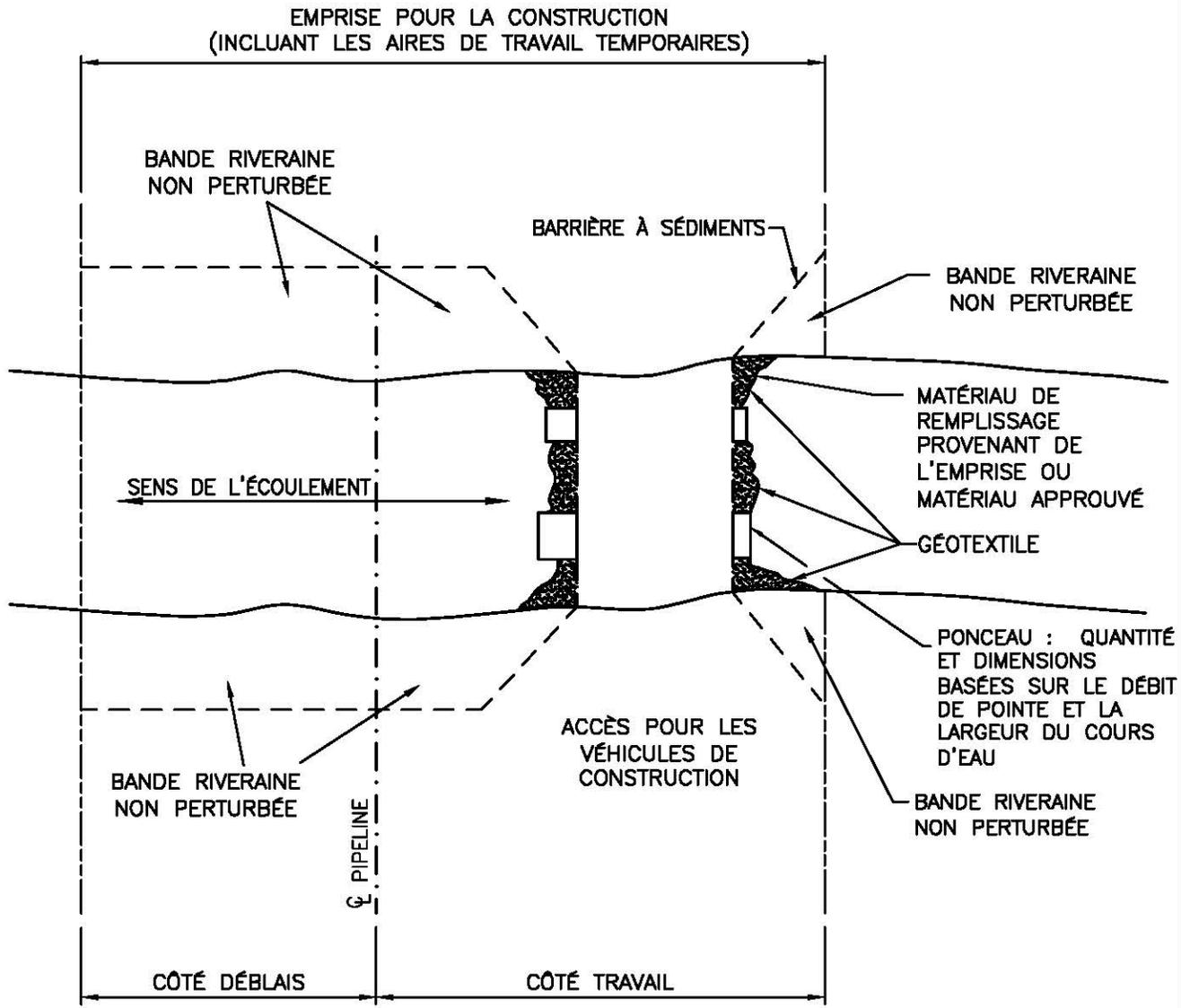
ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-05-101

RÉV 01

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015
 00 DESSIN REMPLACEMENT A2-3K-18-435
 ID



VUE EN PLAN
 ÉCHELLE : PAS À L'ÉCHELLE

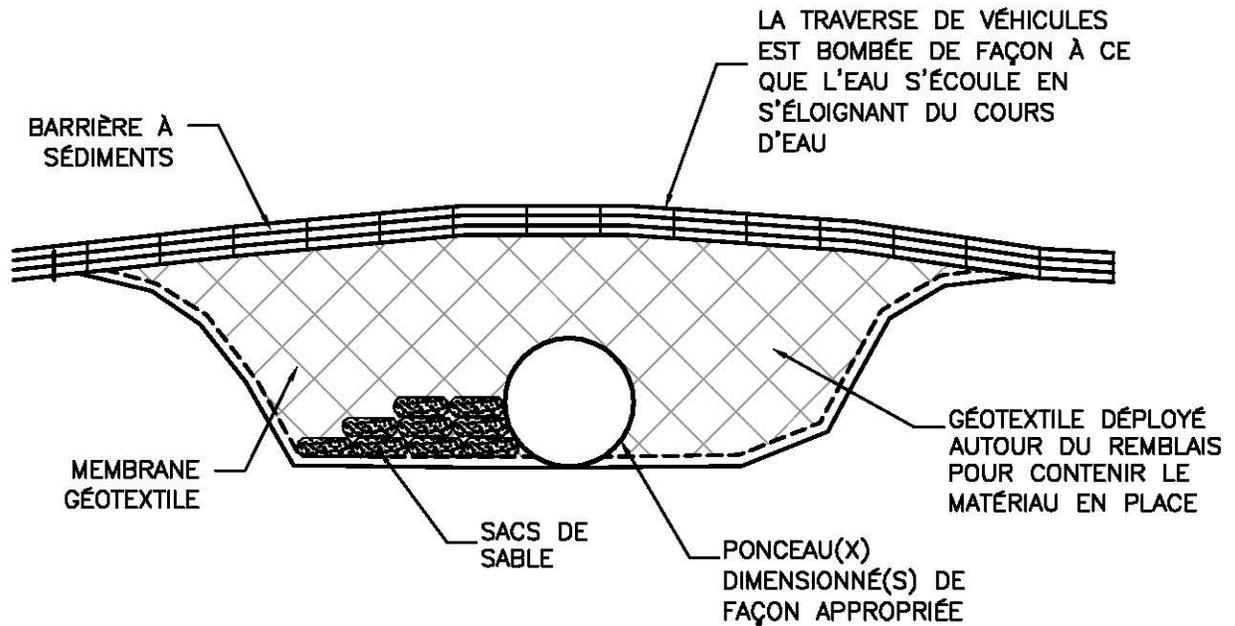


DESSINATEUR :

 NOM DATE
 VÉRIFIÉ PAR : _____
 VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD			
N° DE FIA	STDS	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
TITRE TRAVERSE DE VÉHICULES PONCEAU AVEC MATÉRIAUX D'ORIGINE (FEUILLET 1 DE 2)			
ÉCHELLE	AUCUNE	N° DE DWG	STDS-03-ML-05-103
			REV 01

TEMPS - FICHER DE CONCEPTION



NOTES :

1. VOIR LE TABLEAU APPLICABLE POUR LES TRAVERSÉES DE COURS D'EAU ET/OU LE PLAN DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (PPE) POUR LES ENDROITS OÙ CETTE TECHNIQUE PEUT ÊTRE APPLIQUÉE.
2. LE MATÉRIAU DE REMPLISSAGE PROVIENT DE L'EMPRISE, OU EST CONSTITUÉ DE MATÉRIAU APPROUVÉ DONT LA PROVENANCE EST ÉGALEMENT APPROUVÉE, MAIS NON DU LIT DU COURS D'EAU OU DES BERGES.
3. PONCEAU(X) DIMENSIONNÉ(S) EN FONCTION DU DÉBIT DE POINTE ANTICIPÉ OU DE TOUTE AUTRE MÉTHODE APPROUVÉE PAR LA COMPAGNIE.
4. BARRIÈRE À SÉDIMENTS À ÊTRE INSTALLÉE SELON LES DIRECTIVES DES MANUFACTURIERS SUR TOUTE LA LONGUEUR DE LA TRAVERSE AVEC UN EXCÉDENT DE 10 m À CHACUNE DES EXTRÉMITÉS ET CE, DE CHAQUE CÔTÉ DE LA TRAVERSE.
5. LA VÉRIFICATION ET L'ENTRETIEN DE LA BARRIÈRE À SÉDIMENTS ET DU GÉOTEXTILE SONT REQUIS.
6. DES SACS DE SABLE PEUVENT ÊTRE REQUIS POUR ANCRER LE GÉOTEXTILE ET POUR SCELLER LE MATÉRIAU DE REMPLISSAGE AUTOUR DES PONCEAUX EN AMONT ET EN AVAL.

RÉVISIONS 00 DESSIN REMPLACE A2-3K-18-435 01 ÉMISSION GÉNÉRALE -- RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015



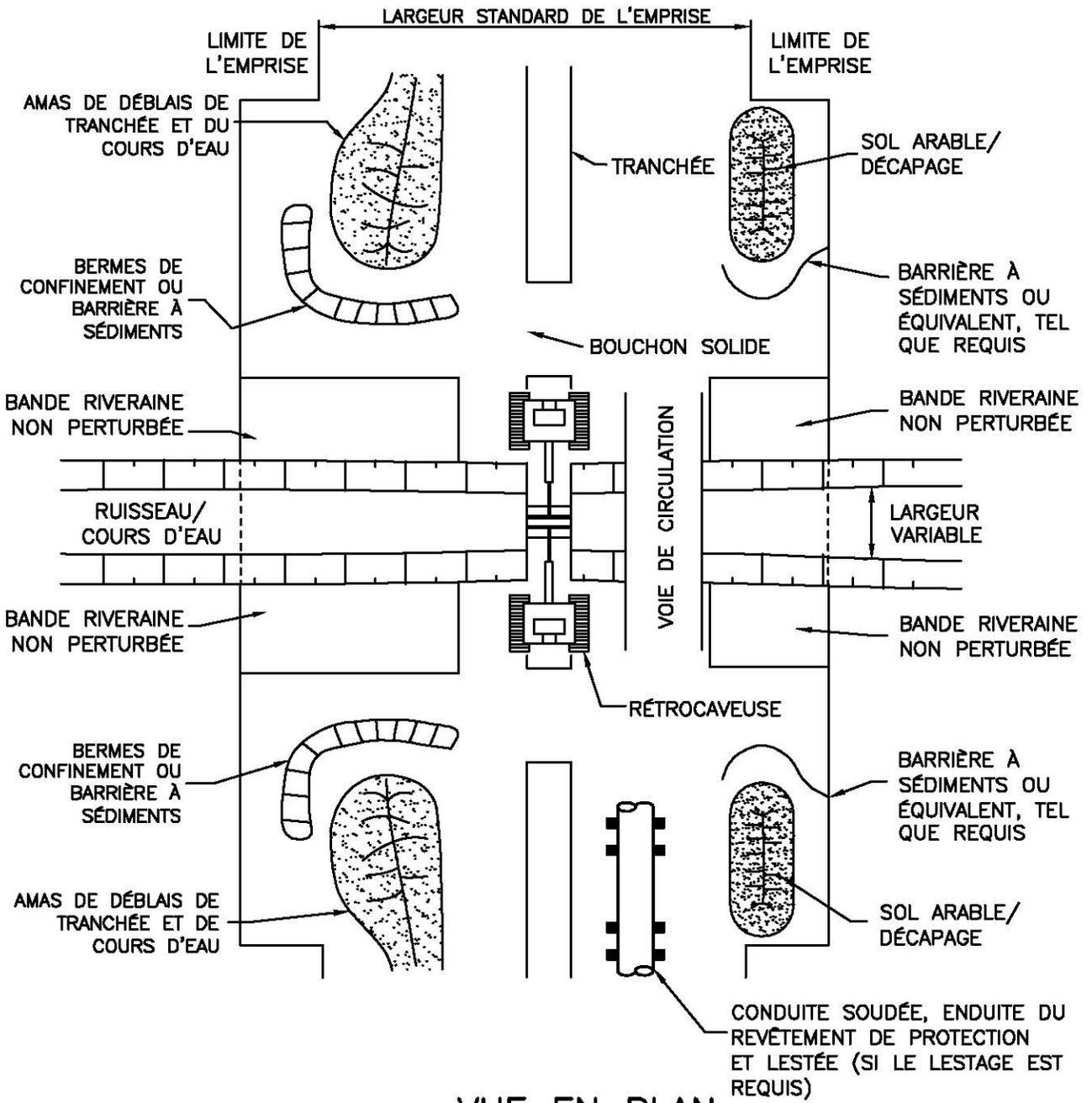
DESSINATEUR : _____

 NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
TITRE TRAVERSE DE VÉHICULES PONCEAU AVEC MATÉRIAUX D'ORIGINE (FEUILLET 2 DE 2)		
ÉCHELLE AUCUNE	N° DE DWG STDS-03-ML-05-103	REV 01



VUE EN PLAN

ID REVISIONS 00 EMISSION STANDARD 2015-06-03

TEMPS FICHER DE CONCEPTION



DESSINATEUR : _____

NOM _____ DATE _____

VERIFIÉ PAR : _____ VERIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
TITRE MÉTHODE TYPE DE FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU TRANCÉE OUVERTE (FEUILLET 1 DE 2)		
ÉCHELLE AUCUNE	N° DE DWG STDS-03-ML-05-105	RÉV00

NOTES :

1. PLANIFIER LES ACTIVITÉS DANS LE COURS D'EAU LORS DES PÉRIODES DE FAIBLE DÉBIT ET SELON LES PÉRIODES DE RESTRICTIONS DÉTERMINÉES.
2. AMÉNAGER DES TRAVERSES DE VÉHICULES APPROPRIÉES.
3. LAISSER UN BOUCHON SOLIDE À L'EXTRÉMITÉ DE LA TRANCHÉE CONVENTIONNELLE.
4. SOUDER LA SECTION DE LA CONDUITE LESTÉE QUI SERA INSTALLÉE DANS LA SECTION DU COURS D'EAU. PRÉTESTER LA CONDUITE, SI REQUIS, AVANT LE DÉBUT DES ACTIVITÉS DANS LE COURS D'EAU.
5. EXCAVER LA TRANCHÉE DANS LE COURS D'EAU TOUT EN GARDANT LES BOUCHONS SOLIDES À CHAQUE BERGES, DE PART ET D'AUTRE, JUSQU'À L'INSTALLATION FINALE DE LA CONDUITE.
6. ENTREPOSER LES DÉBLAIS PROVENANT DU COURS D'EAU SUR LES RIVES, À L'INTÉRIEUR DES ZONES DÉSIGNÉES. S'IL EST NÉCESSAIRE DE CONTRÔLER L'ÉCOULEMENT DES EAUX ET LES RISQUES D'ÉBOULEMENT DU SOL, INSTALLER DES BOUCHONS (DIGUES) TEMPORAIRES. ASSÉCHER LA TRANCHÉE EN POMPANT L'EAU VERS DES SOLS STABLES RECOUVERTS DE VÉGÉTATION. NE PAS REJETER DIRECTEMENT AU COURS D'EAU.
7. AMÉNAGER DES BERMES AFIN D'EMPÊCHER DES DÉBLAIS SATURÉS EN EAU DE S'ÉCOULER VERS LE COURS D'EAU. MAINTENIR L'ÉCOULEMENT DU COURS D'EAU, SI PRÉSENT, AU TRAVERS DE L'ENSEMBLE DE L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT.
8. METTRE EN FOUILLE LA CONDUITE ET REMBLAYER IMMÉDIATEMENT. REMETTRE EN ÉTAT LE COURS D'EAU SELON SON PROFIL APPROXIMATIF D'AVANT CONSTRUCTION.
9. TENTER DE RÉALISER TOUTES LES ACTIVITÉS DANS LE COURS D'EAU DANS UN DÉLAI DE 24 HEURES, SAUF INDICATION CONTRAIRE PAR LA COMPAGNIE.
10. RESTAURER ET STABILISER LES BERGES DU COURS D'EAU ET LES APPROCHES SELON LES PROFILS D'AVANT CONSTRUCTION AUTANT QUE POSSIBLE. INSTALLER DES DISPOSITIFS DE PROTECTION DES BERGES, SI REQUIS.
11. POUR TOUS COURS D'EAU, LES MATÉRIAUX DE DÉBLAIS DOIVENT ÊTRE ENTREPOSÉS LOIN DE L'EAU, SAUF SUR INDICATION CONTRAIRE APPROUVÉE PAR LA COMPAGNIE.
12. LA LARGEUR DE LA BANDE RIVERAINE PEUT VARIER EN FONCTION DES AUTORISATIONS OBTENUES. LA BANDE DOIT RESTER NON PERTURBÉE, SAUF SI APPROUVÉE PAR LA COMPAGNIE.

NOTE :

L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR À LA COMPAGNIE UN PLAN DÉTAILLÉ DU FRANCHISSEMENT DU COURS D'EAU À DES FINS DE RÉVISION ET D'APPROBATION, TEL QU'EXIGÉ PAR LA COMPAGNIE.

ID REVISIONS 00 EMISSION STATINAIRD 2015-06-03

TEMPS FICHER DE CONCEPTION



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE MÉTHODE TYPE DE FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU
TRANCHÉE OUVERTE
(FEUILLET 2 DE 2)

ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-05-105

RÉV00

REVISIONS	00	EMISSION STANDARD, REMPLACE SK-1386 (1)	01	EMISSION GENERALE - REVISE POUR SPEC. 2015
-----------	----	---	----	--

TC-44_EE_FLDWG 210X280

DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR : NE PAS FAIRE DE REVISIONS MANUELLES



DESSINATEUR :

NOM

DATE

VERIFIE PAR :

VERIFICATEUR DE CONCEPTION :

N° DE FIA STDS

CHANGEMENT :

N° DE DISCIPLINE 03

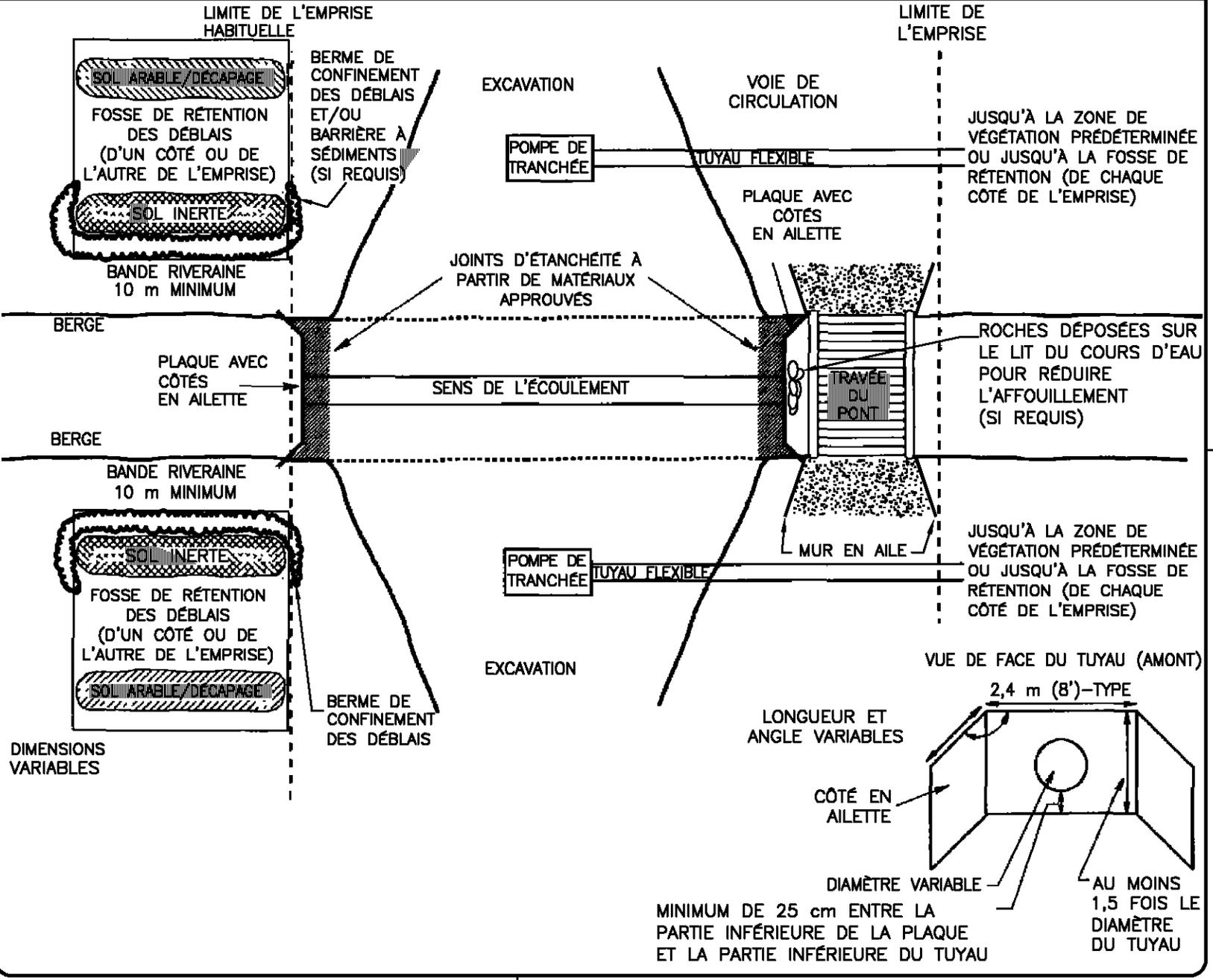
CROQUIS STANDARD

TITRE METHODE DE FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU BUSE (FEUILLET 1 DE 3)

ECHELLE AUCUNE

N° DE DWG STDS-03-ML-05-111

REV 01



APPLICATION :

CETTE MÉTHODE DE FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU AVEC BUSE SERA REQUISE LORSQUE L'ÉCOULEMENT DOIT ÊTRE MAINTENU ET LORSQUE LA SÉDIMENTATION DOIT ÊTRE RÉDUITE AFIN DE LIMITER LES EFFETS SUR LA FAUNE AQUATIQUE ET LES USAGERS EN AVAL. CETTE MÉTHODE SERA ÉGALEMENT CONSIDÉRÉE LORSQUE LE MAINTIEN DE L'ÉCOULEMENT EST LA SEULE EXIGENCE.

LES SPÉCIFICATIONS ET PROCÉDURES QUI SUIVENT SONT LES EXIGENCES DE BASE POUR LES FRANCHISSEMENTS DE COURS DE D'EAU PAR TRANCHÉE OUVERTE AVEC INSTALLATION DE BUSE. CES SPÉCIFICATIONS PRÉVALENT, À MOINS QU'IL EN SOIT SPÉCIFIÉ AUTREMENT DANS LES CAHIERS DE CHARGES.

SPÉCIFICATIONS :

1. LA MÉTHODE DE FRANCHISSEMENT DE COURS DE D'EAU AVEC INSTALLATION DE BUSE DOIT ÊTRE COMBINÉE À UN PONT POUR LA TRAVERSÉE DES VÉHICULES. L'INSTALLATION DE PONCEAUX SERA CONSIDÉRÉE POUR LES COURS D'EAU DE FAIBLE SENSIBILITÉ.
2. LA LONGUEUR DE LA BUSE DEVRA COUVRIR LA DISTANCE ENTRE LA LIMITE EXTÉRIEURE DU CÔTÉ DÉBLAIS DE L'EMPRISE JUSQU'À LA LIMITE EXTÉRIEURE DU CÔTÉ DÉBLAIS DU PONT DE CIRCULATION, OU JUSQU'À LA LIMITE EXTÉRIEURE DU CÔTÉ TRAVAIL DE L'EMPRISE, SI UN PONCEAU AVEC REMBLAIS EST UTILISÉ.
3. BASÉ SUR LE DÉBIT DU COURS D'EAU, L'ENTREPRENEUR DEVRA RECOMMANDER LE DIAMÈTRE APPROPRIÉ ET LE NOMBRE DE BUSES REQUISES. LES EXIGENCES POURRONT ÊTRE RÉAJUSTÉES SUR LES LIEUX PAR LA COMPAGNIE CONJOINTEMENT AVEC L'ENTREPRENEUR ET LES AUTORITÉS COMPÉTENTES.
4. DES PLAQUES SERONT NÉCESSAIRES AUX EXTRÉMITÉS DE LA BUSE. LES PLAQUES SERONT CONSTRUITES D'ACIER D'UNE ÉPAISSEUR ET DE DIMENSIONS PERMETTANT DE RÉSISTER AUTANT À LA POUSSÉE DES BERGES ET DU LIT DU COURS D'EAU QU'AUX VARIATIONS DES CONDITIONS D'ÉCOULEMENT DU COURS D'EAU. DES EXIGENCES POUR DES PLAQUES PLUS LARGES OU POUR L'AJOUT D'AILETTES AUX EXTRÉMITÉS DES PLAQUES SERONT PRÉ-INDIQUÉES OU IDENTIFIÉES SUR LES LIEUX PAR LA COMPAGNIE DURANT LA CONSTRUCTION. L'ENTREPRENEUR DOIT ÊTRE PRÉPARÉ POUR CONSTRUIRE OU AMÉNAGER LE TUYAU ET LES PLAQUES SUR LES LIEUX.
5. LA BUSE DOIT ÊTRE CONSTRUITE DE TUYAUX D'ACIER OU TOUT AUTRE MATÉRIEL APPROUVÉ PAR LA COMPAGNIE. L'UTILISATION DE TUYAUX D'ACIER ONDULÉ POUR PONCEAUX N'EST PAS ACCEPTABLE.
6. LES EXTRÉMITÉS DE LA BUSE DOIVENT ÊTRE SCÉLÉES SELON DES MÉTHODES D'ÉTANCHÉITÉ APPROUVÉES PRÉALABLEMENT, SOIT LA COMBINAISON D'ENROCHEMENT PROPRE, DE BÂCHES EN PLASTIQUE, DE MEMBRANES FILTRANTES, ET DE SACS DE SABLE. SI L'ÉTANCHÉITÉ EST ASSURÉE À PARTIR DE MATÉRIEL LÂCHE, L'ÉPAISSEUR DEVRA ÊTRE D'AU MOINS 2 m ET S'ÉTENDRE JUSQU'AU HAUT DU TALUS, DE PART ET D'AUTRE DU COURS D'EAU, OU JUSQU'À 1 m MINIMUM AU-DESSUS DU NIVEAU DE L'EAU. SI DES SACS DE SABLE SONT UTILISÉS, L'ÉPAISSEUR DEVRA ÊTRE D'AU MOINS 1 m ET S'ÉTENDRE JUSQU'AU HAUT DU TALUS, DE PART ET D'AUTRE DU COURS D'EAU. SI L'UTILISATION DE BÂCHES DE PLASTIQUE OU DE MEMBRANES FILTRANTES EST SPÉCIFIÉE, CELLES-CI DOIVENT ÊTRE INSTALLÉES DES DEUX CÔTÉS DES DEUX EXTRÉMITÉS. L'OBJECTIF DE CETTE TECHNIQUE EST D'EMPÊCHER L'EAU PROPRE DE S'INFILTRER DANS LA SECTION EXCAVÉE ET CONSÉQUEMMENT, D'EMPÊCHER L'EAU SALE DE QUITTER LA ZONE D'EXCAVATION.
7. L'ENTREPRENEUR DOIT CONSTRUIRE DES FOSSES DE RÉTENTION, LÀ OÙ INDIQUÉ PAR LA COMPAGNIE, AFIN DE CONFINER LES MATÉRIAUX EXCAVÉS ET/OU D'ÉVACUER LES EAUX CHARGÉES EN SÉDIMENTS DE LA TRANCHÉE. LES SOLS ARABLES OU ORGANIQUES DOIVENT ÊTRE RETIRÉS ET DISPOSÉS À UN ENDROIT APPROPRIÉ PRÉALABLEMENT À LA CONSTRUCTION DES FOSSES. LES FOSSES DOIVENT ÊTRE DIMENSIONNÉES EN FONCTION DU VOLUME TOTAL DES MATÉRIAUX À EXCAVER ET DOIVENT PERMETTRE LE POMPAGE D'EAU DE TRANCHÉE POUR ÉVITER TOUTE SÉDIMENTATION EN AVAL DU COURS D'EAU.
8. L'ENTREPRENEUR DOIT AVOIR SUR LE SITE DES POMPES D'UNE CAPACITÉ SUFFISANTE POUR POMPER L'EAU DE LA TRANCHÉE AFIN DE PRÉVENIR L'ÉCOULEMENT D'EAU REMPLIE DE SÉDIMENTS EN AVAL. L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVOIR ET FOURNIR DES POMPES EN SURPLUS. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER D'AVOIR SUFFISAMMENT DE TUYAUX FLEXIBLES ÉTANCHES EN BONNE CONDITION POUR POMPER L'EAU DE LA TRANCHÉE À PROXIMITÉ DE LA PLAINE INONDABLE DU COURS D'EAU, TEL QUE SPÉCIFIÉ PAR LA COMPAGNIE. L'OBJECTIF DE CETTE MESURE EST DE FACILITER LA SÉDIMENTATION ET LA FILTRATION DES EAUX CHARGÉES EN SÉDIMENTS AVANT QU'ELLES NE RETOURNENT AU COURS D'EAU. L'UTILISATION DE DISSIPATEURS DE DÉBIT À L'EXTRÉMITÉ DU RENVOI PERMETTRA DE PRÉVENIR L'ÉROSION ET LA SÉDIMENTATION.
9. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DE LA LIVRAISON DE TOUT LE MATÉRIEL SUR LES LIEUX.
10. LA RÉPULSION DES POISSONS SERA EFFECTUÉE À L'INTÉRIEUR DES ZONES ISOLÉES À LA SUITE DE L'INSTALLATION DE LA BUSE ET AVANT L'ASSÈCHEMENT ET L'EXCAVATION DE LA TRANCHÉE.
11. DE LA SIGNALISATION SERA INSTALLÉE CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES ET AUX PERMIS ET PROGRAMMES APPLICABLES.

ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015

01

ÉMISSION STANDARD, REMPLACE SK-1396 (1)

00

REVISIONS



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE MÉTHODE DE FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU
BUSE
(FEUILLET 2 DE 3)

ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-05-111

RÉV 01

PROCÉDURES :

1. INSTALLER LA TRAVERSE POUR VÉHICULES DU CÔTÉ TRAVAIL DE L'EMPRISE POUR PERMETTRE UNE LARGE ZONE D'EXCAVATION.
2. S'ASSURER D'AVOIR TOUS LES MATÉRIAUX ET LES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES SUR LES LIEUX AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU.
3. NIVELER LES BERGES VIS-À-VIS LA TRAVERSÉE DU COURS D'EAU ET PRÉPARER LES ZONES DE CONFINEMENT DES DÉBLAIS.
4. FABRIQUER LA BUSE AVEC LES PLAQUES D'ACIER ET LES AILETTES LATÉRALES. SOUDER, ENDUIR DU REVÊTEMENT DE PROTECTION ET LESTER (ESSAI SOUS PRESSION, SI APPLICABLE) LA SECTION DE LA CONDUITE À METTRE EN FOUILLE DANS LE COURS D'EAU.
5. COMMENÇANT TÔT LE MATIN, INSTALLER LA BUSE DANS LE COURS D'EAU SELON LES TECHNIQUES D'ÉTANCHÉITÉ APPROUVÉES. PROCÉDER À LA CAPTURE OU À LA RÉPULSION DES POISSONS, TEL QU'EXIGÉ, PUIS ASSÉCHER LA ZONE SITUÉE ENTRE LES DEUX PLAQUES D'ACIER.
6. EXCAVER LA TRANCHÉE SANS DÉLAI EN DISPOSANT LES DÉBLAIS À L'EXTÉRIEUR DU LIT DU COURS D'EAU. SI NÉCESSAIRE, AMÉNAGER LES FOSSES DE RÉTENTION DES DÉBLAIS, AFIN D'ÉVITER QUE LES DÉBLAIS NE RETOURNENT DANS LE LIT DU COURS D'EAU.
7. POMPER L'EAU DE L'EXCAVATION TEL QUE REQUIS AFIN DE PRÉVENIR L'ÉCOULEMENT D'EAU CHARGÉE DE SÉDIMENTS EN AVAL. DIRIGER L'EAU POMPÉE VERS DES ZONES RECOUVERTES DE VÉGÉTATION LOIN DU COURS D'EAU. AMÉNAGER DES FOSSES POUR CONTENIR L'EAU POMPÉE, SI REQUIS.
8. METTRE EN FOUILLE LA CONDUITE.
9. REMBLAYER LA TRANCHÉE VIS-À-VIS LE LIT DU COURS D'EAU EN PREMIER DE FAÇON À POUSSER L'EAU SILTEUSE VERS LES RIVES, LORSQUE POSSIBLE. POMPER OU DRAINER LES EXCAVATIONS PENDANT LE REMBLAYAGE PROGRESSIF, TEL QUE REQUIS. AMÉNAGER DES FOSSES POUR CONTENIR L'EAU POMPÉE, SI REQUIS.
10. COMPLÉTER LE REMBLAYAGE.
11. RESTAURER LE LIT ET LES BERGES DU COURS D'EAU.
12. RETIRER LES MATÉRIAUX D'ÉTANCHÉITÉ EN AVAL.
13. RETIRER LES MATÉRIAUX D'ÉTANCHÉITÉ EN AMONT.
14. RETIRER LA BUSE.

NOTE :

L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR À LA COMPAGNIE UN PLAN DÉTAILLÉ DU FRANCHISSEMENT DU COURS D'EAU À DES FINS DE RÉVISION ET D'APPROBATION, TEL QU'EXIGÉ PAR LA COMPAGNIE.

ID REVISIONS 00 EMISSION STANDARD, REMPLACE SK-1398 (1) 01 EMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE MÉTHODE DE FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU
BUSE
(FEUILLET 3 DE 3)

ÉCHELLE

AUCUNE

N° DE DWG

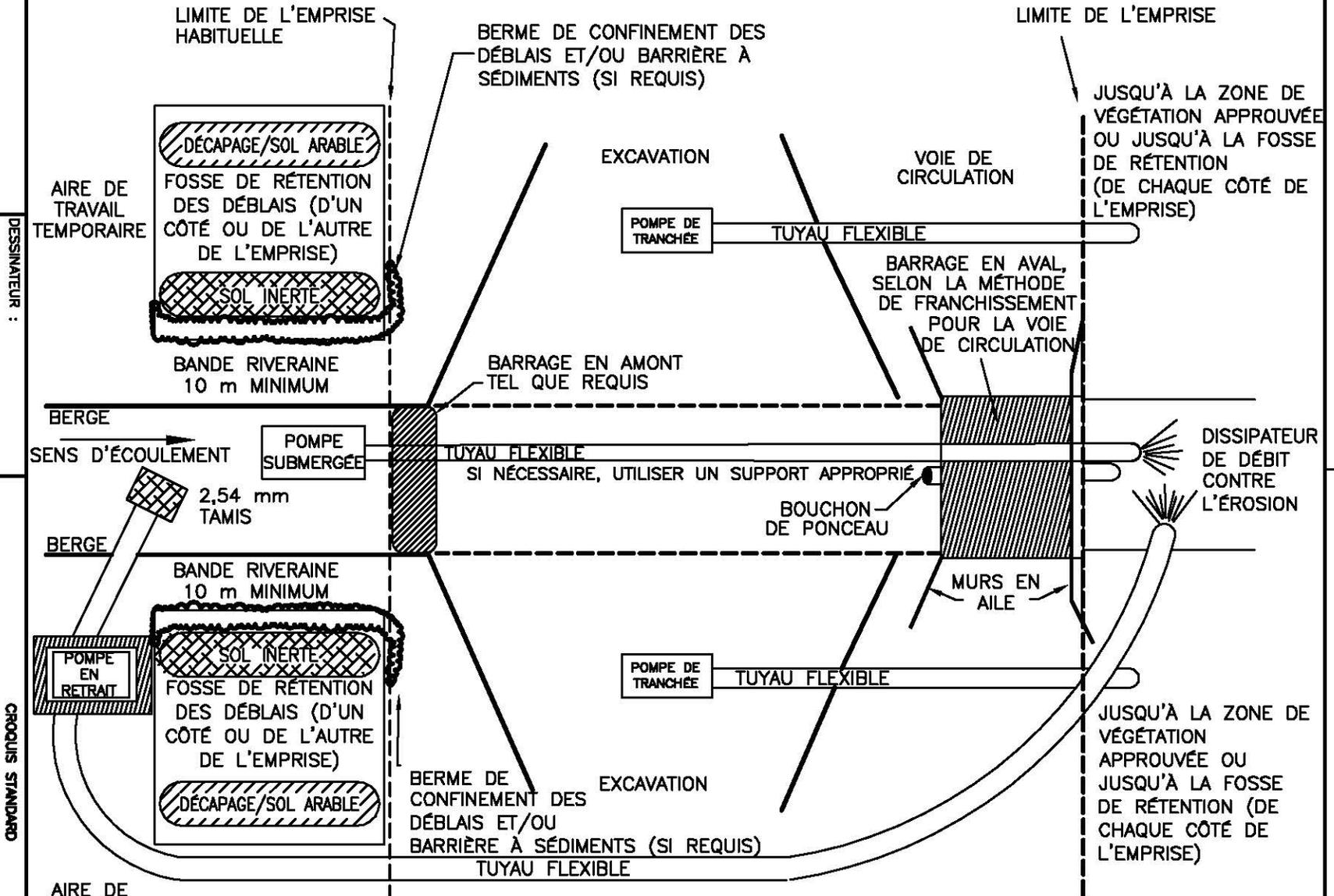
STDS-03-ML-05-111

RÉV 01



TC_A4_EE_FR.DWG 210X280

DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR : NE PAS FAIRE DE RÉVISIONS MANUELLES



LA MÉTHODE ILLUSTRÉE PEUT COMBINER LA POMPE SUBMERGÉE ET LA POMPE EN RETRAIT

VERIFIÉ PAR :	DESSINATEUR :
NOM :	NOM :
DATE :	DATE :
INTEGRIÉ PAR :	CONCEPTEUR :
DATE :	DATE :
N° DE FIA SDS	
CHANGEMENT :	
N° DE DISCIPLINE 03	
CROQUIS STANDARD	
TITRE	
MÉTHODE DE FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU	
BARRAGE ET POMPAGE	
(FEUILLET 1 DE 3)	
ECHELLE AUCUNE	N° DE DWG
SDS-03-ML-05-112	REV 01

APPLICATION :

LA MÉTHODE AVEC BARRAGE ET POMPAGE SERA APPLIQUÉE LORSQUE LE COURS D'EAU PRÉSENTE UN FAIBLE DÉBIT. LA PRINCIPALE CONSIDÉRATION DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX SERA DE MAINTENIR L'ÉCOULEMENT DE L'EAU EN AVAL.

LA MÉTHODE AVEC BARRAGE ET POMPAGE POURRAIT AUSSI ÊTRE CONSIDÉRÉE LORSQUE LA MÉTHODE AVEC BUSE NE PEUT PAS ÊTRE UTILISÉE EN RAISON DE CONTRAINTES RELATIVES AU PLIAGE ET AU RACCORDEMENT DE CONDUITE. LES SPÉCIFICATIONS ET PROCÉDURES QUI SUIVENT SONT LES EXIGENCES GÉNÉRALES POUR L'APPLICATION DE LA MÉTHODE AVEC BARRAGE ET POMPAGE, LESQUELLES DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉES À MOINS QU'IL EN SOIT SPÉCIFIÉ AUTREMENT DANS LES CAHIERS DE CHARGES.

SPÉCIFICATIONS :

1. LA MÉTHODE AVEC BARRAGE ET POMPAGE PEUT ÊTRE COMBINÉE À L'INSTALLATION D'UN PONCEAU POUR LE PASSAGE DES VÉHICULES. TOUTE AUTRE TECHNIQUE DE FRANCHISSEMENT APPROUVÉE SERA UTILISÉE POUR LES COURS D'EAU AYANT UNE PLUS GRANDE SENSIBILITÉ.
2. LE SYSTÈME DE POMPAGE DE DÉRIVATION DOIT PERMETTRE UNE CAPACITÉ DE 150 % DU DÉBIT MAXIMAL ESTIVAL PENDANT LA PÉRIODE DE CONSTRUCTION ET 110 % DU DÉBIT PENDANT LA CONSTRUCTION HIVERNALE. L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVOIR ET INSTALLER UN SYSTÈME DE POMPAGE D'APPOINT ÉQUIVALENT, PRÊT À FONCTIONNER, ADVENANT UNE DÉFAILLANCE DU SYSTÈME DE POMPAGE PRINCIPAL.
3. EN TOUT TEMPS, UN EMPLOYÉ DOIT ÊTRE ATTITRÉ AU BON FONCTIONNEMENT ET À LA SURVEILLANCE CONTINUELLE DES POMPES (24 HEURES/JOUR).
4. LES POMPES ET LEUR RÉSERVOIR DE CARBURANT DOIVENT ÊTRE PLACÉS DANS UNE AIRE DE CONFINEMENT AVEC BERMES ET MEMBRANE IMPERMÉABLE OU EN PLASTIQUE, PERMETTANT DE CONTENIR TOUT DÉVERSEMENT ACCIDENTEL.
5. LA PRISE D'EAU POUR LA POMPE DE DÉRIVATION DOIT ÊTRE MUNIE D'UN GRILLAGE DE 2,54 mm DANS LE BUT DE PROTÉGER LA FAUNE AQUATIQUE.
6. LES BARRAGES DEVRONT ÊTRE CONSTRUITS SELON LES BESOINS EN APPLIQUANT DES COMBINAISONS PRÉALABLEMENT APPROUVÉES DE DIGUES D'EAU, DE PLAQUES DE MÉTAL, DE PALPLANCHES, EN ENROCHEMENT PROPRE, DE BÂCHES EN PLASTIQUE, DE TISSUS FILTRANTS ET DE SACS DE SABLE. SI LES BARRAGES SONT FAITS À PARTIR DE MATÉRIAU LÂCHE, LEUR ÉPAISSEUR DEVRA MESURER AU MOINS 2 m, SAUF INDICATION CONTRAIRE, ET S'ÉTENDRE JUSQU'AU HAUT DU TALUS, DE PART ET D'AUTRE DU COURS D'EAU, OU JUSQU'À 1m MINIMUM AU-DESSUS DU NIVEAU DE L'EAU. SI DES SACS DE SABLE SONT UTILISÉS, L'ÉPAISSEUR DU BARRAGE DEVRA ÊTRE D'AU MOINS DE 1 m ET S'ÉTENDRE JUSQU'AU HAUT DU TALUS, DE PART ET D'AUTRE DU COURS D'EAU, OU SELON LES DIRECTIVES DE LA COMPAGNIE. SI L'UTILISATION DE BÂCHES DE PLASTIQUE OU DE MEMBRANES FILTRANTES EST SPÉCIFIÉE, LES MEMBRANES DOIVENT ÊTRE INSTALLÉES EN AMONT ET EN AVAL DE CHAQUE BARRAGE. L'OBJECTIF DE CETTE TECHNIQUE EST D'EMPÊCHER L'EAU PROPRE DE PÉNÉTRER DANS LA SECTION EXCAVÉE ET CONSÉQUEMMENT, DE CONSERVER L'EAU CHARGÉ DE SÉDIMENTS À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION EXCAVÉE. LE DEGRÉ DE CONTENU NATUREL DE L'EAU EN LIMON OU SÉDIMENTS SERA CONSIDÉRÉ/MESURÉ AVANT LE DÉBUT DE LA CONSTRUCTION.
7. L'ENTREPRENEUR DOIT AVOIR TOUT LE MATÉRIEL ADÉQUAT (SUFFISAMMENT DE TUYAUX FLEXIBLES ÉTANCHES) POUR TRAVERSER OU CONTOURNER LA ZONE D'EXCAVATION. L'ENTREPRENEUR DOIT AUSSI PRÉVOIR ET INSTALLER DES TUYAUX FLEXIBLES ÉTANCHES D'URGENCE EN SURPLUS AFIN D'ASSURER LE MAINTIEN DU POMPAGE, EN CAS DE BRIS DE TUYAU OU DE POMPE.
8. L'UTILISATION D'UN DISSIPATEUR DE DÉBIT À L'EXTRÉMITÉ DU TUYAU DE DÉRIVATION PERMETTRA DE PRÉVENIR L'ÉROSION ET LA SÉDIMENTATION EN AVAL DU SYSTÈME DE BARRAGE ET POMPAGE.
9. L'ENTREPRENEUR DOIT AVOIR, SUR PLACE, AU MOINS DEUX POMPES DE CAPACITÉ SUFFISANTE POUR VIDANGER L'EAU DE L'EXCAVATION AFIN D'ÉVITER L'ÉCOULEMENT D'EAU CHARGÉE DE SÉDIMENTS DANS LE COURS D'EAU EN AVAL. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE DES POMPES D'APPOINT EN SURPLUS SONT DISPONIBLES AU SITE. L'ENTREPRENEUR DOIT AUSSI S'ASSURER D'AVOIR SUFFISAMMENT DE TUYAUX FLEXIBLES ÉTANCHES AFIN DE POMPER L'EAU À TOUT ENDROIT À PROXIMITÉ DE LA PLAINE INONDABLE DU COURS D'EAU. L'OBJECTIF DE CETTE MESURE EST DE FACILITER LA SÉDIMENTATION ET LA FILTRATION DES EAUX CHARGÉES EN SÉDIMENTS AVANT DE RETOURNER AU COURS D'EAU. L'ENTREPRENEUR DOIT AUSSI ÊTRE PRÉPARÉ À AMÉNAGER DES FOSSES DE RÉTENTION. L'UTILISATION DE DISSIPATEURS DE DÉBIT À L'EXTRÉMITÉ DE CHAQUE TUYAU FLEXIBLE PERMETTRA DE PRÉVENIR L'ÉROSION ET LA SÉDIMENTATION EN AVAL DU SYSTÈME DE BARRAGE ET POMPAGE.
10. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DE LA LIVRAISON DE TOUT LE MATÉRIEL SUR LES LIEUX.
11. LA CAPTURE OU LA RÉPULSION DES POISSONS SERA EFFECTUÉE AU BESOIN, À L'INTÉRIEUR DES ZONES ISOLÉES, APRÈS L'INSTALLATION DU SYSTÈME DE BARRAGE ET POMPAGE, MAIS AVANT DE COMMENCER L'EXCAVATION DE LA TRANCHÉE.
12. DE LA SIGNALISATION SERA INSTALLÉE CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES ET AUX PERMIS ET PROGRAMMES APPLICABLES.

REVISIONS 00 EMISSION STANDARD, REMPLACE SK-1551 (2) 01 EMISSION GÉNÉRALE - REVISE POUR SPEC. 2015



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

MÉTHODE DE FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU
BARRAGE ET POMPAGE
(FEUILLET 2 DE 3)

ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-05-112

REV 01

PROCÉDURE :

1. INSTALLER LA TRAVERSE POUR VÉHICULES DU CÔTÉ TRAVAIL DE L'EMPRISE POUR PERMETTRE UNE LARGE ZONE D'EXCAVATION.
2. SOUDER, ENDUIRE D'UN REVÊTEMENT DE PROTECTION ET LESTER (ESSAI SOUS PRESSION, SI APPLICABLE) LA SECTION DE LA CONDUITE À DÉPOSER DANS LE COURS D'EAU.
3. NIVELER LES BERGES AU NIVEAU DE LA TRAVERSÉE DU COURS D'EAU ET AMÉNAGER LES FOSSES DE RÉTENTION DES DÉBLAIS, SELON LES CIRCONSTANCES.
4. AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU, S'ASSURER DE RÉDUIRE LA LONGUEUR DE LA TRANCHÉE AUTANT QUE LES CONTRAINTES DU MILIEU ET LA LONGUEUR DE LA SECTION DE LA CONDUITE LE PERMETTENT, AFIN DE RÉDUIRE LA DURÉE DES TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU.
5. S'ASSURER D'AVOIR TOUS LES MATÉRIAUX ET LES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES SUR LES LIEUX AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU.
6. INSTALLER LES POMPES ET ÉQUILIBRER LE DÉBIT D'OPÉRATION. INSTALLER LES TUYAUX ÉTANCHES FLEXIBLES DE CONTOURNEMENT ET LES TUYAUX ÉTANCHES FLEXIBLES DES EAUX SOUILLÉES ET LES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE D'ÉROSION ET DE SÉDIMENTATION ASSOCIÉS.
7. COMMENCER L'ISOLATION DE LA SECTION EXCAVÉE TRÈS TÔT AU DÉBUT DE LA JOURNÉE, AFIN DE PERMETTRE DE FINALISER L'INSTALLATION LE MÊME JOUR.
8. COMMENCER LE POMPAGE ET ÉQUILIBRER LE DÉBIT D'OPÉRATION.
9. CONSTRUIRE LE BARRAGE EN AMONT SELON LES TECHNIQUES DE CONSTRUCTION DE BARRAGES. LE BARRAGE DOIT ÊTRE CONSTRUIT POUR PERMETTRE UNE LARGEUR D'EXCAVATION PLUS GRANDE. CONTRÔLER LE NIVEAU DE L'EAU EN AMONT ET EN AVAL CONTINUUELLEMENT.
10. BOUCHER L'EXTRÉMITÉ DU PONCEAU DE LA TRAVERSE DES VÉHICULES OU AMÉNAGER UN BARRAGE EN AVAL SELON LA TECHNIQUE DE CONSTRUCTION DE BARRAGES. LORSQU'UN PONT EST INSTALLÉ, LE BARRAGE DOIT PERMETTRE UNE PLUS GRANDE LARGEUR D'EXCAVATION. CONTINUER À CONTRÔLER LE NIVEAU DE L'EAU EN AMONT ET EN AVAL.
11. CAPTURER OU RÉPULSER LES POISSONS APRÈS L'AMÉNAGEMENT DES BARRAGES ET DES INSTALLATIONS DE POMPAGE, MAIS AVANT L'EXCAVATION DE LA TRANCHÉE.
12. UTILISER DEUX EXCAVATRICES AFIN D'EXCAVER LA TRANCHÉE RAPIDEMENT, DU CENTRE VERS LES BERGES, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
13. METTRE EN FOUILLE LA CONDUITE.
14. REMBLAYER LA TRANCHÉE D'ABORD EN POUSSANT L'EAU CHARGÉE DE SÉDIMENTS VERS LES BERGES EXCAVÉES, LORSQUE POSSIBLE. POMPER OU DRAINER LA ZONE EXCAVÉE PENDANT LE REMBLAYAGE PROGRESSIF, OU TEL QUE REQUIS. AMÉNAGER DES FOSSES POUR CONTENIR L'EAU POMPÉE, SI NÉCESSAIRE.
15. RESTAURER LE LIT ET LES BERGES DU COURS D'EAU.
16. RETIRER L'EAU CHARGÉE DE SÉDIMENTS ET LES SÉDIMENTS RÉSULTANT DES TRAVAUX À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DE TRAVAIL DANS LE COURS D'EAU.
17. RETIRER LE BOUCHON DU PONCEAU DE LA TRAVERSE EN AVAL OU LE BARRAGE, SELON LE CAS.
18. RETIRER LE BOUCHON DU PONCEAU DE LA TRAVERSE EN AMONT OU LE BARRAGE, SELON LE CAS.
19. RETIRER LE SYSTÈME DE POMPAGE DE DÉRIVATION.

NOTE :

L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR UN PLAN DÉTAILLÉ DE LA MÉTHODE DE FRANCHISSEMENT DU COURS D'EAU À LA COMPAGNIE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU.

ID REVISIONS 00 ÉMISSION STANDARD, REMPLACE SK-1581 (3) 01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015



DESSINATEUR :

 NOM DATE
 VÉRIFIÉ PAR : _____
 VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
TITRE MÉTHODE DE FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU BARRAGE ET POMPAGE (FEUILLET 3 DE 3)		
ÉCHELLE AUCUNE	N° DE DWG STDS-03-ML-05-112	RÉV 01

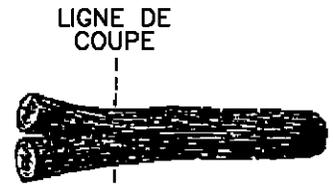
FOURCHE



MAUVAISE COUPE



MAUVAISE COUPE



COUPER AVANT LA FOURCHE

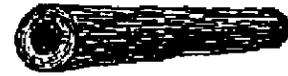
BOUT EN CROSSE, BOUT ÉVASÉ, BOUT POURRI



COUPER AVANT LE DÉFAUT



COUPER AVANT L'ÉLARGISSEMENT

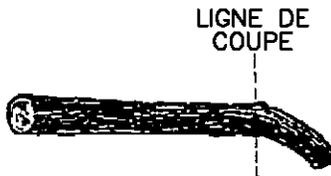


DOIT ÊTRE < 50 % POURRI

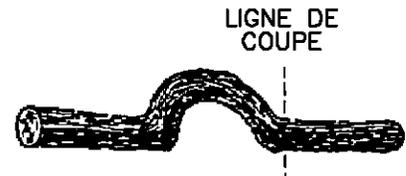
COUDE, COURBURE



ENVOYER POUR COPEAUX/PULPE



COUPER AVANT LA COURBE



COUPER AVANT LA COURBE

DÉFLEXION



INACCEPTABLE SI > 6" DANS 12' OU > 18" SUR L'ENSEMBLE DE L'ARBRE



ACCEPTABLE SI < 6" DANS 12' OU < 18" SUR L'ENSEMBLE DE L'ARBRE



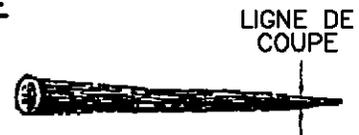
FENTE EN SPIRALE, BRANCHES, BOUT EN POINTE



TRIER POUR PULPE



COUPER AU RAS DU TRONC



DOIT ÊTRE > 4" AU BOUT

NOTES :

1. TOUS LES DÉFAUTS MONTRÉS CI-DESSUS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS DU BOIS RÉCUPÉRÉ, SAUF INDICATIONS CONTRAIRES DANS LES DOCUMENTS DE LA COMPAGNIE.
2. LES TRONCS SERONT ÉBRANCHÉS INDIVIDUELLEMENT. LES ARBRES À TRONCS MULTIPLES NE SERONT PAS PASSÉS DANS UN ÉQUIPEMENT D'ÉBRANCHAGE MÉCANISÉ.

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015

00 DESSIN REMPLACÉ SK-1964

RÉVISIONS



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

RÉCUPÉRATION DU BOIS
QUALITÉS ET DÉFAUTS

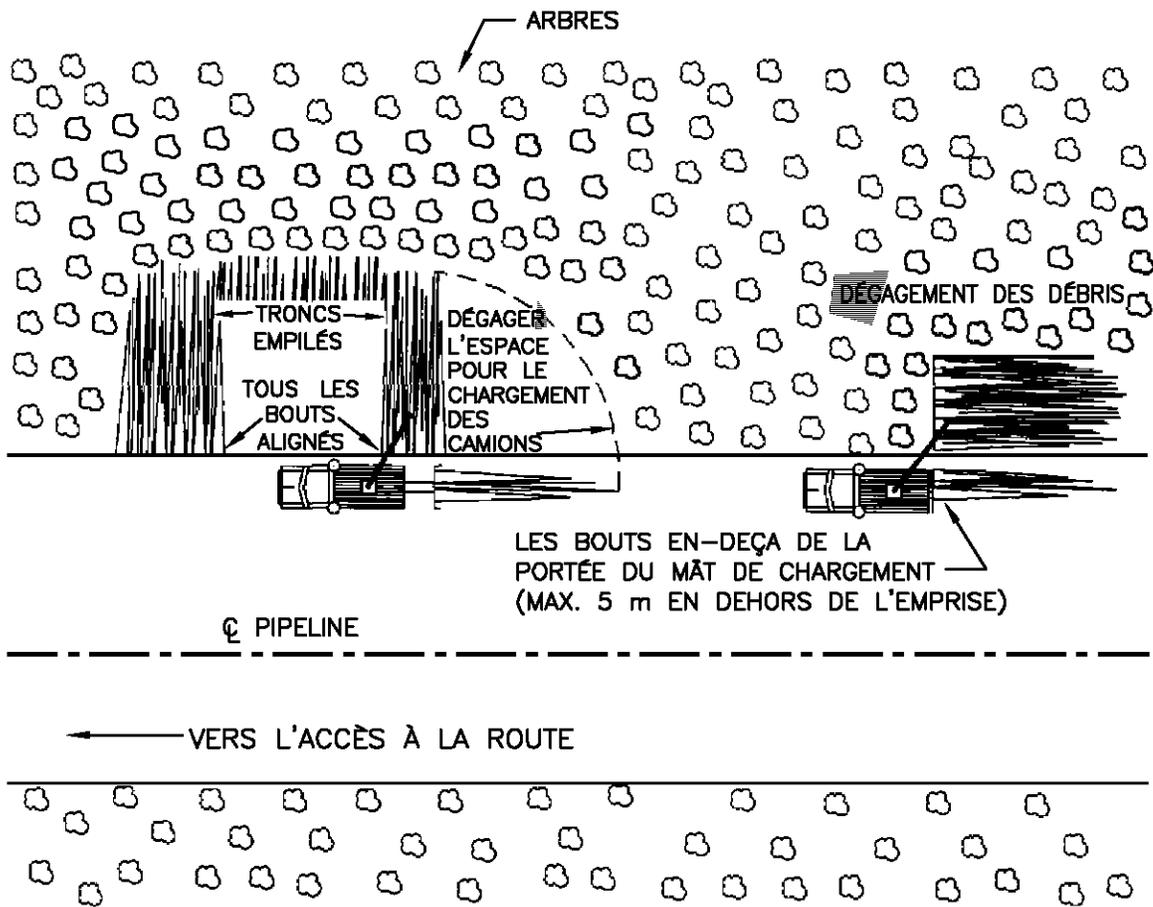
ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-05-301

RÉV 01

01 EMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015
 00 EMISSION STANDARD, REMPLACE A-SK-18-392
 REVISIONS



VUE EN PLAN
ÉCHELLE : AUCUNE

NOTES :

1. RÉCUPÉRER LE BOIS MARCHAND TEL QU'INDIQUÉ PAR LA COMPAGNIE EN UTILISANT DES ENGIN D'ABATTAGE, NE PAS POUSSER LE BOIS MARCHAND AVEC UN BOUTEUR.
2. LES BILLOTS NE DOIVENT PAS ÊTRE TRAINÉS À TRAVERS LES COURS D'EAU, SAUF SI UNE STRUCTURE ADEQUATE A ÉTÉ INSTALLÉE.
3. LES ARBRES PEUVENT ÊTRE TRAINÉS VERS L'ÉQUIPEMENT DE CONDITIONNEMENT OU D'ÉBRANCHAGE EN DEHORS DE L'AIRE D'EMPILEMENT. LES BRANCHES ET LES TÊTES NE DOIVENT PAS ÊTRE ENTREPOSÉES DANS LA ZONE D'EMPILEMENT DES ARBRES, SAUF SI APPROUVÉ PAR LA COMPAGNIE. LES BRANCHES DOIVENT ÊTRE COUPÉES À ÉGALITÉ DU TRONC. LES ARBRES NE DOIVENT PAS ÊTRE TRAINÉS DANS LA BOUE OU LE GRAVIER.
4. LA FAÇADE DES EMPILEMENTS DOIT ÊTRE UNIFORME ET ÉGALE.
5. LES EMPILEMENTS PERPENDICULAIRES DOIVENT ÊTRE À L'INTÉRIEUR DE 3 m DE L'EMPRISE OU DE LA ROUTE. LES EMPILEMENTS PARALLÈLES DOIVENT ÊTRE À L'INTÉRIEUR DE 5 m DE L'EMPRISE OU DE LA ROUTE.
6. LE CONTRACTEUR PRINCIPAL DOIT ENTREtenir L'ACCÈS LE LONG DE L'EMPRISE ET LE BOIS RÉCUPÉRÉ DEVRA ÊTRE ENLEVÉ DU PROJET AVANT QUE LES TRAVAUX D'ASSEMBLAGE DE LA CONDUITE NE DÉBUTENT, LORSQUE POSSIBLE.
7. LES BOIS D'ESSENCES RÉSINEUSES ET FEUILLUES DOIVENT ÊTRE EMPILÉS SÉPARÉMENT.



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

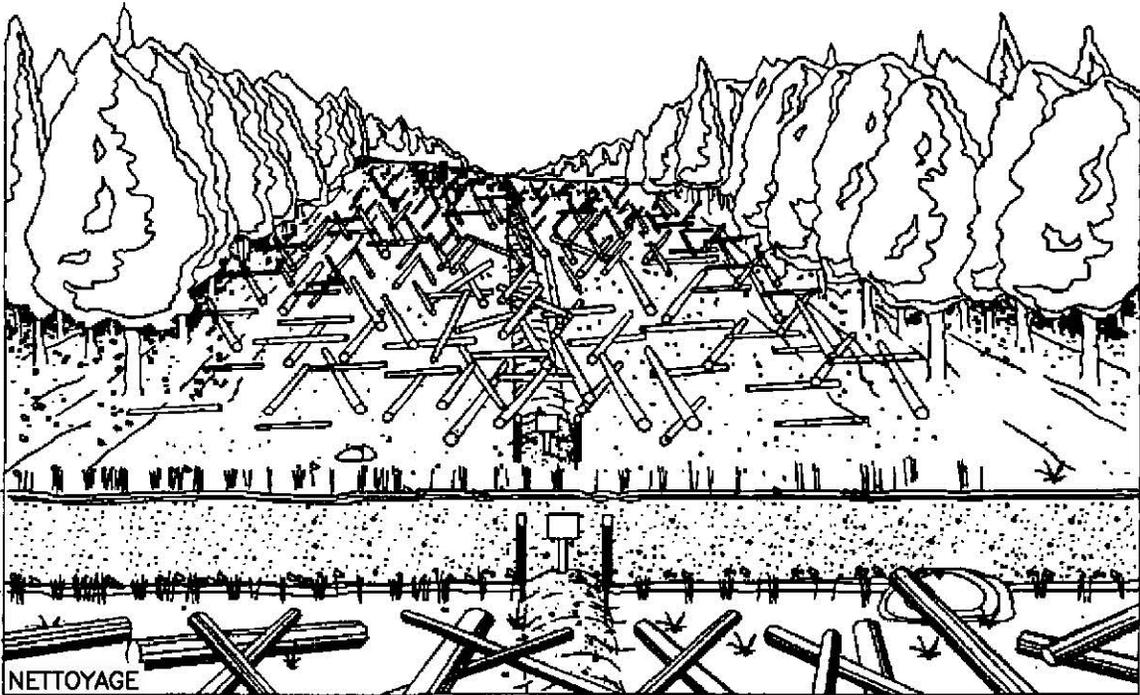
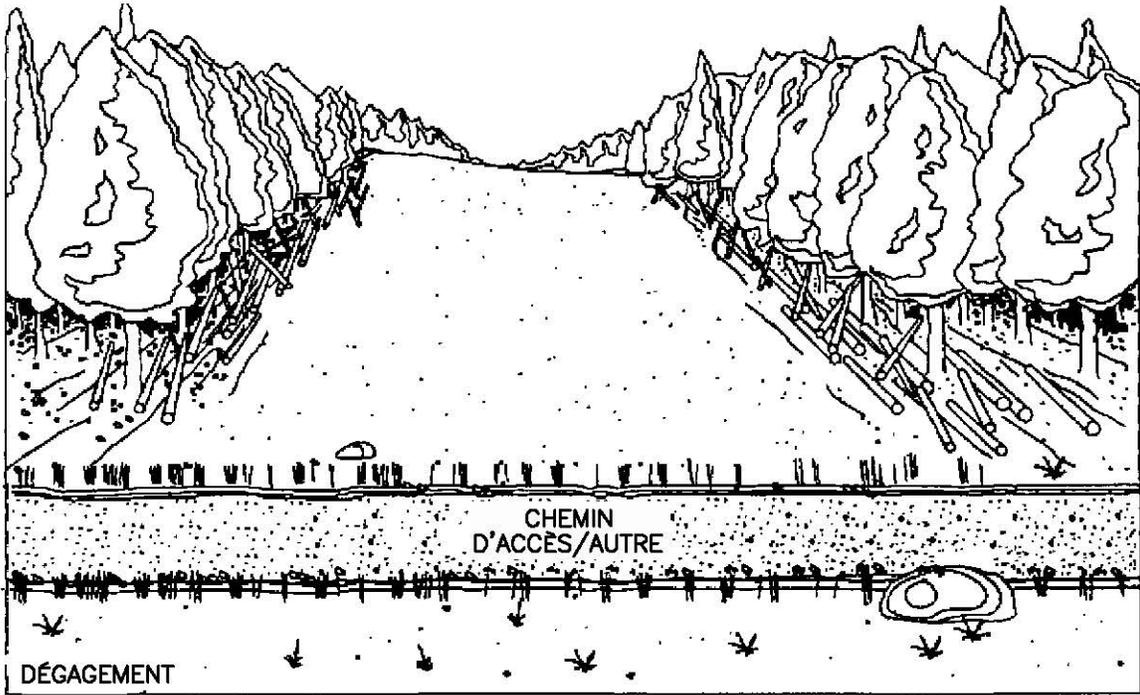
TITRE RÉCUPÉRATION DU BOIS MARCHAND

ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-05-302

RÉV 01



NOTES :

1. PLACER EN AMAS LES BILLES DE BOIS AUX ABORDS DE L'EMPRISE OU À UN ENDROIT APPROUVÉ PAR LA COMPAGNIE.
2. ARRÊTER LA MISE EN PLACE DES BILLES DE BOIS SUR L'EMPRISE AU CROISEMENT DU CHEMIN D'ACCÈS, TEL QUE DEMANDÉ PAR LA COMPAGNIE.
3. DISTRIBUER UNIFORMÉMENT LES BILLES DE BOIS SUR L'EMPRISE DANS LE BUT D'EMPECHER TOUT ACCÈS NON AUTORISÉ.

01 EMISSION GÉNÉRALE - RÉVISE POUR SPEC. 2015

00 DESSIN REMPLACE SK-1543

RÉVISIONS



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

**CONTRÔLE D'ACCÈS
REMISE EN PLACE TYPE DES DÉBRIS LIGNEUX**

ÉCHELLE AUCUNE

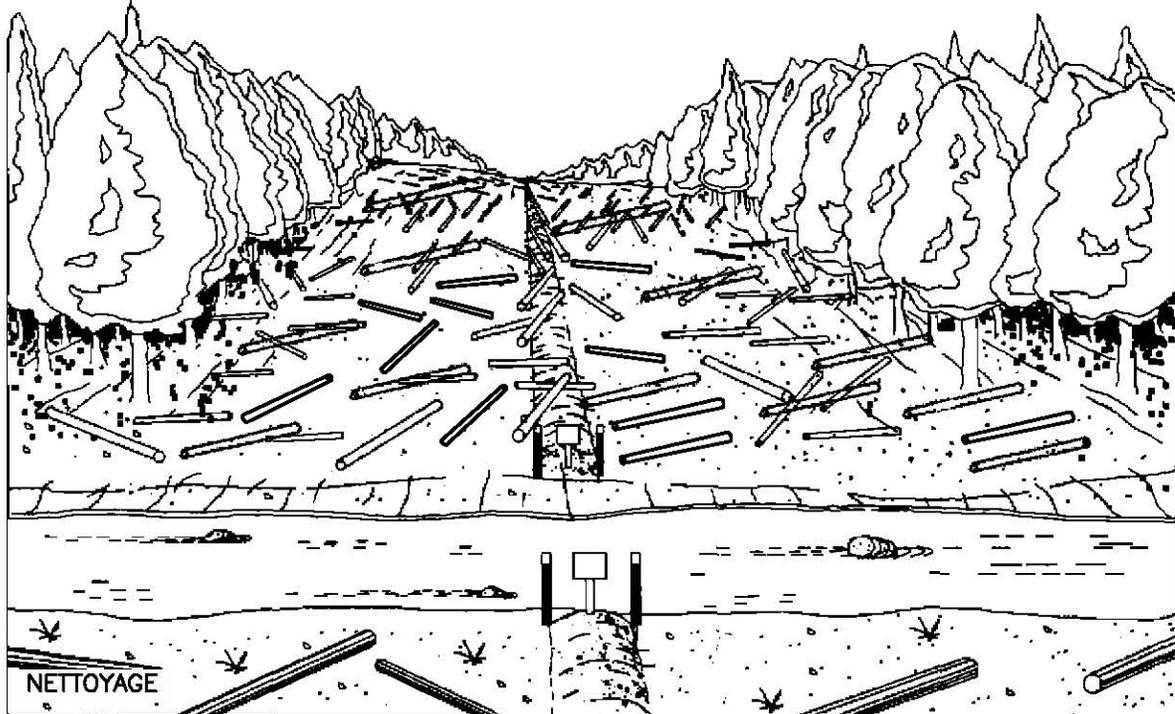
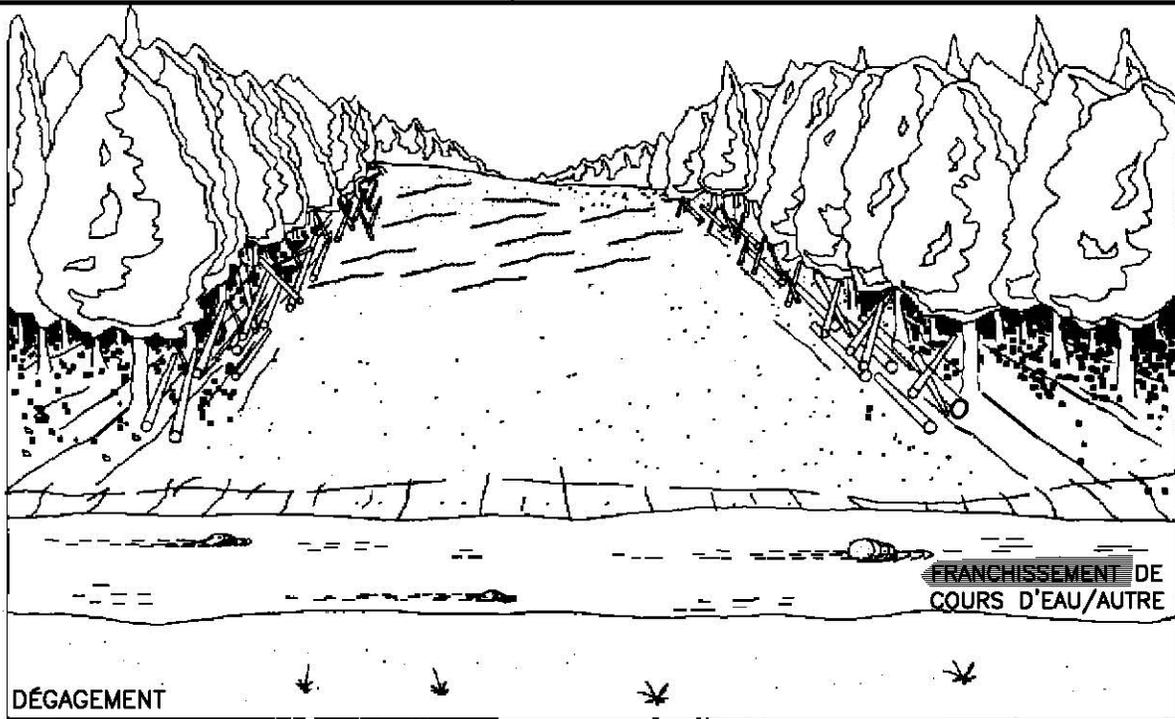
N° DE DWG

STDS-03-ML-05-312

RÉV 01

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015

00 DESSIN REMPLACEMENT SK-1555



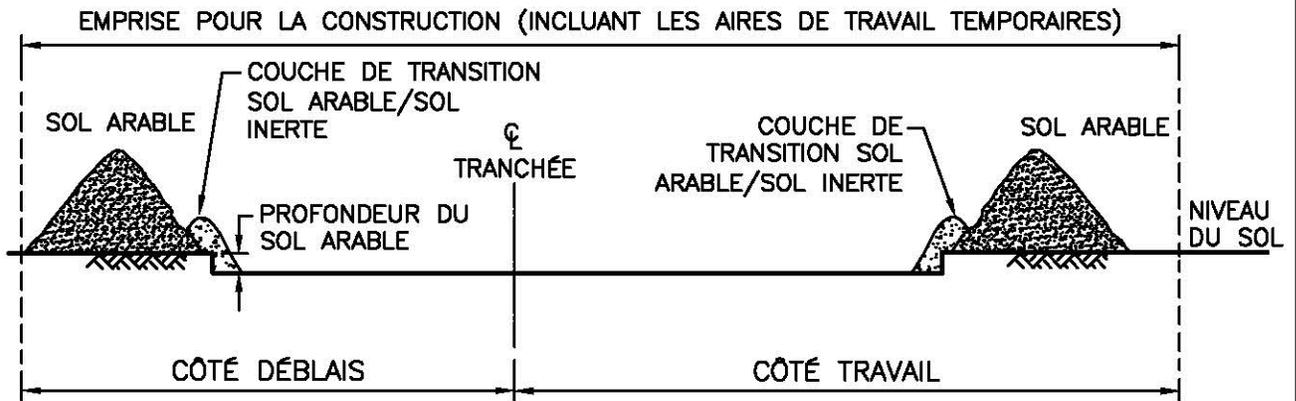
NOTES :

1. PLACER EN ANDAINS LES DÉBRIS LIGNEUX AUX ABORDS DE L'EMPRISE OU À UN ENDROIT APPROUVÉ PAR LA COMPAGNIE.
2. MAINTENIR LE CHEMIN D'ACCÈS EXISTANT MENANT À L'EMPRISE (C.-À-D. SENTIERS, LIGNES SISMQUES).
3. LES DÉBRIS LIGNEUX (BILLES DE BOIS) DEVRAIENT ÊTRE DISTRIBUÉS UNIFORMÉMENT SUR L'EMPRISE ET COMPACTÉS À L'AIDE D'UN BOUTEUR, OU TOUT AUTRE ÉQUIPEMENT APPROUVÉ PAR LA COMPAGNIE.

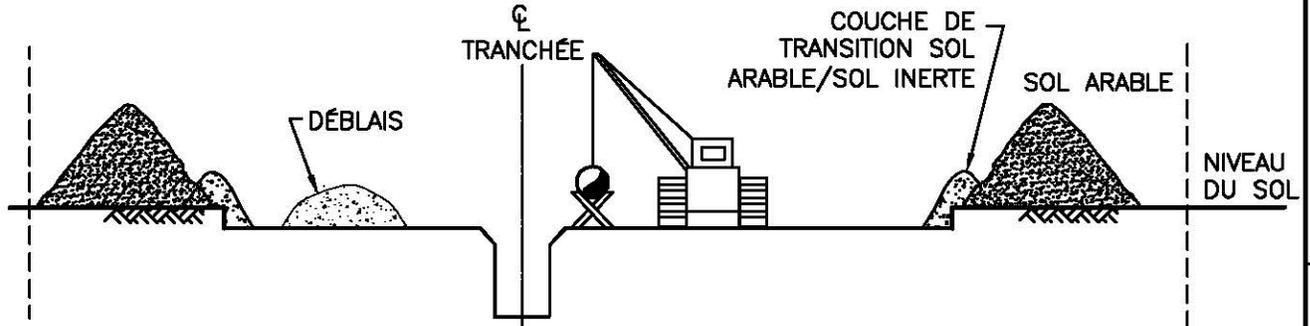


DESSINATEUR :
 NOM _____ DATE _____
 VÉRIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

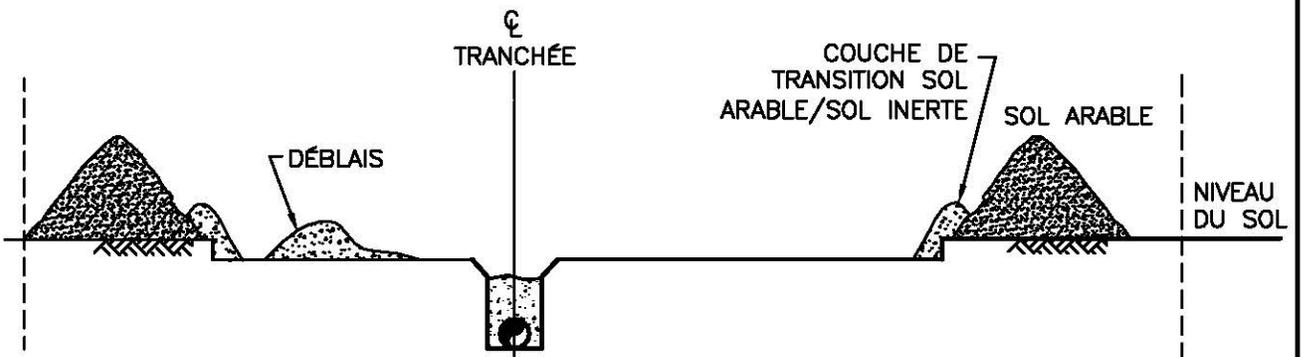
CROQUIS STANDARD
 N° DE FIA STDS CHAINAGE : _____ N° DE DISCIPLINE 03
 TITRE **CONTRÔLE DE L'ÉROSION**
REMISE EN PLACE TYPE DES DÉBRIS LIGNEUX
 ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG STDS-03-ML-05-313 RÉV 01



1. ENLEVER LE SOL ARABLE ET LA COUCHE DE TRANSITION SOL ARABLE/SOL INERTE DES ZONES DE DÉBLAIS ET DE TRAVAIL. PLACER LE SOL ARABLE DANS L'AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRE, AUX ABORDS DE L'EMPRISE. TOUTEFOIS, AUX ENDROITS OÙ LA COUCHE DE SOL ARABLE EST PLUS ÉPAISSE, LA PILE DE SOL ARABLE POURRAIT ÊTRE SÉPARÉE EN DEUX DE CHAQUE CÔTÉ DE L'EMPRISE. APPLIQUER DES STABILISATEURS DE SOL ARABLE AUX AMAS DE SOL ARABLE, SI REQUIS.



2. EXCAVATION DE LA TRANCÉE



3. METTRE EN FUILLE LA CONDUITE ET REMBLAYER LA TRANCÉE SELON LA PROCÉDURE APPROUVÉE.

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015

01

00 DESSIN REMPLACE SK-1009 (1 DE 2)

REVISIONS



DESSINATEUR :

NOM DATE

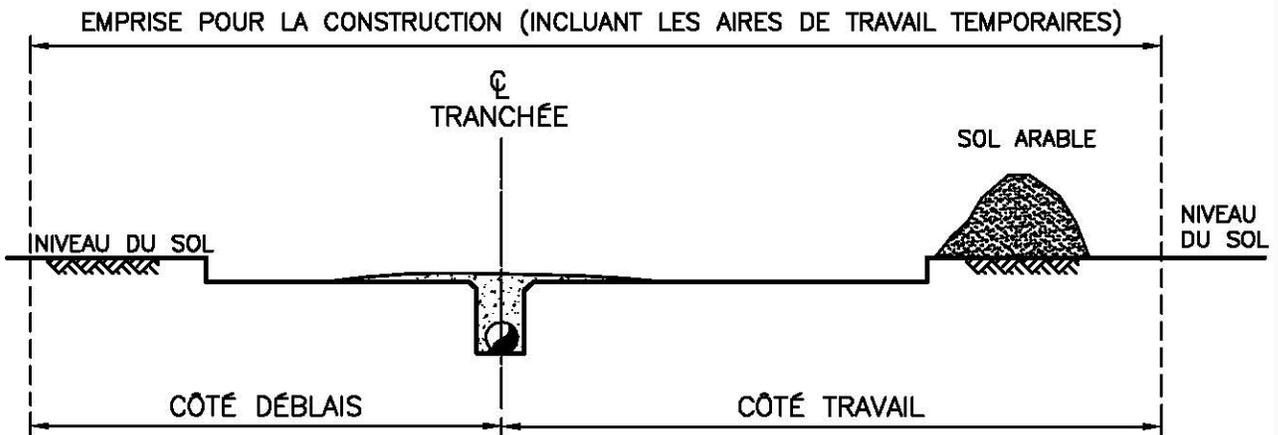
VERIFIÉ PAR : VERIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

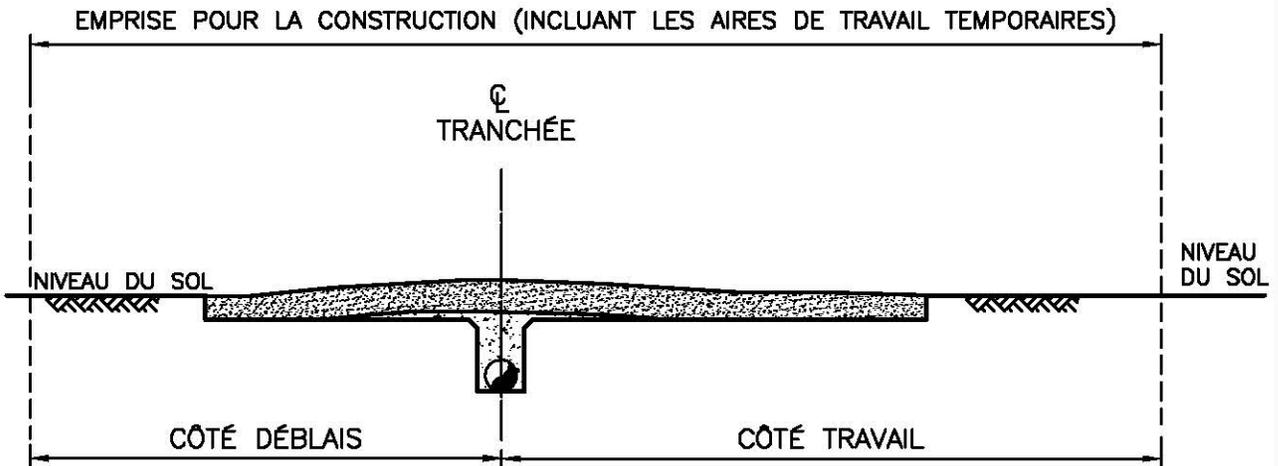
N° DE FIA STDS CHAÎNAGE : N° DE DISCIPLINE 03

TITRE PRÉSERVATION DU SOL ARABLE DÉCAPAGE SUR LA PLEINE LARGEUR (FEUILLET 1 DE 2)

ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG STDS-03-ML-05-401 RÉV 01



4. COMPACTAGE DU MONTICULE DANS LA TRANCHÉE SELON LA PROCÉDURE APPROUVÉE.



5. REMETTRE EN PLACE LA COUCHE DE TRANSITION SOL ARABLE/SOL INERTE UNIFORMÉMENT, SUIVI DE LA REMISE EN PLACE HOMOGÈNE DU SOL ARABLE SUR TOUTE LA SURFACE DÉCAPÉE ET PRÉPARATION DE LA SURFACE POUR LA REMISE EN ÉTAT FINAL, CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DE LA COMPAGNIE.

NOTE :

SUITE AU COMPACTAGE DE LA TRANCHÉE, DISTRIBUER LE SOL INERTE RESTANT SUR TOUTE LA LARGEUR DE LA ZONE DÉCAPÉE, EN S'ASSURANT QUE LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE N'EXCÈDE PAS 10 cm PLUS HAUT QUE LE NIVEAU ENVIRONNANT.

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - REVISE POUR SPÉC. 2015
00 DESSIN REMPLACE SK-1809 (2 DE 2)



DESSINATEUR : _____

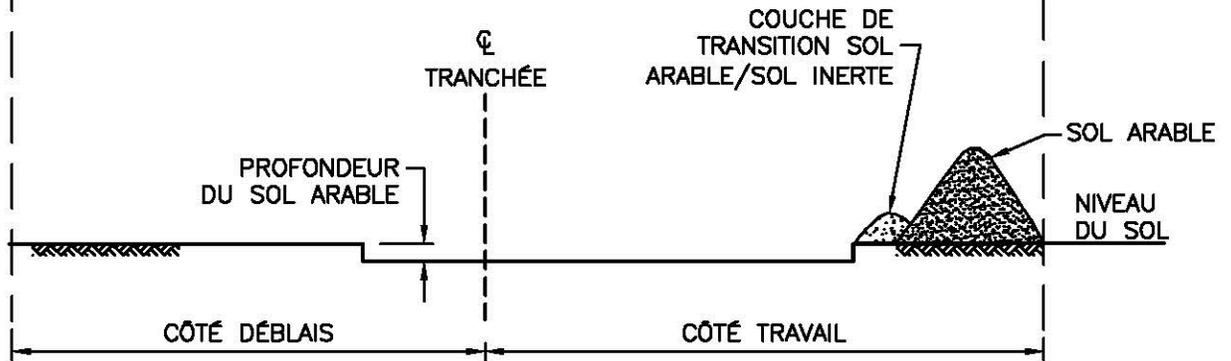
NON _____ DATE _____

VÉRIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

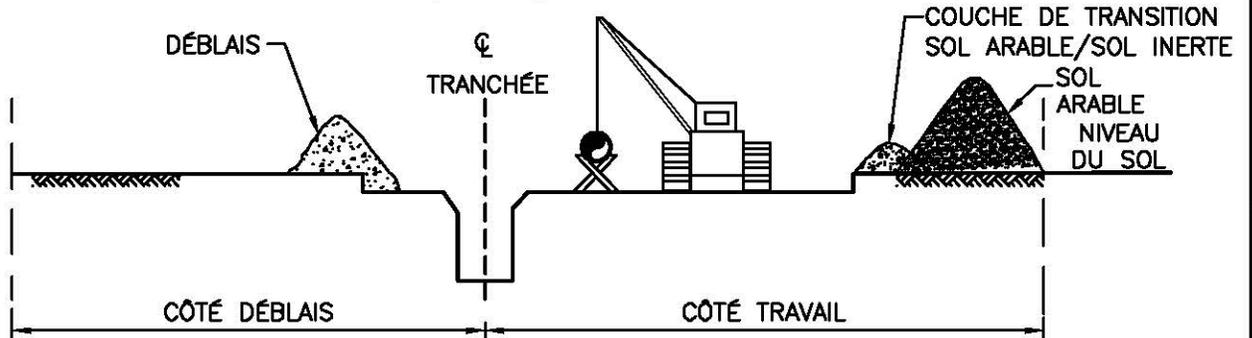
CROQUIS STANDARD

N° DE FIA	STDS	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE
			03
TITRE PRÉSERVATION DU SOL ARABLE DÉCAPAGE SUR LA PLEINE LARGEUR (FEUILLET 2 DE 2)			
ÉCHELLE	AUCUNE	N° DE DWG	STDS-03-ML-05-401
		REV	01

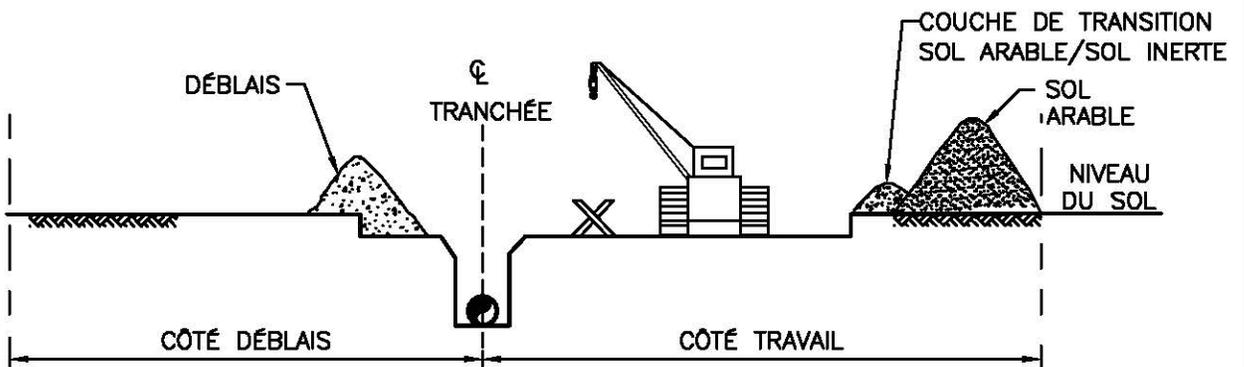
EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION (INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



1. ENLEVER LE SOL ARABLE ET LE PLACER À L'ENDROIT PRÉALABLEMENT APPROUVÉ. ENLEVER LA COUCHE DE TRANSITION SOL ARABLE/SOL INERTE AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE ET DU CÔTÉ TRAVAIL ET LES PLACER EN ANDAIS À LA LIMITE EXTÉRIEURE DE L'EMPRISE OU SUR L'AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRE PRÉALABLEMENT DÉTERMINÉE. APPLIQUER UN STABILISATEUR DE SOL ARABLE SUR LES AMAS, SI REQUIS.



2. EXCAVER LA TRANCHÉE.



3. METTRE EN FOUILLE LA CONDUITE.

EMISSIION STANDARD 2015-06-03

REVISIONS 00



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

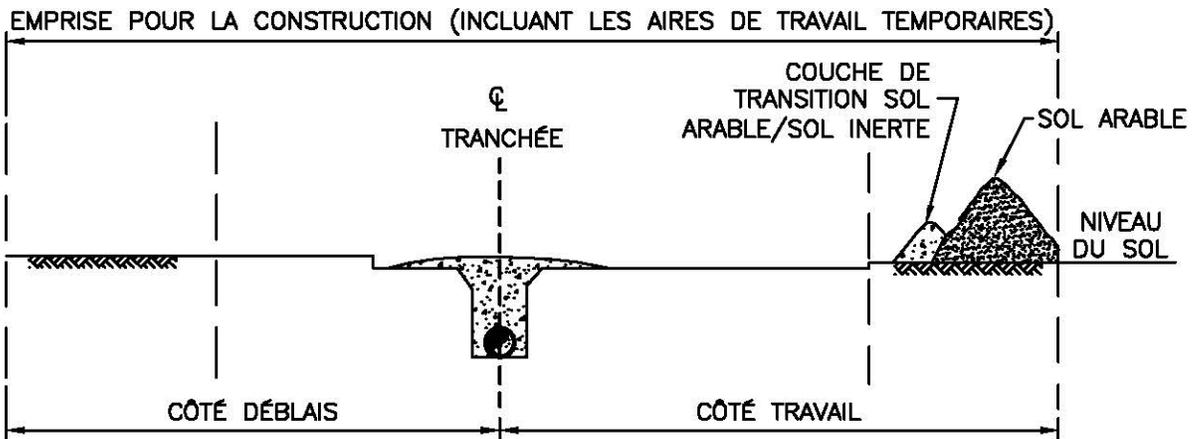
TITRE
PRÉSERVATION DU SOL ARABLE
DÉCAPAGE DE LA TRANCHÉE ET DU CÔTÉ TRAVAIL
(FEUILLET 1 DE 2)

ÉCHELLE AUCUNE

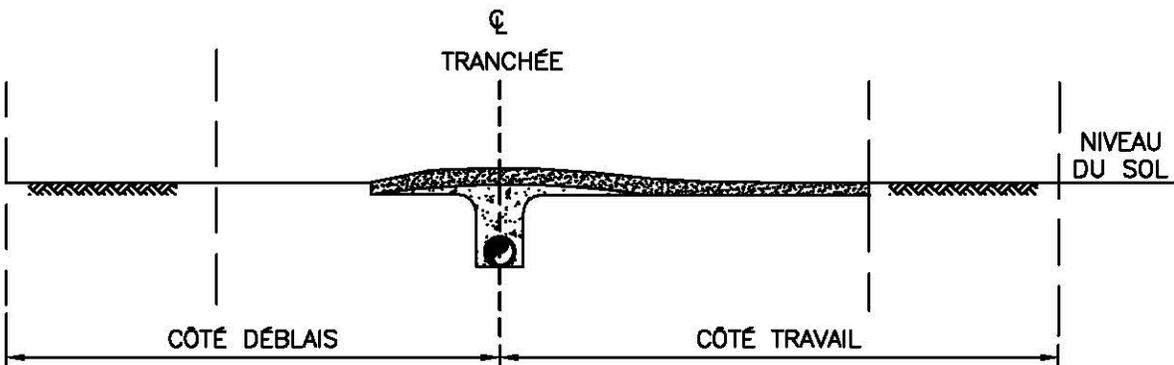
N° DE DWG

STDS-03-ML-05-410

RÉV 00



4. REMBLAYER ET COMPACTER LA TRANCÉE SELON LE PROTOCOLE DE COMPACTAGE DÔMENT APPROUVÉ. DÉCOMPACTER LES ZONES COMPACTÉES. DISTRIBUER LES SOLS SUR TOUTE LA SURFACE DÉCAPÉE ET S'ASSURER QUE LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCÉE N'EXCÈDE PAS 10 cm. PRÉPARER LE NIVEAU DU SOL SELON LES DIRECTIVES.



5. REMETTRE EN PLACE UNIFORMÉMENT LA COUCHE DE TRANSITION SOL ARABLE/SOL INERTE, SUIVIE DE LA REMISE EN PLACE HOMOGÈNE DU SOL ARABLE SUR TOUTE LA SURFACE DÉCAPÉE. PRÉPARER LA SURFACE POUR LA REMISE EN ÉTAT FINAL, CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DE LA COMPAGNIE.

NOTES :

RETIRER TOUTES LES ROCHES DE PLUS DE 10 cm DANS LES PREMIERS 30 cm DE PROFONDEUR DU SOL INERTE ET APRÈS AVOIR REPLACÉ LE SOL ARABLE.

L'ÉPAISSEUR DE LA COUCHE DE TRANSITION SOL ARABLE/SOL INERTE À RETIRER EST DÉTERMINÉE PAR LA COMPAGNIE ET NE DEVRAIT PAS EXCÉDER 5 cm.

LE SOL ARABLE DOIT ÊTRE ENLEVÉ DE FAÇON À MINIMISER LA PRÉSENCE DE SOL INERTE DANS LA PILE DE SOL ARABLE PRINCIPALE.

SUITE AU COMPACTAGE DE LA TRANCÉE, DISTRIBUER LE SOL INERTE EN SURPLUS RÉSULTANT DE LA PRÉSENCE DE LA CONDUITE ET S'ASSURER QUE LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCÉE N'EXCÈDE PAS 10 cm.

APPLICATION :

AUX ENDROITS IDENTIFIÉS PAR LA COMPAGNIE.

REVISIONS 00 ÉMISSION STANDARD 2015-08-03



DESSINATEUR : _____

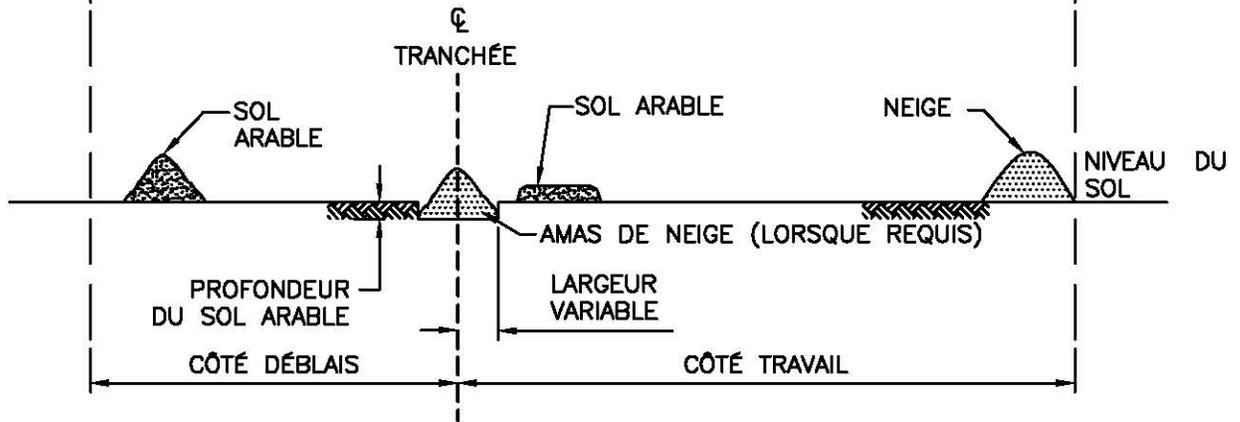
NOM _____ DATE _____

VÉRIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

CROQUIS STANDARD

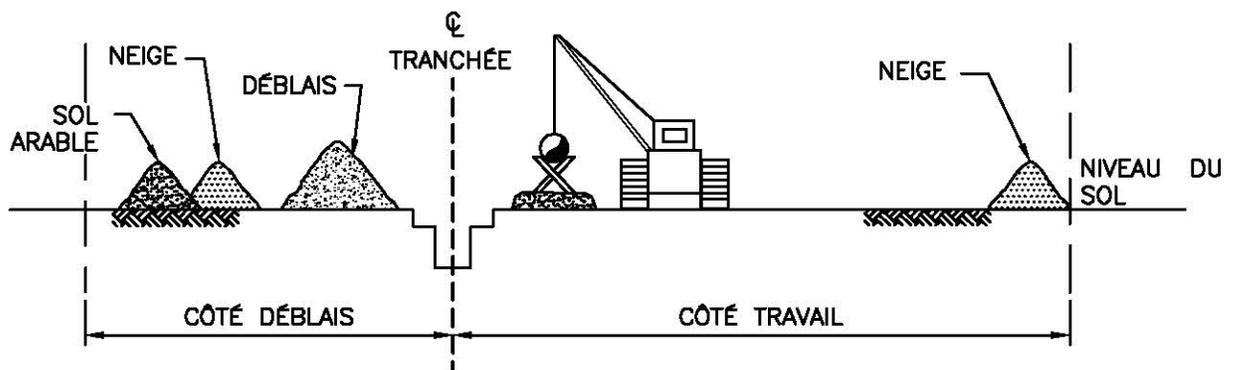
N° DE FIA STDS	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
TITRE PRÉSERVATION DU SOL ARABLE DÉCAPAGE DE LA TRANCÉE ET DU CÔTÉ TRAVAIL (FEUILLET 2 DE 2)		
ÉCHELLE AUCUNE	N° DE DWG STDS-03-ML-05-410	REV 00

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



1. ENLEVER LE SOL ARABLE AU-DESSUS DE LA TRANCÉE ET L'ENTREPOSER EN ANDAINS DU CÔTÉ TRAVAIL, ADJACENTS À LA TRANCÉE. LE SOL ARABLE PEUT AUSSI ÊTRE PLACÉ EN ANDAINS LE LONG DE LA LIMITE DE L'EMPRISE. APPLIQUER DES STABILISATEURS DE SOL ARABLE SUR LES ANDAINS DE SOL ARABLE, SI REQUIS.

NOTE : LA LARGEUR DU DÉCAPAGE DU SOL ARABLE AU-DESSUS DE LA TRANCÉE DOIT ÊTRE SUFFISANTE POUR ACCOMODER LES ÉQUIPEMENTS D'EXCAVATION OU LE GODET DE L'EXCAVATRICE. L'INSTABILITÉ DU SOL DOIT AUSSI ÊTRE PRISE EN CONSIDÉRATION.



2. LES DÉBLAIS DOIVENT ÊTRE PLACÉS DU CÔTÉ DÉBLAIS. LA CONDUITE PEUT ÊTRE BARDÉE AU-DESSUS DE L'AMAS DE SOL ARABLE. LORSQU'APPLICABLE, PLACER UNE COUCHE DE NEIGE COMME PROTECTION ENTRE L'AMAS DE DÉBLAIS ET LA SURFACE DE SOL GELÉ.

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015

00 DESSIN REMPLACÉ SK-1411

ID



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

PRÉSERVATION DU SOL ARABLE

DÉCAPAGE DE LA TRANCÉE

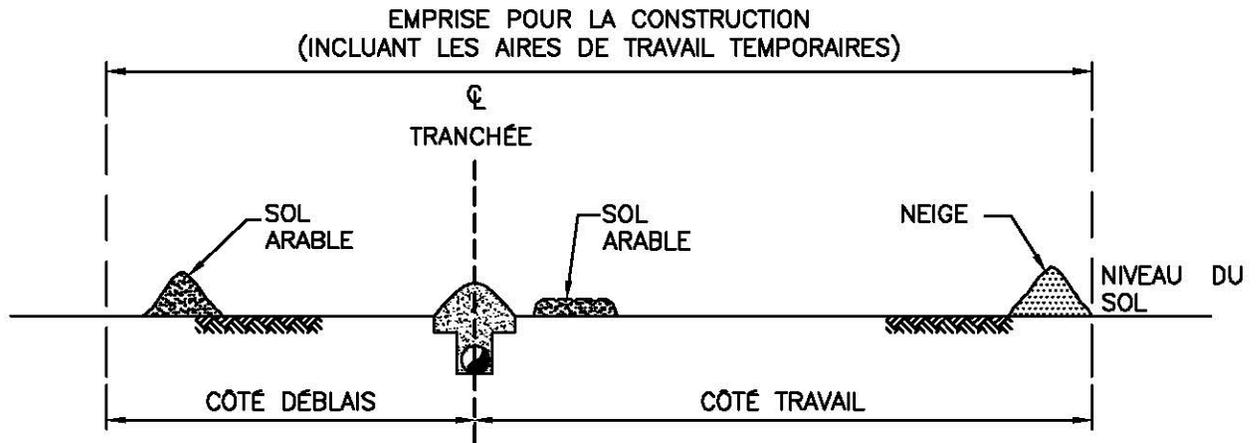
(EN PÉRIODE HIVERNALE) (FEUILLET 1 DE 2)

ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-05-411

RÉV 01



REMBLAYAGE ET REMISE EN ÉTAT MÉCANIQUE (HIVER)

3. METTRE EN FOUILLE LA CONDUITE. REMBLAYER LA TRANCHÉE ET FAIRE UN AMAS AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE AVEC LE RESTE DU DÉBLAIS.

REMISE EN ÉTAT FINAL (ÉTÉ)

4. SE RÉFÉRER AU CROQUIS STDS-03-ML-05-431 CONCERNANT LE DÉCAPAGE ADDITIONNEL EN VUE DU DÉPLACEMENT DU SOL INERTE. POUR LA PRÉPARATION DE LA REMISE EN ÉTAT FINAL, REMBLAYER ET COMPACTER LA TRANCHÉE SELON LES PROCÉDURES APPROUVÉES, REPLACER LE SOL ARABLE ET PRÉPARER LA SURFACE POUR LA REMISE EN ÉTAT TEL QUE SPÉCIFIÉ PAR LA COMPAGNIE.

APPLICATION :

1. EN MILIEU AGRICOLE.
2. LORSQUE REQUIS, NIVELER LA SECTION D'ENTREPOSAGE DE SOL INERTE JUSQU'À CE QU'ELLE SOIT APLANIE CONVENABLEMENT. LE SOL ARABLE DOIT ÊTRE PLACÉ DANS LA ZONE D'ASSEMBLAGE DES CONDUITES OU, ALTERNATIVEMENT, LE LONG DE LA LIMITE DE L'EMPRISE AUX ENDROITS SPÉCIFIÉS PAR LA COMPAGNIE.

ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015

01

DESSIN REMPLACEMENT SK-1411

00

RÉVISIONS



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

PRÉSERVATION DU SOL ARABLE
DÉCAPAGE DE LA TRANCHÉE
(EN PÉRIODE HIVERNALE) (FEUILLET 2 DE 2)

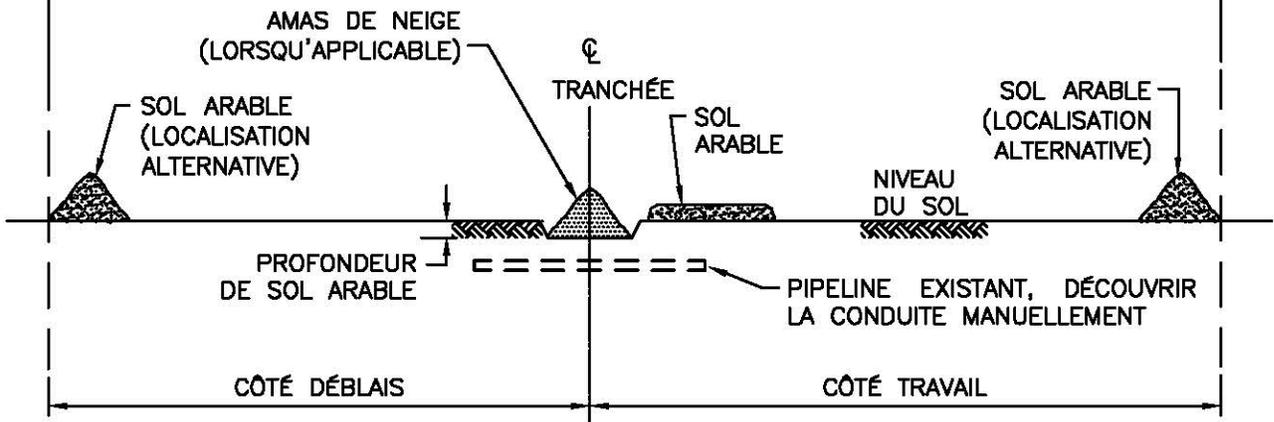
ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-05-411

RÉV 01

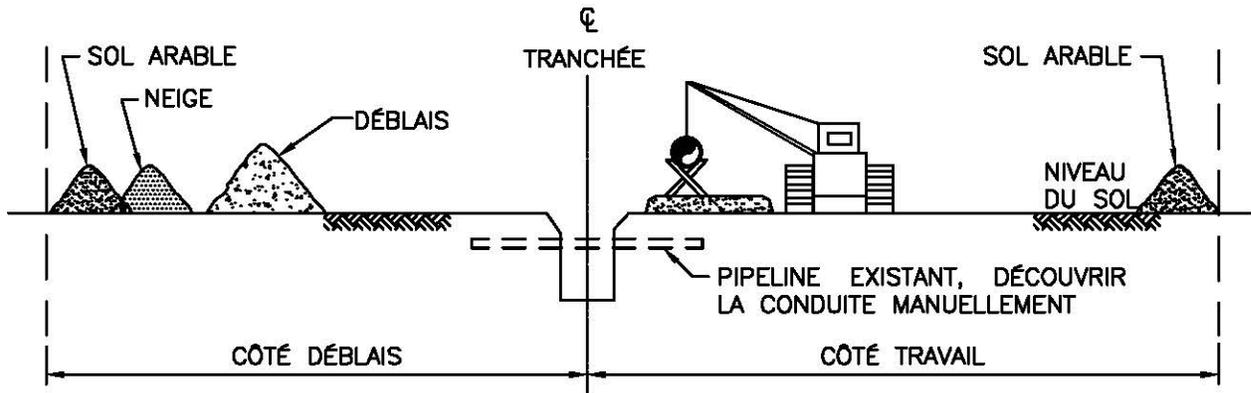
**EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)**



1. DÉCAPER LE SOL ARABLE SUR UNE PLUS GRANDE LARGEUR AVANT ET APRÈS LE PIPELINE EXISTANT À CROISER ET L'EMPILER DU CÔTÉ TRAVAIL DE LA TRANCHEE OU EN BORDURE DE LA LIMITE DE L'EMPRISE. APPLIQUER UN STABILISATEUR DE SOL ARABLE SUR L'AMAS DE SOL ARABLE, SI REQUIS.

NOTE :

LE SOL ARABLE PEUT ÊTRE EMPILÉ DU CÔTÉ TRAVAIL, ADJACENT À LA TRANCHEE ET LA CONDUITE PEUT ÊTRE BARDÉE AU-DESSUS DE L'AMAS, SI APPLICABLE. LES ENTENTES PRISES POUR LE CROISEMENT DU PIPELINE EXISTANT PEUVENT NéCESSITER D'AUTRES MÉTHODES DE TRAVERSÉES POUR LES VÉHICULES ET LA MACHINERIE TELLES QUE DES MATELAS, OU DES RAMPES DE SOL INERTE SUR GÉOTEXTILE. DANS CES CAS, LE SOL ARABLE PEUT ÊTRE ENTREPOSÉ LE LONG DE L'UNE OU L'AUTRE DES LIMITES DE L'EMPRISE.



TRANCHEE :

2. LE SOL INERTE DOIT ÊTRE EMPILÉ DU CÔTÉ DÉBLAIS. LIMITER L'EXCAVATION À LA SECTION AYANT ÉTÉ DÉCAPÉE. LORSQU'APPLICABLE, UTILISER LA NEIGE DISPONIBLE COMME COUCHE ENTRE L'AMAS DE SOL INERTE ET LA SURFACE DE SOL GELÉ.

01 EMISSION GÉNÉRALE - REVISE POUR SPEC. 2015
 00 EMISSION STANDARD, DESSIN REMPLACÉ SK-1412
 REVISIONS

TEMPS
 FICHER DE CONCEPTION



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

**PRÉSERVATION DU SOL ARABLE
CROISEMENT D'UN PIPELINE EXISTANT
(EN PÉRIODE HIVERNALE) (FEUILLET 1 DE 2)**

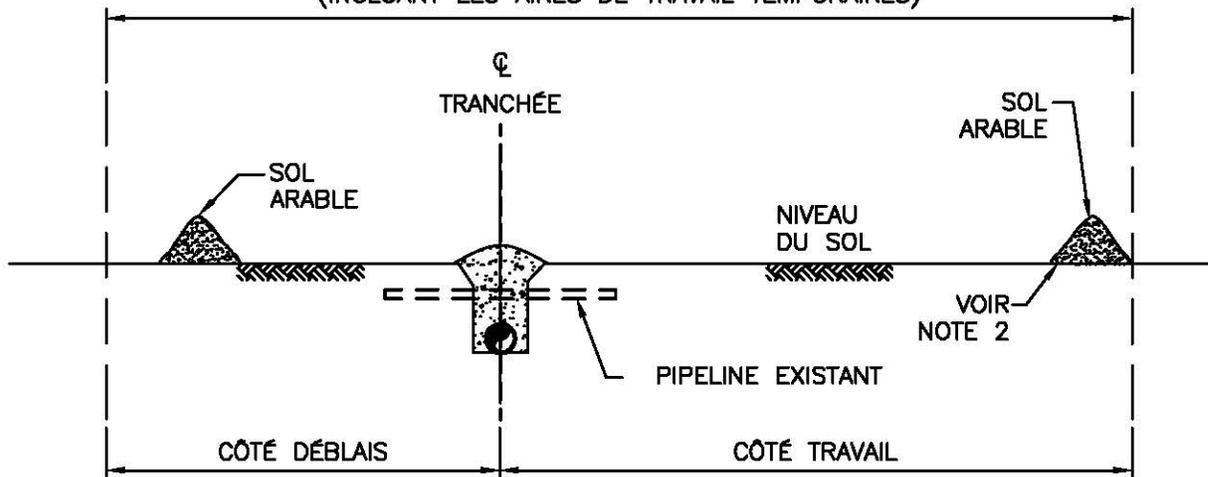
ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-05-412

REV 01

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



3. METTRE EN FOUILLE LA CONDUITE. REMBLAYER LA TRANCHEE AVEC LE SOL INERTE. NIVELER LE SOL INERTE EN LAISSANT UN AMAS AU-DESSUS DE LA LIGNE CENTRALE DE LA TRANCHEE.
4. SE RÉFÉRER AU CROQUIS STDS-03-ML-05-431 CONCERNANT LE DÉCAPAGE ADDITIONNEL EN VUE DU DÉPLACEMENT DU SOL INERTE. POUR LA PRÉPARATION DE LA REMISE EN ÉTAT FINAL, REMBLAYER ET COMPACTER LA TRANCHEE SELON LES PROCÉDURES APPROUVÉES, REPLACER LE SOL ARABLE ET PRÉPARER LA SURFACE POUR LA REMISE EN ÉTAT SELON LES DIRECTIVES DE LA COMPAGNIE.

APPLICATIONS :

1. EN MILIEU AGRICOLE.
2. LORSQUE REQUIS, NIVELER LA SECTION D'ENTREPOSAGE DE SOL INERTE JUSQU'À CE QU'ELLE SOIT APLANIE CONVENABLEMENT. LE SOL ARABLE DOIT ÊTRE PLACÉ DANS LA ZONE D'ASSEMBLAGE DE LA CONDUITE OU, ALTERNATIVEMENT, LE LONG DE LA LIMITE DE L'EMPRISE, TEL QU'INDIQUÉ PAR LA COMPAGNIE.
3. LA SECTION SUPPLÉMENTAIRE AYANT ÉTÉ DÉCAPÉE DE SON SOL ARABLE DE PART ET D'AUTRE DU CROISEMENT AVEC LE PIPELINE EXISTANT DEVRA ÊTRE REMISE EN ÉTAT SELON LES SPÉCIFICATIONS STANDARDS DANS L'EMPRISE OU SELON LES EXIGENCES DE PROJET SPÉCIFIÉES PAR LA COMPAGNIE.

EMISSIION GÉNÉRALE - REVISE POUR SPÉC. 2015

01

EMISSIION STANDARD, DESSIN REMPLACE SK-1412

00

REVISIONS

ID



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

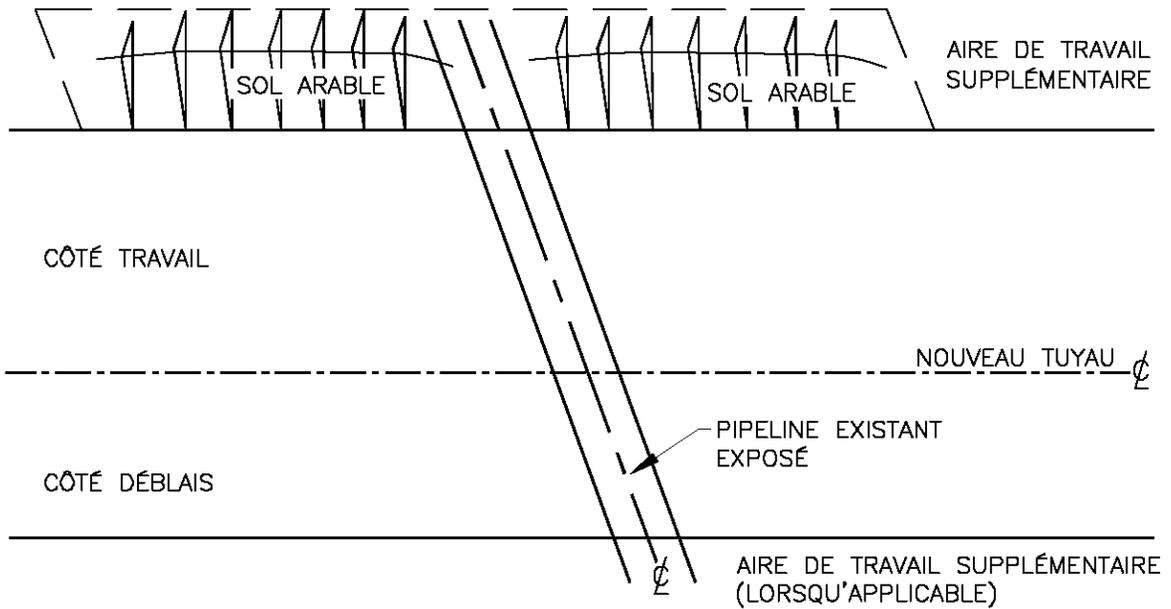
PRÉSERVATION DU SOL ARABLE
CROISEMENT D'UN PIPELINE EXISTANT
(EN PÉRIODE HIVERNALE) (FEUILLET 2 DE 2)

ÉCHELLE AUCUNE

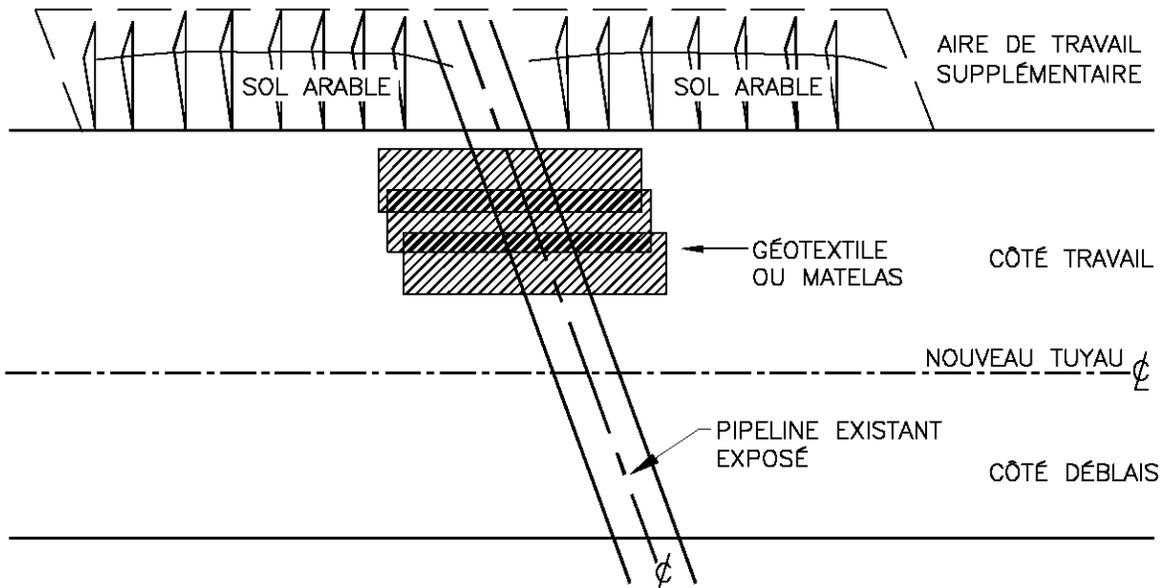
N° DE DWG

STDS-03-ML-05-412

REV 01



1. DÉCOUVRIR LE PIPELINE/INFRASTRUCTURE EXISTANT SELON LES PROCÉDURES ET LES ENTENTES. DÉCAPER LE SOL ARABLE ET LA COUCHE DE TRANSITION DE SOL ARABLE/SOL INERTE SUR LA LARGEUR TOTALE DE L'EMPRISE ET DE CHAQUE CÔTÉ DU PIPELINE/INFRASTRUCTURE EXISTANT SELON LES PROCÉDURES HABITUELLES DE LA COMPAGNIE OU SELON LES CAHIERS DE CHARGES SPÉCIFIQUES AU PROJET. LAISSER UNE ZONE TAMPON INTACTE DE CHAQUE CÔTÉ DU PIPELINE/INFRASTRUCTURE EXISTANT, OU SELON LES ENTENTES APPLICABLES.



2. INSTALLER UN GÉOTEXTILE OU DES MATELAS AU TRAVERS DE L'EMPRISE EN EXCÉDANT LA LARGEUR DE LA RAMPE ET EN FAISANT CHEVAUCHER LES LARGEURS. LA LONGUEUR DES MATELAS PEUT VARIER, MAIS LEUR EMPLACEMENT DOIT RESPECTER LES DÉTAILS DE L'ENTENTE APPLICABLE.

ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015

01

DESSIN REMPLACE SK-1586 1 DE 2

00

RÉVISIONS



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

**MANUTENTION DU SOL
RAMPE DE TRAVERSÉE D'UN PIPELINE EXISTANT
(FEUILLET 1 DE 2)**

ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

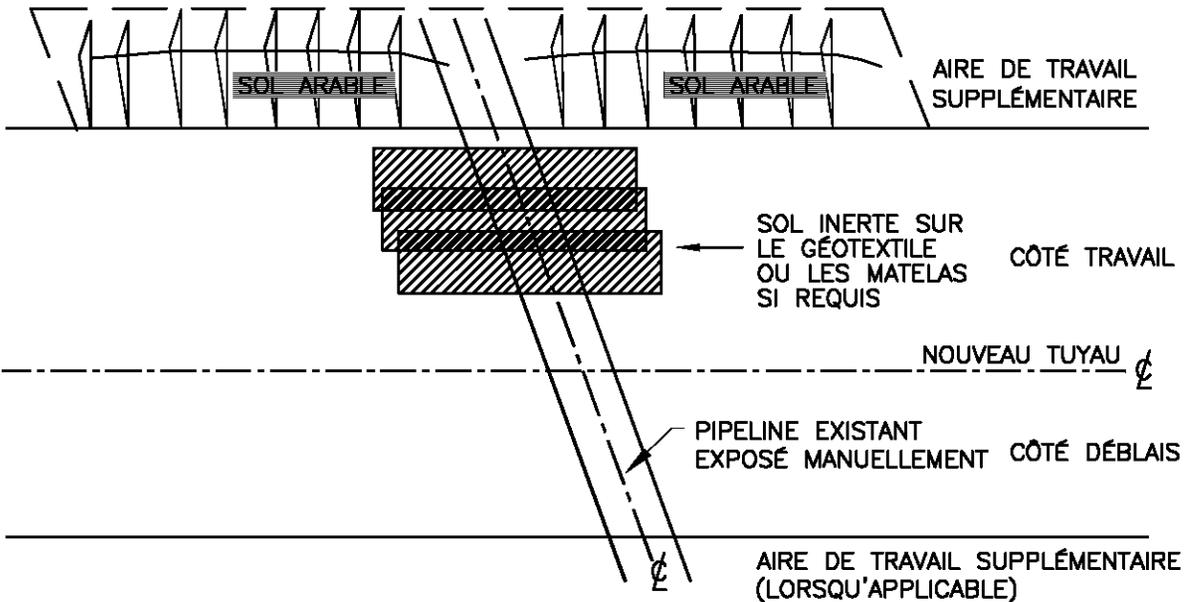
STDS-03-ML-05-424

RÉV 01

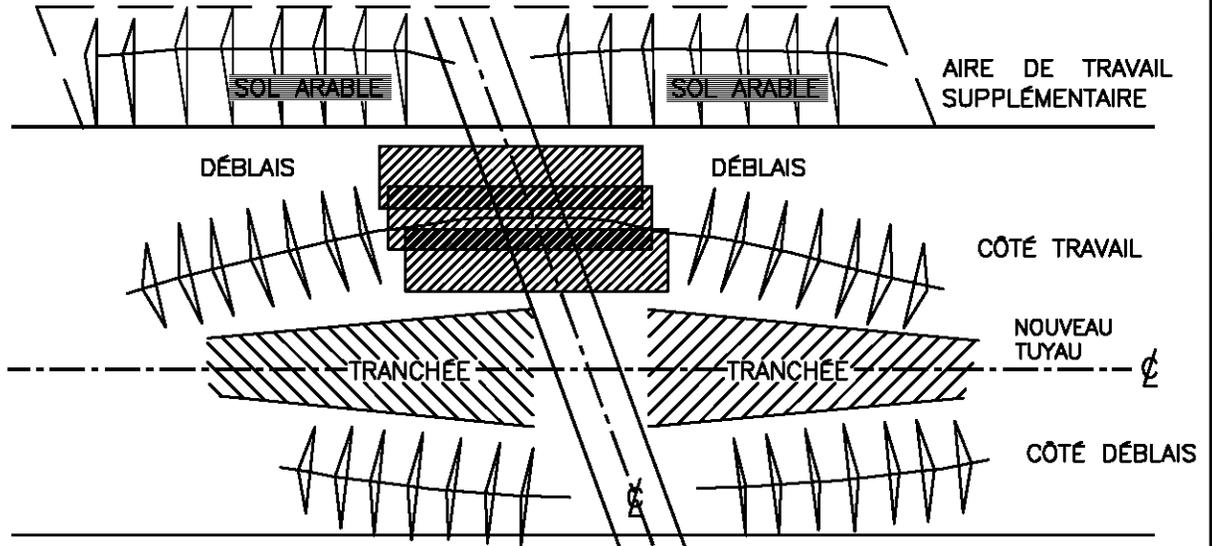
01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015

00 DESSIN REMPLACE SK-1598 2 DE 2

REVISIONS



3. PLACER DU SOL INERTE PROVENANT D'UNE ZONE DÉCAPÉE SUR LE GÉOTEXTILE OU SUR LES MATELAS AFIN DE FAIRE UNE RAMPE PASSANT AU-DESSUS DU PIPELINE EXISTANT.



4. S'IL S'AGIT D'UNE TRANCHÉE OUVERTE, RECOUVRIR LE SOL ARABLE DANS L'AIRE PERTURBÉE À L'AIDE D'UN GÉOTEXTILE OU TOUTE AUTRE PROTECTION OU AUTRES MESURES POUR S'ASSURER QUE LE SOL ARABLE NE SOIT PAS EN CONTACT AVEC LE SOL INERTE EXCAVÉ DE LA TRANCHÉE. EXCAVER NORMALEMENT. S'IL S'AGIT D'UNE INSTALLATION PAR FORAGE, LE SOL ARABLE DE LA PARTIE PERTURBÉE N'A PAS À ÊTRE COUVERT. PLACER LE SOL D'EXCAVATION TEL QUE REQUIS DE CHAQUE CÔTÉ DE LA TRANCHÉE.

5. METTRE EN FOUILLE LA CONDUITE ET REPLACER LES SOLS DANS LA SÉQUENCE ORIGINALE. COMPACTER LA TRANCHÉE SELON LES PROCÉDURES APPROUVÉES. DÉCOMPACTER LES ZONES REQUISES. REPLACER LE SOL ARABLE ET PRÉPARER LA SURFACE EN VUE DE LA REMISE EN ÉTAT FINAL SELON LES DIRECTIVES DE LA COMPAGNIE.

NOTE :

APRÈS AVOIR COMPACTÉ LE REMBLAI DANS LA TRANCHÉE, DISTRIBUER LE SOL INERTE EN SURPLUS RÉSULTANT DE LA PRÉSENCE DE LA CONDUITE SUR UNE PORTION DE LA PARTIE DÉCAPÉE DE FAÇON À CE QUE LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE NE DÉPASSE PAS 10 cm.



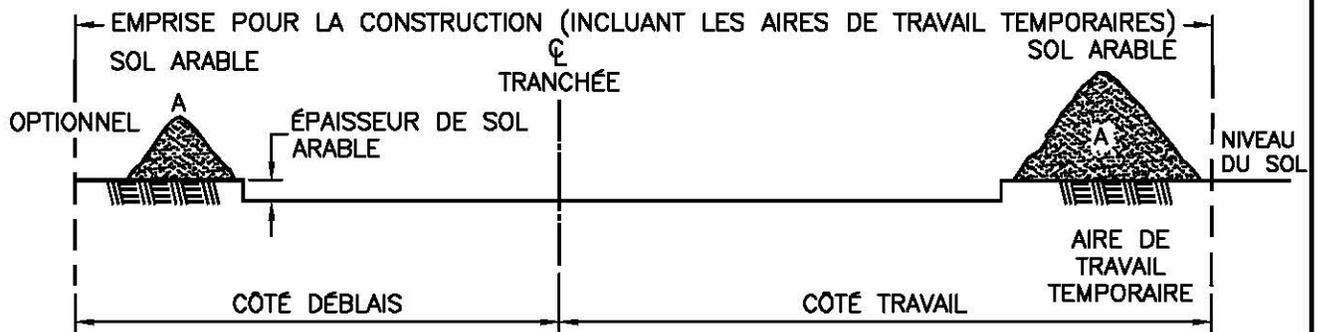
DESSINATEUR :

 NOM DATE
 VÉRIFIÉ PAR : _____
 VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

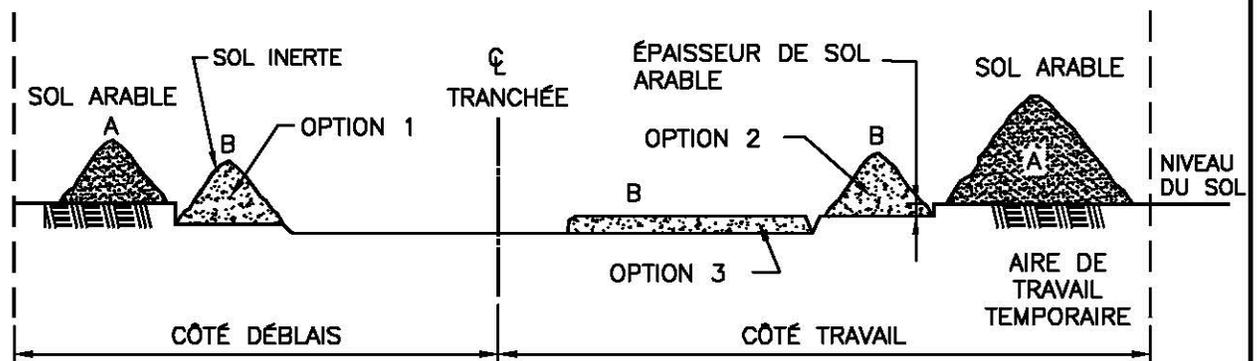
CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
TITRE MANUTENTION DU SOL RAMPE DE TRAVERSÉE D'UN PIPELINE EXISTANT (FEUILLET 2 DE 2)		
ECHELLE AUCUNE	N° DE DWG STDS-03-ML-05-424	RÉV 01

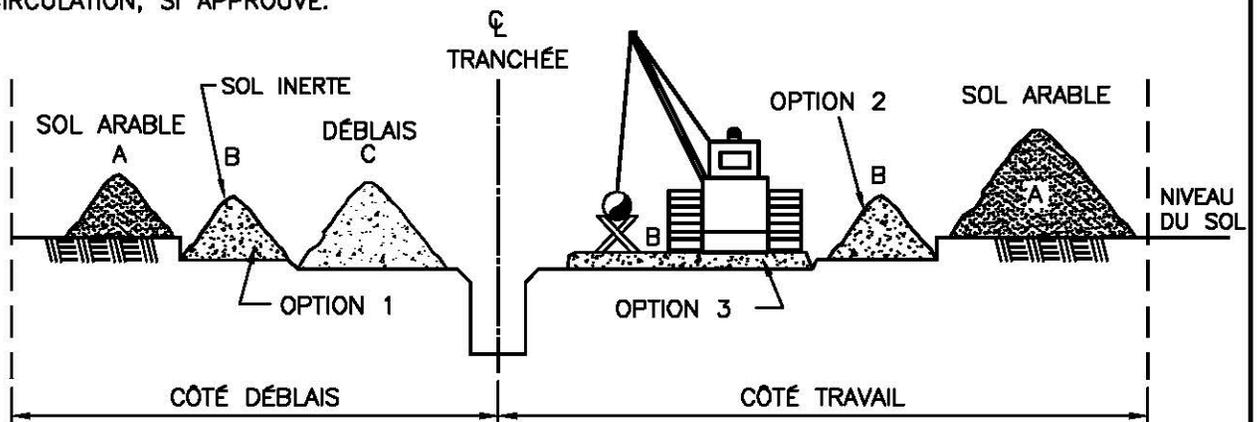
TEMPS - FICHER DE CONCEPTION



1. ENLEVER LA COUCHE DE SOL ARABLE DU CÔTÉ DÉBLAIS ET DU CÔTÉ TRAVAIL ET LE PLACER EN ANDAINS EN DEHORS DES LIMITES DE L'EMPRISE SUR LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES. LORSQUE LA COUCHE DE SOL ARABLE EST PLUS ÉPAISSE, LE SOL ARABLE PEUT ÊTRE ENTREPOSÉ DE CHAQUE CÔTÉ DE L'EMPRISE, AUX ENDROITS APPROUVÉS. APPLIQUER UN STABILISATEUR DE SOL ARABLE SUR LES ANDAINS, SI REQUIS.



2. ENLEVER LA COUCHE DE SOL DE L'HORIZON B DE LA TRANCÉE ET DE LA ZONE DÉCAPÉE OU DE L'ENSEMBLE DE L'EMPRISE, ET PLACER LE SOL EN BORDURE DE LA ZONE DÉCAPÉE DU CÔTÉ DÉBLAIS OU TRAVAIL, OU SUR UN ESPACE DE TRAVAIL TEMPORAIRE (SI APPROUVÉ) (VOIR LES OPTIONS 1 ET 2). DANS L'OPTION 3, L'HORIZON B PEUT ÊTRE APLANI ET UTILISÉ POUR LA CIRCULATION, SI APPROUVÉ.



3. EXCAVER LA TRANCÉE. LES BASES DES AMAS B ET C PEUVENT SE CHEVAUCHER LÉGÈREMENT, MAIS CHAQUE AMAS DOIT ÊTRE VISUELLEMENT DISTINCT EN TOUT TEMPS. LES AMAS DE SOL DOIVENT PERMETTRE LA REMISE EN PLACE DANS LES MÊMES HORIZONS ET SÉQUENCES ORIGINALES.

EMISSON STANDARD 2015-08-03

REVISIONS



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

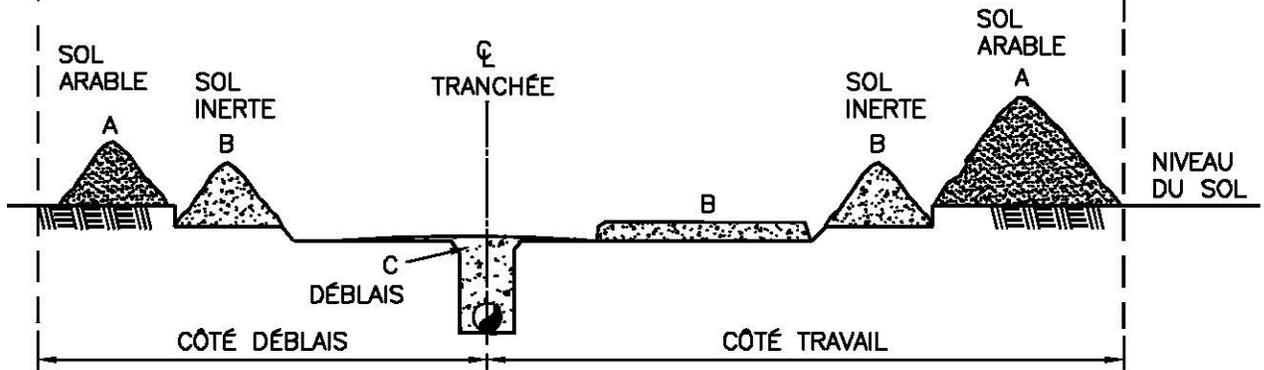
N° DE FIA STDS CHAÎNAGE : N° DE DISCIPLINE 03

TITRE PRÉSERVATION DU SOL ARABLE
DÉCAPAGE SUR LA PLEINE LARGEUR - 3 COUCHES
(FEUILLET 1 DE 2)

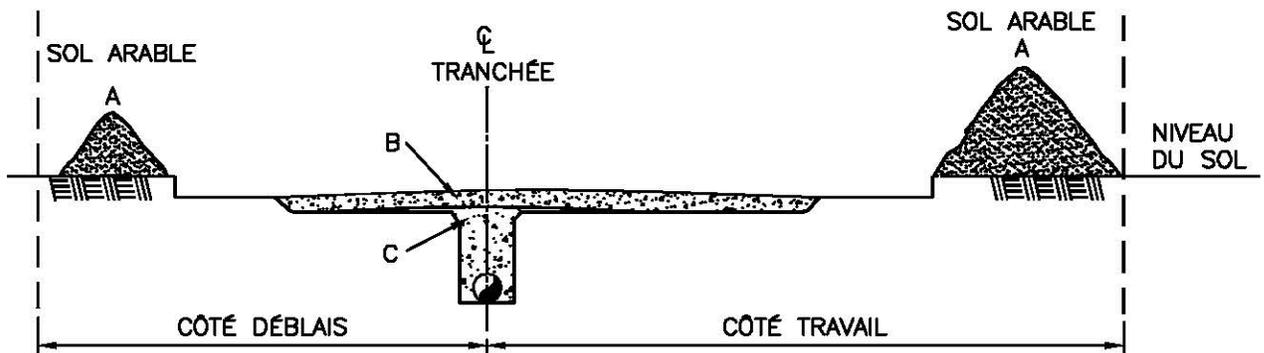
ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG STDS-03-ML-05-426 RÉV00

TEMPS - FICHER DE CONCEPTION

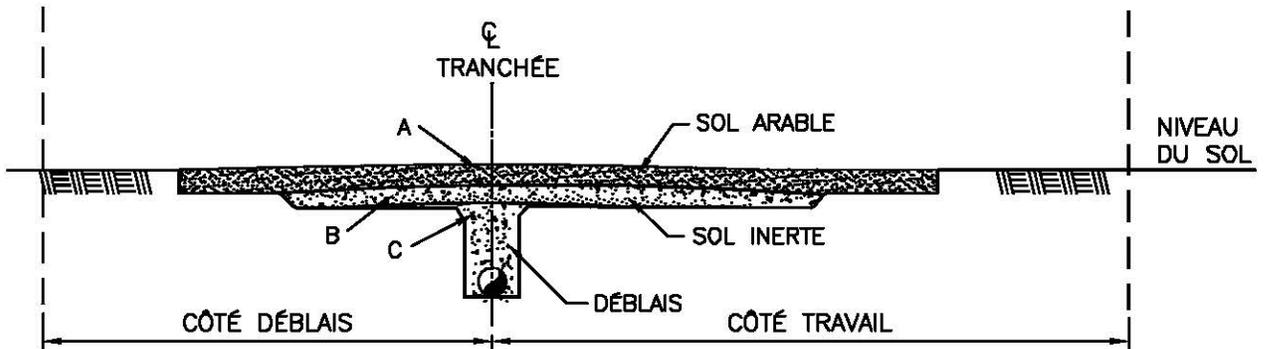
EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



4. REEMPLIR ET COMPACTER LA TRANCHEE C SELON LES PROCEDURES APPROUVEES.



5. PROCEDER AU DECOMPACTAGE SUR L'EMPRISE, NIVELER ET APLANIR LE REMBLAIS EN LE DISTRIBUANT UNIFORMEMENT SUR TOUT L'ESPACE DECAPE.



6. REPLACER LE SOL ARABLE UNIFORMEMENT SUR TOUTE LA SURFACE DECAPEE, PUIS PREPARER LA SURFACE EN VUE DE LA REMISE EN ETAT FINAL TEL QUE SPECIFIE PAR LA COMPAGNIE.

NOTE :

APRES AVOIR COMPACTE LA TRANCHEE, DISTRIBUER LE REMBLAI EN SURPLUS RESULTANT DE LA PRESENCE DE LA CONDUITE SUR LA ZONE DECAPEE DE FAÇON A CE QUE LA HAUTEUR DE LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCHEE NE DEPASSE PAS 10 cm.

REVISIONS 00 EMISSION STANDARD 2015-06-03

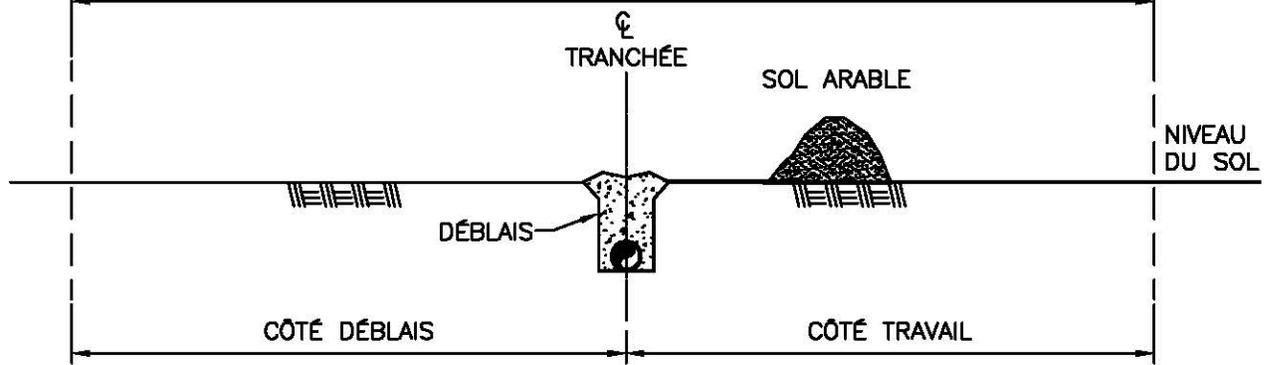


DESSINATEUR : _____
 NOM : _____ DATE : _____
 VERIFIE PAR : _____ VERIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

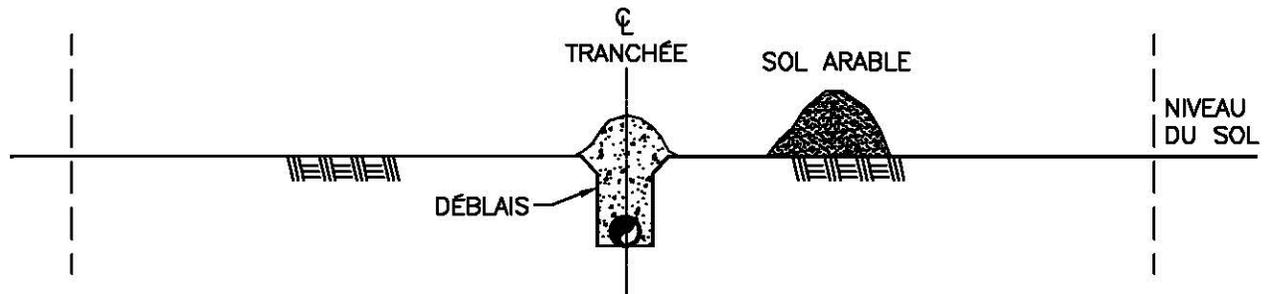
CROQUIS STANDARD			
N° DE FIA	STDS	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
TITRE PRÉSERVATION DU SOL ARABLE DÉCAPAGE SUR LA PLEINE LARGEUR - 3 COUCHES (FEUILLET 2 DE 2)			
ÉCHELLE	AUCUNE	N° DE DWG	STDS-03-ML-05-426
			REV 00

TEMPS FICHER DE CONCEPTION

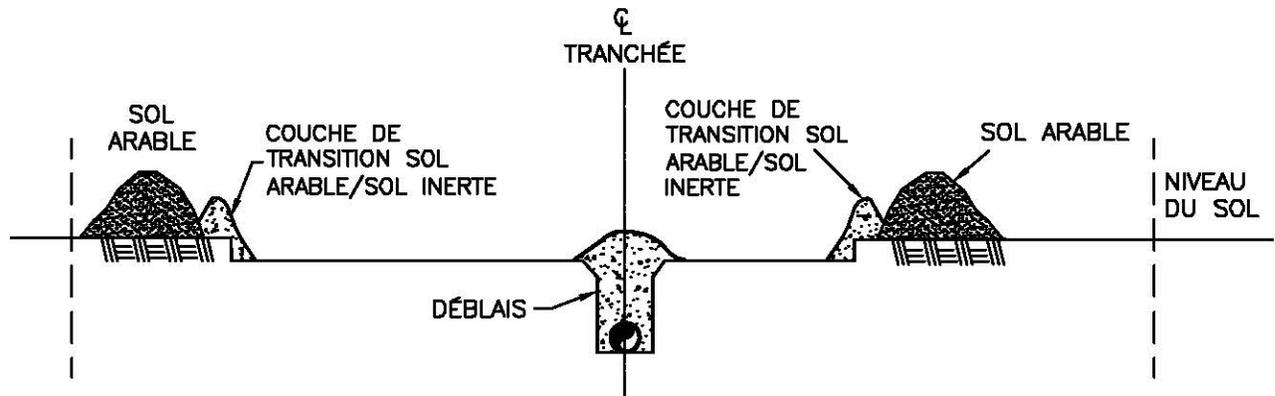
EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



1. CONFIGURATION AU PRINTEMPS APRÈS LA PÉRIODE DE DÉGEL OU SUIVANT D'AUTRES SCÉNARIOS EXIGEANT UN DÉCAPAGE ADDITIONNEL DU SOL ARABLE. LE SOL ARABLE PEUT AUSSI ÊTRE ENTREPOSÉ AUX LIMITES DE L'EMPRISE.



2. NIVELER LES DÉBLAIS DE FAÇON À FORMER UN AMAS AU-DESSUS DE LA TRANCÉE.



3. DÉCAPER LE SOL SUR LES DEUX CÔTÉS (DÉBLAIS ET TRAVAIL) SUR UNE LARGEUR SUFFISANTE POUR PERMETTRE AU SOL INERTE DE LA TRANCÉE D'ÊTRE ÉPANDU ET DE SÉCHER. UTILISER UNE HERSE À DISQUE POUR FACILITER L'ASSÈCHEMENT DU SOL DE LA TRANCÉE.

EMISSIION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015

01

EMISSIION STANDARD, REMPLACE SK-1590 (1)

00

REVISIONS



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

REMISE EN PLACE DES DÉBLAIS
DÉCAPAGE ADDITIONNEL DU SOL ARABLE
(FEUILLET 1 DE 2)

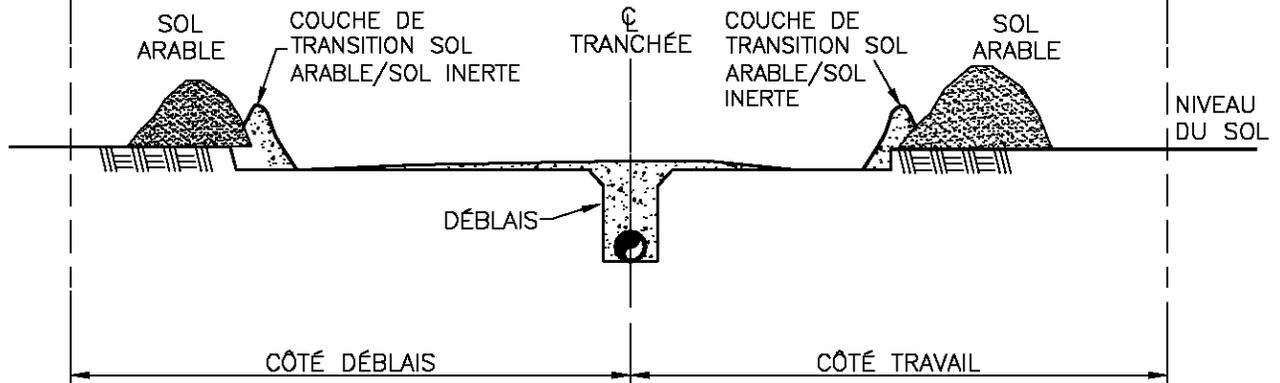
ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

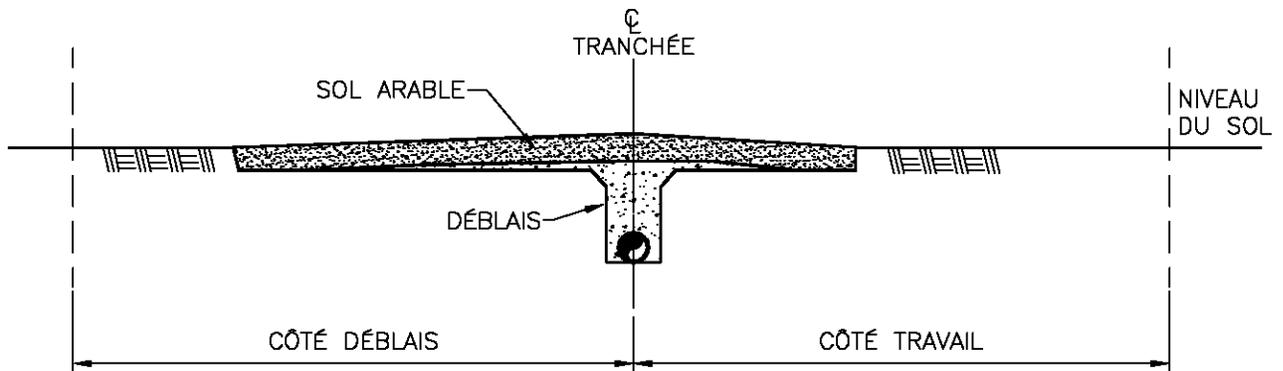
STDS-03-ML-05-431

RÉV 01

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL)



4. REMBLAYER ET COMPACTER LA TRANCHÉE SELON LES PROCÉDURES APPROUVÉES. DÉCOMPACTER LES SECTEURS COMPACTÉS.



5. REMETTRE EN PLACE LES COUCHES DE TRANSITION SOL ARABLE/SOL INERTE UNIFORMÉMENT, SUIVI DE LA REMISE EN PLACE DU SOL ARABLE SUR LES ZONES DÉCAPÉES ET PRÉPARER LA SURFACE EN VUE DE LA REMISE EN ÉTAT FINAL SELON LES DIRECTIVES DE LA COMPAGNIE.

APPLICATION :

REMISE EN ÉTAT L'ÉTÉ SUITE À DES TRAVAUX EN PÉRIODE HIVERNALE OU POUR D'AUTRES SITUATIONS TEL QU'INDIQUÉES PAR LA COMPAGNIE.

NOTE :

APRÈS LE COMPACTAGE DE LA TRANCHÉE, DISTRIBUER LES DÉBLAIS EN SURPLUS RÉSULTANT DE LA PRÉSENCE DE LA CONDUITE SUR LA PORTION DÉCAPÉE DE FAÇON À CE QUE LA HAUTEUR DE LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE NE DÉPASSE PAS 10 cm.

ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015

01

ÉMISSION STANDARD, REMPLACE SK-1560 (2)

00

RÉVISIONS



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

REMISE EN PLACE DES DÉBLAIS
DÉCAPAGE ADDITIONNEL DU SOL ARABLE
(FEUILLET 2 DE 2)

ÉCHELLE

AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-05-431

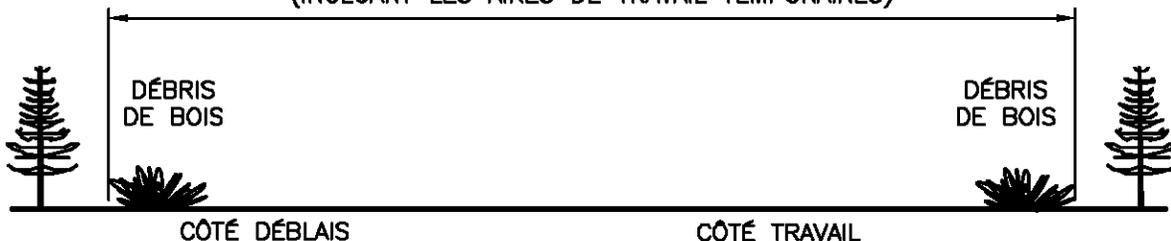
RÉV 01

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



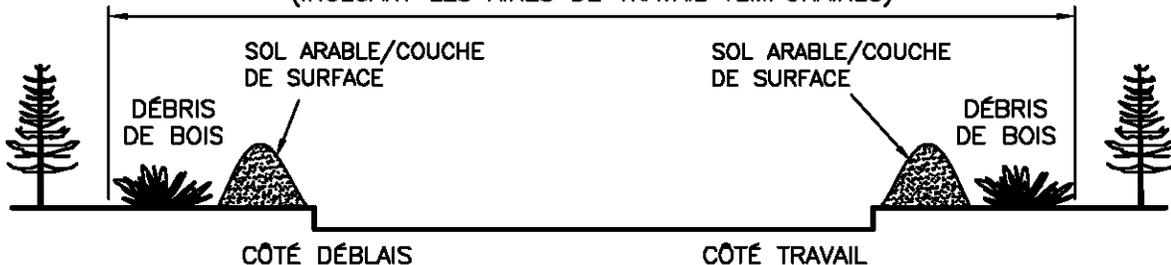
1. ENLEVER LES ARBRES ET LE BOIS MARCHAND DE L'EMPRISE ET L'EMPILER OU LE TRANSPORTER À L'UTILISATEUR FINAL. EMPILER LES DÉBRIS DE BOIS LE LONG DES LIMITES DE L'EMPRISE. RAMASSER TOUS LES RÉSIDUS DE BOIS NON MARCHANDS EN VUE DE LES BRÛLER.

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



2. ESSOUCHER ENTIÈREMENT L'EMPRISE ET ENTREPOSER LES DÉBRIS LIGNEUX À UN ENDROIT APPROUVÉ. ENTREPOSER LES DÉBRIS LIGNEUX DES DEUX CÔTÉS DE L'EMPRISE LORSQUE REQUIS. LIMITER OU MINIMISER LES DOMMAGES AUX RACINES À MOINS DE 2 m DES ARBRES DEBOUTS.

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



3. PRÉSERVER LA COUCHE DE SURFACE/SOL ARABLE SUR TOUTE LA LARGEUR OU AUTRE TEL QU'APPROUVÉ, JUSQU'À UNE PROFONDEUR INDICUÉE SUR LA CARTOGRAPHIE ENVIRONNEMENTALE DU TRACÉ. LE SOL ARABLE DOIT ÊTRE SÉPARÉ DES AMAS DE DÉBRIS DE BOIS. DISTRIBUER DES DEUX CÔTÉS, SI REQUIS. MINIMISER LES DOMMAGES AUX RACINES À MOINS DE 2 m DES ARBRES DEBOUTS.

* S'APPLIQUE AUX TERRAINS PRIVÉS ET AUX TERRES AGRICOLES DÉSIGNÉES PUBLIQUES.

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015

00 DESSIN REMPLACEMENT SK-1588

REVISIONS



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE PRÉSERVATION DE LA COUCHE DE SURFACE
ESSOUCHEMENT - MILIEU BOISÉ
(FEUILLET 1 DE 2)

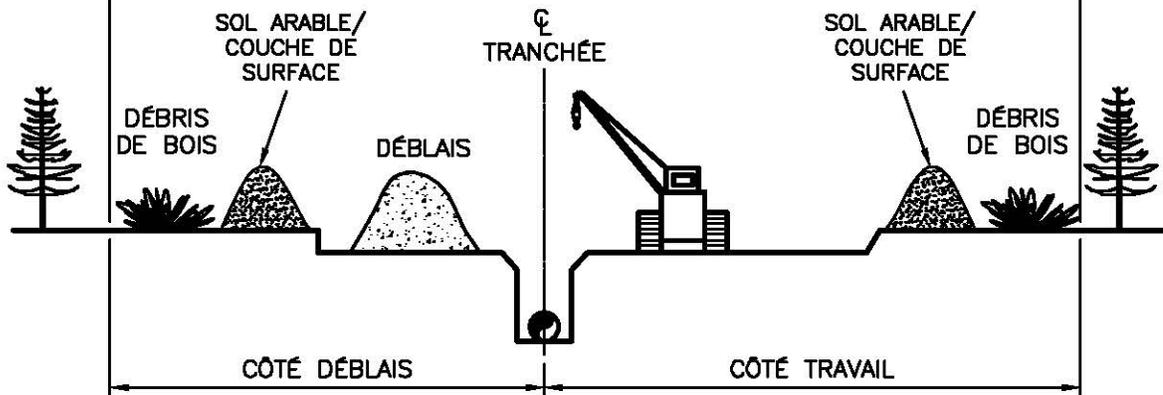
ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

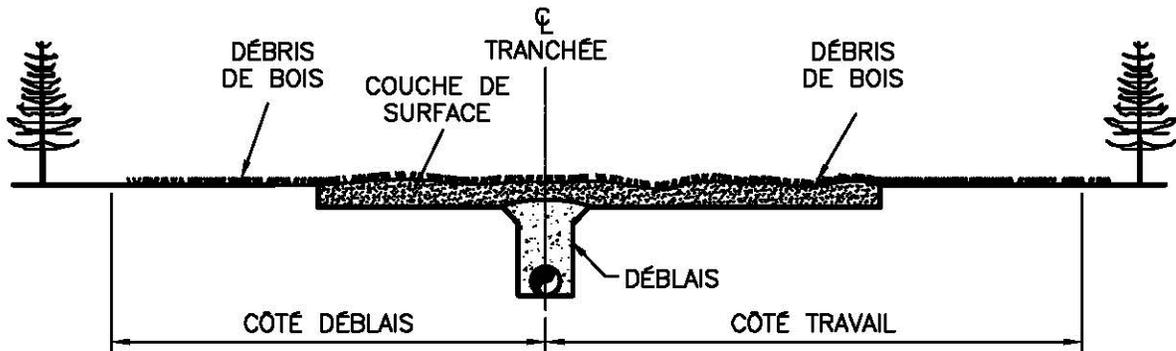
STDS-03-ML-05-443

RÉV 01

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



4. EXCAVER LA TRANCHEE, METTRE EN FOUILLE ET REMBLAYER.



5. REMBLAYER ET COMPACTER LA TRANCHEE SELON LES PROCÉDURES APPROUVÉES ET REPLACER LE SOL ARABLE/COUCHE DE SURFACE UNIFORMÉMENT SUR LA SURFACE DÉCAPÉE. ENLEVER LES RACINES SELON LES EXIGENCES DU PROPRIÉTAIRE ET DE FAÇON À ÊTRE COHÉRENT AVEC LES UTILISATIONS DU SOL EXISTANTES OU ADJACENTES. PRÉPARER LA SURFACE EN VUE DE LA REMISE EN ÉTAT FINAL SELON LES DIRECTIVES DE LA COMPAGNIE.

* S'APPLIQUE AUX TERRAINS PRIVÉS ET AUX TERRES AGRICOLES DÉSIGNÉES PUBLIQUES.

NOTE :

APRÈS LE COMPACTAGE DE LA TRANCHEE, DISTRIBUER LE SOL DE DÉBLAIS EN SURPLUS CAUSÉ PAR LE TUYAU SUR LA PORTION DÉCAPÉE DE FAÇON À CE QUE LA HAUTEUR DE LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCHEE NE DÉPASSE PAS 10 cm.

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015

00 DESSIN REMPLACEMENT SK-1586

ID

TEMPS - FICHER DE CONCEPTION



DESSINATEUR : _____

NOM : _____ DATE : _____

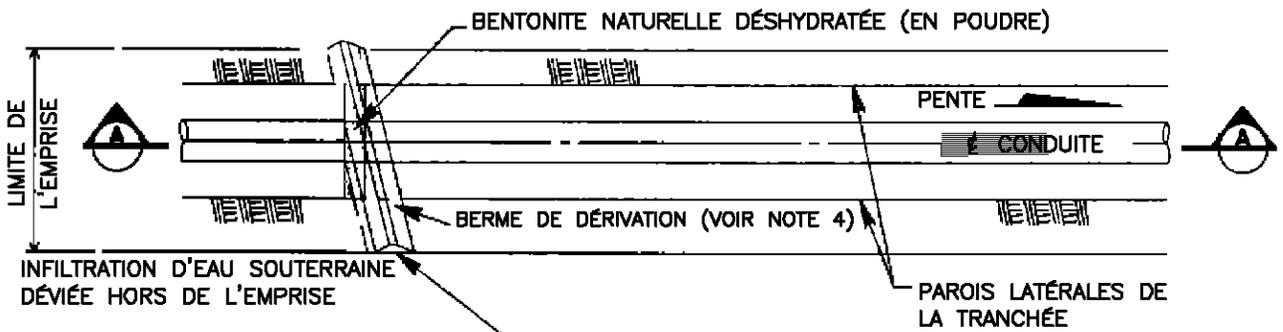
VERIFIÉ PAR : _____ VERIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

CROQUIS STANDARD

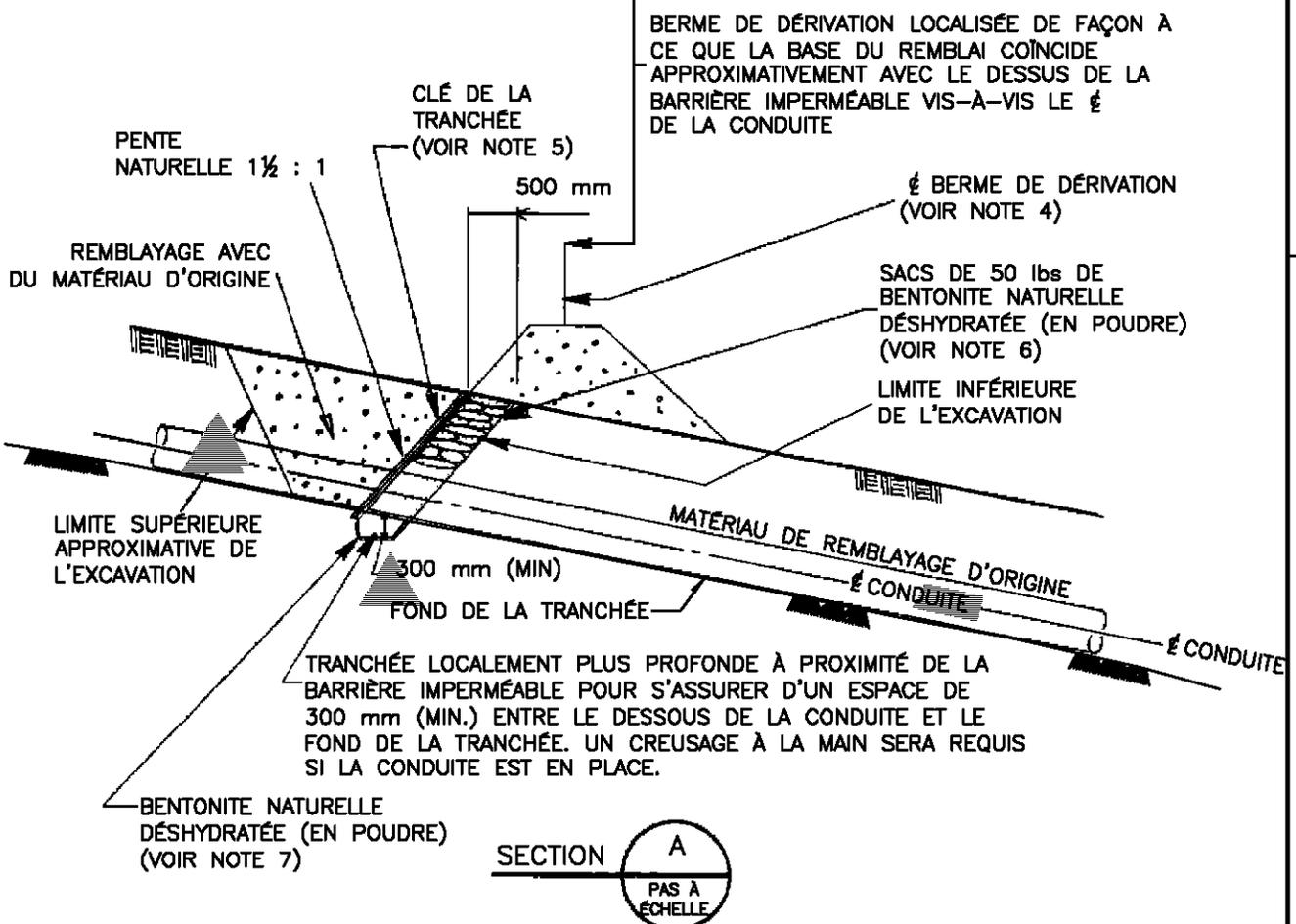
N° DE FIA STDS : _____ CHAINAGE : _____ N° DE DISCIPLINE 03

TITRE PRÉSERVATION DE LA COUCHE DE SURFACE
ESSOUCHEMENT - MILIEU BOISÉ
(FEUILLET 2 DE 2)

ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG STDS-03-ML-05-443 REV 01



PLAN
(PAS À L'ÉCHELLE)



01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015
 00 DESSIN REMPLACE SK-1381B (22 AVR./02)
 REVISIONS



DESSINATEUR :

 NOM DATE
 VÉRIFIÉ PAR : _____
 VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

CROQUIS STANDARD
 N° DE FIA STDS CHAÎNAGE : _____ N° DE DISCIPLINE 03
 TITRE BOUCHON DE TRANCÉE TYPE EN BENTONITE (FEUILLET 1 DE 2)
 ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG STDS-03-ML-12-202 RÉV 01

NOTES :

1. LES BOUCHONS DE TRANCHÉE, AUX ENDROITS REQUIS, SERONT TYPIQUEMENT SPÉCIFIÉS SUR LES PLANS. TOUTEFOIS, LA FRÉQUENCE ET LA LOCALISATION FINALE DES BOUCHONS DE TRANCHÉE SONT DE LA RESPONSABILITÉ DU REPRÉSENTANT DE LA COMPAGNIE. LES BOUCHONS DE TRANCHÉE SERONT POSITIONNÉS SUR LA BASE DES OBSERVATIONS FAITES AU TERRAIN, DE LA TOPOGRAPHIE LOCALE ET DES PATRONS DE DRAINAGE.
2. LES BOUCHONS DE TRANCHÉE SERONT INSTALLÉS AUX ENDROITS OÙ IL Y A POSSIBILITÉ D'INFILTRATION D'EAU SOUTERRAINE, SOIT DANS LA TRANCHÉE REMBLAYÉE OU LE LONG DE CELLE-CI. LES BOUCHONS DE TRANCHÉE DEVRONT ÊTRE INSTALLÉS IMMÉDIATEMENT EN AVAL DES SECTEURS OÙ IL Y A DES INFILTRATIONS IMPORTANTES D'EAU SOUTERRAINE OU AUX ENDROITS EN PENTE TRANSVERSALE. LES BOUCHONS DE TRANCHÉE SONT PLUS EFFICACES LORSQU'ILS SONT LOCALISÉS À LA CRÊTE DES PENTES ABRUPTES POUR FACILITER L'ÉVACUATION DE L'EAU DE LA TRANCHÉE DE LA CONDUITE AVANT DE S'ÉCOULER SUR UNE PLUS FORTE PENTE. LES BOUCHONS DE TRANCHÉE NE SERONT PAS PLACÉS DANS LES ZONES DE DÉBLAIS À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE SUR LES PLANS DE CONCEPTION SPÉCIFIQUES.
3. LES BOUCHONS DE TRANCHÉE DEVRONT ÊTRE POSITIONNÉS AVANT LA MISE EN FOUILLE DE LA CONDUITE ET SON REMBLAYAGE. LA TRANCHÉE DEVRA ÊTRE MAINTENUE OUVERTE SUR UNE DISTANCE SUFFISANTE POUR INSTALLER LE BOUCHON DE TRANCHÉE (APPROXIMATIVEMENT 5 MÈTRES AU FOND DE LA TRANCHÉE). LES BOUCHONS DE TRANCHÉE DEVRONT ÊTRE INSTALLÉS AUSSITÔT QUE POSSIBLE APRÈS LA MISE EN FOUILLE ET LE REMBLAYAGE GÉNÉRAL POUR DIMINUER L'AFFAISSEMENT DES PAROIS DE LA TRANCHÉE, L'INFILTRATION D'EAU OU LA PÉNÉTRATION DU GEL DANS LES PAROIS DE LA TRANCHÉE PENDANT LA CONSTRUCTION D'HIVER.
4. VOIR LES CROQUIS No. STDS-03-ML-12-221 ET STDS-03-ML-12-222 POUR LA CONCEPTION DES BERMES DE DÉRIVATION.
5. LE BOUCHON DE TRANCHÉE DEVRA ÊTRE ANCRÉ AUX CÔTÉS ET AU FOND DE LA TRANCHÉE À UNE PROFONDEUR ET SUR UNE LARGEUR DE 0,3 m.
6. APRÈS LEUR MISE EN PLACE, CHAQUE SAC DE BENTONITE DEVRA ÊTRE PERFORÉ AFIN DE PERMETTRE L'EAU DE S'Y INFILTRER ET PERMETTRE L'EXPANSION DE LA BENTONITE.
7. DE LA BENTONITE EN VRAC DEVRA ÊTRE PLACÉE EN DESSOUS ET TOUT AUTOUR DE LA CONDUITE POUR S'ASSURER QUE TOUTES LES CAVITÉS SONT REMPLIES.
8. L'ORIENTATION DES SACS DOIT ÊTRE ALTERNÉE.
9. SE RÉFÉRER AUX SPÉCIFICATIONS DU PROJET AUX ENDROITS OÙ DES MATÉRIAUX DE PROTECTION DE LA CONDUITE (COUSSINS DE MOUSSE DE POLYURÉTHANE, SACS DE SABLE, COUCHE DE PROTECTION CONTRE LES ROCHES, ETC.) SONT REQUIS.

MATÉRIAUX REQUIS

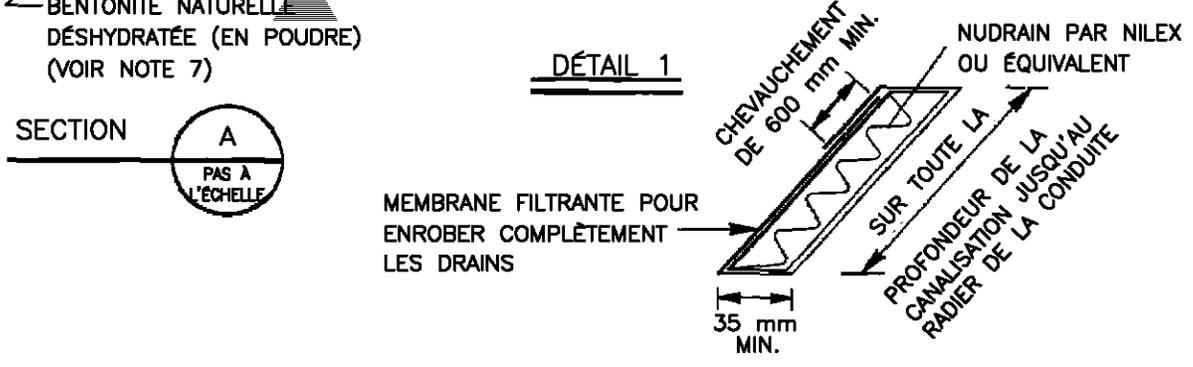
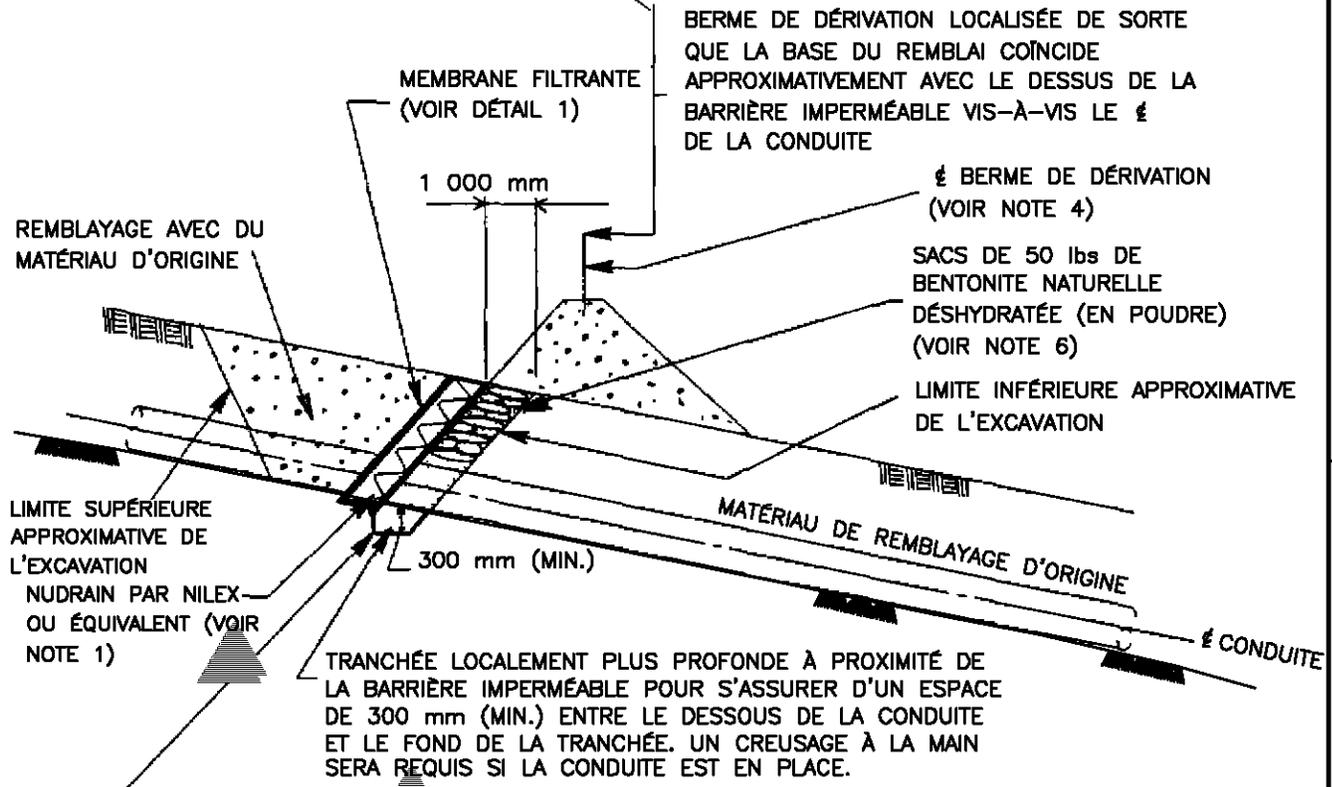
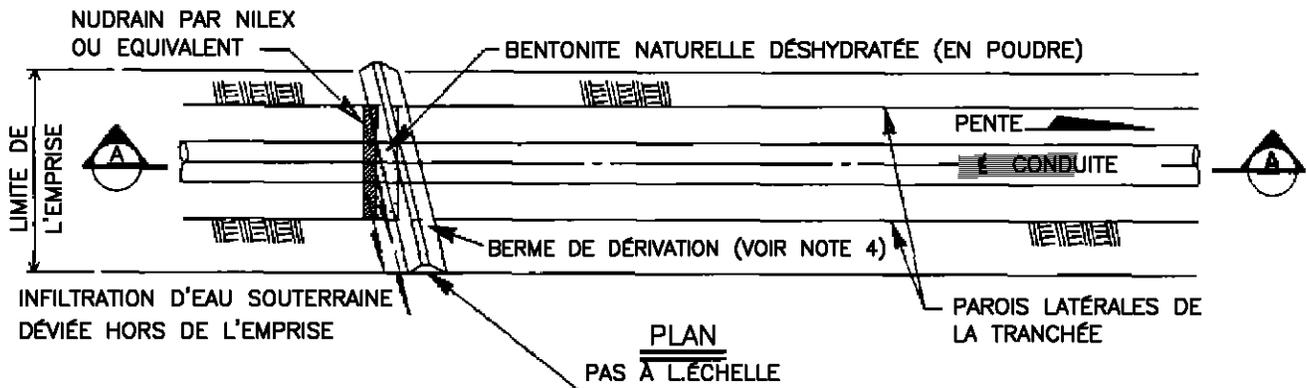
- SACS DE 50 lbs DE BENTONITE NATURELLE DÉSHYDRATÉE (EN POUDRE)
- MATÉRIAU FILTRANT : NILEX C-24, GÉOTEXTILE NON TISSÉ OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

00 RÉVISIONS
 01 DESSIN REMPLACE SK-1391B (22 AVR./02)
 ÉMISSION GÉNÉRALE - REVISE POUR SPEC. 2015



DESSINATEUR :	
_____ NOM	_____ DATE
VÉRIFIÉ PAR :	VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD		
N° DE FIA STDS	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
TITRE BOUCHON DE TRANCHÉE TYPE EN BENTONITE (FEUILLET 2 DE 2)		
ÉCHELLE AUCUNE	N° DE DWG STDS-03-ML-12-202	RÉV 01



ID
 REVISIONS
 00 DESSIN REMPLACÉ SK-1391A (1/2)
 01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015

TEMPS
 FICHER DE CONCEPTION



DESSINATEUR :

 NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR : _____
 VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS CHAÎNAGE : N° DE DISCIPLINE 03

TITRE **BOUCHON DE TRANCÉE TYPE EN BENTONITE AVEC NUDRAIN OU L'ÉQUIVALENT (FEUILLET 1 DE 2)**

ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG STDS-03-ML-12-203 RÉV 01

NOTES :

1. LES BOUCHONS DE TRANCHÉE, AUX ENDROITS REQUIS, SERONT TYPIQUEMENT SPÉCIFIÉS SUR LES PLANS. TOUTEFOIS, LA FRÉQUENCE ET LA LOCALISATION FINALE DES BOUCHONS DE TRANCHÉE SONT DE LA RESPONSABILITÉ DU REPRÉSENTANT DE LA COMPAGNIE. LES BOUCHONS DE TRANCHÉE SERONT POSITIONNÉS SUR LA BASE DES OBSERVATIONS FAITES AU TERRAIN, DE LA TOPOGRAPHIE LOCALE ET DES PATRONS DE DRAINAGE.
2. LES BOUCHONS DE TRANCHÉE SERONT INSTALLÉS AUX ENDROITS OÙ IL Y A UNE POSSIBILITÉ D'INFILTRATION D'EAU SOUTERRAINE, SOIT DANS LA TRANCHÉE REMBLAYÉE OU LE LONG DE CELLE-CI. LES BOUCHONS DE TRANCHÉE DEVRONT ÊTRE INSTALLÉS IMMÉDIATEMENT EN AVAL DES SECTEURS OÙ IL Y A DES INFILTRATIONS IMPORTANTES D'EAU SOUTERRAINE OU À DES ENDROITS EN PENTE TRANSVERSALE. LES BOUCHONS DE TRANCHÉE SONT PLUS EFFICACES LORSQU'ILS SONT INSTALLÉS À LA CRÊTE DES PENTES ABRUPTES POUR FACILITER L'ÉVACUATION DE L'EAU DE LA TRANCHÉE DE LA CONDUITE AVANT QU'ELLE NE S'ÉCOULE SUR UNE PLUS FORTE PENTE.
3. LES BOUCHONS DE TRANCHÉE DEVRONT ÊTRE POSITIONNÉS AVANT LA MISE EN FOUILLE DE LA CONDUITE ET SON REMBLAYAGE. LA TRANCHÉE DEVRA ÊTRE MAINTENUE OUVERTE SUR UNE DISTANCE SUFFISANTE POUR INSTALLER LE BOUCHON DE TRANCHÉE (APPROXIMATIVEMENT 3 MÈTRES DANS LE FOND DE LA TRANCHÉE). LES BOUCHONS DE TRANCHÉE DEVRONT ÊTRE INSTALLÉS AUSSITÔT QUE POSSIBLE APRÈS LA MISE EN FOUILLE ET LE REMBLAYAGE GÉNÉRAL POUR DIMINUER L'AFFAISSEMENT DES PAROIS DE LA TRANCHÉE, L'INFILTRATION D'EAU OU LA PÉNÉTRATION DU GEL DANS LES PAROIS DE LA TRANCHÉE PENDANT LA CONSTRUCTION D'HIVER.
4. VOIR LES CROQUIS No. STDS-03-ML-12-221 ET STDS-03-ML-12-222 POUR LA CONCEPTION DES BERMES DE DÉRIVATION.
5. ENROBER ENTIÈREMENT LE NUDRAIN D'UNE MEMBRANE FILTRANTE DANS LA ZONE ILLUSTRÉE AU DÉTAIL 1. UN CHEVAUCHEMENT MINIMAL DE 600 mm EST REQUIS.
6. APRÈS LEUR MISE EN PLACE, CHAQUE SAC DE BENTONITE DEVRA ÊTRE PERFORÉ AFIN DE PERMETTRE À L'EAU DE S'Y INFILTRER ET PERMETTRE L'EXPANSION DE LA BENTONITE.
7. DE LA BENTONITE EN VRAC DEVRA ÊTRE PLACÉE EN DESSOUS ET TOUT AUTOUR DE LA CONDUITE POUR S'ASSURER QUE TOUTES LES CAVITÉS SONT REMPLIES.



MATÉRIAUX REQUIS

- SACS DE 50 lbs DE BENTONITE NATURELLE DÉSHYDRATÉE (EN POUDRE)
- MATÉRIAU FILTRANT : NILEX C-24, GÉOTEXTILE NON TISSÉ OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
- DRAIN : NUDRAIN PAR NILEX OU ÉQUIVALENT

EMISSIION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015

01
DESSIN REMPLACE SK-1391A (2/2)

00

RÉVISIONS

ID

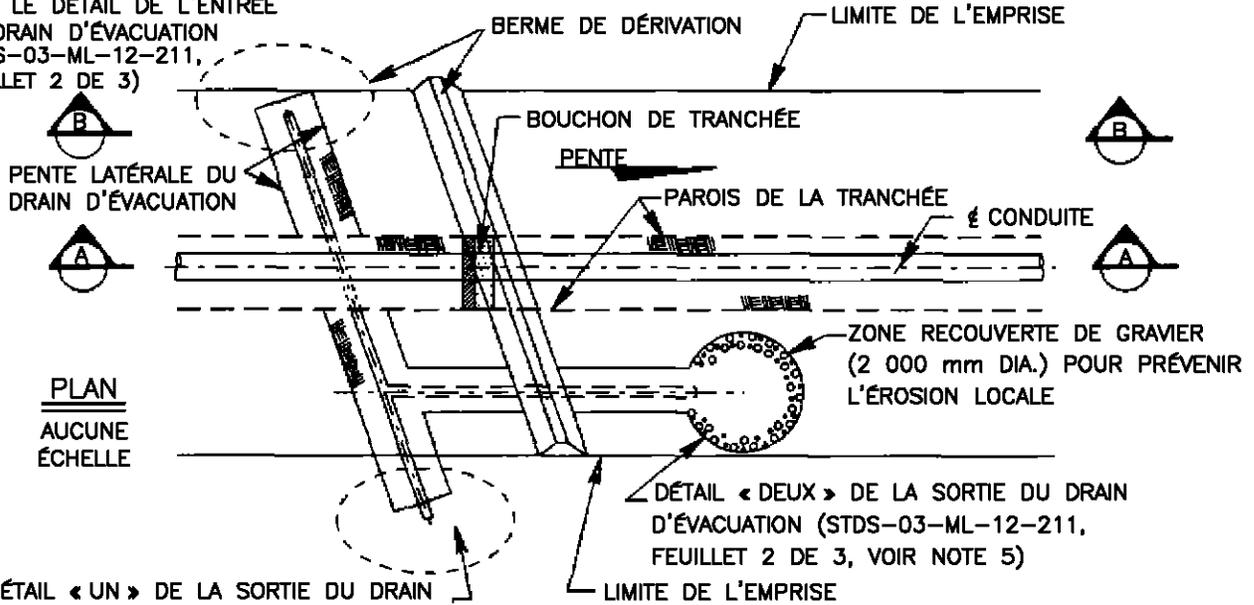
TEMPS - FICHER DE CONCEPTION



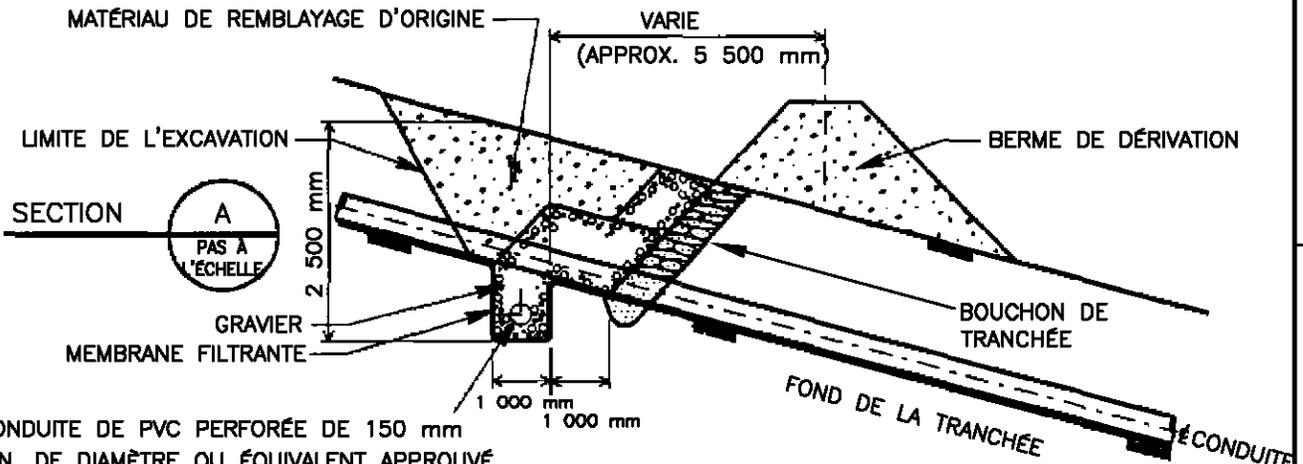
DESSINATEUR :	
_____ NOM	_____ DATE
VÉRIFIÉ PAR :	VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD			
N° DE FIA	STDS	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
TITRE BOUCHON DE TRANCHÉE TYPE EN BENTONITE AVEC NUDRAIN OU L'ÉQUIVALENT (FEUILLET 2 DE 2)			
ÉCHELLE	AUCUNE	N° DE DWG	STDS-03-ML-12-203
			RÉV 01

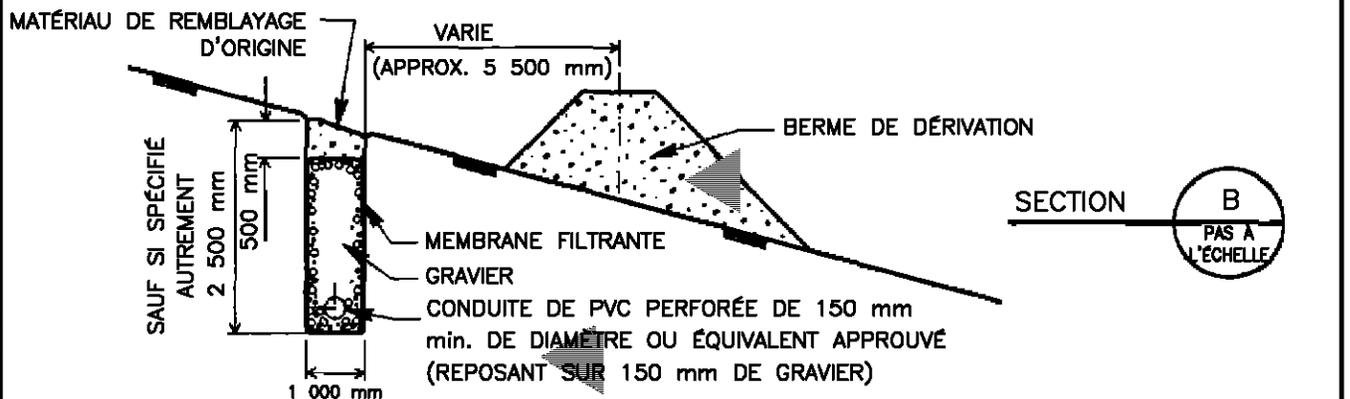
VOIR LE DÉTAIL DE L'ENTRÉE
DU DRAIN D'ÉVACUATION
(STDS-03-ML-12-211,
FEUILLET 2 DE 3)



DÉTAIL « UN » DE LA SORTIE DU DRAIN
D'ÉVACUATION (STDS-03-ML-12-211,
FEUILLET 2 DE 3, VOIR NOTES 5 & 6)



CONDUITE DE PVC PERFORÉE DE 150 mm
MIN. DE DIAMÈTRE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
(REPOSANT SUR 150 mm DE GRAVIER)



VOIR LE FEUILLET 3 DE 3 POUR TOUTES LES NOTES

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015

00 DESSIN REMPLACEMENT SK-1392B (1/3)

REVISIONS



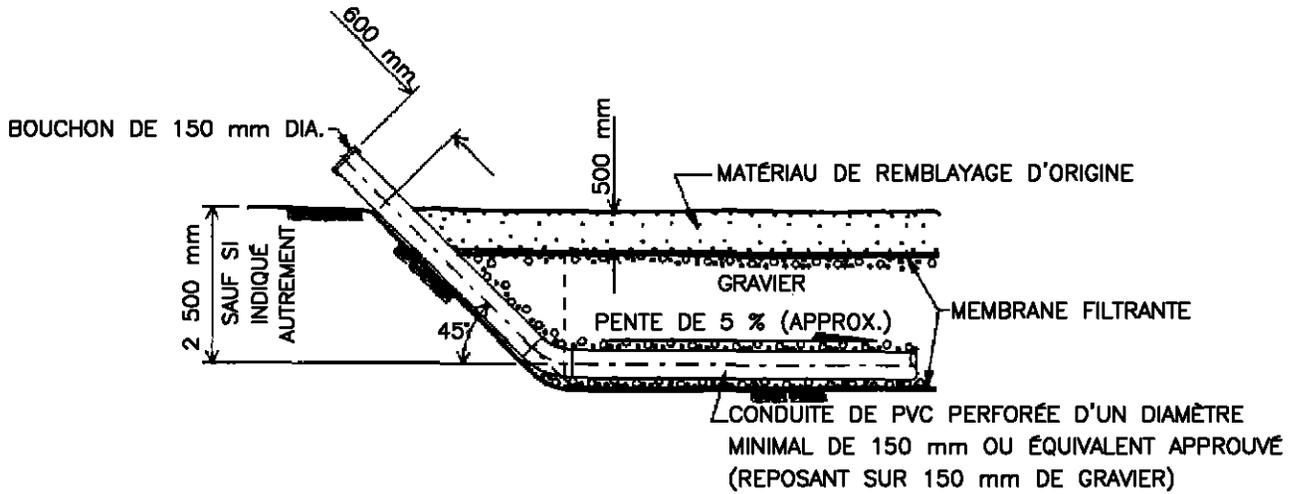
DESSINATEUR :

NOM _____ DATE _____

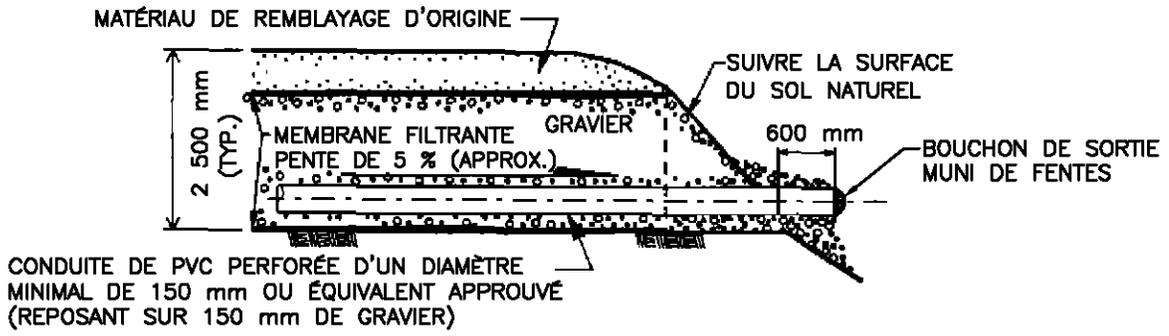
VÉRIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

CROQUIS STANDARD

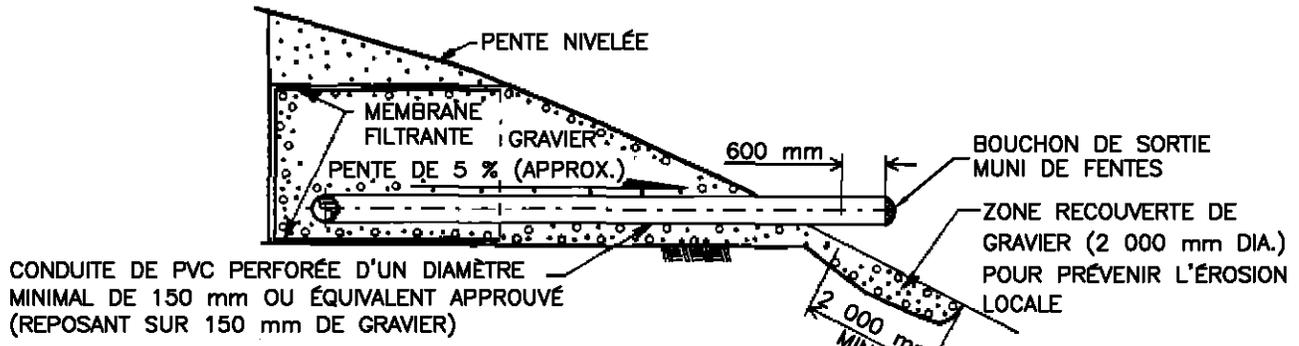
N° DE FIA STDS	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
TITRE DRAIN D'ÉVACUATION TYPE AVEC GRAVIER (FEUILLET 1 DE 3)		
ÉCHELLE AUCUNE	N° DE DWG STDS-03-ML-12-211	RÉV 01



DÉTAIL DE L'ENTRÉE DU DRAIN D'ÉVACUATION



DÉTAIL « UN » DE LA SORTIE DU DRAIN D'ÉVACUATION



DÉTAIL « DEUX » DE LA SORTIE DU DRAIN D'ÉVACUATION

VOIR LE FEUILLET 3 DE 3 POUR TOUTES LES NOTES



DESSINATEUR :

NOM _____ DATE _____

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
TITRE		
DRAIN D'ÉVACUATION TYPE AVEC GRAVIER (FEUILLET 2 DE 3)		
ÉCHELLE AUCUNE	N° DE DWG STDS-03-ML-12-211	RÉV 01

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015

00 DESSIN REMPLACEMENT SK-1392B (2/3)

REVISIONS

TEMPS - FICHER DE CONCEPTION

NOTES :

1. LES DRAINS D'ÉVACUATION SONT TYPIQUEMENT UTILISÉS POUR ABAISSER LES NAPPES D'EAU SOUTERRAINE ÉLEVÉES À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DU PIPELINE. ILS SONT GÉNÉRALEMENT LOCALISÉS À LA CRÊTE DES PENTES OU IMMÉDIATEMENT EN AVAL DE SECTEURS PRÉSENTANT UN ÉCOULEMENT SIGNIFICATIF DE L'EAU SOUTERRAINE.
2. LES DRAINS D'ÉVACUATION, LORSQUE REQUIS, SERONT SPÉCIFIÉS SUR LES PLANS. TOUTEFOIS, LES LOCALISATIONS MONTRÉES SONT APPROXIMATIVES ET LE POSITIONNEMENT FINAL DU DRAIN D'ÉVACUATION EST DE LA RESPONSABILITÉ DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE. LA TOPOGRAPHIE LOCALE, LES PATRONS DE DRAINAGE ET LES CONDITIONS DE L'EAU SOUTERRAINE, PARTICULIÈREMENT APRÈS L'EXCAVATION DE LA TRANCHÉE, VONT DÉTERMINER LA LOCALISATION FINALE DU DRAIN D'ÉVACUATION.
3. LA PENTE APPROXIMATIVE DU DRAIN D'ÉVACUATION SERA DE 5 %.
4. LA MEMBRANE FILTRANTE POUR LES DRAINS D'ÉVACUATION SERA ÉTENDUE AU FOND DE LA TRANCHÉE ET RECOUVERTE DE 150 mm DE GRAVIER. LA CONDUITE PERFORÉE DEVRA ÊTRE PLACÉE DE FAÇON À AVOIR MINIMALEMENT DES PERFORATIONS DANS LA PARTIE INFÉRIEURE DE LA CONDUITE ENTRE LES POSITIONS 4 ET 8 HEURES. LE RESTE DE LA TRANCHÉE DEVRA ÊTRE REMBLAYÉ AVEC DU GRAVIER PROPRE, BIEN CALIBRÉ, JUSQU'À 500 mm DE LA SURFACE ET LA MEMBRANE FILTRANTE DEVRA SE CHEVAUCHER POUR ENVELOPPER COMPLÈTEMENT LE GRAVIER. LE REMBLAYAGE SERA COMPLÉTÉ AVEC DU MATÉRIEL D'ORIGINE DE FAÇON À PRÉVENIR L'INFILTRATION DE L'EAU DE SURFACE DANS LE DRAIN D'ÉVACUATION.
5. LE DÉTAIL « UN » DE LA SORTIE DU DRAIN D'ÉVACUATION EST UTILISÉ LORSQUE LE DRAIN SORT DE LA PENTE À UNE DISTANCE RAISONNABLE ET QUE LA TOPOGRAPHIE DU TERRAIN DIRIGE L'EAU EN DEHORS DE L'EMPRISE. LORSQUE LE DRAIN D'ÉVACUATION EST REQUIS DANS TOUTE LA ZONE OU LORSQUE LE POINT DE SORTIE SELON LE DÉTAIL « UN » SERAIT PLACÉ À PLUS DE 10 MÈTRES EN DEHORS DES LIMITES DE L'EMPRISE, LE DRAIN D'ÉVACUATION EST ORIENTÉ DE FAÇON À CE QUE SA SORTIE SOIT SITUÉE EN BORDURE DE L'EMPRISE (VOIR LE DÉTAIL DE SORTIE « DEUX »).
6. LORSQUE LA SORTIE DU DRAIN D'ÉVACUATION EST SITUÉE EN DEHORS DES LIMITES DE L'EMPRISE, DES AUTORISATIONS SONT REQUISES.

MATÉRIAUX REQUIS

- GRAVIER : BIEN CALIBRÉ, MOINS DE 5 % PASSANT AU TRAVERS D'UN TAMIS No 200.
- MEMBRANE FILTRANTE : GÉOTEXTILE TISSÉ NILEX C-24 OU UN ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
- CONDUITE PERFORÉE : DIAMÈTRE MINIMAL DE 150 mm, PERFORÉE, EN PVC OU UN ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
- BOUCHONS POUR LES SORTIES ET ENTRÉES DE DRAINS. LES BOUCHONS DE SORTIE DOIVENT ÊTRE MUNIS DE FENTES.

ÉMISSION GÉNÉRALE - REVISE POUR SPEC. 2015

D1

DESSIN REMPLACÉ SK-1392B (3/3)

D0

RÉVISIONS

ID

TEMPS - FICHER DE CONCEPTION



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

DRAIN D'ÉVACUATION TYPE
AVEC GRAVIER
(FEUILLET 3 DE 3)

ÉCHELLE

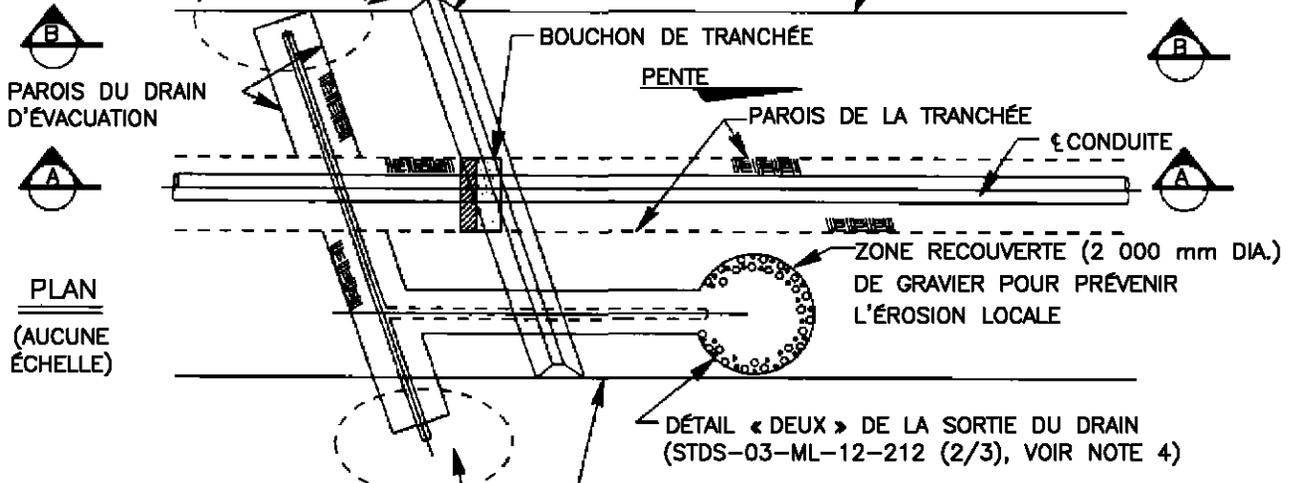
AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-12-211

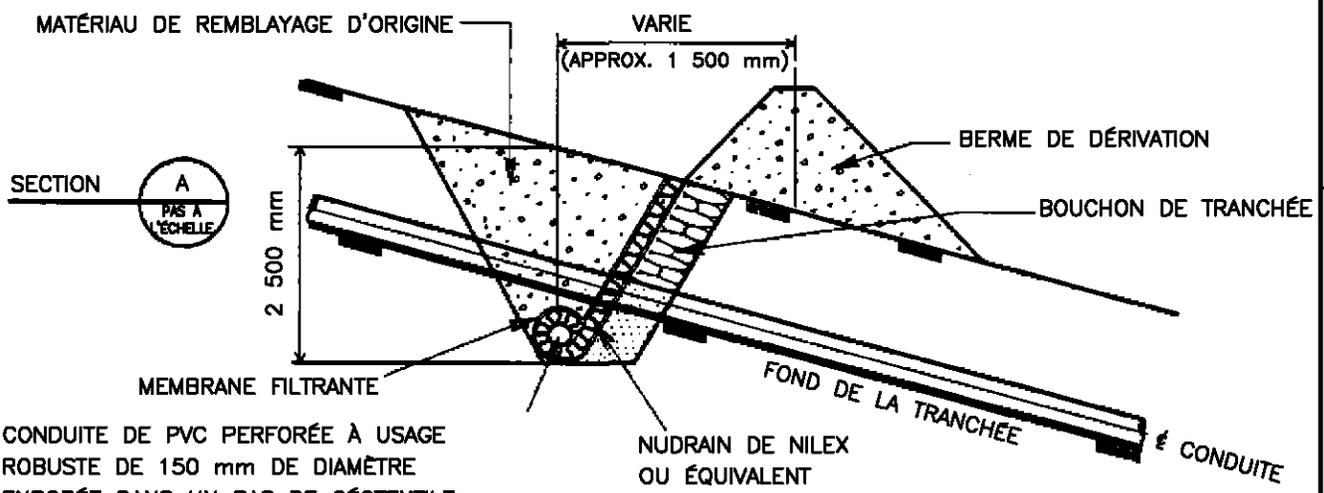
RÉV 01

VOIR LE DÉTAIL DE L'ENTRÉE
DU DRAIN D'ÉVACUATION
(STDS-03-ML-12-212,
FEUILLET 2 DE 3)

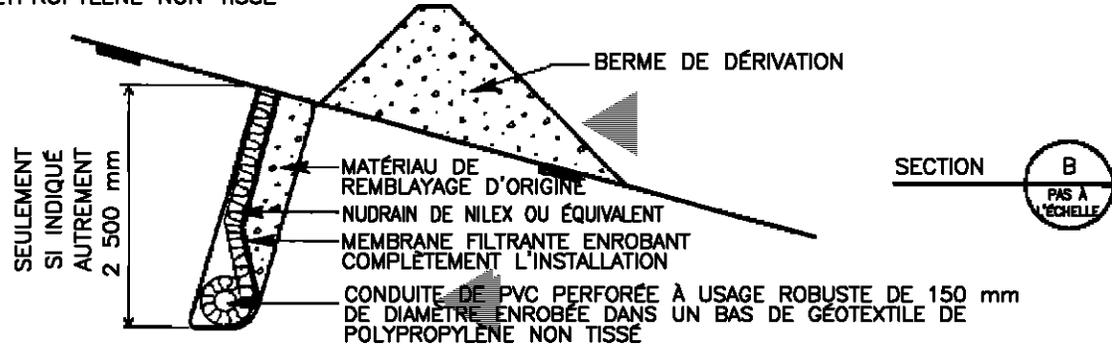


PLAN
(AUCUNE
ÉCHELLE)

DÉTAIL « UN » DE LA SORTIE DU
DRAIN D'ÉVACUATION
(STDS-03-ML-12-212 (2/3), VOIR NOTES 4 & 5)



CONDUITE DE PVC PERFORÉE À USAGE
ROBUSTE DE 150 mm DE DIAMÈTRE
ENROBÉE DANS UN BAS DE GÉOTEXTILE
DE POLYPROPYLENE NON TISSÉ



VOIR LE FEUILLET 3 DE 3 POUR TOUTES LES NOTES

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015
 00 DESSIN REMPLACE SK-1392A (1/3)
 REVISIONS



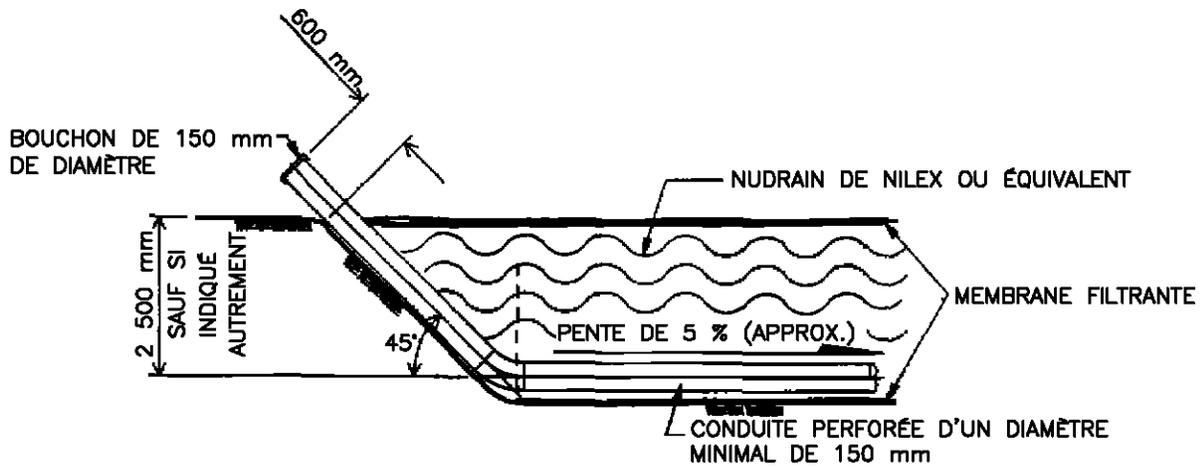
DESSINATEUR :

NON DATE

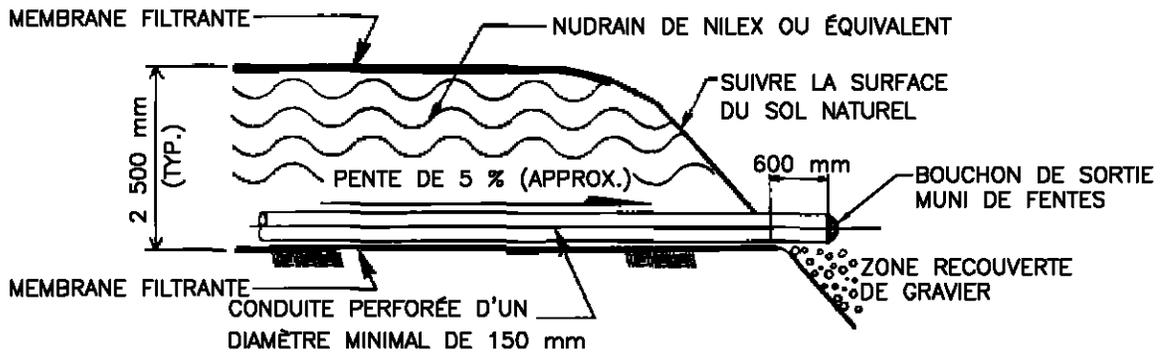
VÉRIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

CROQUIS STANDARD

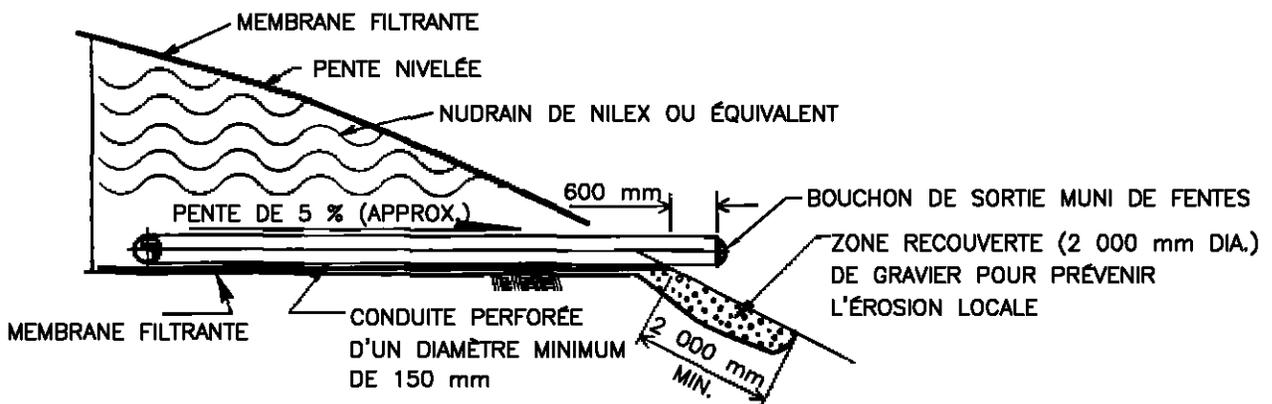
N° DE FIA STDS	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
TITRE DRAIN D'ÉVACUATION TYPE (FEUILLET 1 DE 3)		
ÉCHELLE AUCUNE	N° DE DWG STDS-03-ML-12-212	RÉV 01



DÉTAIL DE L'ENTRÉE DU DRAIN D'ÉVACUATION



DÉTAIL DE SORTIE DE DRAIN D'ÉVACUATION « UN »



DÉTAIL « DEUX » DE SORTIE DE DRAIN

VOIR PAGE 3 DE 3 POUR TOUTES LES NOTES



DESSINATEUR :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

DRAIN D'ÉVACUATION TYPE
(FEUILLET 2 DE 3)

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

ÉCHELLE

AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-12-212

RÉV 01

NOTES :

1. LES DRAINS D'ÉVACUATION SONT TYPIQUEMENT UTILISÉS POUR ABAISSER LES NAPPES D'EAU SOUTERRAINE ÉLEVÉES À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DU PIPELINE. ILS SONT GÉNÉRALEMENT LOCALISÉS À LA CRÊTE DES PENTES OU IMMÉDIATEMENT EN AVAL DES SECTEURS PRÉSENTANT DES ÉCOULEMENTS SIGNIFICATIFS D'EAU SOUTERRAINE.
2. LES DRAINS D'ÉVACUATION, LORSQUE REQUIS, SERONT SPÉCIFIÉS SUR LES PLANS. TOUTEFOIS, LES LOCALISATIONS MONTRÉES SONT APPROXIMATIVES ET LE POSITIONNEMENT FINAL DU DRAIN D'ÉVACUATION EST DE LA RESPONSABILITÉ DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE. LA TOPOGRAPHIE LOCALE, LES PATRONS DE DRAINAGE ET LES CONDITIONS DE L'EAU SOUTERRAINE, PARTICULIÈREMENT APRÈS L'EXCAVATION DE LA TRANCHÉE, VONT DÉTERMINER LA LOCALISATION FINALE DU DRAIN D'ÉVACUATION.
3. LA PENTE APPROXIMATIVE DU DRAIN D'ÉVACUATION SERA DE 5 %.
4. LE DÉTAIL « UN » DE LA SORTIE DE DRAIN D'ÉVACUATION EST UTILISÉ LORSQUE LE DRAIN D'ÉVACUATION SORT DE LA PENTE À UNE DISTANCE RAISONNABLE ET QUE LA TOPOGRAPHIE DU TERRAIN DIRIGE L'EAU EN DEHORS DE L'EMPRISE. LORSQUE LE DRAIN D'ÉVACUATION EST REQUIS DANS TOUTE LA ZONE OU LORSQUE LE POINT DE SORTIE DU DÉTAIL « UN » SERAIT PLACÉ À PLUS DE 10 MÈTRES EN DEHORS DES LIMITES DE L'EMPRISE, LE DRAIN D'ÉVACUATION EST ORIENTÉ DE FAÇON À CE QUE SA SORTIE SOIT SITUÉE EN BORDURE DE L'EMPRISE (VOIR LE DÉTAIL DE SORTIE « DEUX »).
5. LORSQUE LA SORTIE DU DRAIN D'ÉVACUATION EST SITUÉE EN DEHORS DES LIMITES DE L'EMPRISE, DES AUTORISATIONS SONT REQUISES.

MATÉRIAUX REQUIS

- NUDRAIN DE NILEX OU ÉQUIVALENT.
- MEMBRANE FILTRANTE : GÉOTEXTILE TISSÉ NILEX C-24 OU UN ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
- CONDUITE PERFORÉE : DIAMÈTRE MINIMAL DE 150 mm, PERFORÉE, EN PVC OU UN ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
- BAS : BAS DE NILEX - GÉOTEXTILE DE POLYPROPYLENE NON TISSÉ POUR UNE CONDUITE DE 150 mm DE DIAMÈTRE.
- GRAVIER GROSSIER : PROPRE, UNIFORMÉMENT CALBRÉ, CAILLOUX ENTRE 10 ET 100 mm DE GROSSEUR.
- BOUCHONS POUR LES SORTIES ET ENTRÉES DE DRAINS. LES BOUCHONS DE SORTIE DOIVENT ÊTRE MUNIS DE FENTES.



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

DRAIN D'ÉVACUATION TYPE
(FEUILLET 3 DE 3)

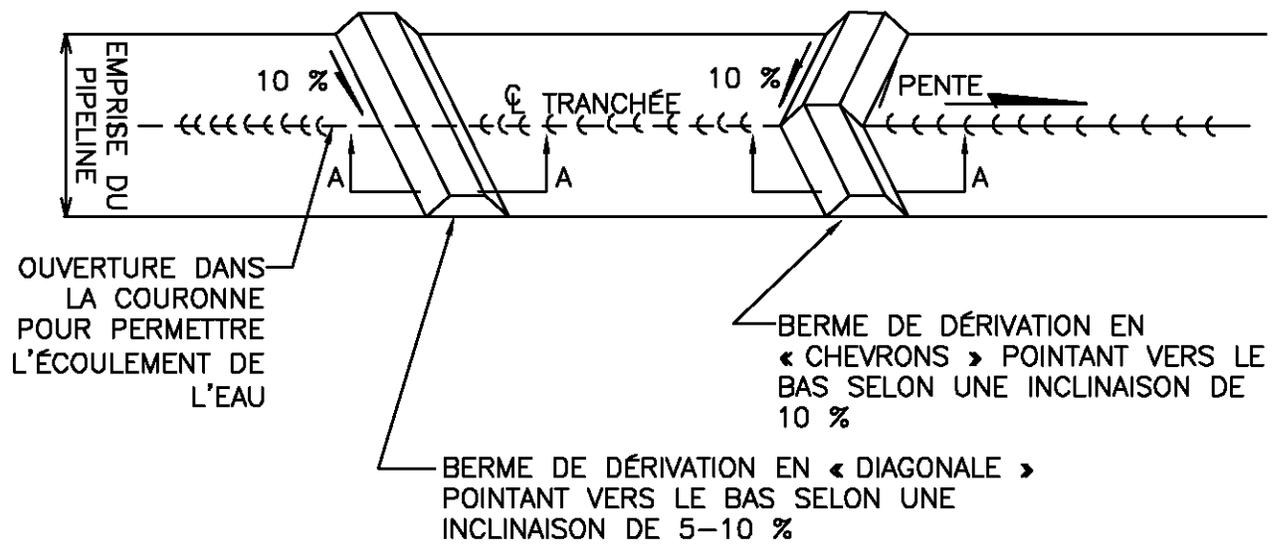
ÉCHELLE

AUCUNE

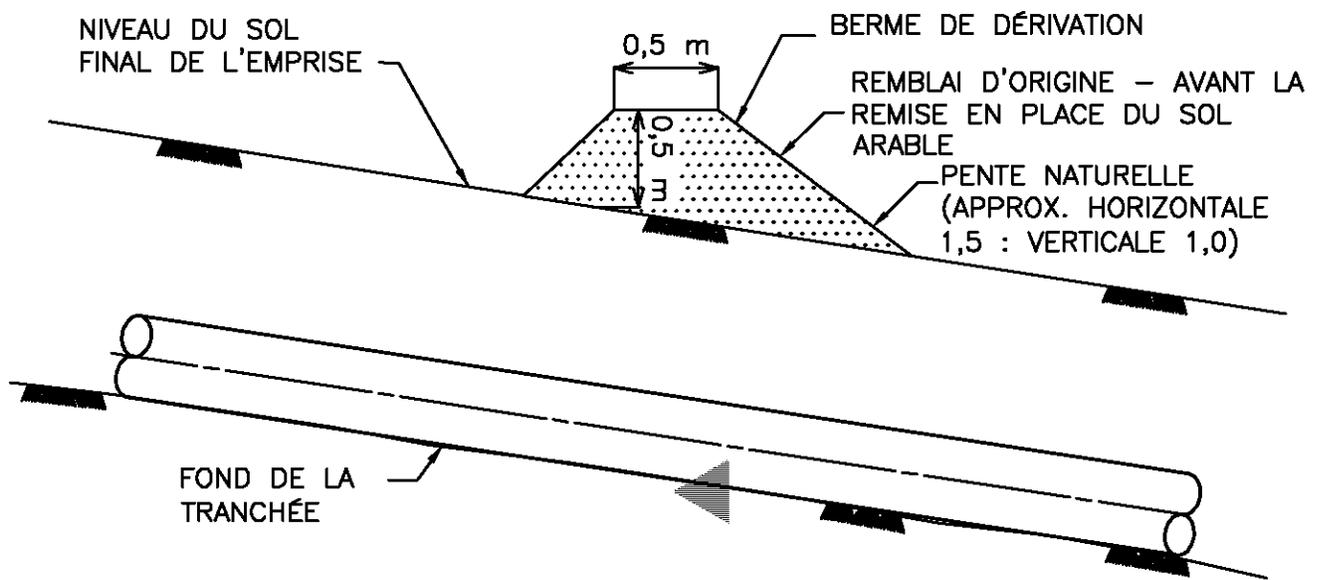
N° DE DWG

STDS-03-ML-12-212

RÉV 01



PLAN



SECTION A-A

01 MISE À JOUR GÉNÉRALE POUR 2015
 00 DESSIN REMPLACEMENT SK-1360A (1/2)
 RÉVISIONS



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

DESIGN STANDARD

N° DE FIA
STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

BERME DE DÉRVATION TYPE
(FEUILLET 1 DE 2)

ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-12-221

REV 01

TEMPS
 FICHER DE CONCEPTION

NOTES :

1. TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES, SAUF SI AUTREMENT INDIQUÉ.
2. LES BERMES EN « DIAGONALE » SONT UTILISÉES LÀ OÙ LA TOPOGRAPHIE EXISTANTE ET LA PENTE DE DRAINAGE INDIQUENT UNE DIRECTION PRIVILÉGIÉE DE L'ÉCOULEMENT DE L'EAU DE SURFACE.
3. LES BERMES EN « CHEVRONS » SONT UTILISÉES LÀ OÙ IL NE SEMBLE PAS Y AVOIR DE DIRECTION PRIVILÉGIÉE D'ÉCOULEMENT DE L'EAU DE SURFACE OU LORSQUE LA BERME EST LOCALISÉE DANS L'EMPRISE PRÉSENTANT DES COUPES DU SOL DE CHAQUE CÔTÉ (EX. : DÉCAPAGE).
4. TOUTES LES BERMES DOIVENT ÊTRE AMÉNAGÉES AVEC DU SOL INERTE DE DÉBLAIS, COMPACTÉ EN COUCHES. AUCUNE MATIÈRE ORGANIQUE, SOL ARABLE, NEIGE, GLACE OU AUTRE MATIÈRE NUISIBLE NE DOIT ÊTRE UTILISÉ POUR LA BERME.
5. LA LONGUEUR DE LA BERME DOIT SE PROLONGER SUR LA TOTALITÉ DE LA LARGEUR PERTURBÉE DE L'EMPRISE OU JUSQU'AU PIED DE LA COUPE DU SOL. LES BERMES PEUVENT SE PROLONGER AU-DELÀ DE L'EMPRISE EN AUTANT QUE LES AUTORISATIONS ONT ÉTÉ OBTENUES.
6. DU SOL ARABLE PEUT ÊTRE PLACÉ SUR LA BERME APRÈS AVOIR COMPACTÉ LE MATÉRIAU DE REMBLAYAGE OU SOL INERTE.
7. EN FONCTION DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES AU SOL ARABLE, LA BERME DOIT ÊTRE ENSEMENSÉE AVEC UN MÉLANGE APPROPRIÉ, SUIVI PAR L'INSTALLATION D'UN TAPIS DE CONTRÔLE D'ÉROSION BIODÉGRADABLE (ANCRÉ À INTERVALLE DE 1,0 m À L'AIDE DE PIQUETS DE BOIS). LE TAPIS DE CONTRÔLE D'ÉROSION DOIT ÊTRE EN MATÉRIAU BIODÉGRADABLE (BIO4 OU L'ÉQUIVALENT). DES BARRIÈRES À SÉDIMENTS OU D'OBSTRUCTION POURRAIENT ÉGALEMENT ÊTRE REQUISES APRÈS L'INSTALLATION DU TAPIS, TEL QUE DÉTERMINÉ PAR LE REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE. LE TAPIS DOIT ÊTRE ANCRÉ. D'AUTRES ANCRAGES OU PIQUETS BIODÉGRADABLES PEUVENT REMPLACER LES PIQUETS DE BOIS.
8. LA LOCALISATION FINALE, L'ESPACEMENT ET LA DIRECTION DES BERMES DOIVENT ÊTRE DÉTERMINÉS PENDANT LA CONSTRUCTION PAR LE REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE SELON LA TOPOGRAPHIE LOCALE ET LES PATRONS D'ÉCOULEMENT DE L'EAU.
9. LA HAUTEUR FINALE DES BERMES DOIT ÊTRE 0,5 m PLUS HAUT AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE EN PÉRIODE DE GEL, SAUF INDICATION CONTRAIRE DE LA COMPAGNIE.
10. L'ESPACEMENT ENTRE CHAQUE BOUCHON DE TRANCHÉE DOIT ÊTRE À CHAQUE DEUX BERMES DE DÉRIVATION SAUF INDICATION CONTRAIRE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ PAR LA COMPAGNIE.

ESPACEMENT TYPE DES BERMES DE DÉRIVATION

PENTE	POTENTIEL D'ÉROSION DU SOL		
	ÉLEVÉ (SABLE FIN ET LIMON)	MODÉRÉ (ARGILE ET SABLE GROSSIER)	FAIBLE (GRAVIER ET LIT ROCHEUX EXPOSÉ)
FAIBLE (MOINS DE 5 %)	TEL QUE DÉTERMINÉ PAR UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE	TEL QUE DÉTERMINÉ PAR UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE	TEL QUE DÉTERMINÉ PAR UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE
MOYENNE (5 % - 10 %)	30 m	60 m	90 m
ABRUPTÉ (PLUS DE 10 %)	$\frac{305}{\% \text{ PENTE}} = \text{_____m}$	$\frac{305 \times 2}{\% \text{ PENTE}} = \text{_____m}$	$\frac{305 \times 3}{\% \text{ PENTE}} = \text{_____m}$

MISE À JOUR GÉNÉRALE POUR 2015

01

DESSIN REMPLACE SK-1390 (2/2)

00

REVISIONS

ID



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE
CONCEPTION :

DESIGN STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

BERME DE DÉRIVATION TYPE
(FEUILLET 2 DE 2)

ÉCHELLE

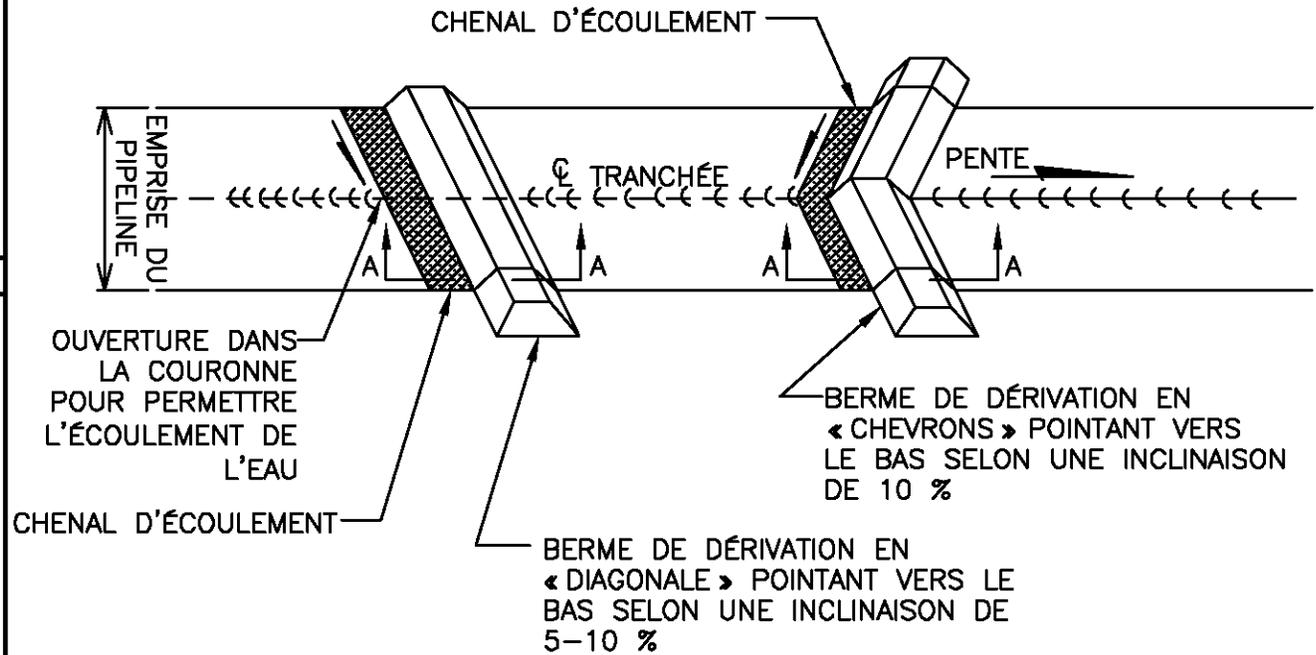
AUCUNE

N° DE DWG

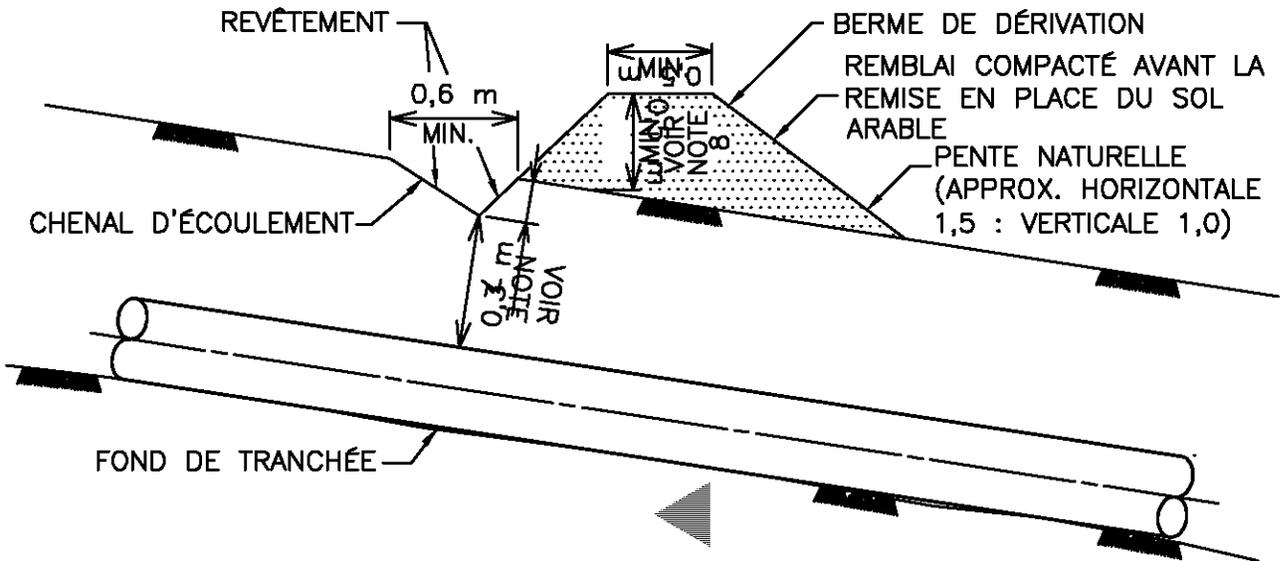
STDS-03-ML-12-221

RÉV 01

TEMPS - FICHER DE CONCEPTION



PLAN



SECTION A-A

01 MISE A JOUR GENERALE POUR 2015
 00 DESSIN REMPLACE SK-1384 (1/2)
 REVISIONS ID



DESSINATEUR :
 NOM DATE
 VERIFIE PAR : VERIFICATEUR DE CONCEPTION :

DESIGN STANDARD
 N° DE FIA STDS CHAÎNAGE : N° DE DISCIPLINE 03
 TITRE BERME DE DÉRIVATION TYPE AVEC CHENAL D'ÉCOULEMENT (FEUILLET 1 DE 2)
 ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG STDS-03-ML-12-222 RÉV 01

NOTES :

- 1) TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES, SAUF SI AUTREMENT INDIQUÉ.
- 2) LES BERMES DE DÉRIVATION AVEC CHENAL D'ÉCOULEMENT SONT APPROPRIÉES DANS LE CAS DE PENTES ABRUPTES. LE REVÊTEMENT EST FAIT D'UN TAPIS DE CONTRÔLE D'ÉROSION BIODÉGRADABLE (MIN. BIO4 OU L'ÉQUIVALENT).
- 3) LES BERMES EN « DIAGONALE » SONT UTILISÉES LÀ OÙ LA TOPOGRAPHIE EXISTANTE ET LA PENTE DE DRAINAGE INDIQUENT UNE DIRECTION PRIVILÉGIÉE DE L'ÉCOULEMENT DE L'EAU DE SURFACE.
- 4) LES BERMES EN « CHEVRONS » SONT UTILISÉES LÀ OÙ IL NE SEMBLE PAS Y AVOIR DE DIRECTION PRIVILÉGIÉE DE L'ÉCOULEMENT DE L'EAU DE SURFACE OU LORSQUE LA BERME EST LOCALISÉE DANS L'EMPRISE PRÉSENTANT DES COUPES DU SOL DE CHAQUE CÔTÉ (EX. : DÉCAPAGE).
- 5) TOUTES LES BERMES DOIVENT ÊTRE AMÉNAGÉES AVEC DU SOL INERTE DE DÉBLAIS, COMPACTÉ EN COUCHES. AUCUNE MATIÈRE ORGANIQUE, SOL ARABLE, NEIGE, GLACE OU AUTRE MATIÈRE NUISIBLE NE DOIT ÊTRE UTILISÉ POUR LA BERME.
- 6) LA LONGUEUR DE LA BERME DOIT SE PROLONGER SUR LA TOTALITÉ DE LA LARGEUR PERTURBÉE DE L'EMPRISE OU JUSQU'AU PIED DE LA COUPE DU SOL. LES BERMES PEUVENT SE PROLONGER AU-DELÀ DE L'EMPRISE EN AUTANT QUE LES AUTORISATIONS ONT ÉTÉ OBTENUES.
- 7) UN CHENAL D'ÉCOULEMENT DOIT ÊTRE CREUSÉ À LA BASE « AMONT » DE LA BERME SEULEMENT SI LA COUVERTURE DE SOL EST SUFFISANTE AU-DESSUS DE LA CONDUITE AVANT L'EXCAVATION. UNE BERME DE DÉRIVATION DE TYPE STDS-03-ML-12-221, INCLUANT LE REVÊTEMENT (ANCRÉ ET SÉCURISÉ) SUR LE CÔTÉ AMONT DE LA BERME, PEUT AUSSI ÊTRE UTILISÉE TEL QU'ÉTABLI PAR LE REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE COMPAGNIE. LE REVÊTEMENT DOIT ÊTRE ANCRÉ À L'AIDE DE PIQUETS DE BOIS OU AUTRE PIQUET OU ANCRAGE BIODÉGRADABLE, À INTERVALLE MAXIMALE DE 1,0 m.
- 8) DU SOL ARABLE PEUT ÊTRE PLACÉ SUR LA BERME APRÈS AVOIR COMPACTÉ LE MATÉRIAU DE REMBLAYAGE OU SOL INERTE.
- 9) SUIVANT L'AMÉNAGEMENT DU SOL ARABLE, LA BERME DOIT ÊTRE ENSEMENCÉE AVEC UN MÉLANGE APPROPRIÉ, SUIVI PAR L'INSTALLATION D'UN TAPIS DE CONTRÔLE D'ÉROSION BIODÉGRADABLE (BIO 4 OU L'ÉQUIVALENT, ANCRÉ À INTERVALLE DE 1,0 m À L'AIDE DE PIQUETS DE BOIS). DES BARRIÈRES À SÉDIMENTS OU D'OBSTRUCTION PEUVENT ÊTRE REQUISES APRÈS L'INSTALLATION DU TAPIS, TEL QUE DÉTERMINÉ PAR LE REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE. LE TAPIS DOIT ÊTRE ANCRÉ.
- 10) LA LOCALISATION FINALE, L'ESPACEMENT ET LA DIRECTION DES BERMES DOIVENT ÊTRE DÉTERMINÉS PENDANT LA CONSTRUCTION PAR LE REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE SELON LA TOPOGRAPHIE LOCALE ET LES PATRONS D'ÉCOULEMENT DE L'EAU.
- 11) LA HAUTEUR FINALE DES BERMES DOIT ÊTRE 0,5 m PLUS HAUT AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE EN PÉRIODE DE GEL, SAUF INDICATION CONTRAIRE DE LA COMPAGNIE.
- 12) L'ESPACEMENT ENTRE CHAQUE BOUCHON DE TRANCHÉE DOIT ÊTRE À CHAQUE DEUX BERMES DE DÉRIVATION SAUF INDICATION CONTRAIRE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ PAR LA COMPAGNIE.

ESPACEMENT TYPE DES BERMES DE DÉRIVATION

PENTE	POTENTIEL D'ÉROSION DU SOL		
	ÉLEVÉ (SABLE FIN ET LIMON)	MODÉRÉ (ARGILE ET SABLE GROSSIER)	FAIBLE (GRAVIER ET LIT ROCHEUX EXPOSÉ)
FAIBLE (MOINS DE 5 %)	TEL QUE DÉTERMINÉ PAR UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE	TEL QUE DÉTERMINÉ PAR UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE	TEL QUE DÉTERMINÉ PAR UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE
MOYENNE (5 % - 10 %)	30 m	60 m	90 m
ABRUPTÉ (PLUS DE 10 %)	$\frac{305}{\% \text{ PENTE}} = \text{_____m}$	$\frac{305 \times 2}{\% \text{ PENTE}} = \text{_____m}$	$\frac{305 \times 3}{\% \text{ PENTE}} = \text{_____m}$

01 MISE À JOUR GÉNÉRALE POUR 2015

00 DESSIN REMPLACE SK-1384 (2/2)

REVISIONS



DESSINATEUR : _____

NOM _____ DATE _____

VÉRIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

DESIGN STANDARD

N° DE FIA STDS _____ CHAÎNAGE : _____ N° DE DISCIPLINE 03

TITRE **BERME DE DÉVIATION TYPE AVEC CHENAL D'ÉCOULEMENT (FEUILLET 2 DE 2)**

ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG STDS-03-ML-12-222 RÉV 01

TEMPS - FICHER DE CONCEPTION